

# Rapport annuel 2008

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale. Bien plus qu'une banque.

# Sommaire

<b>GROUPE LA BANQUE POSTALE</b> Unique pour relever des défis multiples	2 à 25
<b>ACTIVITÉS</b> Unique pour répondre à des attentes multiples	26 à 47
<b>DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE</b> Unique pour assumer des engagements multiples	48 à 60
<b>ÉLÉMENTS FINANCIERS SIMPLIFIÉS</b> Unique pour obtenir des résultats multiples	61 à 63
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	65 à 188

# Profil

Pour son troisième anniversaire, La Banque Postale confirme son modèle de banque postale unique et singulière, sur le marché de la banque de détail en France.

**Unique**, car La Banque Postale poursuit son chemin de progrès et de succès au service de ses clients. Elle le fait dans une totale fidélité à ses missions de « banque pas comme les autres » animée des valeurs postales de proximité et de service au plus grand nombre. Elle accueille près de 10 millions de clients actifs, particuliers comme entreprises. Elle les accompagne dans une relation bancaire durable, leur offrant une gamme de produits et de services accessibles à un tarif raisonnable, dans la configuration la plus adaptée aux besoins essentiels de chacun, du plus modeste au plus fortuné, en tout lieu et à tout moment. C'est cette certaine manière d'agir qui fait de La Banque Postale la banque de tous.

**Singulière**, car la crise financière fait apparaître plus fortement encore son caractère unique. La Banque Postale est bâtie sur un modèle solide face à la crise; elle est totalement restée à l'écart de tout placement dans les subprimes et autres actifs toxiques. Sa liquidité est entièrement assurée par son bilan, ce qui, conjugué à un contrôle efficace des risques de crédit, lui permet de continuer à consentir des prêts immobiliers. Avec un niveau de fonds propres largement suffisant pour couvrir son activité, son bilan est sain. Allées à son statut public, ces caractéristiques renforcent la confiance que ses clients lui portent. La conclusion d'un nombre important de partenariats vise à mieux répondre aux besoins de ses clients, à gagner du temps, à abaisser ses coûts et à pousser ses développements. C'est le sens des partenariats que la Banque va nouer dans le crédit à la consommation et l'assurance de dommages, qu'elle proposera à ses clients en 2010. Leur nombre et leur diversité démontrent l'attractivité de la Banque et sa complète ouverture à tous les types de partenaires, comme elle l'est à tous les types de clientèles.

## *Unique et singulière pour tous*

En 2008, nous renforçons notre positionnement de banque **unique**, préparant l'élargissement de notre offre au crédit à la consommation et à l'assurance de dommages.

Mais nous demeurons plus que jamais cette banque **singulière** par notre volonté d'accessibilité à tous et d'adaptation aux besoins de chacun.

En deux mots, l'ambition de La Banque Postale est d'être et de rester **unique et singulière**: c'est le thème de son rapport annuel 2008.

Et, puisque l'histoire de La Banque Postale est aussi l'histoire de ses collaborateurs, elle leur a demandé d'illustrer leur perception de l'**Unique**.  
Une vision qu'elle est heureuse de partager avec vous.

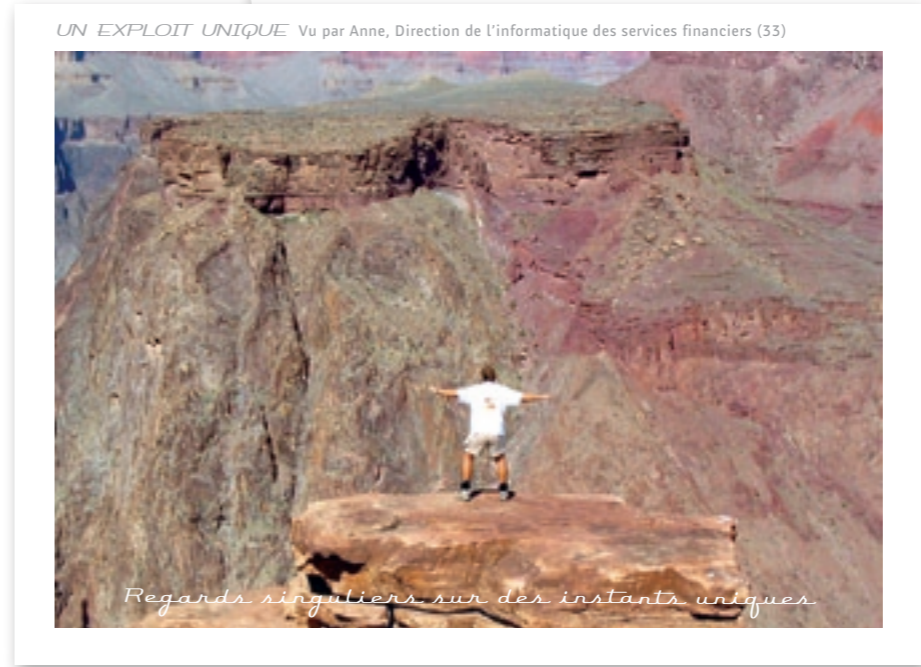


LA BANQUE



POSTALE





GRUPE LA BANQUE POSTALE

# Unique pour relever des défis multiples

La Banque Postale confirme la pertinence de son modèle en s'appuyant sur la dimension multicanal de son offre, avec pour ambition d'élargir son expertise pour toujours mieux servir ses clients.

**Sa singularité?** Un maillage unique de talents qui opèrent ensemble sur tout le territoire en s'adaptant en permanence aux attentes d'une clientèle diversifiée et plus exigeante. Des défis multiples qu'elle relève chaque jour en demeurant cette banque qui cultive sa différence.

**En deux mots : unique et singulière.**



# L'intérêt du client d'abord, l'intérêt de la Banque ensuite



« Faire preuve du meilleur savoir-faire et le mettre au service de nos clients. »

Crise de confiance, crise de liquidité, crise économique... Pour son troisième exercice, La Banque Postale a évolué dans un contexte inédit. Dans cet environnement, elle termine l'année 2008 plus forte qu'elle n'y était entrée.

D'abord, la crise a permis de valider notre modèle fait de simplicité, de transparence, de sécurité et de régularité. La Banque Postale est la banque française la moins affectée par la crise, grâce à la qualité de sa gestion empreinte de sérieux et de rigueur. Le résultat, c'est zéro subprime, zéro actif toxique et zéro Madoff. Le bilan de la Banque, caractérisé par de larges capacités de financement et une solvabilité permettant de supporter son développement, s'est révélé être un atout de premier ordre lui évitant tout recours aux concours publics.

2008 voit un gain de parts de marché dans la totalité de nos activités, et en particulier dans trois secteurs déprimés: l'assurance vie, le crédit immobilier et la gestion d'actifs. C'est également un Produit Net Bancaire « économique » conforme aux prévisions, malgré les bouleversements que nous avons vécus. C'est enfin une très bonne maîtrise de nos charges d'exploitation. Tout cela, grâce à la compétence et aux efforts de tous, au sein de la Banque comme de La Poste.

La Banque Postale et tous les postiers acteurs de la Banque ont su relever le défi de la préparation de la banalisation du Livret A, avec des résultats à la mesure des efforts engagés.

En développant notre relation avec nos clients, nous avons fait le maximum pour que ceux-ci détiennent ou conservent leur Livret A à La Banque Postale. Ainsi, le nombre de nos clients actifs a-t-il bien progressé, dans la ligne de l'objectif de 10 millions de clients actifs à fin 2010. Pour cela, la Banque a élargi son offre et réalisé des niveaux exceptionnels de collecte et de crédits immobiliers. Ce développement a été soutenu par la complémentarité de nos canaux de distribution et notre stratégie partenariale.

Enfin, la Banque est en marche vers une gamme complète de produits et services pour ses clients particuliers, avec la prochaine mise en marché des crédits à la consommation et le feu vert obtenu pour construire une offre d'assurance de dommages.

À l'issue de cette année 2008, le bilan est donc largement positif. Il le serait entièrement si la crise n'avait lourdement affecté les valeurs de tous les actifs; la Banque y est sensible, en particulier à travers CNP Assurances qui représente une part très significative de son résultat.

L'année 2009 s'annonce incertaine et difficile. Durée de la crise, arbitrages épargne/consommation, niveau et hiérarchie des taux, valeurs des actifs, effets de l'ouverture de la distribution du Livret A: autant de facteurs d'incertitude qui exigeront de la réactivité et des choix appropriés.

Plus que jamais, La Banque Postale se doit d'être aux côtés de ses clients, forte de ses valeurs, de la qualité et du sérieux de sa gestion. Ce sont les atouts maîtres de sa



croissance, car un client satisfait développe ses relations avec sa banque: c'est le cercle vertueux dans lequel nous nous inscrivons.

Plus que jamais, en 2009, pour La Banque Postale, ce sera l'intérêt du client d'abord, l'intérêt de la Banque ensuite.

**Jean-Paul Bailly,**  
Président du Conseil de surveillance  
de La Banque Postale,  
Président du groupe La Poste

**Patrick Werner,**  
Président du Directoire  
de La Banque Postale

# La gouvernance de La Banque Postale

Dès sa création, La Banque Postale a adopté les principes d'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques et à son statut d'entreprise publique.

## Les principes directeurs

Le Conseil de surveillance contrôle la gestion de La Banque Postale et s'assure du bon pilotage de sa stratégie. Il est composé de dirigeants de La Poste, de représentants des salariés et de membres indépendants. Le Directoire définit la stratégie et les politiques de La Banque Postale, et assure son management dans le respect des dispositions légales et réglementaires. Il informe régulièrement le Conseil de surveillance des résultats de la Banque, de ses projets de développement et de l'évolution de sa stratégie.

## Les structures de direction et de contrôle

Le **Conseil de surveillance** est présidé par le Président du groupe La Poste, Jean-Paul Bailly. Il est composé de quinze membres depuis l'Assemblée générale du

12 février 2008, qui a procédé au renouvellement de l'ensemble des mandats. Sept membres exercent des fonctions de direction au sein du groupe La Poste, trois sont indépendants, et cinq autres, élus par les salariés en février 2008, représentent un tiers du Conseil, conformément aux dispositions de la loi de démocratisation du secteur public.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de cinq ans.

Par ailleurs, l'État a nommé un Commissaire du gouvernement auprès de La Banque Postale au titre des missions d'intérêt général qui lui ont été confiées.

Le Conseil de surveillance a créé trois comités spécialisés pour l'assister dans sa mission :

- le Comité d'audit;
- le Comité stratégique;
- le Comité de nomination-rémunération.

Le Directoire est composé de deux membres : Patrick Werner, Président, et Philippe Bajou.

La gouvernance interne de La Banque Postale est rythmée par la tenue du Directoire, du Comité exécutif (COMEX), du Comité de direction (CODIR) et des six comités présidés par un membre du Directoire :

- Comité marketing et commercial;
- Comité ALM;
- Comité des risques;
- Comité de conformité et déontologie;
- Comité qualité client;
- Comité stratégique des systèmes d'information.

Par ailleurs, fidèle à sa volonté de faire du développement responsable un facteur de différenciation, de performance et de rentabilité, La Banque Postale a créé en 2008 un Comité développement responsable. Il est présidé par un membre du Directoire.



## Le Conseil de surveillance

### Membres exerçant des fonctions au sein du groupe La Poste :

- Jean-Paul Bailly, Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale, Président du groupe La Poste;
- Marc-André Feffer, Vice-Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale, Directeur général délégué du groupe La Poste chargé de la Stratégie de développement, des Affaires juridiques et internationales, et de la Régulation, Président de Poste Immo;
- La Poste, représentée par Georges Lefebvre, Directeur général du groupe La Poste, Directeur des Ressources humaines et des Relations sociales;
- Didier Brune, Directeur de la Stratégie du groupe La Poste;
- Paul-Marie Chavanne, Directeur général délégué du groupe La Poste, Directeur du colis, Président de GeoPost;
- Nicolas Duhamel, Directeur général délégué du groupe La Poste, Directeur financier;
- Didier Négier, Directeur des Systèmes d'information, des Achats, de l'Optimisation des coûts et des Services partagés du groupe La Poste.

### Membres indépendants :

- Gérard Barbot, Administrateur de sociétés;
- Sylvain Lemoyne de Forges, Directeur Risques et Marchés de Veolia Environnement;
- Didier Ribadeau Dumas, Gérant de sociétés.

### Membres représentant les salariés :

- Jean-Robert Larangé, Direction marketing, parrainé par la CFDT;
  - Steeve Maigne, Direction des entreprises, collectivités et associations, parrainé par SNB/CFE-CGC;
  - Maryvonne Michelet, Direction juridique, parrainée par la CFDT;
  - Serge Trinca, Direction des opérations bancaires, parrainé par FO;
  - Hélène Wolff, Direction marketing, parrainée par la CFDT.
- (La liste détaillée des mandats détenus par chacun des membres du Conseil de surveillance figure dans le rapport financier.)

### Commissaire du gouvernement :

- Christian Bodin



# Le Comité de direction



1 **Patrick Werner**,  
Président du Directoire

3 **Alexandre Brouillou**,  
Chef de cabinet du Président

6 **Didier Vuillaume**,  
Directeur marketing

9 **Philippe Espanol**,  
Directeur entreprises,  
collectivités et associations

12 **Sylvie Lefoll**,  
Directeur de la communication

15 **Bernard Rayne**,  
Directeur des opérations  
bancaires

18 **Yves Caplain**,  
Inspecteur général

21 **Philippe Bettinger**,  
Représentant territorial  
de la Banque, Méditerranée

24 **Sylvie François**,  
Directeur des  
ressources humaines

2 **Philippe Bajou**,  
Membre du Directoire

4 **Jean-Luc Thiebault**,  
Représentant territorial  
de la Banque, Bourgogne,  
Rhône-Alpes, Franche-Comté

7 **Alain Saubole**,  
Directeur des risques

10 **Danielle Wajsbrot**,  
Directeur du pôle assurance

13 **Marie Cheval**,  
Directeur adjoint de la Direction  
des opérations bancaires

16 **Philippe Blin**,  
Directeur des systèmes  
d'information

19 **Jean-Luc Enguéhard**,  
Directeur du pôle gestion d'actifs

22 **Bernard de Marnhac**,  
Secrétaire des instances

25 **Serge Bayard**,  
Directeur de la stratégie

5 **Éric Moitié**,  
Représentant territorial  
de la Banque, Île-de-France

8 **Anne-Laure Bourn**,  
Représentant territorial de  
la Banque, Ouest, DOM, Corse

11 **Bernard Feissat**,  
Représentant territorial  
de la Banque, Nord-Est

14 **Bernard Condat**,  
Directeur commercial

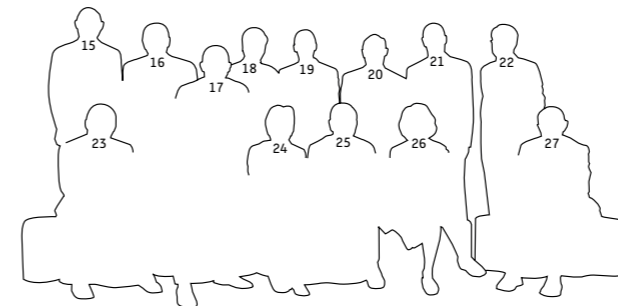
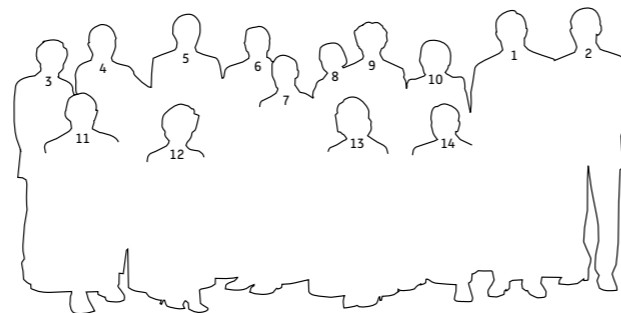
17 **Pierre-Manuel Sroczyński**,  
Directeur des opérations  
financières

20 **François Schwerer**,  
Directeur juridique

23 **Yves Brassart**,  
Directeur financier

26 **Danièle Faivre**,  
Représentant territorial  
de la Banque, Midi-Atlantique

27 **Marc Levy**,  
Directeur de la conformité



# L'organisation du Groupe

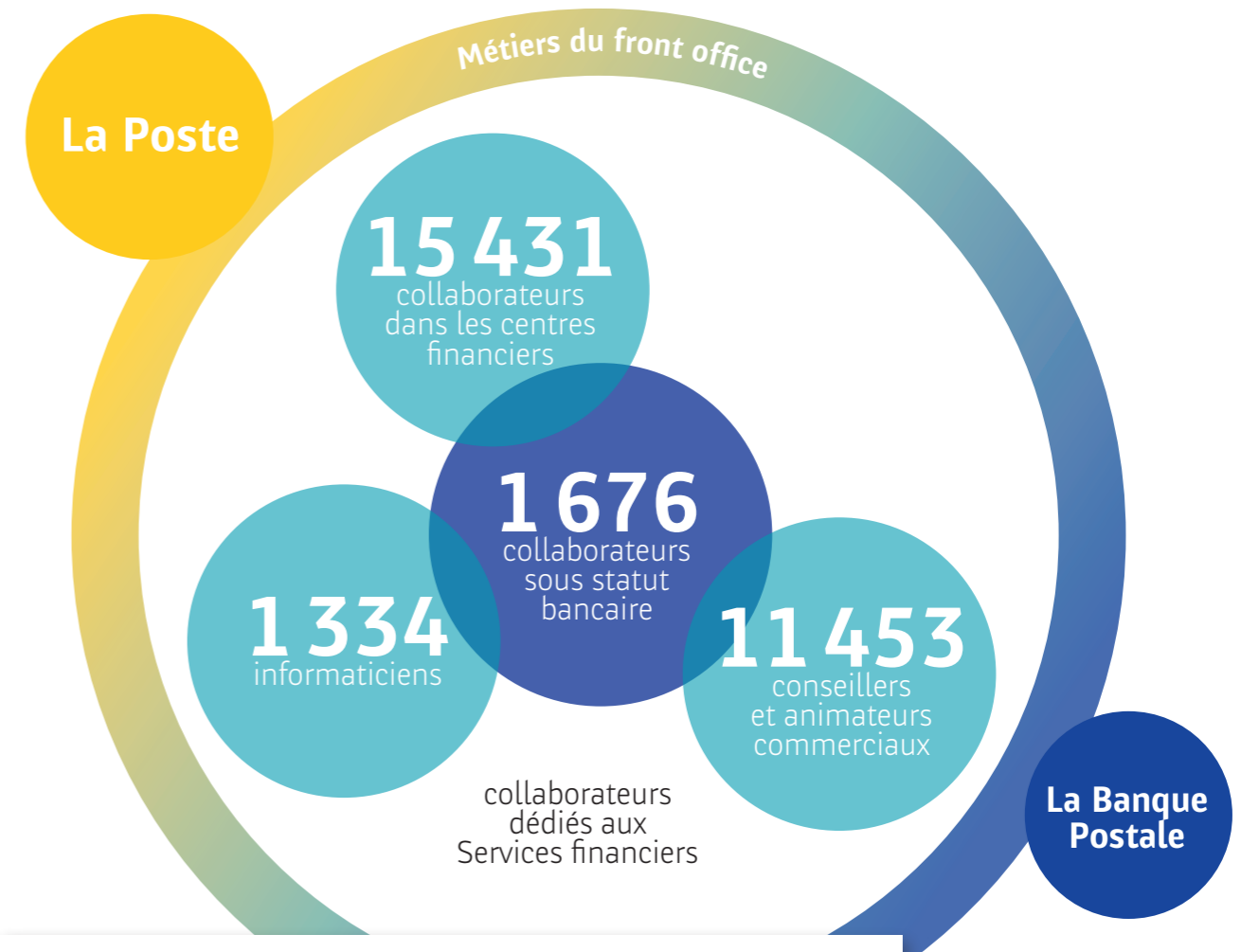
Le groupe La Banque Postale est organisé autour de trois secteurs d'activité : la banque de détail, l'assurance et la gestion d'actifs. Fortement intégrées à l'action de la Banque, les filiales et participations apportent des savoir-faire spécialisés et jouent un rôle croissant sur les plans stratégique, financier et technique.



Regrouper les meilleures expertises dans chaque métier fait partie des enjeux stratégiques de La Banque Postale. En 2008, deux filiales ont rejoint le Groupe : Transactis (plate-forme monétique, une coentreprise détenue à parts égales par Société Générale et la Banque) et Easybourse, portail d'information financière détenue à 100 %.

# Les acteurs de la Banque

La Banque Postale orchestre chaque jour ses différentes activités au service des clients en s'appuyant sur une chaîne unique de talents, présente au quotidien dans la relation clientèle. Dès sa création, elle s'est appuyée, outre les collaborateurs salariés de la Banque, sur les 4 cercles d'acteurs au sein du monde postal : ceux des centres financiers et de l'informatique des Services financiers de La Poste, les conseillers et animateurs commerciaux dans les Services financiers ou sous la direction de l'Enseigne La Poste et, enfin, les acteurs de l'accueil multimétier\* au sein de l'Enseigne.



\* Par exemple, dans le réseau des bureaux de poste, les guichetiers multimétiers réalisent des transactions bancaires simples pour une partie significative de leur activité. Au total, ces personnels et leur encadrement représentent 39 119 collaborateurs de l'Enseigne La Poste.



# Itinéraire singulier d'une banque unique

Depuis trois ans, La Banque Postale a initié et mis en œuvre un modèle unique de banque pour tous. À la fois banque comme les autres, par son degré d'expertise, et pas comme les autres, par ses valeurs de proximité et d'accessibilité, elle prouve pleinement la pertinence de son positionnement.



La Banque Postale occupe une place à part sur le marché de la banque de détail en France. Créée il y a trois ans, elle s'appuie sur un modèle original, à la fois banque « comme les autres » – professionnelle, efficace et rentable – et banque « pas comme les autres », animée des valeurs postales de proximité et de service au plus grand nombre. Elle est la « banque de tous », du plus modeste au plus fortuné. Elle accompagne les particuliers et les entreprises, partout en France, avec une offre de produits et services bancaires et d'assurance adaptés.

## Un modèle tourné vers les clients

La création de La Banque Postale est une étape majeure vers plus de simplicité et de clarté dans la relation de confiance qui l'unit à ses clients. Elle est fidèle en cela à ses valeurs d'intérêt général héritées des services financiers de La Poste.

Dans tout ce qu'elle entreprend, La Banque Postale est en phase avec les grandes évolutions de la société. Parce qu'elle place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier, elle apporte des solutions concrètes et accessibles à tous : tarifs maîtrisés, produits et services innovants les plus appropriés à leur situation et à leurs projets.

Dans un environnement fortement concurrentiel, la Banque considère que l'intérêt de ses clients doit passer avant le sien. Leur fidélité est en effet le meilleur gage de réussite pour l'avenir.

## Un modèle légitime et pertinent

Les performances de La Banque Postale confirment la pertinence de sa création. Elles prouvent son bon fonctionnement, sa capacité à maintenir sa trajectoire, et sa dynamique de développement.

La qualité de sa gestion et la solidité de son bilan sont des atouts majeurs pour attirer une clientèle de plus en plus nombreuse et promouvoir ses valeurs de confiance et d'efficacité.



## Efficace

En trois ans, La Banque Postale a su imposer un modèle original dans la banque de détail en France en s'appuyant sur des fondamentaux hérités des services financiers de La Poste. Elle conçoit ses produits et services selon une ligne de conduite à la fois simple et très personnelle axée sur l'essentiel, sans superflu, au prix le plus juste. L'engagement quotidien des acteurs de la banque participe à son dynamisme commercial et la diversité de ses modes relationnels lui donnent une personnalité unique et singulière. Enfin, fidèle à ses missions d'intérêt général, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier, ce qui confirme la pertinence de son positionnement de « banque pas comme les autres » et d'un nouveau modèle de banque postale.

Fort de son modèle original, La Banque Postale conforte son développement par une politique d'innovation permanente. Elle élargit ainsi sa gamme de produits et services et noue des partenariats créateurs de valeur avec des acteurs référents sur le marché. Son ambition est d'offrir un meilleur service par le partage des savoir-faire et l'optimisation des coûts, dans des domaines diversifiés : crédit immobilier, monétique, gestion d'actifs, transferts d'argent internationaux...







#### Un modèle solide face à la crise

La Banque Postale atteint un nouveau stade de maturité au sein d'un paysage bancaire en pleine évolution. La crise agit comme un révélateur et souligne l'importance de ses « fondamentaux » : de bonnes règles de gestion, des risques maîtrisés, l'importance de la confiance et de la solidarité, une vision ouverte et pragmatique au service de ses clients.

#### Un modèle ouvert aux partenariats

Pour élargir l'éventail de ses activités et de ses compétences, La Banque Postale poursuit une politique de partenariat très active. Elle vise principalement un partage efficace des savoir-faire et la maîtrise des coûts dans le respect des valeurs qu'elle incarne. L'État a accordé à La Banque Postale l'autorisation d'élargir au crédit à la consommation sa gamme de produits et services destinés aux particuliers. Après un appel d'offres, La Banque Postale a choisi son

partenaire Société Générale pour construire une offre responsable en phase avec les attentes de ses clients. Elle a également obtenu l'autorisation du gouvernement de distribuer une gamme de produits d'assurance de dommages. Ces deux projets compléteront les accords de partenariat déjà conclus dans des domaines aussi divers que la prévoyance (avec CNP Assurances), la monétique (avec Société Générale), le crédit immobilier (avec la Matmut), l'épargne boursière (avec Natixis), le microcrédit social (avec diverses associations) et la restructuration de dette (avec CMP Banque)...

#### Un modèle en phase avec les évolutions de la société

Dans une société en perpétuelle mutation, La Banque Postale est plus que jamais attentive à l'évolution des modes de consommation de ses clients et multiplie les initiatives pour mieux les servir. Si le bureau de poste reste le principal canal souhaité, il existe parallèlement une demande importante de la part d'environ un client sur trois pour de nouveaux canaux d'information et de souscription. La Banque Postale est ainsi devenue pleinement multicanal (accès à la banque au guichet, sur rendez-vous, par téléphone, sur Internet, par SMS...). Pionnière dans la relation commerciale bancaire à distance, elle offre ses produits et services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : consultation, gestion des comptes par téléphone et Internet, souscription de produits et services en ligne, bourse en ligne...

La Banque Postale a ainsi lancé le 4 novembre 2008 une nouvelle version de son portail Internet : [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr). Un site plus accessible, complet et interactif avec des outils pratiques et des fonctionnalités transactionnelles améliorant la relation de proximité avec ses clients.

Avec l'acquisition d'Easybourse le 18 avril 2008, portail d'information financière, elle offrira à ses clients internautes début 2009 une offre de courtage en ligne

complémentaire à celle déjà proposée sur son portail : une gamme complète de services portant sur les principaux marchés, instruments financiers ou types d'ordres. Enfin, La Banque Postale est porteuse de deux missions d'intérêt général au travers du Livret A : contribuer au financement du logement social et organiser au quotidien l'accessibilité des personnes les plus démunies aux services bancaires.

#### Un modèle de développement et d'innovation

La base de clientèle de La Banque Postale s'élargit, les moyens pour répondre à ses attentes augmentent et son offre se diversifie.

● **Pour les jeunes (12-17 ans)**, La Banque Postale lance en partenariat avec la SNCF une carte bancaire prépayée cobrandée avec contrôle parental, Regliss. Rechargeable sur Internet, cette carte de paiement et de retrait universelle inclut des services SNCF spécifiques et des garanties d'assurance et d'assistance bancaires. À ces services s'ajoutent des avantages et des offres de réduction permanentes auprès d'enseignes partenaires ou ponctuelles sur certains produits et services de la SNCF.

● **Pour la clientèle patrimoniale**, La Banque Postale a conclu un partenariat, autour de La Banque Postale Gestion Privée, avec Oddo & Cie.

À cette clientèle particulièrement exigeante, La Banque Postale propose la gestion sous mandat dès 75 000 euros ainsi que des solutions d'ingénierie patrimoniale. Depuis fin 2008, un nouveau contrat d'assurance vie sur mesure, multisupport et multigestionnaire, accessible dès 25 000 euros et baptisé « Cachemire », leur offre une solution adaptée à leurs objectifs patrimoniaux, leur sensibilité au risque et leur degré d'implication dans la gestion.

● **Pour ses clients entreprises, collectivités et associations**, La Banque Postale ouvre des Espaces entreprises et complète son offre spécifique aux associations.

« La crise a permis à la Banque de valider son modèle fait de simplicité, de transparence, de sécurité et de régularité. »

« La Banque Postale écoute, voire anticipe, l'évolution des besoins et des attentes de tous et de chacun. »





# L'année 2008 en chiffres

**7,7** MILLIARDS D'EUROS  
DE CRÉDITS IMMOBILIERS  
MIS EN FORCE

PLUS DE **200**  
MILLIONS DE VISITES  
SUR INTERNET

**11,2**  
MILLIONS DE COMPTES  
COURANTS POSTAUX

**480 000** CLIENTS  
ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS  
ET ASSOCIATIONS

**11,1** MILLIARDS D'EUROS  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN ASSURANCE VIE  
(HORS TRANSFERT FOURGOU)

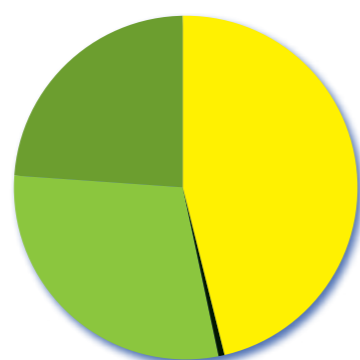
**9,53**  
MILLIONS DE  
CLIENTS ACTIFS

PLUS DE **6**  
MILLIONS DE  
CARTES BANCAIRES,  
SOIT 11 %  
DU MARCHÉ

**5 191**  
GUICHETS  
AUTOMATIQUES  
DE BANQUE

**17 000**  
POINTS DE  
CONTACT

## PLUS D'1 MILLIARD DE CONTACTS PAR TOUS LES CANAUX



- 474 millions d'opérations DAB-GAB
- 244 millions d'opérations de guichet
- 300 millions d'opérations banque à distance
- 6,3 millions de rendez-vous conseillers

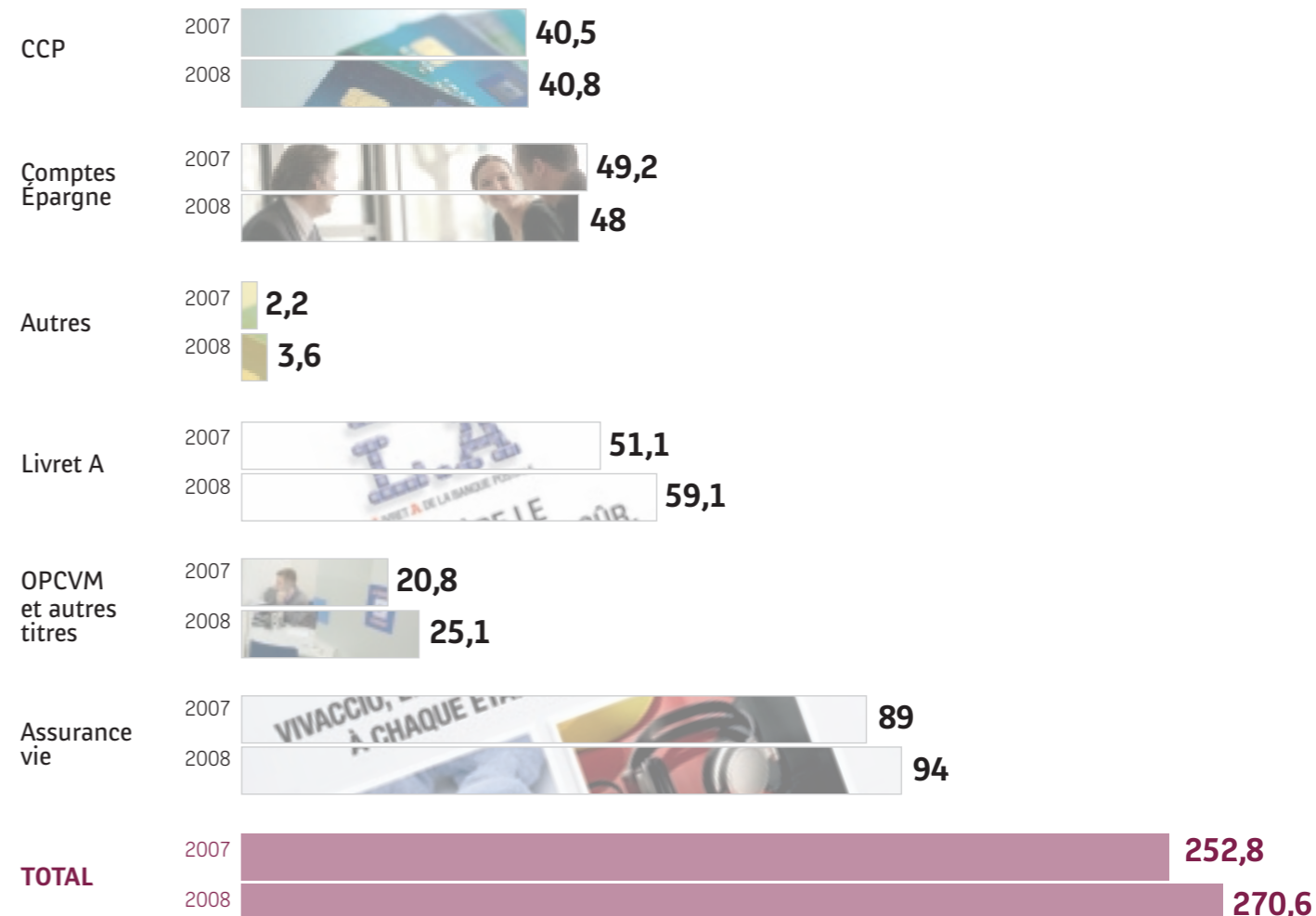
**Le Produit Net Bancaire** a connu une hausse de **4,6%\*** en 2008 et s'est établi à **4,815 milliards d'euros**.

\* hors provisions PEL/CEL, effet Euronext et provisions pour dépréciations durables ou significatives.

	2008	2007
<b>Produit Net Bancaire</b> (milliards d'euros)	<b>4,815</b>	<b>4,745</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b> (millions d'euros)	<b>399,9</b>	<b>514,5</b>
<b>Résultat net consolidé</b> (millions d'euros)	<b>302,6</b>	<b>539,6</b>

## RÉPARTITION DES ENCOURS

en milliards d'euros







## 2008 en événements

Se préparer à la banalisation du Livret A, initier le lancement de nouvelles offres pour sa clientèle patrimoniale et entreprises et s'ouvrir au crédit à la consommation et à l'assurance de dommages : 2008 a été une année singulière pour la Banque avec, à la clé, l'entrée dans une nouvelle ère marquée par l'accélération de son développement.



### ÉPARGNE

#### Le Livret A en haut de l'affiche

La décision d'ouvrir le marché du Livret A à la concurrence s'est accompagnée, lors de l'adoption de la loi de modernisation de l'économie, d'une reconnaissance, pour la seule Banque Postale, de la mission de service public d'accessibilité bancaire à travers le Livret A.

La Banque Postale a organisé la défense de son Livret A et de ses encours au travers d'une opération de fidélisation de ses clients et de deux campagnes de communication valorisant les atouts du produit préféré des Français « I ♥ L.A » et « Livret A puissance 10 ». Soutenues par un taux attractif de 4 %, elles ont suscité un véritable engouement avec l'ouverture de plus d'un million de Livrets A et 6 milliards de collecte, nette de sorties, en 2008.

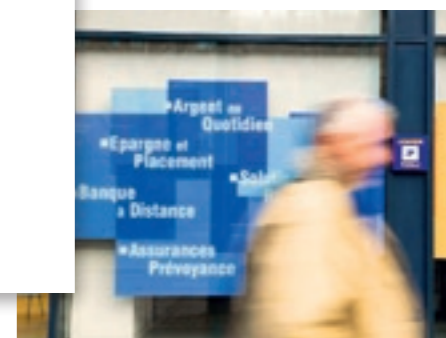
### LA BANQUE POSTALE À L'ÉCOUTE DE SES CLIENTS

**AVRIL** : Ouverture d'un site dédié aux jeunes actifs // Présentation au salon Planète Durable® à Paris de la gamme Investir autrement et de l'action de la Banque en matière d'environnement et de diversité // **NOVEMBRE** : Refonte du portail [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr) avec de nouvelles fonctionnalités // Lancement de Regliss, en partenariat avec la SNCF, une carte bancaire prépayée à autorisation parentale, à destination des 12-17 ans, rechargeable sur Internet

### NOUVELLES OFFRES

#### Vers une gamme complète

La Banque Postale reçoit du gouvernement l'autorisation de distribuer deux nouvelles offres : le crédit à la consommation (en octobre 2007) et l'assurance de dommages (en avril 2008). Fidèle à ses valeurs de transparence et de proximité, La Banque Postale arrive sur le marché avec sa propre conception du crédit à la consommation et une offre qui s'inscrit en droite ligne des grands objectifs du gouvernement : « plus d'accès, moins d'excès ». Banque socialement responsable, elle place la question de la prévention du surendettement comme un axe essentiel et stratégique. La Banque Postale entre ainsi dans une nouvelle phase de développement. Elle disposera, en 2010, d'une offre élargie pour apporter une réponse globale aux attentes de ses clients particuliers.



### LA BANQUE POSTALE À L'ÉCOUTE DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON ENVIRONNEMENT

**JANVIER** : Signature d'un accord pour la diversité à La Banque Postale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap // **MAI** : Lancement de la mission Diversité, handicap et égalité des chances, suite à l'agrément de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle // **SEPTEMBRE** : Ouverture d'un service de conciergerie pour les collaborateurs de la Banque // **NOVEMBRE** : Signature de deux accords majeurs en faveur de l'égalité professionnelle et du handicap au sein des Services financiers de La Poste

### NOUVEAUX CLIENTS, NOUVELLES EXPERTISES

#### Des offres sur mesure pour la clientèle patrimoniale et les entreprises

- Une force de vente dédiée avec :
  - la mise en place d'un réseau de Conseillers en gestion de patrimoine animé par La Banque Postale Gestion Privée ;
  - la complétude de l'offre avec la gestion sous mandat accessible à partir de 75 000 euros ;
  - le lancement de Cachemire, un contrat d'assurance vie haut de gamme, multisupport et multigestionnaire, accessible dès 25 000 euros ;
  - la conclusion autour de La Banque Postale Gestion Privée d'un partenariat avec Oddo & Cie.
- Acquisition d'Easybourse, un site d'information financière bientôt enrichi d'une offre de courtage en ligne complète associant conseil et transactions boursières.
- Ouverture du premier Espace entreprises à Bordeaux : La Banque Postale accroît sa visibilité sur le marché des entreprises, des collectivités et des associations. À cette occasion, deux nouvelles offres d'ingénierie sociale sont lancées : l'une à destination des PME, l'autre des associations.



### LA BANQUE POSTALE À LA UNE DE LA PRESSE

**MAI** : « La banque la moins chère des banques à réseau pour deux profils sur trois » – **Challenges** // **SEPTEMBRE** : « La Banque Postale, lauréate du Palmarès 2008 grâce à des tarifs imbattables, un niveau de service au-dessus de la moyenne et des placements qui allient souplesse et rentabilité » – **Le Revenu** // **JANVIER 09** : « Élu(e) parmi 124 établissements comme la Banque qui affiche les tarifs les plus bas et ce pour tous les profils de clientèle, du petit consommateur au couple actif ou au boursicoteur » – **CLCV et Mieux Vivre Votre Argent** // **FÉVRIER 09** : « L'établissement financier le moins cher en France pour les profils budget serré et package » – **Le Monde Argent**



# Clients multiples, banque unique

Proposer à chacun, quelle que soit sa condition, des réponses appropriées et accessibles qui prennent en compte les nouvelles attentes de la société en matière de services bancaires et d'assurances, tel est l'engagement que prend La Banque Postale et, derrière elle, le réseau des bureaux de poste.

La démarche de La Banque Postale est ouverte et pragmatique : le respect, l'intérêt du client et la qualité du service rendu, avec un objectif, la satisfaction de tous ceux qui lui font confiance. En face à face ou à distance, elle offre à ses clients une relation bancaire articulée autour de deux registres essentiels :

- le conseil en face à face ou à distance : chacun peut trouver à La Banque Postale la solution à ses préoccupations, qu'elles soient quotidiennes ou exceptionnelles ;
- l'assistance et l'accompagnement de ses clients vers plus d'autonomie avec la mise en place d'automates et d'urnes de remise de chèques, et de nouvelles fonctionnalités de consultation, de gestion de compte et de souscription : information, offre de produits et services bancaires accessibles en permanence (par Internet ou par téléphone) et de manière personnalisée (alertes SMS).

## La relation de confiance

La Banque Postale prend en compte les demandes de chaque client pour lui proposer la solution la plus appropriée à ses attentes : qualité du service, garanties utiles, tarifs justes, offre optimisée. Elle intègre toutes ses exigences pour aller à l'essentiel, à chaque étape de sa vie, et dans le respect de ses besoins et objectifs. La Banque Postale est la banque du conseil efficace et des produits et services au meilleur prix : une relation bancaire basée sur la simplicité, l'accessibilité et la compétitivité, et une gamme de produits et de services pratique, complète et innovante, sans le superflu. Selon le magazine « Challenges », qui a effectué un comparatif des frais bancaires pour trois profils de clients (jeune, couple d'actifs et ménage aisé), La Banque Postale arrive en tête pour deux de ces profils et en troisième place pour le dernier.



**5** MILLIONS DE JEUNES  
FONT CONFIANCE  
À LA BANQUE POSTALE

**9,53**  
MILLIONS  
DE CLIENTS ACTIFS

## L'accueil de tous

La Banque Postale et, derrière elle, le réseau des bureaux de poste, s'engage à accueillir avec considération toute personne, quelle que soit sa condition. Elle propose des solutions appropriées à la situation de chacun en matière de bancarisation, jusqu'à la réappropriation de la relation bancaire si nécessaire. Historiquement, cela passe par le CCP et le Livret A, complétés récemment par des conventions de compte adaptées (Adispo Essentiel) avec des moyens de paiement modernes et sécurisés (carte à autorisation systématique). Ce sont également des services d'accompagnement de la personne et des partenariats qui aident les clients dans leurs démarches de toutes natures.

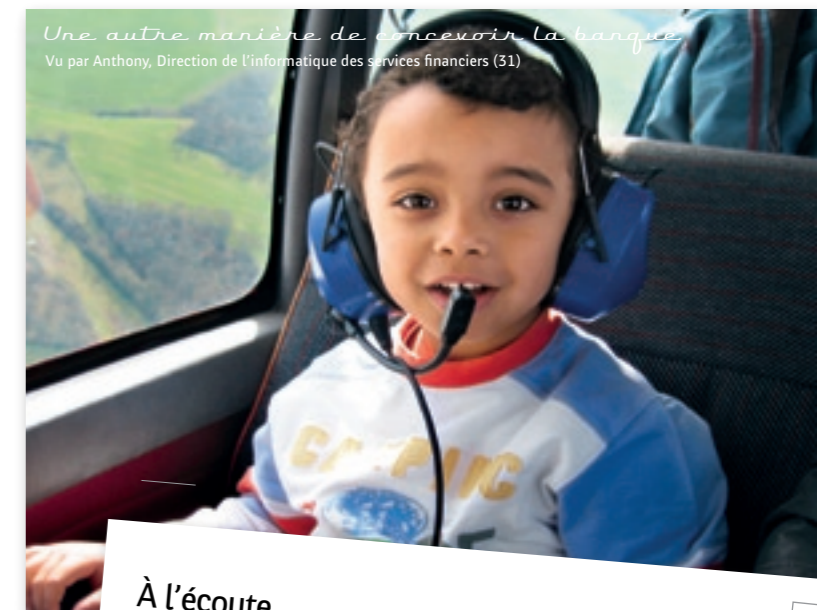
## Un suivi personnalisé

Pour répondre aux besoins de ceux qui font leurs premiers pas dans la vie active, La Banque Postale leur a réservé en 2008 une offre de produits et de services innovante, et leur a dédié un nouvel espace Internet : informations sur les produits, conseils pratiques (immobilier, impôts, épargne), simulateurs pour estimer leur budget, prise de rendez-vous à distance.

## Le conseil approfondi et sur mesure

Pour mieux servir sa clientèle patrimoniale et entretenir avec elle une relation privilégiée, La Banque Postale a mis l'accent sur le conseil personnalisé. Aujourd'hui, plus de 728 000 clients lui ont confié des avoirs supérieurs à 75 000 euros. Cette clientèle patrimoniale a comme interlocuteurs les 740 Conseillers spécialisés en gestion de patrimoine installés dans le réseau des bureaux de poste. Pour ses clients disposant d'avoirs supérieurs à 500 000 euros, La Banque Postale a déployé en 2008 une équipe de 54 Conseillers en gestion de patrimoine.

Pour répondre à leurs besoins spécifiques (gestion sous mandat, fiscalité, succession...) et leur assurer le plus haut niveau de professionnalisme, La Banque a conclu, autour de La Banque Postale Gestion Privée, un partenariat avec Oddo & Cie.



*Une autre manière de concevoir la banque.*  
Vu par Anthony, Direction de l'informatique des services financiers (31)

## À l'écoute

Au-delà de son offre de produits et de services, La Banque Postale se distingue par la qualité de ses relations avec ses clients. En s'appuyant sur un positionnement original, elle s'est développée de manière claire et transparente, en relation simple et ouverte avec ses clients. Guidée par ses valeurs de service au plus grand nombre, d'accessibilité et de proximité, elle privilégie l'écoute et le conseil, afin que chaque client soit réellement acteur de sa relation avec sa banque.

---

---

---

---

---

# Banque unique, canaux multiples

Parce que nos clients changent leur mode de consommation et choisissent, en fonction de leurs besoins immédiats, leur entrée en relation avec leur banque, La Banque Postale s'adapte. Constamment à leur écoute, elle a développé la complémentarité des accès à son offre ainsi que les services qui y sont associés.

Au cœur du dispositif de la Banque, les Conseillers en bureau de poste sont les garants de la cohérence globale de la relation avec les clients, à côté des centres financiers qui sont les pivots de la gestion de la relation à distance et de la banque en ligne, canal privilégié pour la consultation des comptes, ou des automates, pour faciliter les opérations de proximité.

## Les bureaux de poste, la relation en face à face

Les 10 000 Conseillers présents dans le réseau des bureaux de poste exercent leur mission de conseil dans des domaines variés, du plus courant au plus pointu (plus de 500 000 rendez-vous réalisés par mois). En 2008, le recrutement de Conseillers en gestion de patrimoine consécutif à la création de La Banque Postale Gestion Privée marque l'achèvement de la mise en place de la ligne conseil de la Banque. Ainsi, La Banque Postale accompagne et oriente chacun de ses clients avec l'expertise appropriée.

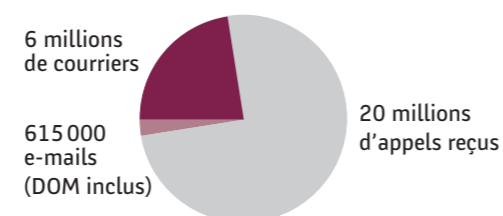
Par ailleurs, l'activité commerciale des Guichetiers s'est intensifiée avec la commercialisation du Livret A. En effet, parallèlement à leurs missions d'accueil et de traitement des opérations bancaires simples, ils proposent l'ouverture de Livrets A depuis le mois de septembre. Avec 128 000 ouvertures en quatre mois, ils réalisent une performance remarquable.

## Les centres financiers, experts de la relation à distance

Avec ses 23 centres financiers, La Banque Postale est historiquement pionnière de la relation multicanal, par courrier, téléphone ou messagerie électronique. Les Conseillers des centres financiers assurent un accueil téléphonique personnalisé et proposent des services et

des produits adaptés (produit d'épargne, de gestion de compte, de prévoyance). Les centres financiers maîtrisent la gestion des risques et traitent l'ensemble des opérations bancaires. En 2008, la gamme de produits et de services accessibles à distance s'est développée. 800 000 produits ont ainsi été souscrits, depuis les offres groupées et l'épargne courante jusqu'à la prévoyance (la souscription de produits de prévoyance à distance représente désormais 12,5 % de la production nette prévoyance de la Banque, soit une croissance de + 47,60 % en un an).

## Les centres financiers, pivots de la relation multicanal



## La banque en ligne, une relation directe sans contact

De plus en plus autonomes, 2,5 millions des clients de La Banque Postale consultent leur compte sur Internet. La prise en main par le client de sa relation avec sa banque s'amplifie également avec les téléphones mobiles. Consciente de ces nouvelles pratiques, La Banque Postale a adapté et complété son dispositif de nouvelles fonctionnalités pour faciliter la gestion des comptes, sur Internet, serveur vocal, Internet mobile et SMS.

**16** MILLIONS DE VISITES PAR MOIS SUR [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)

**39,5** MILLIONS D'OPÉRATIONS PAR MOIS SUR GAB

**15,11** MILLIONS D'APPELS SUR LE 36 39 EN 2008

**29** MILLIONS DE SMS ÉMIS EN 2008

Au troisième rang des sites de banques françaises en termes de visiteurs uniques avec une progression de 40 % sur l'année, la montée en puissance du canal Internet a été soutenue par la refonte totale du portail [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr) en novembre 2008. Plus complet, plus clair et plus interactif, il offre des fonctionnalités accrues :

- consultation des encours de prêts, de découvert ;
- relevé de compte en ligne ;
- modification du découvert autorisé ;
- solde en temps réel ;
- consultation des opérations en attente ;
- souscription en ligne de certains produits et services dont le Livret A (décembre 2008) ;
- recherche de bureaux de poste avec cartographie...

Le serveur vocal de consultation de compte, accessible à partir du numéro court de La Banque Postale, le 36 39, a également étendu ses fonctionnalités (accès aux encours de prêts, aux produits d'assurance...). La baisse significative de la tarification du 36 39 en avril (de 0,34 euro à 0,15 euro TTC/min) a renforcé l'attractivité du service. Ce tarif unique offre une meilleure lisibilité et positionne La Banque Postale parmi les banques les moins chères des banques à réseau sur le canal téléphonique.

**. 69 519 comptes** avec relevé en ligne au format PDF, depuis le lancement du service pour les CCP en septembre

**. 66 %** des virements effectués *via* Internet

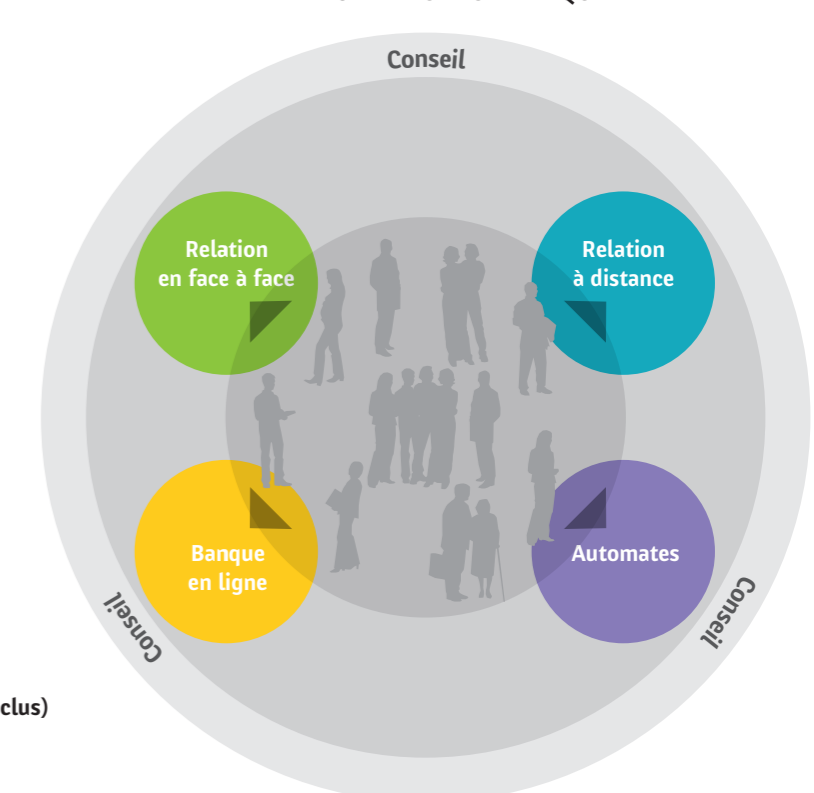
**. 157 000 demandes** de modification du découvert autorisé depuis la mise en place du service par Internet en mai 2008 (DOM inclus)

**. 2,2 millions** d'appels par mois sur le 36 39 touche 2 « gestion de compte » et Audioposte

## Les automates bancaires, une relation autonome, plus rapide, plus accessible

La Banque Postale favorise et facilite l'accès à ses automates (GAB), pour les opérations de retrait de proximité. Avec un parc de plus de 5 191 automates bancaires, dont 119 nouveaux terminaux en libre-service internes, elle participe au projet initié par le groupe La Poste de limiter le temps d'attente dans les bureaux de poste.

## NOS CLIENTS ONT LE CHOIX DE LEUR ENTRÉE EN RELATION AVEC LEUR BANQUE





# Banque unique, partenaires multiples

Afin de toujours mieux servir ses clients, La Banque Postale recherche les meilleures expertises possibles au meilleur coût. Elle s'appuie pour cela sur des partenariats et crée, avec des acteurs de référence sur leurs marchés, des coentreprises dans des domaines stratégiques tels que la gestion privée et la monétique.

La stratégie multipartenaire de La Banque Postale repose sur la mise en commun d'expertises, de technologies et d'outils, sur le partage de clientèle et de réseaux de distribution. Elle a pour objectif la satisfaction de ses clients, premiers bénéficiaires de la performance du service rendu. Ces synergies contribuent en effet à réduire les coûts, à élargir l'offre et à innover en termes de produits pour toujours mieux répondre à l'évolution des besoins des clients. Ainsi, La Banque Postale, au travers de ces partenariats, monte en puissance rapidement sur de nouveaux métiers et construit sa relation multipartenaire dans le respect de ses valeurs d'accessibilité, de service et de professionnalisme.

## Agir ensemble : les partenariats commerciaux

Dans le cadre de ses partenariats commerciaux, La Banque Postale facilite l'accès du plus grand nombre à son offre de produits et services dans plusieurs domaines.

● Elle a poursuivi en 2008 son partenariat avec le réseau des 571 agences de la **Matmut**, qui distribue auprès de ses sociétaires la gamme de prêts immobiliers de la Banque. Ce partenariat sera bientôt étendu aux produits d'épargne.

● S'agissant de **CMP Banque**, filiale bancaire du Crédit Municipal de Paris, les accords signés en 2007 dans le domaine du crédit afin de mieux servir leurs clientèles fragiles et modestes, ont été complétés en 2008. Les clients de CMP Banque bénéficient de l'expertise des Conseillers crédit immobilier de la banque *via* une plateforme téléphonique dédiée. Les clients de La Banque Postale, quant à eux, profitent du savoir-faire de CMP Banque dans la restructuration de crédits.

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de pédagogie sur le surendettement et de lutte contre l'exclusion bancaire. Enfin, La Banque Postale travaille avec le Crédit Municipal de Paris sur un projet de microcrédit personnel, à l'initiative de la Ville de Paris.

## S'ouvrir à de nouveaux métiers : les partenariats stratégiques

La Banque Postale se développe sur de nouveaux métiers en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire d'acteurs de référence sur le marché.

Cette stratégie, engagée historiquement avec **CNP Assurances** dans les domaines de l'assurance vie et de la prévoyance, a donné lieu, en 1998, à la création d'une filiale détenue à parité, baptisée La Banque Postale Prévoyance, en 2007. Le contrat entre les deux entités, reconduit jusqu'en 2015, est porteur de confiance et de stabilité pour les clients. Il intensifie les engagements réciproques sur la gestion et la qualité de service.

C'est dans cette même logique que La Banque Postale renforce son offre de gestion sous mandat pour sa clientèle patrimoniale autour de sa filiale Efposte Gestion, devenue La Banque Postale Gestion Privée le 1<sup>er</sup> janvier 2008. En juillet, cette dernière conclut un partenariat avec Oddo & Cie pour mieux servir ses clientèles patrimoniales. Elle développe ainsi l'ingénierie patrimoniale avec l'appui et l'expertise d'un réseau de Conseillers en gestion de patrimoine qu'elle anime. La Banque Postale Gestion Privée est majoritairement détenue par La Banque Postale.

Dans le domaine de la monétique, elle a créé **Transactis**, le 17 avril 2008, en partenariat avec Société Générale. Cette coentreprise rapproche l'activité de développement et d'exploitation des systèmes d'information monétiques des deux banques. Dans un marché en très forte évolution (SEPA, réglementation, concentration et nouvelles technologies...), l'objectif est de

« La relation initiée entre la Banque et ses partenaires est une stratégie gagnante et pérenne. »

disposer d'une plate-forme multibanque et européenne pour mutualiser les investissements, l'exploitation, et disposer de l'infrastructure informatique à même de répondre aux exigences de réactivité, de qualité de service et de compétitivité. Détenue à parts égales par les deux établissements, Transactis est opérationnelle. Les premières bascules de flux vers la nouvelle plate-forme auront lieu courant 2009.

## Vers une gamme complète

La Banque Postale a été autorisée le 24 octobre 2007 par l'État à distribuer une offre de crédit à la consommation, puis, le 28 avril 2008, à délivrer des produits d'assurance de dommages. À l'issue d'un processus détaillé reposant sur une analyse multicritère industrielle, financière et juridique, La Banque Postale, lors de son Conseil de surveillance du 9 juillet 2008, a décidé d'entrer en négociation exclusive avec le groupe Société Générale. Ce partenariat se traduira par la création d'une coentreprise spécialisée dans le crédit à la consommation, dont La Banque Postale sera l'actionnaire majoritaire.

Le processus de sélection d'un partenaire pour l'assurance de dommages a été quant à lui engagé au second semestre 2008.

Une vision singulière de La Banque Postale...

« LA BANQUE POSTALE ET SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : UN MODÈLE DE PARTENARIAT »

Yannick Chagnon, directeur de la Direction des paiements domestiques et internationaux, Société Générale



« Nos deux établissements ont créé Transactis pour construire et exploiter une plate-forme monétique commune, en réponse à l'unification du marché européen des paiements et à l'émergence de nouvelles technologies (cartes sans contact, paiements mobiles). En capitalisant sur les meilleurs outils apportés par l'un et par l'autre, les partenaires se doteront progressivement, à partir de 2010, d'une plate-forme moderne, compétitive et évolutive. Son fort degré d'automatisation et sa richesse fonctionnelle permettront d'offrir à

la clientèle des produits innovants et des prestations de grande qualité. Pour Société Générale, La Banque Postale s'avère un partenaire idéal : concurrent, mais aussi confrère sans recouvrement majeur avec sa propre clientèle. Se reconnaissant dans une même exigence de professionnalisme, les équipes de Transactis se sont mises au travail dans un excellent esprit de coopération. Le clivage lié à leurs origines distinctes s'est rapidement estompé. Chacun apprécie désormais de valoriser son savoir-faire sur un projet ambitieux. »







ACTIVITÉS

# Unique pour répondre à des attentes multiples

La Banque Postale entretient avec ses clients une relation durable fondée sur la confiance et la simplicité. **Sa singularité?** Proposer à chacun, particulier ou entreprise, modeste ou fortuné, du plus jeune au plus âgé, la solution qui répond vraiment à ses attentes, partout sur le territoire et à tout moment. Des attentes multiples auxquelles elle satisfait dans ses trois domaines d'expertise: la banque de détail, l'assurance et la gestion d'actifs, en demeurant cette banque qui cultive sa différence. **En deux mots: unique et singulière.**





## Unique pour répondre à des attentes multiples

<b>BANQUE DE DÉTAIL</b> Nouveaux enjeux, nouvelles réponses - Particuliers: la banque de tous les projets - Entreprises: des réponses clés en main et personnalisées	30 36
<b>ASSURANCE</b> Des acteurs multiples, une expertise unique	40
<b>GESTION D'ACTIFS</b> Des compétences multiples, un savoir-faire unique	43
<b>GESTION FINANCIÈRE</b> Un bilan sain et solide	46



# Nouveaux enjeux, nouvelles réponses

Ancrée dans ses gènes, sa singularité se traduit dans son activité de banque de détail. La pertinence de son offre, combinée à ses missions d'intérêt général, fait de La Banque Postale un acteur unique sur le marché. Et cela pour tous, particuliers comme entreprises.

# La banque de tous les projets

Écouter ses clients, préserver leurs intérêts, savoir leur proposer des produits et services sur mesure, simples et adaptés à leur manière d'utiliser la banque : ces exigences président à la conception de l'offre de La Banque Postale. Sa gamme est construite autour de l'argent au quotidien, l'épargne, l'assurance et la prévoyance, le crédit immobilier. Parce que savoir répondre aux exigences de tous constitue plus que jamais sa priorité.



## L'essentiel sans le superflu

Les clients attendent de leur banque qu'elle leur simplifie la vie. La Banque Postale met donc à disposition de ses clients les services dont ils ont besoin et uniquement ceux dont ils ont besoin. Elle leur facilite la banque au quotidien avec des moyens de paiement innovants, des conseils à la demande, un accès rapide et transparent à l'information... Elle prend également en compte leurs valeurs sociales et de solidarité en proposant des produits et services affinitaires...

## Une exigence, la qualité de service aux clients

La Banque Postale cherche en permanence à assurer une relation bancaire de qualité, construite autour des besoins et des ressources de ses clients, et à privilégier, en toutes circonstances, l'intérêt du client.

La qualité, à La Banque Postale, est transversale et intégrée à l'ensemble de ses activités. Elle concerne tous les acteurs de la Banque et revêt des aspects multiples selon qu'elle se décline au quotidien ou dans les projets, dans les entités opérationnelles, dans le système d'information, au siège et au sein de la ligne conseil bancaire.

La politique qualité est définie par le Comité qualité client, présidé par un membre du Directoire de la Banque, qui analyse le niveau de satisfaction des clients afin de l'améliorer. Deux projets phares sont au service de cette ambition :

- CQFD (pour le Client, la Qualité Fait la Différence), afin d'améliorer encore la qualité du service rendu aux clients au quotidien, et ce, à tous les niveaux de la relation avec la Banque, quel que soit le choix de son entrée en relation ;
- DIAMS (Dialogue pour AMéliorer la Satisfaction des clients), afin d'optimiser les interfaces entre les acteurs pour accélérer le traitement des dossiers des clients entre les bureaux de poste et les centres financiers.

Parallèlement, La Banque Postale mesure chaque année la satisfaction de ses clients au travers d'études qui lui permettent de porter une attention particulière aux axes de progrès. Celles-ci ont conclu en 2008 à une très forte progression de La Banque Postale sur la banque à distance. Cette évolution très positive s'explique par les nombreux travaux qui ont été menés dans ce domaine entre 2007 et 2008, répondant ainsi aux attentes de ses clients.

## Une nouvelle génération de produits et services

Dans un marché en pleine mutation (course à la taille, européanisation des banques de détail, décloisonnement des métiers dans la banque, l'assurance, l'immobilier...) et une réglementation accrue, La Banque Postale, ancrée dans ses fondamentaux, a su s'adapter et renforcer son caractère unique et singulier. Sa capacité à innover s'est illustrée cette année dans de nombreux domaines : comptes courants, monétique, gestion patrimoniale, informations financières, crédits immobiliers, valeurs mobilières, gestion d'actifs, restructuration de crédit, microcrédits personnels...

- Le premier compte sur livret : afin d'enrichir sa gamme Épargne disponible, La Banque Postale a lancé en mars 2008 son compte sur livret, dont les encours atteignent déjà 1,5 milliard d'euros au 31 décembre.

- Pour les jeunes, la carte Regliss, fruit d'un partenariat entre la SNCF et La Banque Postale, est une carte bancaire Visa prépayée et rechargeable sur Internet, qui propose aux 12-17 ans des services bancaires et d'assurance combinés à des services exclusifs de la SNCF. Sous contrôle parental, elle favorise l'apprentissage de l'autonomie des jeunes en leur offrant des avantages multiples. Elle a reçu l'OSCARD<sup>1</sup> 2008 des cartes innovantes, décerné par Publi-News.

- Pour la clientèle patrimoniale, la mise en place d'un réseau de Conseillers spécialisés en patrimoine, animé par La Banque Postale Gestion Privée, s'est accompagnée d'une offre de produits et services spécifiques.

- Depuis le 3 novembre 2008, La Banque Postale propose à sa clientèle patrimoniale un nouveau contrat d'assurance vie multisupport et, pour la première fois, multigestionnaire. Baptisé « Cachemire » et accessible à partir de 25 000 euros, il propose des garanties en inclusion, des options et des services pour personnaliser le contrat et l'adapter aux objectifs de chacun.

## 2008, une année particulière pour La Banque Postale

Tout d'abord, sa résistance aux effets de la crise financière a mis en lumière la pertinence de son modèle. En cultivant son originalité et sa différence, La Banque Postale a su renforcer la confiance de ses clients et faire adhérer à ses valeurs de nouveaux clients soucieux de diversifier leurs avoirs.

Une année marquée par le rachat d'Easybourse, le formidable développement du Livret A, le succès notamment en assurance vie du plan d'action Livret A puissance 10, le nouveau CCP et le lancement du compte sur livret.

Une année qui s'est aussi illustrée par de nombreuses récompenses décernées pour ses contrats d'assurance vie, ses gammes OPCVM gérées par La Banque Postale Asset Management et sa gamme de financements immobiliers.

Autant d'événements qui ont contribué au développement de son activité.

- La Banque Postale a étendu son offre produits dans le domaine des placements immobiliers. Elle est la toute première banque à proposer un OPCVI (depuis juin 2008), La Banque Postale Immobilier. Elle a également commercialisé une SCPI de type Borloo dénommée « Opportunité Habitat ».

- En matière de placements, trois nouveaux OPCVM sont également venus compléter l'offre patrimoniale : LBPAM Obli Crédit, LBPAM Obli Convergence Europe, LBPAM Convertibles Europe.

1. Les OSCARDS sont un événement organisé depuis trois ans par Publi-News, éditeur de publications bancaires professionnelles, en coopération avec Alténor. Les partenaires associés à cette édition 2008 sont : Carte Bleue Visa, SPB, Affinion International et Atos Worldline.



### Le nouveau CCP, plus lisible, plus responsable

Attentive aux nouveaux usages et aux nouvelles habitudes de ses clients, La Banque Postale a modernisé l'offre liée au Compte Courant Postal, en veillant à rester la moins chère des grandes banques à réseau. Nouvelle politique tarifaire avec des frais de tenue de compte en baisse, découvert modifiable par téléphone et Internet, nouveaux relevés de compte plus clairs et plus complets, le CCP version 2008 est plus accessible et plus responsable. Le nouveau relevé de compte a été distingué par une étoile de l'Observateur du design 2009 de l'APCI (Agence pour la promotion de la création industrielle). Près de 743 000 CCP ont été ouverts en 2008.

Le lancement de la nouvelle offre CCP a favorisé la souscription des **offres groupées**, particulièrement compétitives et qui offrent une large gamme de produits : carte de paiement, chèque, découvert personnalisé, assurances et services de banque en ligne.

Le seuil des 4 millions de comptes Adispo et Bagoo a été franchi en fin d'année avec une croissance des ventes Adispo de plus de 3,5 %.

### Des moyens de paiement toujours plus innovants

● Six millions de clients ont déjà choisi une des cartes bancaires de La Banque Postale pour régler leurs dépenses quotidiennes. Ils profitent également des retraits déplacés gratuits sur l'ensemble des distributeurs automatiques de billets de la zone euro. L'équipement de la clientèle de La Banque Postale en moyens de paiement progresse à un taux supérieur à celui du marché : en effet, là où le marché bancaire français progresse de 3,3 %, La Banque Postale marque une progression de 5,3 % au 31 décembre 2008 de son parc de cartes de paiement.

● Le Cado Chèque : premier chèque-cadeau multi-enseigne distribué par un établissement bancaire. Le Cado Chèque est accepté par plus de 86 enseignes, dans plus de 11 000 points de vente en France et, plus récemment, dans les DOM-TOM.

En 2008, il enregistre plus de 64 millions d'euros de chiffre d'affaires et connaît une croissance plus forte que le marché (+ 50 % contre 15 %). Ce développement confirme l'efficacité du modèle de distribution de Cado Chèque, unique sur le marché : réseau des bureaux de poste, Conseillers spécialisés entreprises, site Internet. À la fin du premier trimestre 2009, l'offre va s'enrichir d'un chèque Sélection et d'un chèque Culture destinés plus spécifiquement aux entreprises.

● Pour faciliter l'accès rapide des voyageurs aux transports publics, La Banque Postale s'est associée à MasterCard et à la RATP. Ce projet vise à valider la faisabilité de l'accès aux transports publics par carte de paiement sans contact.

● Elle expérimente également avec le projet « Payez mobile » de nouveaux services monétiques, comme le **paiement sans contact par téléphone mobile** qui devrait aboutir en 2009. Plus de 90 %<sup>1</sup> des clients testeurs interrogés trouvent ce moyen de paiement rapide, pratique et simple à utiliser.

### Des produits de transfert d'argent plus accessibles

Les migrants trouvent à La Banque Postale toutes les solutions pour envoyer de l'argent dans leur pays d'origine. L'accessibilité à ce service s'est encore étendue en 2008 avec l'extension du service Western Union à plus de 4 000 bureaux de poste et celle de la couverture du mandat express international à 19 pays. Ainsi, plus de 5 milliards d'euros de capitaux ont été échangés en 2008, contribuant au soutien des familles des migrants et au développement des pays destinataires.

Depuis le 28 janvier 2008, le virement SEPA est proposé par La Banque Postale. Il est désormais accessible par tous les canaux de distribution de La Banque : centres financiers, bureaux de poste, banque en ligne. 15 000 virements SEPA ont été réalisés en décembre.

### Des fonds garantis : une gamme enrichie

Pour répondre à la demande de sa clientèle en fonds garantis, La Banque Postale a enrichi sa gamme de fonds garantis à l'échéance sur des thématiques d'actualité. Il s'agit d'Élancéo sur le thème de l'environnement et d'Émergence Bric dans le cadre des pays émergents. La Banque Postale a lancé Libriel pour ses clients soucieux d'une sécurité de leur capital investi à tout moment et d'un rendement minimum connu à l'avance. Au total, 860 millions d'euros ont été placés sur ces OPCVM.

### Épargne et assurances : des offres à la mesure de chacun

Constamment à l'écoute de ses clients, La Banque Postale a poursuivi en 2008 l'enrichissement de sa gamme avec des produits d'épargne et d'assurance accessibles, souples et innovants. Avec 41,2 millions de comptes et contrats en épargne et assurance, La Banque Postale dépasse les 221 milliards d'euros d'encours gérés à fin 2008. Sa manière de faire est fidèle à ses fondamentaux : proposer une gamme complète adaptée à tous les clients, à toutes les situations et à tous les niveaux de revenus.

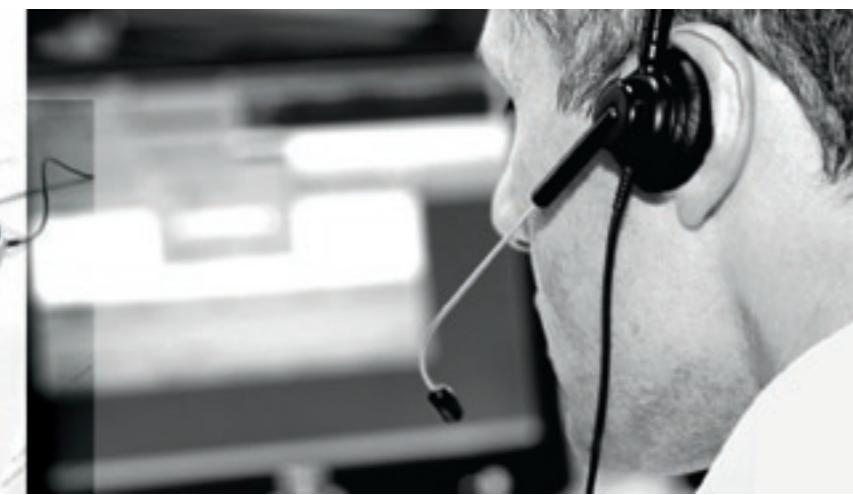
● Dans un contexte de préférence pour la liquidité, La Banque Postale a enregistré une progression de ses parts de marché en assurance vie, avec un chiffre d'affaires de plus de 11,1 milliards d'euros hors transferts affectés dans le cadre du dispositif « Fourgous » et une collecte nette en hausse de 411,5 millions d'euros. **Quatre prix** remis par le magazine « Le Revenu » lors des Trophées de l'assurance vie 2008 sont venus récompenser la qualité des contrats d'assurance vie Ascendo (deux prix), Vivaccio et Solésio Vie.

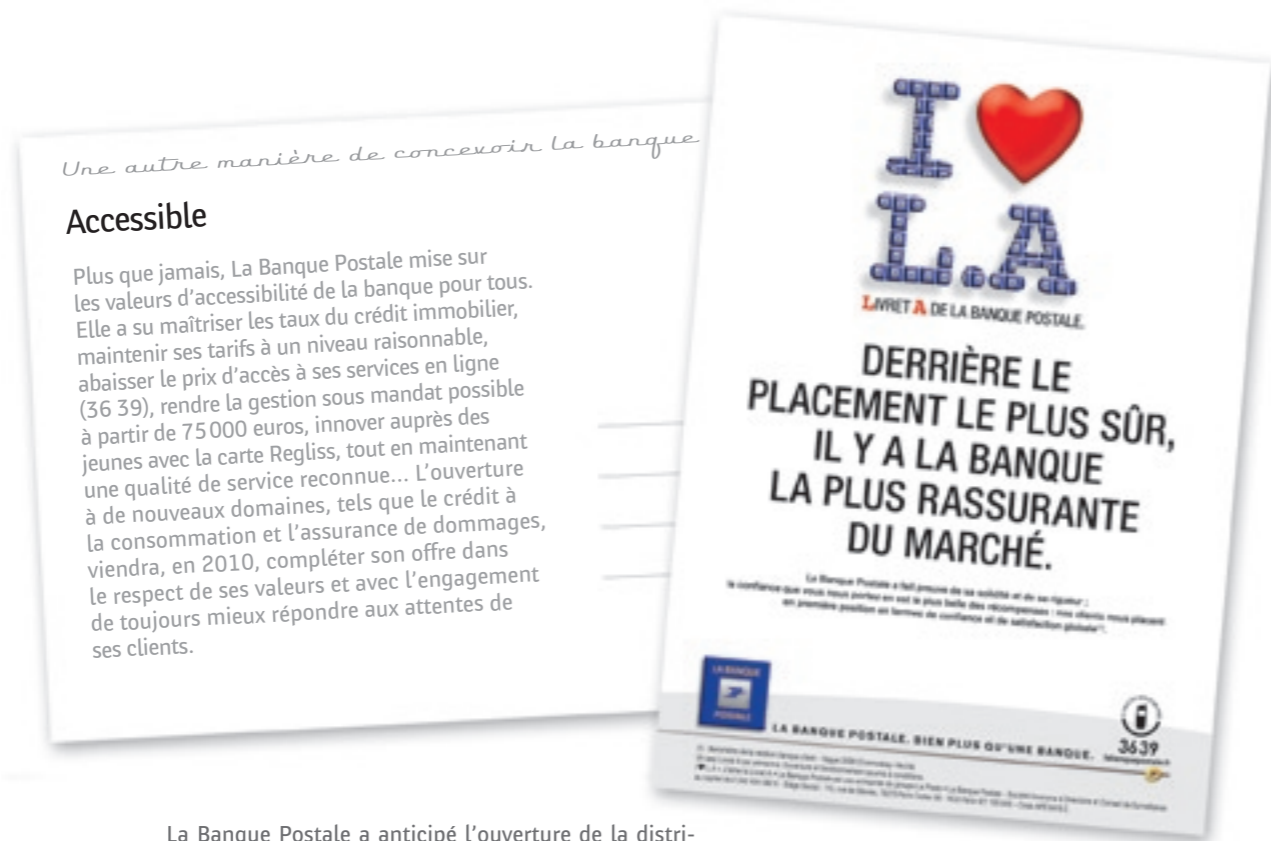
### Livret A : placement préféré plus que jamais

Dans le cadre d'une crise financière sans précédent, les épargnants ont très largement plébiscité les produits d'épargne liquide avec l'incorruptible Livret A. Plus de 21 millions de clients de La Banque Postale sont détenteurs d'un Livret A. La vaste campagne de communication « I ♥ L.A » a souligné l'attachement de La Banque Postale à ce produit « pas comme les autres » et a réaffirmé les deux missions d'intérêt général qui lui sont attachées : le financement du logement social et l'accessibilité aux services bancaires.

1. Source : enquête octobre 2008 réalisée par l'AEPM (Association européenne Payez Mobile).

« Dans une société en mutation permanente, c'est la capacité à innover qui fait la différence. »





Une autre manière de concevoir la banque

**Accessible**

Plus que jamais, La Banque Postale mise sur les valeurs d'accessibilité de la banque pour tous. Elle a su maîtriser les taux du crédit immobilier, maintenir ses tarifs à un niveau raisonnable, abaisser le prix d'accès à ses services en ligne (36 39), rendre la gestion sous mandat possible à partir de 75 000 euros, innover auprès des jeunes avec la carte Repliss, tout en maintenant une qualité de service reconnue... L'ouverture à de nouveaux domaines, tels que le crédit à la consommation et l'assurance de dommages, viendra, en 2010, compléter son offre dans le respect de ses valeurs et avec l'engagement de toujours mieux répondre aux attentes de ses clients.

La Banque Postale a anticipé l'ouverture de la distribution du Livret A en lançant, dès septembre 2008, un plan d'action d'envergure, « Livret A puissance 10 » ou les dix bonnes raisons de détenir un Livret A à La Banque Postale. Plus d'un million de Livrets A ont été ouverts, dont 483 47 par les Conseillers à distance des centres financiers.

**Prévoyance: des bons résultats au rendez-vous**

Parce que la société évolue, les clients de La Banque Postale souhaitent une couverture adaptée à leurs besoins et complétée par des services facilitateurs de vie. C'est pourquoi l'offre de prévoyance de La Banque Postale propose une large palette de niveaux de garantie permettant à chacun de trouver celui qui lui convient.

La Banque Postale, avec une production de plus de 458 000 contrats, confirme en 2008 sa performance de 2007 et sa position d'acteur bancaire majeur en matière de prévoyance individuelle avec plus de 1 900 000 contrats en portefeuille.

Sa gamme de produits en matière de santé, d'accidents de la vie, de décès, de dépendance et d'obsèques est l'une des plus complètes du marché. Elle permet de couvrir les besoins essentiels de chacun, à tous les âges de la vie et au plus juste prix.

**Crédits immobiliers: une relation de confiance affirmée, une production record**

Sur un marché de l'immobilier en net repli, des conditions d'octroi plus restrictives, et face à des clients à

la recherche de solutions pérennes pour réaliser leurs projets, La Banque Postale affiche sa différence et les accompagne dans une relation de confiance sur le long terme. Elle n'a pas cédé aux excès trop souvent constatés en matière d'allongement de la durée des prêts: dans l'intérêt de ses clients, elle n'accorde pas de prêts d'une durée supérieure à vingt-cinq ans. Par ailleurs, ses conditions d'octroi sont restées stables en 2008. Sa liquidité est totalement assurée par son bilan, ce qui lui permet de continuer à consentir des prêts immobiliers sans en resserrer l'accès. Elle est par ailleurs l'une des seules banques à mettre au service de ses clients des Conseillers spécialisés en immobilier exclusivement dédiés à cette activité. La finalisation de la gamme Pactys avec l'offre locative Pactys Investisseur, les prêts relais à différé total Pactys Relais Total, le financement aux SCI et le prêt in fine « Pactys In Fine », ainsi que l'augmentation de son Pactys Environnement jusqu'à 20 000 euros lui permettent de répondre à la totalité des besoins de financement de ses clients. La gamme Pactys a d'ailleurs été plébiscitée par les Dossiers de l'Épargne en obtenant le label de l'Excellence.

Ainsi, en 2008, La Banque Postale a aidé 106 000 foyers à accéder à la propriété ou à rénover leur logement, et a accordé 9 milliards d'euros de prêts, soit une progression de 12 %. Près du tiers des prêts accordés concerne les jeunes, avec un montant moyen de 89 000 euros. Par ailleurs, sur le seul quatrième trimestre, la production de prêts mis en force a augmenté de 36 % par rapport à la même période en 2007. Sur l'année 2008, les bons résultats enregistrés en production ont permis un gain de 1,7 point de part de marché.

**Crédit à la consommation: vers une offre responsable**

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi a donné le feu vert à La Banque Postale pour la distribution de crédits à la consommation, un pas supplémentaire vers une gamme complète. Après consultation du marché, La Banque Postale a choisi Société Générale comme partenaire exclusif pour l'accompagner dans le développement de cette nouvelle activité, avec un lancement prévu en 2009. Elle s'est engagée à créer une offre responsable de prêts personnels, répondant à un besoin réel, et sera très attentive au risque de surendettement.

« La Banque Postale est en marche vers une gamme complète de produits et services pour ses clients particuliers. »





# Des réponses clés en main et personnalisées

La Banque Postale est une banque alternative de référence. Banque de tous, elle s'adresse à toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur secteur et leurs enjeux. Avec plus de 645 000 comptes, elle a su séduire et fidéliser 480 000 clients aux besoins multiples : collectivités, associations ou entreprises.



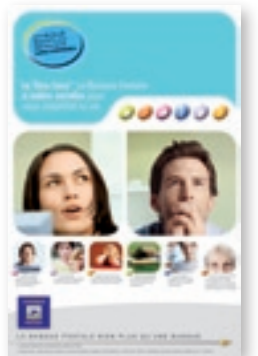
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'Activité entreprises est animée et pilotée par la Direction des entreprises, des collectivités et des associations. Ainsi structurée, La Banque Postale accueille et accompagne 364 000 associations, 17 000 PME, 99 000 TPE, 2 000 administrations secteur public, 2 000 grandes entreprises, dont 200 grands clients. **Tirant parti de cette diversité de clientèle, La Banque Postale a su développer un grand nombre de solutions innovantes.** Pour répondre à leurs besoins spécifiques, elle a élaboré une gamme de produits et services dans trois domaines clés :

- le traitement et la gestion de flux (au cœur de son activité avec plus de 24 millions d'opérations traitées sur l'année hors monétique);
- les produits de placement et de gestion de trésorerie (pour lesquels elle s'appuie sur l'expertise et les performances de La Banque Postale Asset Management);
- l'ingénierie sociale.

## À chaque client son interlocuteur privilégié

La Banque a développé une approche multicanal pour apporter à sa clientèle entreprises un accès simplifié à son offre. Son organisation est adaptée à chaque profil de client :

- le pôle grands clients pour accompagner les 200 grands comptes nationaux pour 95 millions de chiffre d'affaires;
- les Espaces entreprises situés dans les centres financiers : 19 en France et 4 dans les DOM avec 120 Conseillers spécialisés en entreprises accompagnés de 80 assistants commerciaux et d'une équipe d'experts présente sur tout le territoire; le lancement, le 18 septembre à Bordeaux, du premier Espace entreprises vitrine, marque la volonté de la Banque de privilégier l'accueil personnalisé de sa clientèle entreprises. L'Espace est conçu pour des contacts



priviliés sans guichet. Il sera suivi en 2009 par l'ouverture des Espaces de Paris, Lyon et Marseille ;

- les bureaux de poste avec les Gestionnaires de clientèle, pour une relation directe et de proximité, notamment avec les associations.

## Des solutions d'« electronic banking »

La Banque Postale a lancé, en 2008, une nouvelle offre de consultation et de gestion de comptes, ainsi que la possibilité d'acheter et de vendre des OPCVM sur Internet : LBP @cces 24 et LBP Net Entreprise facilitent les échanges à distance et optimisent la gestion de la trésorerie. Elle poursuit le développement de son offre d'« electronic banking », ainsi que la télécote des images chèques. Elle prolonge ses expérimentations en matière de dématérialisation des factures, de sécurisation des flux par signature électronique, de coffres-forts électroniques, se positionnant ainsi comme une banque résolument innovante.

En termes de « cash management », elle propose une offre complète d'« electronic banking » dans le cadre de la mise en place du SEPA. La Banque Postale se situe maintenant au 16<sup>e</sup> rang mondial pour les volumes de flux échangés par SwiftNet. Elle a enrichi ses services d'une offre de « cash pooling », indispensable pour répondre aux besoins de trésorerie centralisée de certains de ses clients.

## Des solutions adaptées pour les institutionnels

- De nombreux bailleurs sociaux (dont 265 organismes HLM) ont confié à La Banque Postale l'encaissement de leurs loyers. La Banque a mis en place cette année le paiement des loyers en ligne via Scellius Net, une solution de règlement sécurisé à distance, inaugurée par Colombes Habitat Public. La Banque

« Dans un contexte de crise, de nombreux clients institutionnels ont fait confiance à La Banque Postale. »

Postale participe chaque année au congrès de l'Union nationale pour l'habitat. En 2008, elle y a ainsi présenté son offre et ses solutions en matière de titres de services comme le Cesu employeur. En 2009, elle prévoit le lancement des offres « indemnité de fin de carrière » et services RH spécifiques pour les OPHLM.

- La Banque Postale propose aussi une gamme d'OPCVM monétaires spécialement conçus pour les entreprises et les clients institutionnels. Elle couvre un large éventail d'actifs, de fonds spécialisés et de fonds ISR, avec un encours en croissance de 33 % par rapport à 2007. L'activité de la « salle des marchés » avec les certificats de dépôt et les comptes à terme a consolidé l'offre de placements pour les entreprises, le nombre d'opérations traitées ayant été multiplié par deux. L'encours global a ainsi progressé de 21 %, atteignant 6,5 milliards d'euros, dont les trois quarts ont été réalisés au sein des Espaces entreprises et un quart par le pôle grands clients.

## 2008, une année dynamique pour le marché des entreprises

Dans un contexte de crise et d'altération de la confiance vis-à-vis du monde bancaire, de nombreux clients (institutionnels et associations) se sont tournés vers La Banque Postale.

Elle simplifie la vie des associations avec une offre spécifique et sensibilise ses clients à la nécessité d'anticiper la retraite de leurs salariés, et ceci dans un cadre fiscal privilégié, en élargissant sa gamme de produits d'assurance et d'ingénierie sociale : Retraite 83, PERE multisupport, Plan Épargne Retraite Entreprise... Elle enregistre ainsi, au dernier trimestre, une progression de ses encours de 11 %.

Elle propose également, pour les PME, une offre innovante et unique sur le marché : « Services RH ». Enfin, la création du premier Espace entreprises vitrine, à Bordeaux, marque également la volonté de La Banque Postale de s'installer au cœur du tissu économique local et d'être toujours plus proche de ses clients.

### Des solutions monétiques clés en main

La Banque Postale propose également des solutions monétiques « clés en main » : Monétude (pour simplifier l'encaissement des règlements par carte bancaire) et Moneo (pour les encaissements de petites sommes). De plus, elle assure le traitement bancaire des flux Moneo de diverses municipalités (les habitants peuvent ainsi régler leurs dépenses de stationnement, piscine, cantine, bibliothèque...).

### Des solutions spécifiques pour les associations

La Banque Postale est l'un des tout premiers partenaires du secteur associatif : près de 50 % des associations françaises sont détentrices d'un CCP. Outre le Livret A associations, un outil particulièrement souple pour valoriser le budget des associations, les Gestionnaires de clientèle des bureaux de poste proposent désormais le compte Adispo Association, un ensemble sur mesure de produits et services qui inclut l'essentiel des services bancaires et des options diverses. Parmi les nouveautés 2008, la garantie Annulation d'événement. Cette offre complète est destinée en priorité aux associations de proximité.

En partenariat avec la Fondation du Bénévolat, La Banque Postale offre à ses clients associations une assurance spécifique au bénéfice de leurs bénévoles encadrants.

### Des solutions innovantes en retraite et en épargne salariale

● Les contrats de retraite : en complément d'une offre complète d'épargne salariale (Décisiel), La Banque Postale a créé, en partenariat avec QUATREM, second acteur français de la retraite complémentaire, deux nouveaux produits de constitution de retraite complémentaire à cotisations définies : Retraite 83 et PERE Multisupport. Ils offrent un cadre fiscal avantageux pour l'entreprise comme pour le salarié.

Le nombre de contrats d'épargne salariale souscrits en 2008 a progressé de 61 %.



● Des produits d'assurance : l'assurance « homme clé », destinée aux PME qui veulent se prémunir contre la disparition d'un dirigeant clé, qui sortira en février 2009. Elle a été conçue avec l'appui du pôle assurances de la Banque.

● « Services RH » se compose de 4 volets spécifiques : l'accompagnement RH pour développer la performance des ressources humaines, une veille économique et concurrentielle pour faciliter la prise de décision, une aide au recrutement et un appui juridique. Chaque entreprise peut également bénéficier, de manière optionnelle et complémentaire, de prestations sur mesure dans le cadre d'une relation personnalisée.

### Devenir la banque de référence en matière de gestion des flux

Dans un environnement fortement concurrentiel, une large gamme d'outils, classiques ou innovants, est proposée aux petites et moyennes entreprises comme aux grands comptes pour gérer leurs flux, élargir leurs modes de paiement et de règlement, et sécuriser leurs transactions. Ils illustrent l'ambition de La Banque Postale sur le marché de l'entreprise : devenir la banque de référence en matière de gestion des flux d'ici à 2010.

Une vision singulière de La Banque Postale...

« LA BANQUE POSTALE, PARTENAIRE RASSURANT »

Gilles Bourron, Responsable de trésorerie, PMU



« Pour satisfaire les attentes de nos clients et faciliter l'accès à nos services, nous recherchons un partenaire bancaire dans le cadre de la refonte de notre système d'acquisition monétique. Nous avons retenu La Banque Postale parmi nos partenaires pour sa présence sur tout le territoire, y compris dans les DOM. La proximité de son réseau correspond en tout point à la diversité de notre clientèle. La Banque Postale nous accompagne dans trois domaines : la remontée des encaissements de nos points de vente, le paiement

et les acquisitions monétiques. Le savoir-faire reconnu de La Banque Postale en matière de flux monétiques multicanaux (TPE, paiement en ligne) nous apporte une réponse globale et adaptée à l'évolution des comportements de nos clients. Nous allons ainsi développer l'usage de la carte bancaire en nous appuyant notamment sur l'expertise industrielle de la Banque. Notre relation bancaire est construite autour de valeurs partagées telles que la simplicité, la disponibilité et la transparence. »



# Des acteurs multiples, une expertise unique

Le pôle assurance de La Banque Postale est un réseau d'expertises et de synergies qui s'appuie sur des partenaires et des filiales reconnus pour leurs performances. Il est un laboratoire d'innovation dans le respect d'un développement responsable et en conformité avec les obligations réglementaires.



Le pôle assurance de la Banque est le point d'entrée de ses partenaires assureurs, au premier rang desquels figure CNP Assurances pour les assurances de personnes.

## CNP Assurances : des liens capitalistiques privilégiés

Avec CNP Assurances, premier assureur de personnes en France, La Banque Postale entretient des liens privilégiés. CNP Assurances propose depuis plus de cent cinquante ans une gamme complète de produits d'assurance en matière d'épargne, de retraite et de prévoyance, qui sont distribués dans le réseau des bureaux de poste. La Banque Postale est le premier réseau collecteur de CNP Assurances et représente 46,8 % du chiffre d'affaires de CNP Assurances. Le dynamisme de La Banque Postale s'appuie sur une gamme à forte notoriété, totalement renouvelée : Solésio l'offre retraite, Vivaccio le contrat multisupport grand public maintes fois primé ou encore le tout nouveau contrat patrimonial Cachemire.

## La Banque Postale Prévoyance : des réponses pour tous les âges

La Banque Postale Prévoyance est une filiale détenue à parts égales par La Banque Postale et par CNP Assurances. Elle a développé une gamme de produits de prévoyance individuelle et collective qui compte parmi les plus complètes du marché. Elle couvre efficacement les besoins de tous les âges de la vie : santé, accidents de la vie, dépendance, décès et obsèques. La gamme de La Banque Postale Prévoyance, fidèle aux valeurs de La Banque Postale et à sa manière de faire, se distingue par sa transparence et son accessibilité. Son offre de produits « responsables » a largement contribué à développer le marché de la prévoyance en France. Elle détient le 3<sup>e</sup> rang des bancassureurs français en prévoyance individuelle, avec 1,76 million de contrats en portefeuille pour un chiffre d'affaires de près de 200 millions d'euros.

## Sogerco : le courtage

Sogerco, le cabinet de courtage d'assurance de La Banque Postale, est une filiale à 100 % de la Banque. Architecte des nouvelles offres d'assurance « clés en main » et expert en montage de produits, Sogerco est particulièrement performant dans l'offre de services et l'offre aux entreprises. Il s'est imposé comme l'un des quinze premiers courtiers français, avec un chiffre d'affaires de plus de 35 millions d'euros en 2008. Sogerco exporte son savoir-faire hors de France : la poste Vietnamienne l'a notamment choisi comme partenaire, afin d'élaborer et de commercialiser sa gamme de produits d'assurance, et de former ses Conseillers.

Sogerco a par ailleurs créé l'Assurance des Postiers, une offre en IARD sur mesure pour les 430 000 postiers actifs ou retraités, qui rencontre un vif succès avec 43 000 contrats souscrits à fin décembre 2008. Elle s'inscrit pleinement dans les valeurs du Groupe en proposant plusieurs contrats aux garanties simples et aux tarifs compétitifs (multirisque habitation, auto, moto, protection juridique...).

## Un nouveau partenaire pour l'assurance de dommages en 2009

La Banque Postale étend ses savoir-faire et sera bientôt en mesure de proposer à ses clients une offre complète en assurance de dommages. La sélection du partenaire est actuellement en cours.



## Le CNAH : cellule de veille du réseau

L'activité du CNAH (Centre national de l'assurance et de l'habilitation), support en assurance de La Banque Postale, a fortement progressé en 2008. Partenaire interne privilégié, il apporte son appui au réseau des bureaux de poste par un service hotline destiné aux Conseillers, assiste les clients par Internet et assure une veille concurrentielle indispensable. L'Observatoire de l'assurance du CNAH met à disposition de La Banque Postale un système d'aide à la décision, qui observe et analyse le marché et la concurrence.

Une vision  
singulière  
de La Banque  
Postale...

« DES BESOINS INDIVIDUELS  
COUVERTS PAR LA BANQUE  
POSTALE PRÉVOYANCE »



Patrick Bacchetta, Directeur général de La Banque Postale Prévoyance

« Historiquement proche des préoccupations des Français en matière de prévoyance et dépendance, La Banque Postale Prévoyance couvre l'ensemble de leurs besoins de protection. Elle est en permanence sensibilisée au niveau de prise en charge attendu par les clients, c'est pourquoi elle parraine avec « La Tribune » le « baromètre prévoyance-dépendance » réalisé par TNS Sofres. Elle conçoit une gamme de produits toujours plus complète et accessible au plus grand nombre, à un tarif raisonnable, avec des prestations financières

complétées par des services d'accompagnement. Sa démarche « responsable » s'inscrit pleinement dans celle du groupe La Banque Postale qui construit sa relation bancaire et d'assurance dans un souci permanent de considération des besoins de chaque client, à tous les âges de la vie. Cette expertise, elle la puise aussi auprès de CNP Assurances, premier assureur de personnes en France avec lequel elle partage les mêmes valeurs d'accessibilité, de simplicité et de service. »

**5,4** MILLIONS DE CONTRATS  
D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT  
ALLIATYS

PLUS DE **10 000**  
SOUSCRIPTIONS DE CONTRATS  
CACHEMIRE EN 2 MOIS

PLUS DE **458 000**  
AFFAIRES NOUVELLES NETTES  
EN PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

Le pôle assurance orchestre le développement de l'offre assurance de la Banque. Ainsi, en étroite collaboration avec la Direction marketing, il a initié les produits phares de l'année 2008.

#### Cachemire : une assurance vie à votre mesure

Un contrat unique sur le marché : après Ascendo et Vivaccio, régulièrement primés, Cachemire est un produit d'assurance vie particulièrement novateur. Sur mesure, multisupport et, pour la première fois, multi-gestionnaire, il a été élaboré avec CNP Assurances en s'appuyant sur l'expertise de La Banque Postale Asset Management en matière de sélection et de gestion de fonds.

Il répond aux besoins des clients patrimoniaux les plus exigeants et propose trois modes de gestion, ainsi que différentes options personnalisables. Il permet d'investir sur les OPCVM de LBPAM ainsi que sur une sélection de trackers et d'OPCVM gérés par des sociétés de gestion de renom.

#### Alliatys Pro : la protection pour les entreprises et les associations

L'assurance multigarantie performante, Alliatys Pro, est désormais proposée aux 100 000 entreprises et professionnels de proximité, clients de La Banque Postale.



« Cachemire, le dernier-né des contrats d'assurance vie imaginés par les acteurs assurance de La Banque Postale. »

Elle les couvre contre la perte ou le vol d'espèces et de moyens de paiement (chèquiers et cartes), lors du transport de fonds et de valeurs. Elle offre une protection juridique, une garantie Incapacité temporaire de travail pour les dirigeants et un service de conciergerie virtuelle.

La Banque Postale a transformé et élargi son offre Alliatys Association pour mieux répondre aux besoins des associations de proximité (95 % de sa clientèle associative). Elle leur propose une garantie contre la perte ou le vol des moyens de paiement, assortie de garanties particulièrement bien ciblées : garantie annulation de manifestation, sécurité fraude pour se protéger des fraudes commises par un membre de l'association.

Une offre « homme clé » à venir en 2009 complètera la gamme et sera destinée aux petites entreprises. Elle sera construite en partenariat avec La Banque Postale Prévoyance.

#### Des solutions RH au service du développement des entreprises

Retraite collective, indemnités de fin de carrière, indemnités de licenciement, services ressources humaines..., la gamme de La Banque Postale s'est considérablement élargie en 2008. La nouvelle offre « services RH » assure aux entreprises une aide au développement et au recrutement, une veille économique et concurrentielle, et une assistance juridique.

# Des compétences multiples, un savoir-faire unique

Le pôle gestion d'actifs pilote les orientations stratégiques et l'organisation de l'ensemble des activités de gestion de la Banque. Attentif à l'évolution du métier, il coordonne et accompagne le développement de tous les acteurs du pôle et initie la mise en place de partenariats pour compléter et diversifier les expertises. Une manière de faire pour le moins unique et singulière.

La Banque Postale poursuit son développement dans la gestion d'actifs autour de plusieurs compétences :

- la gestion pour compte de tiers avec :
  - La Banque Postale Asset Management (LBPAM), principalement axée sur les grandes classes d'actifs ;
  - la structuration et la gestion de produits dits « garantis » et « à formule » avec La Banque Postale Structured Asset Management (LBPSAM) ;
  - la gestion sur des classes d'actifs ou des styles de gestion très spécialisés : gestion « flexible » avec Thiriet Gestion, Europe de l'Est avec Stelphia Asset Management ;
  - l'incubation de jeunes sociétés de gestion novatrices et susceptibles de devenir les moteurs de performance de demain avec AMLab ;
- la gestion privée sous mandat avec La Banque Postale Gestion Privée ;
- le capital investissement avec XAnge Private Equity ;
- l'investissement et la gestion d'actifs immobiliers non cotés avec Ciloger.

À ces activités viendra prochainement s'ajouter le courtage en ligne, suite à l'acquisition du site d'information financière Easybourse. La délégation d'expertises entre les différents acteurs, la vision transverse, le traitement de dossiers communs et la complémentarité renforcent l'efficacité de l'activité de gestion d'actifs au sein du groupe La Banque Postale.

#### Une année d'ouverture...

2008 a vu l'offre de mandats de gestion du groupe La Banque Postale s'élargir à de nouveaux clients, notamment patrimoniaux et institutionnels. L'image de la Banque, solide dans la crise, le développement de l'offre de produits, le profilage accru des cibles

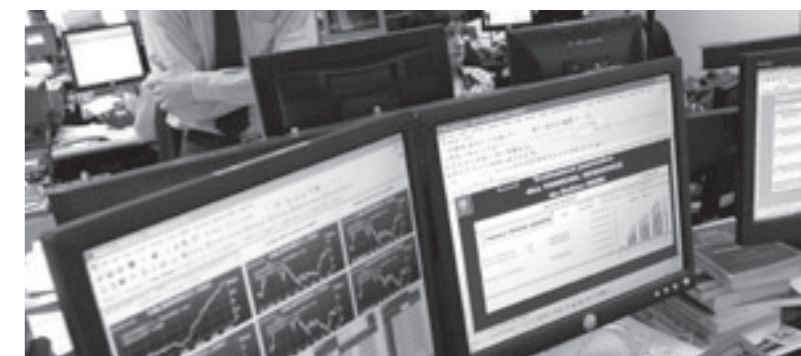
et des risques associés sont à l'origine de ce succès. La Banque Postale Asset Management a notamment développé la gestion de mandats de type assurantiel pour le compte d'organismes soumis à la réglementation des assurances.

#### ... dans un environnement instable...

Le pilotage et la gestion des risques sont un aspect essentiel de l'activité bancaire. C'est un atout majeur pour La Banque Postale, qui a montré, au cours de cette année agitée, qu'elle savait, tout comme ses filiales, faire preuve d'une extrême vigilance et d'une maîtrise raisonnée des risques.

#### ... avec un pôle qui se structure

En 2008, l'équipe du pôle gestion d'actifs de La Banque Postale s'est étoffée, réorganisée autour de nouvelles structures pour mieux partager les expériences et développer des synergies, dans le strict respect de la réglementation. Un Comité de gestion (pour l'étude des dossiers d'intérêt commun), un Comité des responsables de la conformité et du contrôle interne ont été





constitués. En termes de synergie, le pôle favorise la mutualisation des compétences et facilite la mise en place de conventions entre filiales.

### Les savoir-faire multiples de filiales organisées autour d'un pôle commun

● **La Banque Postale Asset Management (LBPAM)**, l'aînée des filiales de gestion d'actifs de La Banque Postale, assure la gestion pour compte de tiers de particuliers et de personnes morales. Pour les clients particuliers, qui représentent 18 % des encours, son activité s'organise autour d'une large gamme de Sicav et de FCP, dans les catégories traditionnelles (actions, obligations, profilées et monétaires). Sa filiale La Banque Postale Structured Asset Management assure la gestion des fonds à formule proposés à la clientèle de La Banque Postale. Pour les personnes morales (82 % des encours de LBPAM), la Banque propose des OPCVM ouverts, des fonds dédiés répondant aux obligations de certaines institutions (HLM notamment), des fonds spécialisés (ISR par exemple), ainsi que des mandats de gestion spécifiques (caisses de retraite, mutuelles, compagnies d'assurances). Des partenariats avec Stelphia Asset Management (gérant spécialiste de l'Europe de l'Est) et AMLab (incubation de jeunes sociétés de gestion) ont permis à LBPAM de diversifier ses expertises. Elle a acquis cette année 33,4 % du capital de Thiriet Gestion, spécialiste de la gestion flexible de fonds diversifiés.

En 2008, LBPAM a réalisé une année record en termes de collecte nette OPCVM avec près de 7 milliards d'euros, placés auprès de personnes physiques et de clients institutionnels et entreprises. L'importante collecte en fonds monétaire réalisée auprès des personnes morales (6,4 milliards d'euros) s'est accompagnée d'une collecte significative auprès des particuliers sur les OPCVM actions (97 millions d'euros) et sur les fonds garantis (229 millions d'euros). La Banque Postale se positionne ainsi au deuxième rang des grands réseaux pour sa collecte en 2008. Elle affiche une progression d'encours en OPCVM (hors mandats) de 5,41 %, alors que le marché a connu une baisse globale des encours de près de 18 %. Par ailleurs, suite au mandat de près de 68 milliards d'euros confié en fin d'année par CNP Assurances, LBPAM affiche un encours de 109 milliards d'euros à fin 2008 (OPCVM directs, fonds de fonds, UC et mandats institutionnels), la plaçant au sixième rang des sociétés de gestion d'OPCVM en France (avant rapprochement CAAM et SGAM).

● **La Banque Postale Gestion Privée (LBPGP)** gère les mandats de gestion et les services d'ingénierie patrimoniale auprès de la clientèle patrimoniale de La Banque Postale et anime ses Conseillers en gestion de patrimoine sur toute la gamme de produits de La Banque Postale. Pour assurer à sa clientèle le plus haut niveau de professionnalisme, La Banque Postale a conclu un accord avec le spécialiste Oddo & Cie, actionnaire à 49 % de La Banque Postale Gestion Privée. LBPGP propose une gamme de 6 mandats de gestion en titres vifs accessibles dès 75 000 euros (4 profils en comptes titres et 2 en PEA). Cette offre s'élargira dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et étoffera, en 2009, la gamme de La Banque Postale Gestion Privée avec un produit haut de gamme unique sur le marché.



### Adaptable

Dans le contexte actuel de crise, le modèle de société de gestion à taille humaine de La Banque Postale Asset Management démontre sa robustesse et apparaît comme particulièrement pertinent. L'adossement à un établissement financier solide, sa gestion de qualité reconnue par la Place et sa relation avec ses clients, basée sur la confiance et la transparence, ont su attirer de nombreux clients parmi lesquels des institutionnels, des grandes entreprises et notamment des personnes morales. La Banque Postale Asset Management a ainsi pu réaliser une bonne année 2008 en conservant les moyens de poursuivre son développement.



<b>109</b> MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS GÉRÉS PAR LBPAM ET SA FILIALE LBPSAM	<b>7</b> MILLIARDS D'EUROS DE COLLECTE NETTE RÉALISÉS PAR LBPAM	<b>1,02</b> MILLIARD D'EUROS D'ACTIFS IMMOBILIERS GÉRÉS PAR CILOGER
---	---	---

En 2008, son activité s'est intensifiée, malgré un contexte boursier défavorable, avec une collecte brute de 130 millions d'euros, en hausse de 4 %. Les encours sous gestion s'élèvent à près de 180 millions d'euros (dont 80 % en PEA et 20 % en CIFO) soit une progression de 18 % depuis le début de l'année.

● Avec La Banque Postale pour actionnaire majoritaire, **XAnge Private Equity** est une société de gestion de fonds d'investissement dans les sociétés non cotées spécialiste de la gestion des FCPI et FCPR ainsi que de SCR. Acteur reconnu du capital risque, elle contribue à la dynamisation des PME en investissant des montants de 0,5 à 5 millions d'euros au capital d'entreprises de nombreux secteurs d'activité, et notamment ceux de l'énergie et l'environnement. Elle les accompagne en tant qu'actionnaire minoritaire, les encours gérés approchent les 340 millions d'euros. Les FCPI collectés par La Banque Postale et gérés par XAnge Private Equity ont ainsi été récemment investis au capital de jeunes sociétés spécialisées dans les métiers de la méthanisation des déchets organiques et de la gestion d'unités de production d'électricité décentralisées vertueuses en termes de bilan CO<sub>2</sub>.

● Créée en 1984 et filiale à 45 % de La Banque Postale, **Ciloger** conçoit et développe des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) investies soit en immobilier d'entreprise, soit en immobilier résidentiel. Dès la création des nouveaux véhicules d'épargne immobilière que sont les OPCI, Ciloger est devenu un acteur de référence en conception et en gestion d'organismes de placement collectif immobilier et un intervenant majeur en matière d'externalisation de patrimoines immobiliers. Ses actifs sous gestion ont dépassé le milliard d'euros en 2008, dont plus des deux tiers investis dans le secteur du commerce. Ciloger a obtenu cette année l'agrément des deux premiers OPCI destinés aux particuliers, innovation importante sur le marché des produits d'épargne immobilière puisque ce produit bénéficie du régime fiscal des valeurs mobilières.

### Des partenariats clés

Dans sa logique d'ouverture et de proximité, La Banque Postale poursuit son développement autour de l'instauration de partenariats forts. Lien capitalistique de type LBPGP/Oddo & Cie, ou lien commercial créateur de synergies (Easybourse), l'enjeu est toujours d'acquérir des expertises nouvelles et de franchir un pas de plus vers la satisfaction du client.

## 2008, l'année de tous les prix

LBPAM a reçu en 2008 de nombreuses récompenses, aussi bien sur des produits spécifiques que sur l'ensemble de la gamme. Elles concernent tous les types de durée, de un an à cinq ans, et classent LBPAM parmi les meilleures, tant en termes de performances absolues que de rapport rendement/risque. Ces performances sont obtenues aussi bien dans les périodes de hausse des marchés que dans les périodes difficiles, preuve de l'adaptabilité de la gestion.

Ainsi, pour la troisième année consécutive, La Banque Postale s'offre le podium des Lauriers d'« Investir Magazine » pour les performances<sup>1</sup> de ses gammes d'OPCVM actions et diversifiées, dans la catégorie « Banques à réseau ». Le Laurier d'Or 2008 succède au Laurier d'Argent obtenu en 2007 et au Laurier d'Or 2006. Ces prix saluent la qualité de la gestion de La Banque Postale Asset Management, qui a su mener avec régularité durant toutes ces années une stratégie d'allocation d'actifs de qualité et une sélection de choix de valeurs pertinentes.

Nouvelle venue dans les classements d'« Investir Magazine », Thiriet Gestion, filiale à 33,4 % de La Banque Postale Asset Management, s'offre le Laurier d'Argent pour sa gestion actions et diversifiées, dans la catégorie « Autres établissements ».

1. Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Performances sur cinq ans arrêtées au 30/09/2008.

# Un bilan sain et solide

Tout au long de cette année 2008, marquée par une dislocation sans précédent de la plupart des marchés financiers, la gestion financière du bilan de la Banque a fait preuve de robustesse.

Le bilan de la Banque se caractérise par une structure singulière pour une banque de détail, avec un montant de dépôts significativement plus important que celui des prêts à la clientèle. Il reflète le niveau encore limité des encours de crédit immobilier, lié aux restrictions de gamme qui étaient le fait des services financiers de La Poste avant la création de La Banque Postale.

De ce fait, la Banque est amenée à intervenir pour des montants importants sur les marchés financiers. Si elle est restée à l'abri des actifs toxiques, qui sont la principale cause des dépréciations massives enregistrées par les établissements financiers les plus exposés, c'est en application de sa politique de gestion financière, qui privilégie la liquidité des actifs, donc leur qualité et leur simplicité, fût-ce au détriment de rendements apparemment attractifs.

C'est cette double caractéristique – pas de besoin de refinancement de marché pour continuer à exercer son activité de banque de détail, liquidité et qualité des actifs financiers détenus – qui a permis à La Banque Postale non seulement d'augmenter son volume de crédits à l'habitat accordés sans modification des conditions d'octroi, mais également de continuer à prêter sa liquidité au marché interbancaire, même au plus fort de la crise lors des mois de septembre et d'octobre.

Hormis ces spécificités, la gestion financière du bilan de La Banque Postale poursuit les objectifs traditionnels de ceux d'une banque de détail, à savoir :

- dégager des marges financières en ligne avec les objectifs stratégiques de la Banque en termes de PNB (Produit Net Bancaire);
- tout en veillant à la régularité de ces marges, en limitant l'impact de la volatilité des taux d'intérêt, à laquelle elles sont naturellement exposées.

En conséquence, la politique de gestion financière anticipe en permanence les évolutions à moyen terme de l'actif et du passif de la Banque, qui résultent notamment de l'évolution du comportement de ses clients.

## Le passif

- Les opérations avec la clientèle représentent un encours total de 90 milliards d'euros au 31 décembre 2008.
- Les dépôts à vue (40,4 milliards d'euros).
- Les comptes d'épargne d'autre part (46,9 milliards d'euros) et notamment :
  - les dépôts Épargne Logement (18,1 milliards d'euros de PEL et 6,1 milliards d'euros de CEL);
  - les Livrets d'Épargne Populaire (13,3 milliards d'euros);
  - le Livret de Développement Durable (4 milliards d'euros);
  - le Compte sur Livret, lancé en 2008 (1,5 milliard d'euros).

L'enjeu de la gestion financière est de déterminer la maturité moyenne sur laquelle ces fonds peuvent être engagés. Bien que la plupart soient contractuellement « à vue », ces dépôts sont stables lorsqu'on observe leur historique d'encours. À l'issue d'analyses statistiques et de simulations, les dépôts sont décomposés en deux parties :

- une partie volatile, placée à court terme, pour faire face aux besoins quotidiens de liquidité des clients;
- une partie stable, plus significative, qui peut être placée à long terme après prise en compte de scénarios défavorables sur un plan macroéconomique et/ou commercial.

La pertinence de ces modèles n'a pas été remise en cause en 2008 malgré la poursuite de la décollecte sur les PEL de plus de 10 ans, amorcée depuis fin 2005 en raison d'un changement des règles fiscales.

## L'actif

Les opérations avec la clientèle, essentiellement constituées de prêts immobiliers, représentent un encours total de 28,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Le montant des actifs financiers s'élève à 72,1 milliards d'euros. Ils ont une importance fondamentale, tant en termes de montants gérés que de PNB, et constituent une composante importante de la gestion des risques du bilan de La Banque Postale. Hormis les montants centralisés au titre de l'épargne réglementée (LEP, LDD), ils se répartissent de la manière suivante :

- un portefeuille détenu jusqu'à l'échéance d'un montant de 37,6 milliards d'euros, composé de titres obligataires de très bonne qualité (titres d'État ou assimilés pour l'essentiel), comptabilisé au coût amorti et permettant ainsi d'amortir la volatilité de la marge financière;
- un portefeuille disponible à la vente d'un montant de 8,3 milliards d'euros, comptabilisé à la juste valeur par les capitaux propres, suivant une allocation stratégique basée sur l'analyse du couple rendement/risque. Composé essentiellement de titres obligataires (État, secteur bancaire), ce portefeuille comprend aussi de manière marginale d'autres classes d'actifs (indices actions par exemple) afin d'en limiter la volatilité grâce aux effets de la diversification;
- un portefeuille de trésorerie, comptabilisé à la juste valeur par le résultat, d'un montant de 8,4 milliards d'euros. Adossé à la partie volatile des dépôts, ainsi qu'à des financements de marché de bonnes conditions, il permet de gérer la liquidité de la Banque.

## Les instruments dérivés de couverture

Ils représentent un encours notionnel de 8 milliards d'euros. Il s'agit de swaps de taux dont l'objectif est de limiter la sensibilité des marges futures de la banque à la volatilité des taux d'intérêts.

Pour ce qui concerne les swaps long terme (au-delà d'un an), leur classement comptable (couverture des dépôts à vue ou couverture de flux de trésorerie d'actifs financiers) permet d'éviter d'impacter le compte de résultat des variations de valeur de ces instruments.

90 MILLIARDS  
D'EUROS DE DÉPÔTS

72,1 MILLIARDS  
D'EUROS D'ACTIFS FINANCIERS







DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

# Unique pour assumer des engagements multiples

La Banque Postale place le développement responsable au cœur de ses convictions, de son offre comme de ses actions. **Sa singularité?** Cultiver, au quotidien et envers chacun, la proximité, le service et l'accessibilité. Des engagements qu'elle traduit en actions vis-à-vis de toutes ses parties prenantes – collaborateurs, clients, partenaires et société civile – en demeurant cette banque qui affirme sa différence. **En deux mots : unique et singulière.**



# Un engagement de dialogue et d'ouverture

La politique de ressources humaines de La Banque Postale se distingue par sa volonté de créer une relation unique et durable avec l'ensemble des acteurs de la Banque. La multiplicité des métiers et des parcours de carrière qu'elle offre, son engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des chances en font un Groupe recherché sur le marché du travail.

Cette politique s'articule autour de sept ambitions prioritaires :

● **Attirer tous les talents**

Pour convaincre les talents de la rejoindre, La Banque Postale mène une politique de recrutement ambitieuse aux côtés de La Poste. Elle intègre ainsi des profils diversifiés qui concourent à renforcer l'ensemble de ses activités. Dans le cadre de son développement commercial, la Banque s'appuie sur l'Enseigne La Poste pour le recrutement de ses forces de vente. Au total, en 2008, 1 000 nouveaux commerciaux, managers et experts sont ainsi devenus des acteurs de la Banque.

● **Des rémunérations fondées sur la performance et l'équité**

La Banque Postale a mis en place, dès 2006, un système de rétribution global permettant d'associer ses

salariés à son développement. Ce système reconnaît la maîtrise du poste, le développement des compétences, la performance individuelle, ainsi que la contribution à la performance collective de l'entreprise au travers de la rémunération fixe, du bonus sur la performance individuelle et d'un dispositif complet en matière de rémunération collective et d'épargne salariale (participation et intéressement, PEE et PERCO avec abondement).

● **Une politique de mobilité et de promotion ouverte à tous**

Pour répondre aux attentes d'évolution professionnelle et donner à tous ses collaborateurs les moyens de réussir, la Banque investit largement dans la formation.

*Une autre manière de concevoir la banque*  
Vu par Jean-Pierre, Centre financier de Toulouse (31)

## Innovante

Parce qu'elle souhaite développer les compétences de ses ingénieurs sur ses systèmes mainframes, technologies au cœur de son système d'information, La Banque Postale a créé la **zAcademie**. Elle fait ainsi face à la pénurie d'ingénieurs spécialisés dans ce domaine et au désengagement des écoles d'ingénieurs sur ces formations bien spécifiques. La **zAcademie** est une école de formation issue d'un partenariat avec Sogeti et IBM. Son objectif est de délivrer une formation en alternance de 10 mois aboutissant à un diplôme certifié par IBM. Ainsi, La Banque Postale va former en trois ans, de jeunes talents et donner de nouvelles perspectives d'évolution en interne. La première promotion a démarré le 16 décembre 2008.

**68** ACCORDS SIGNÉS  
AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX  
DEPUIS LA CRÉATION DE LA BANQUE

**4,5** JOURS DE FORMATION  
EN MOYENNE SUIVIS PAR LES  
ACTEURS DE LA BANQUE POSTALE

En 2008, 4,5 jours de formation ont été dispensés en moyenne. Un dispositif sans précédent va permettre d'ici le premier trimestre 2009 de former les 60 000 personnes, acteurs de La Banque, à la lutte anti blanchiment et à la lutte anti terrorisme. En outre, plus de 5 000 promotions ont été réalisées dans les métiers des services financiers entre 2006 et 2008.

La Banque Postale dispose par ailleurs de programmes d'accompagnement des potentiels avec un suivi particulier des collaborateurs les plus prometteurs.

● **Faire du changement un projet social autant qu'un projet économique**

Parce qu'elle considère que c'est l'une des conditions essentielles à un développement responsable, La Banque Postale a poursuivi un dialogue social intense et de qualité. Les Services financiers ont ainsi signé 50 accords, dont 47 accords locaux, avec les partenaires sociaux. La Banque Postale elle-même en a signé 18 depuis sa création en 2006.

La Banque Postale fait participer tous ses collaborateurs à la gestion et à la construction du changement. Pionnière de l'innovation participative, elle donne la parole à chacun pour améliorer la qualité de ses produits et services, et optimiser ses processus de fonctionnement. Elle poursuit un dialogue ouvert et constructif avec ses collaborateurs qui participent pleinement au projet de l'entreprise en mouvement. Elle installe une culture commune et crée ainsi un fort lien social.

● **L'engagement en faveur des personnes handicapées**

La Banque Postale a mis en œuvre une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre de « L'Accord d'entreprise pour la Diversité à La Banque Postale : emploi des personnes en situation de handicap », qui a été signé en janvier 2008.

Ainsi, elle s'est engagée à atteindre, en 2015, un taux d'emploi de 6 % de personnes handicapées pour l'ensemble de ses activités sous pilotage. Cet accord prévoit également de développer l'emploi indirect par une politique volontariste d'achats au secteur protégé. Membre fondateur de l'association HandiFormaBanques, elle s'engage activement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans les métiers bancaires par le biais d'un dispositif de formation en contrat de professionnalisation.







Le 24 novembre 2008, un « accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et des postiers en situation d'inaptitude à leur poste de travail » a également été signé au sein du métier Services financiers. Fortement mobilisés pour la deuxième année consécutive, treize centres financiers ont participé aux trophées « accessibilité aux locaux professionnels » en 2008, témoignant ainsi de l'engagement collectif des équipes sur ce sujet.

● **Hommes et femmes : un modèle d'égalité**

La signature en novembre 2008 d'un Accord sur l'Égalité professionnelle donne le cadre de référence visant à valoriser et à mesurer la démarche de la Banque pour faciliter l'accès des femmes aux postes de management opérationnel et accélérer la mixité des niveaux d'encadrement supérieur dans tous les centres financiers. Par ailleurs, une analyse comparée de la situation des hommes et des femmes à La Banque Postale montre des résultats remarquables en matière d'égalité professionnelle : à poste égal, pas d'écart global de rémunération constaté en 2007 ; égalité des salaires à l'embauche et des taux de promotion ; forte féminisation des embauches... La féminisation de l'encadrement est de 44 % en 2007, supérieure à la moyenne des banques françaises. Enfin, La Banque Postale favorise la responsabilité sociale et la diversité sans considération d'âge, de sexe ou d'origine.

● **Accompagner l'engagement citoyen des collaborateurs**

La Banque Postale soutient l'engagement de ses collaborateurs et encourage leur esprit solidaire, qui se concrétise par leur participation bénévole au développement des pays du Sud. En 2008, La Banque Postale a signé une convention de mécénat avec l'ONG Planète Urgence pour financer 72 missions de solidarité internationales liées à trois axes principaux : lutte contre l'exclusion éducative et promotion de l'économie solidaire ; préservation de l'environnement ; éducation au développement durable d'enfants ou d'adultes. Ceci représente 5 040 heures de travail et 187 427 euros de financement global.

INDICATEURS

RECRUTEMENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES POUR 2008 :

**4** personnes pour La Banque Postale  
**13** personnes pour le métier Services financiers

MIXITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA BANQUE POSTALE :

**22%** des membres du Comité exécutif de La Banque Postale sont des femmes (taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 5%<sup>1</sup> des équipes dirigeantes des 80 plus grandes entreprises françaises).

1. Au 31 décembre 2008 (source : Observatoire de la parité, France 2008).

ENGAGEMENT CITOYEN DES COLLABORATEURS :

**20 collaborateurs** sont partis en mission au Mali, au Bénin, au Cameroun et à Madagascar dans le cadre des congés solidaires en 2008.

# Un engagement de proximité et de qualité

Les valeurs de service et d'accessibilité de la Banque se traduisent au quotidien par l'écoute, le conseil et la qualité de service, et ce à tous les niveaux de la relation bancaire. Source d'innovation et de performance au service des clients, La Banque Postale ne peut concevoir son offre de produits et de services sans un développement responsable de ses activités.

**Une offre de produits responsable**

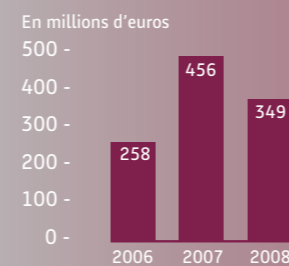
De nombreux clients souhaitent voir leur épargne soutenir des activités économiques utiles à la lutte contre l'exclusion, à la cohésion sociale et au développement durable. La Banque Postale leur répond en intégrant progressivement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans tous ses métiers. L'enjeu est à la mesure de l'effort fourni : maîtrise des risques associés aux contreparties, réputation de la banque, développement de nouveaux produits...

- Sûr et rentable, le **Livret A** répond parfaitement à l'impératif d'accessibilité bancaire pour tous, et la convention de compte **Adispo Essentiel** est un modèle en matière de moyens de paiement au meilleur prix.
- Le prêt **Pactys Environnement** a permis à 5 935 clients, en 2008, de financer dans les meilleures conditions des travaux d'économie d'énergie, et ce, pour un montant de 48,7 millions d'euros.
- L'offre de placement **Investissement Socialement Responsable (ISR)** se diversifie. L'expertise acquise au sein de La Banque Postale Asset Management (LBPAM), membre de l'Enhanced Analytics Initiative (EAI), permet le développement d'une gamme de produits d'investissement socialement responsable solide. La gamme Investir autrement, mise en œuvre par LBPAM, repose sur la méthodologie reconnue du « best in class » : les fonds sont constitués d'actions ou d'obligations des entreprises et/ou États les plus performants sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. De plus, les entreprises retenues doivent respecter les engagements définis dans le cadre du Pacte mondial des Nations unies.

INDICATEURS

MONTANT DES ENCOURS INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (EN MILLIONS D'EUROS)

Les fonds ISR sous gestion à la fin de l'exercice 2008 représentent un montant de 348,8 millions d'euros. Un recul de 23,5 % par rapport à 2007 dû totalement à la baisse des marchés actions. Le périmètre pris en compte pour le calcul est l'ensemble de l'encours ISR sous gestion de La Banque Postale Asset Management.



**Commentaire :** la collecte nette des fonds ISR de LBPAM reste toutefois positive avec 40 millions d'euros

sur l'année. La sicav LBPAM Actions Développement Durable enregistre quant à elle seule, une collecte nette de 45 millions d'euros sur la même période.

Enfin, conformément à la directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers), La Banque Postale a privilégié pour ses clients le niveau de protection maximal défini par la loi. Parallèlement, elle a mis en place de nouveaux outils (questionnaire instruments financiers, annexe de sensibilité aux risques) pour compléter ceux adaptés aux règles bancaires (convention d'ouverture de compte, relevés de compte).





La gamme de produits ISR a vocation à s'enrichir, notamment pour répondre aux nouvelles exigences formulées par les clients : les appels d'offres reçus par la Direction des entreprises, collectivités et associations (DECA) de la Banque illustrent cette tendance, puisque de plus en plus de critères ISR y sont intégrés.

Depuis septembre 2008, La Banque Postale propose, dans ses contrats d'assurance vie, LBPAM Actions ISR Monde permettant d'investir sur l'ensemble des zones géographiques, dans les entreprises ayant les meilleures pratiques en faveur du développement durable.

En mars 2008, La Banque Postale a innové dans le domaine des fonds garantis en lançant Elanceo. Optimisant les perspectives de rendement sans faire courir de risque au capital à l'échéance, ce fonds est construit à partir de cinq indices actions, répartis en deux paniers. L'un des paniers, thématique et inédit, est investi prioritairement sur les énergies nouvelles et la gestion de l'eau.

#### Le conseil et la relation client au cœur de sa démarche

La Banque Postale accorde à l'éthique une place essentielle. Elle s'est dotée d'un dispositif complet en matière de déontologie, de conformité, de lutte contre le blanchiment (LAB) et contre le financement du terrorisme (LAT).

Sa place sur le marché, son ouverture à une importante clientèle occasionnelle et sa position de leader en matière de transferts d'argent internationaux lui confèrent une responsabilité particulière dans tous ces domaines. Pour soutenir son action, elle s'appuie sur une équipe de déontologie qui assure une mission de protection (des clients, des marchés financiers, de la banque et de ses collaborateurs) et de contrôle (organisation, opérations, abus de marché, conflits d'intérêt). Des rencontres régulières en présence du Président du Directoire ont lieu avec les associations de consommateurs agréées. Elles viennent amplifier l'écoute attentive pratiquée à tous les niveaux et dans tous les métiers. Tous les sujets y sont abordés : tarifs, produits, actualité.

La Banque Postale a par ailleurs devancé la réglementation en étant l'un des premiers établissements financiers à mettre en place un médiateur intervenant sur l'ensemble des produits et services, et ce, dès la création de la Banque. Il a pour mission de régler les désaccords qui n'auraient pas trouvé de solution auprès de ses services.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, La Banque Postale s'est dotée d'un Correspondant Informatique & Libertés (CI&L). Cette fonction nouvelle, directement rattachée au Directoire, témoigne de la place primordiale que La Banque Postale accorde au quotidien à la protection des données à caractère personnel.

Ce dispositif, facultatif, est une opportunité offerte par la Loi Informatique et Libertés pour alléger les

formalités de déclaration à l'égard de la CNIL tout en renforçant au sein des entreprises la culture du respect de la vie privée.

En adoptant cette organisation, la Banque renforce son efficacité opérationnelle en encadrant et sécurisant, dans son offre commerciale et ses modes de gestion, l'utilisation des données de ses clients et de ses collaborateurs.

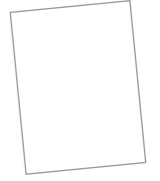
« La Banque Postale a devancé la réglementation en mettant en place un médiateur intervenant sur l'ensemble des produits et services. »



*Une autre manière de concevoir la banque*  
Vu par Hervé, Centre financier d'Orléans - Cellule Risque (45)

#### Solidaire

L'éthique s'inscrit au cœur des valeurs et de la démarche responsable de La Banque Postale. Un engagement qui se traduit également dans l'offre de la Banque, à l'instar du FCPE « Décisiel Actions 70 Solidaire ». Ce fonds solidaire, investi dans des entreprises solidaires agréées ou dans des entreprises les mieux notées selon les critères du Développement Durable, s'adresse aux entreprises de toutes tailles, aux associations, aux institutionnels et aux organismes d'habitat social. Les montants de souscription enregistrent une hausse de 22 %.



\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



# Un engagement de service auprès du plus grand nombre

Consciente des valeurs qu'elle incarne et de ses responsabilités sociétales, La Banque Postale affirme clairement sa vision singulière et son engagement citoyen. Par ses partenariats solides, établis pour servir des convictions et partager des valeurs communes, elle s'inscrit avec détermination dans une démarche responsable au service de tous.

## L'accessibilité bancaire, une mission d'intérêt général

La Banque Postale est cette banque « pas comme les autres », animée des valeurs postales de proximité et de service.

À l'écoute des attentes de ses clients, particuliers ou entreprises, ainsi qu'aux grandes évolutions de la société, elle sait apporter des solutions concrètes et accessibles à tous, y compris les populations les plus fragiles.

Elle exerce au quotidien sa mission d'accessibilité bancaire, qui a été réaffirmée dans la loi de modernisation de l'économie de juillet 2008, et joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion bancaire. L'accueil de tous et l'accès à une offre de produits et de services adaptés

aux besoins de chacun s'inscrivent dans sa démarche et participent à l'appropriation d'une relation bancaire normale. Cette mission est née avec le Livret A, véritable outil d'insertion dans la vie économique et sociale.

La Banque Postale complète son offre avec la convention de compte Adispo Essentiel et s'est lancée depuis le 30 mars 2007 dans le microcrédit personnel. En finançant des projets personnels (prêts entre 300 et 3 000 euros), elle permet à ses clients de s'intégrer pleinement dans la vie active. La Banque Postale a, en 2008, multiplié les partenariats avec des responsables de l'action sociale et des associations sur l'ensemble du territoire. Elle s'affirme ainsi en tant qu'acteur du développement local.



C'est le cas, par exemple, avec les huit accords signés avec les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), dans cinq régions françaises, ou encore avec dix missions locales, spécialisées dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans.

Enfin, La Banque Postale est partenaire de France Active, dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises créant des emplois. Après avoir souscrit en 2006 au FCP Insertion Emploi, La Banque Postale a poursuivi son engagement en 2008 en souscrivant les actions de la SIFA (Société d'investissement France Active).

## Des valeurs partagées avec les partenaires

Fortes de missions et de valeurs communes en matière de lutte contre l'exclusion bancaire et d'accompagnement des clientèles modestes et fragiles, La Banque Postale et CMP Banque, filiale du Crédit Municipal de Paris, ont noué un partenariat pour proposer une offre de restructuration de crédit. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche de pédagogie et de prévention du surendettement.

Créateur et membre de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, La Banque Postale participe au développement de la microassurance en soutenant des créateurs de microentreprises, en particulier dans les zones sensibles. La Trousse Première Assurance, lancée par la Fondation en 2007 en région Rhône-Alpes, a été étendue à toute la France en 2008.

## Accompagner ses clients vers plus d'autonomie

La Banque Postale, en étroite collaboration avec le réseau des bureaux de poste, accompagne ses clients les plus fragiles ou en situation de handicap vers plus d'autonomie. Elle encourage notamment la recherche de solutions technologiques comme la reconnaissance vocale pour rendre les DAB accessibles aux personnes non voyantes, met en place des interprètes pour ses clients en difficulté de compréhension et initie des supports pédagogiques sur l'épargne, la gestion d'un budget et le surendettement. Elle facilite l'accès aux

automates et s'inscrit ainsi pleinement dans le projet « Contre toute attente » du groupe La Poste pour réduire le temps d'attente aux guichets.

Dans le cadre du Plan gouvernemental « Espoir Banlieues » et la mise en œuvre du Contrat d'Autonomie, La Banque Postale a signé, en décembre, un protocole de partenariat avec la société Ingeus spécialisée dans l'accompagnement et le suivi personnalisé des demandeurs d'emploi. Elle va ainsi accompagner plus de 10 000 jeunes de 16 à 25 ans sur une période de 3 ans. Enfin, en partenariat avec l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale), elle soutient les personnes qui connaissent des difficultés de compréhension (mauvaise maîtrise du français, handicap cognitif) ou des difficultés financières sévères.

## Soutenir le monde associatif

La Banque Postale a choisi, en 2008, de soutenir prioritairement trois associations: l'Unicef, dont elle soutient l'action par des dons de vaccins; la Fondation Greffe de Vie, pour soutenir le don d'organes et les milliers de personnes en attente d'une greffe et Solidarité Sida en participant depuis plus de 10 ans aux Solidays. Enfin, avec la Fondation du Bénévolat, La Banque participe à la reconnaissance sociale des bénévoles engagés dans les associations, en leur offrant notamment une assurance et une protection juridique gratuites.





# Un engagement pour des solutions durables

La Banque Postale inscrit sa démarche environnementale dans une logique de proximité en l'ancrant dans les territoires et en la cultivant au quotidien, depuis la gestion responsable du papier jusqu'à la maîtrise de sa consommation d'énergie, en passant par la sensibilisation de ses acteurs aux éco-comportements. Pour elle, le développement durable est plus qu'un engagement, c'est un état d'esprit porté sur l'avenir.

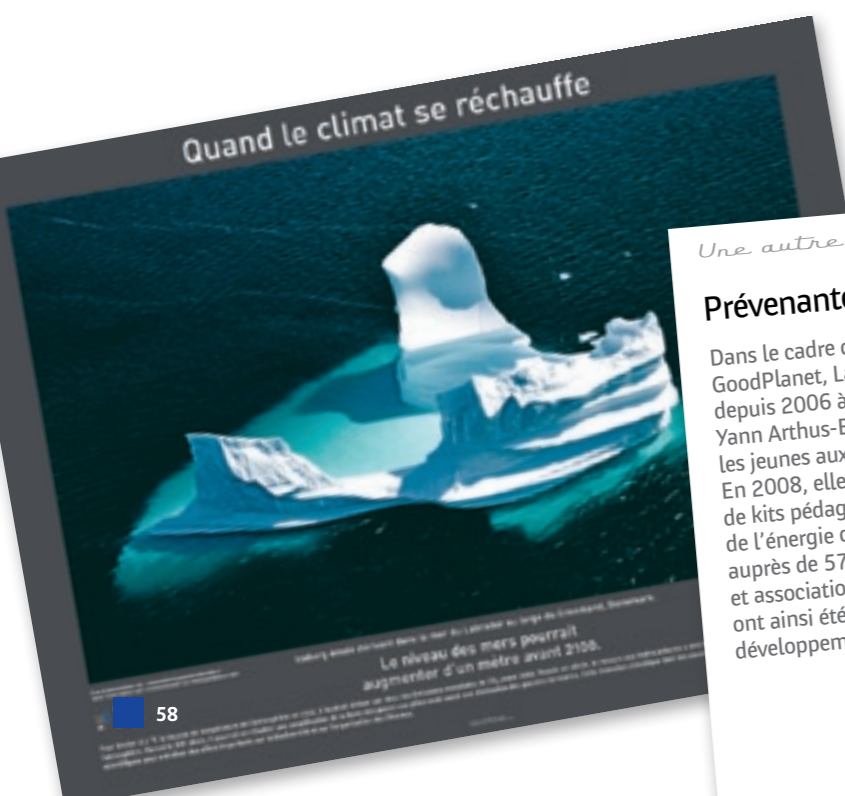
## Mobiliser tous les acteurs de la Banque

En s'appuyant sur le comportement écoresponsable de ses collaborateurs et en cohérence avec sa démarche d'entreprise responsable, La Banque Postale s'est engagée à mieux maîtriser ses impacts environnementaux directement liés à son activité. La performance énergétique des bâtiments, les émissions de CO<sub>2</sub> liées au déplacement de son personnel, ainsi que la consommation de papier ont fait l'objet d'actions clés et de mobilisations des acteurs de la Banque en 2008.

## Accroître la performance énergétique des bâtiments

Attentive à la maîtrise de son empreinte environnementale, La Banque Postale s'est engagée, à l'horizon 2012, à réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> liées aux bâtiments de 9 % par rapport à 2007.

La Banque Postale a réalisé en 2007 et 2008 des diagnostics de ses sites pour mesurer avec précision leur consommation d'énergie et corriger les déperditions de ses bâtiments. Cette action couvrait treize centres financiers, accueillant 11 800 personnes, et ciblait les consommations d'énergie et d'eau. Gages de sérieux et de qualité, ces études de performance énergétique ont été reconnues et soutenues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).



*Une autre manière de concevoir la banque*

## Prévenante

Dans le cadre de son partenariat avec GoodPlanet, La Banque Postale s'associe depuis 2006 à l'action du photographe Yann Arthus-Bertrand pour sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux. En 2008, elle a participé au financement de kits pédagogiques scolaires sur le thème de l'énergie diffusés par l'Éducation nationale auprès de 57 000 établissements scolaires et associations. Douze millions d'élèves ont ainsi été sensibilisés aux enjeux du développement durable.



Suite à cette étude, la Banque a mis au point une politique immobilière responsable visant à équiper la totalité de ses bâtiments en fenêtres double vitrage au cours des années à venir.

## Participer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements de ses salariés

La Banque Postale a formé, fin 2008, 65 personnes à la conduite écoresponsable. Cette démarche participe à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, abaisse le niveau de nuisance sonore, fait économiser du carburant et réduit le nombre d'accidents. Le plan de formation prévoit de former 1 000 personnes en 2009, puis 400 personnes par an pendant trois ans.

De plus, afin de limiter l'empreinte environnementale des déplacements domicile-travail de ses collaborateurs, La Banque Postale soutient le recours à des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, marche à pied, vélo) ou plus respectueux de l'environnement (covoiturage, véhicules hybrides).

Dix-sept plans de déplacement entreprise (PDE) ont ainsi été signés au 31 décembre 2008. Ils ont conduit

à un engagement volontaire d'environ 2 400 personnes et une économie de l'ordre de 700 tonnes de CO<sub>2</sub>. Les PDE et la conduite écoresponsable devraient permettre une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements de l'ordre de 5 % à l'horizon 2012.



## INDICATEURS

ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> LIÉES AUX BÂTIMENTS EN 2007 :

**631 kg** CO<sub>2</sub>/collaborateur

Cette donnée couvre 85 % du parc immobilier de La Banque Postale, ce qui représente une augmentation du périmètre couvert d'environ 26 % par rapport à 2007.





### S'engager dans une démarche de papier responsable

Dès sa création, la politique d'achats de La Banque Postale a privilégié le choix du papier « responsable », un papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement. Son utilisation diminue les rejets polluants pour l'environnement et contribue à la bonne gestion des forêts. La Banque Postale édite l'ensemble de ses relevés de compte et chèquiers, soit 2 000 tonnes de papier au premier semestre 2008, sur du papier issu de forêts gérées durablement. Aujourd'hui, 100 % du papier utilisé pour la communication et la bureautique est responsable. Pour respecter cet engagement, La Banque

Postale contrôle la traçabilité du papier et les preuves de sa certification. Elle a mis en place un cahier des charges précis pour la sélection de ses fournisseurs.

### Mesurer la performance des actions engagées

La Banque Postale a mis en place, dès 2006, un reporting développement responsable, ayant pour objectif de rendre compte des actions engagées et des résultats obtenus. Elle s'appuie sur un réseau de 50 Correspondants développement durable: 30 sur tout le territoire, dans les centres financiers et les centres informatiques, et 20 au siège.

L'année 2008 a vu évoluer ce reporting dans une optique de transparence des informations publiées: un protocole et des fiches détaillées par indicateur assurent la traçabilité. En parallèle, pour l'ensemble des données publiées dans ce rapport, le périmètre couvert, la fiabilité des informations et leur évolution dans le temps ont été mesurés.

### Une volonté de répondre aux critères NRE

Pour la première fois en 2008, La Banque Postale a souhaité communiquer sur ses performances environnementales et sociales selon les critères fixés par la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE). Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe NRE du rapport financier.

#### INDICATEURS

PART DE PAPIER RESPONSABLE :

**86 %** de la totalité du papier consommé en 2008 est du papier responsable (70 % en 2007). Cette évolution s'explique par un contrôle de plus en plus précis des sources d'approvisionnement en papier.

Une vision singulière de La Banque Postale...

« S'ENGAGER AUX CÔTÉS DE SON ENTREPRISE »

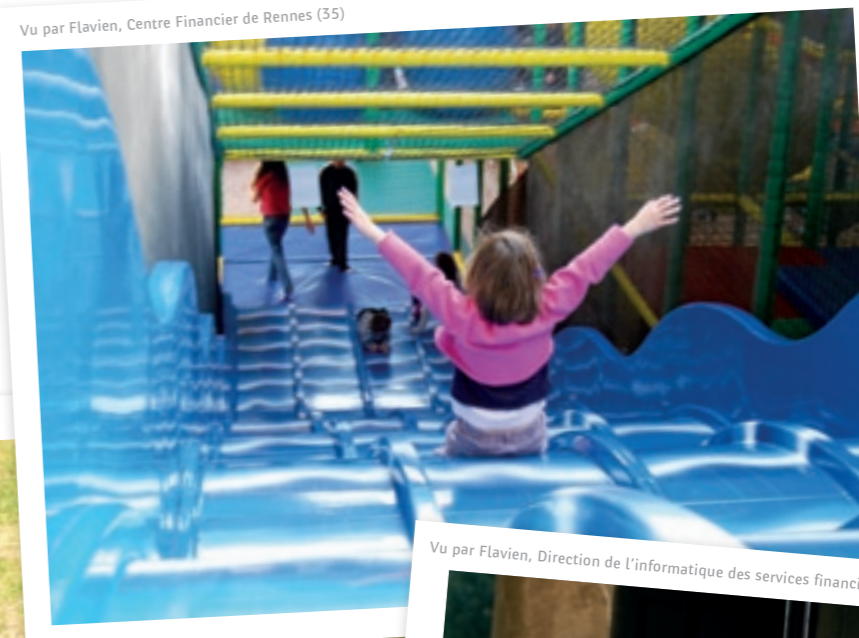
Frédérique Laguet-Lacoste, gestionnaire Contrat Client, acteur au quotidien de La Banque Postale



« J'ai adhéré au PDE (Plan de Déplacement Entreprise) initié en 2006 par le Centre financier de Clermont-Ferrand. Convaincue par la démarche, j'ai décidé de laisser ma voiture au garage pour privilégier les trajets en bus. Les avantages ont très rapidement été mesurés: ligne de bus adaptée à mes obligations familiales et professionnelles, gains financiers, abonnement remboursé à hauteur de 50 %, problèmes de station-

nement résorbés. Au-delà des bénéfices immédiats, cette démarche de sensibilisation aux questions environnementales m'a fait prendre conscience de l'implication de mon entreprise face à ces nouveaux enjeux. Dès sa mise en place, le PDE a rencontré une adhésion immédiate au sein du centre financier et a suscité l'intérêt d'autres entreprises de la région. »

Vu par Flavien, Centre Financier de Rennes (35)



Vu par Nelly, Direction Commerciale Bancaire (54)



Vu par Flavien, Direction de l'informatique des services financiers Gradignan (33)



#### ÉLÉMENTS FINANCIERS SIMPLIFIÉS

# Unique pour obtenir des résultats multiples

La Banque Postale confirme son dynamisme commercial avec une progression continue du nombre de clients actifs et de leur taux d'équipement. Elle enregistre également un Produit Net Bancaire « économique » conforme aux prévisions. **Sa singularité?** Une gestion financière qui bénéficie de la forte liquidité de son bilan dans un contexte de hausse des taux. Des résultats qui, en dépit d'une année marquée par la crise, lui permettent de renforcer ses positions sur le marché de la banque de détail en France.

**En deux mots : unique et singulière.**

# Des résultats en croissance

L'année 2008 a été marquée par les effets de la crise financière, sur les activités de marché, comme sur les activités commerciales avec la clientèle. Les encours clientèle se sont fortement développés. La collecte a été soutenue sur les produits d'épargne liquide en raison notamment de la structure des taux d'intérêt. Le dynamisme commercial s'est également confirmé à travers la commercialisation de crédits immobiliers, en forte progression sur l'année. Le nombre de clients actifs continue de progresser, ainsi que le taux d'équipement des clients.

Les mouvements sur les marchés financiers se sont fortement intensifiés en septembre 2008 après la faillite de la banque Lehman Brothers. Les taux et les spreads de crédit se sont tendus, tandis que le volume des opérations négociées se réduisait très fortement sur le marché.

La gestion financière a bénéficié de la forte liquidité du bilan de la Banque pour optimiser l'emploi de la trésorerie dans le contexte de la hausse des taux. Ces effets favorables ont été compensés par des dépréciations au titre de la baisse significative ou prolongée de certains instruments financiers. Compte tenu de la réduction du volume d'activité des marchés, notamment sur le marché des titres de créance, La Banque Postale a utilisé des

amendements de l'IASB pour transférer 2,5 milliards d'euros du portefeuille AFS vers le portefeuille L&R. Sans effet sur le résultat, le reclassement permet de réduire les impacts des mouvements de marché sur les capitaux propres de la Banque.

Comme en 2007, les activités de la banque de détail restent prédominantes dans la formation du PNB. Celui-ci progresse comptablement de 1,5 %, et s'établit à 4 815 millions d'euros. La progression est de 4,6 % hors variation de provision épargne logement, effet Euronext et provisions pour dépréciations durables ou significatives.

Les charges générales d'exploitation progressent de 181,3 millions d'euros (hausse de 4,4 %), sous les effets de la hausse des frais de personnel résultant de la finalisation de recrutements lancés en 2007 et des transferts d'effectifs venant de La Poste, des effets d'une provision pour pénalité relative au contrôle des produits d'épargne réglementée qui a un caractère exceptionnel. En raison notamment de la croissance des investissements en informatique, les dotations nettes aux amortissements progressent légèrement.

A contrario, la poursuite de la diminution du nombre d'opérations réalisées au guichet des bureaux de poste et la rationalisation de l'utilisation du courrier ont permis une baisse significative des facturations de La Poste.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 400 millions d'euros, en baisse de 114,5 millions d'euros par rapport à 2007. Le coût du risque, en hausse de 94,5 millions d'euros, a été impacté en 2008 par l'effet de la faillite de la banque Lehman Brothers. Hors cet effet, le coût du risque reste remarquablement maîtrisé et n'augmente que proportionnellement à la progression des encours de crédit à la clientèle.

Le coefficient d'exploitation s'établit dans ce contexte à 91,8 %.

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est inférieure de 96,5 millions d'euros au chiffre 2007, les effets de la crise financière impactant également les résultats de CNP Assurances. Le résultat net annuel part du Groupe ressort à 302,6 millions d'euros. Au terme de l'exercice 2008, les fonds propres prudentiels progressent de 106 millions d'euros, et le ratio Tier one s'établit à 10,7 %.

## Bilan consolidé

### Actif

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, banques centrales	2 138 554	2 667 865
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	8 468 249	15 404 436
Instruments dérivés de couverture	272 400	104 885
Actifs financiers disponibles à la vente	8 821 901	12 266 475
Prêts & créances sur les établissements de crédit	18 889 024	16 571 502
Prêts & créances sur la clientèle	28 795 903	24 422 360
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	147 548	317 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37 649 538	40 350 306
Actifs d'impôts et autres actifs	4 545 543	4 953 830
Valeurs immobilisées	2 216 520	2 467 479
<b>Total</b>	<b>111 945 180</b>	<b>119 526 252</b>

### Passif

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	270 550	129 185
Instruments dérivés de couverture	174 668	120 647
Dettes envers les établissements de crédit	6 904 765	15 835 829
Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup>	92 302 124	91 225 311
Dettes représentées par un titre	2 620 113	2 912 291
Passifs d'impôts et autres passifs	4 897 401	4 280 586
Provisions techniques des entreprises d'assurance	307 690	253 508
Provisions	389 312	349 375
Dettes subordonnées	500 993	501 417
Capitaux propres part du groupe	3 577 478	3 918 101
Intérêts minoritaires	86	2
<b>Total</b>	<b>111 945 180</b>	<b>119 526 252</b>

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport 2007

## Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 815 409</b>	<b>4 745 277</b>
Charges générales d'exploitation	(4 305 579)	(4 124 293)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(109 833)	(106 474)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>399 997</b>	<b>514 510</b>
Coût du risque	(112 328)	(17 790)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>287 669</b>	<b>496 720</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	130 580	227 057
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(731)	(3 876)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>417 518</b>	<b>719 901</b>
Impôts sur les bénéfices	(114 851)	(180 322)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>302 667</b>	<b>539 579</b>
Intérêts minoritaires	(85)	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>302 582</b>	<b>539 579</b>



Vu par Claudine, Centre financier d'Orléans (45)



# Contacts

## Directoire

**Patrick Werner**  
Président du Directoire  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[patrick.werner@labanquepostale.fr](mailto:patrick.werner@labanquepostale.fr)

**Philippe Bajou**  
Membre du Directoire  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[philippe.bajou@labanquepostale.fr](mailto:philippe.bajou@labanquepostale.fr)

**Philippe Espanol**  
Directeur entreprises, collectivités  
et associations  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[philippe.espanol@labanquepostale.fr](mailto:philippe.espanol@labanquepostale.fr)

**Sylvie François**  
Directeur des ressources humaines  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[sylvie.francois@labanquepostale.fr](mailto:sylvie.francois@labanquepostale.fr)

**Sylvie Lefoll**  
Directeur de la communication  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[sylvie.lefoll@labanquepostale.fr](mailto:sylvie.lefoll@labanquepostale.fr)

**Marc Levy**  
Directeur de la conformité  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[marc.levy@labanquepostale.fr](mailto:marc.levy@labanquepostale.fr)

**Bernard Rayne**  
Directeur des opérations bancaires  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[bernard.rayne@labanquepostale.fr](mailto:bernard.rayne@labanquepostale.fr)

**Alain Saubole**  
Directeur des risques  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[alain.saubole@labanquepostale.fr](mailto:alain.saubole@labanquepostale.fr)

**François Schewerer**  
Directeur juridique  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[francois.schewerer@labanquepostale.fr](mailto:francois.schewerer@labanquepostale.fr)

**Pierre-Manuel Sroczynski**  
Directeur des opérations financières  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[pierre-manuel.sroczynski@labanquepostale.fr](mailto:pierre-manuel.sroczynski@labanquepostale.fr)

**Didier Vuillaume**  
Directeur marketing  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[didier.vuillaume@labanquepostale.fr](mailto:didier.vuillaume@labanquepostale.fr)

**Danielle Wajsbrodt**  
Directeur du pôle assurance  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[danielle.wajsbrodt@labanquepostale.fr](mailto:danielle.wajsbrodt@labanquepostale.fr)

**Bernard de Marnhac**  
Secrétaire des instances  
La Banque Postale  
115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
01 57 75 60 00  
[bernard.de-marnhac@labanquepostale.fr](mailto:bernard.de-marnhac@labanquepostale.fr)

## Représentants territoriaux de la Banque

**Philippe Bettinger**  
Représentant territorial de la Banque -  
Méditerranée  
La Banque Postale  
165 avenue du Prado - 13008 Marseille  
04 91 29 81 71  
[philippe.bettinger@labanquepostale.fr](mailto:philippe.bettinger@labanquepostale.fr)

**Anne-Laure Bourn**  
Représentant territorial de La Banque -  
Ouest, DOM, Corse  
La Banque Postale  
1 rue du pré Botté  
CS 21144 - 35011 Rennes Cedex  
02 99 78 01 21  
[anne-laure.bourn@labanquepostale.fr](mailto:anne-laure.bourn@labanquepostale.fr)

**Danièle Faivre**  
Représentant territorial de la Banque -  
Midi-Atlantique  
La Banque Postale  
52 rue Georges Bonnac - 33900 Bordeaux  
Cedex 9  
05 56 56 53 00  
[daniele.faivre@labanquepostale.fr](mailto:daniele.faivre@labanquepostale.fr)

**Bernard Feissat**  
Représentant territorial de la Banque -  
Nord-Est  
La Banque Postale  
Tour Lille Europe 1606  
Parvis de Rotterdam - 59777 Euralille  
03 20 74 70 20  
[bernard.feissat@labanquepostale.fr](mailto:bernard.feissat@labanquepostale.fr)

**Éric Moitié**  
Représentant territorial de la Banque -  
Paris - Ile-de-France  
La Banque Postale  
Immeuble Aphélon  
62, rue Camille Desmoulins  
92130 Issy-les-Moulineaux  
01 56 77 64 00  
[eric.moitie@labanquepostale.fr](mailto:eric.moitie@labanquepostale.fr)

**Jean-Luc Thiebault**  
Représentant territorial de la Banque -  
Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes  
La Banque Postale  
99 cours Gambetta - 69446 Lyon Cedex 03  
04 37 42 56 10  
[jean-luc.thiebault@labanquepostale.fr](mailto:jean-luc.thiebault@labanquepostale.fr)

Vu par Anne, Direction de l'informatique des services financiers (33)



Vu par Serge, Direction de la communication (75)



Une autre manière de concevoir la banque

La Banque Postale remercie tous les acteurs de la Banque dont les photos personnelles illustrent le rapport annuel 2008 :

Emmanuel Ageron, Claudine Alazard, Flavien Aubert, Marianne Auzende, Estelle Baguena, Nassima Benallegue, Michel Bernadou, Cyril Blot, Géraud Bonnetier, Flavien Boscher, Serge Cadenat, Pascal Cellier, Philippe Chassaing, Anne-Marie Cuinier, Olivier Danvin, Régis Delpeuch, Nelly Durivieux, Gérard Dutour, Arnaud Estournes, Jean-Pierre Garlenq, Agnès Gautier, Nicolas Gelin, Anne Goubault, Nadine Hargous, Hervé Hatton, Xavier Iarovsky, Joëlle Labat, Marie-Jo Lannelongue, Jérôme Lebre, Patrick Lefeu, Didier Lerisson, Joëlle Lizot, Anthony Lopez, Florence Mouilleron, Barbara Mouloungui, Isabelle Olivier, Julia Paul, Roselyne Pautrot, Gilles Perramant, Céline Pétricola, Émilie Pons, Laurence Prola, Jean-Paul Raulet, Annick Reynaud, Benjamin Salat, Thierry Sejourne, Estelle Sluzalek, Nicolas Soubils, Dominique Thomas, Éric Villoing. **Merci à chacun d'entre eux.**

Crédits photo : Jean Chiscano, Raphaël Dautigny, Gil Lefauconnier, Julien Millet, groupe La Poste, Yann Arthus-Bertrand. Conception, réalisation : Direction de la communication de La Banque Postale, **PUBLICORP**.

Rapport consultable sur Internet : [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)

Vu par Anne-Marie, bureau Centre Terrain de Commercy (55)



Vu par Jean-Paul, Direction de l'informatique des services financiers Gradignan (33)



# RAPPORT FINANCIER 2008



**1**

**Gouvernement d'entreprise  
et contrôle interne**

page 67

**4**

**États financiers consolidés**

page 109

**2**

**Rapport de gestion**

page 83

**5**

**Informations sur les comptes  
sociaux**

page 175

**3**

**Observations du Conseil de  
surveillance sur le rapport  
du Directoire et les comptes  
de l'exercice 2008**

page 107

**6**

**Politique sociale  
et développement durable**

page 183



# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE



# 1

<b>1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>67</b>
<b>1.1. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne</b>	<b>68</b>
1.1.1. Gouvernement d'entreprise	68
1.1.1.1. Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	68
1.1.1.2. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale	73
1.1.1.3. Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux	74
1.1.2. Contrôle interne	74
1.1.2.1. Environnement de contrôle interne	74
1.1.2.2. Principes	74
1.1.2.3. Périmètre	75
1.1.2.4. Acteurs	75
1.1.2.5. Le contrôle de l'élaboration et du traitement de l'information comptable	76
1.1.3. Approbation du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	76
<b>1.2. Informations sur les membres du Conseil de surveillance et du Directoire</b>	<b>77</b>
1.2.1. Liste des mandats	77
1.2.1.1. Membres du Directoire	77
1.2.1.2. Membres du Conseil de surveillance	77
1.2.2. Rémunérations	79
1.2.2.1. Rémunération des membres du Conseil de surveillance	79
1.2.2.2. Rémunération des membres du Directoire	80
1.2.2.3. Rémunération des membres du Comité exécutif	82

## 1.1 Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

### 1.1.1. Gouvernement d'entreprise

#### 1.1.1.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

##### CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE UTILISÉ

La Banque Postale, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance détenue à 100 % par La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial), a commencé son activité en tant que banque le 1<sup>er</sup> janvier 2006 après avoir reçu son agrément du CECEI en tant qu'établissement de crédit le 2 décembre 2005.

Elle est notamment soumise au Code de commerce en tant que société commerciale, au Code monétaire et financier et aux règlements du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) en tant qu'établissement de crédit, et à la loi de démocratisation du secteur public de juillet 1983 en tant que société appartenant au secteur public.

En outre, dès sa création, La Banque Postale a structuré ses règles de gouvernance en se fondant sur les principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Viénot/Bouton et publiés en 2008 par l'Afep/Medef (www.medef.fr). Ainsi La Banque Postale respecte l'essentiel des recommandations de ce code de gouvernement d'entreprise, sous contrainte des dispositions de la loi de démocratisation du secteur public qui prévoient notamment :

- la durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance et les modalités de renouvellement de leurs mandats ;
- un nombre significatif de représentants des salariés au sein du Conseil de surveillance, à savoir un tiers des membres du Conseil, qui induit une proportion de membres indépendants moindre que celle préconisée par le code de gouvernement d'entreprise de l'Afep.

##### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

###### Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est présidé par le Président de La Poste, Jean-Paul Bailly. Il est composé de quinze membres depuis l'Assemblée générale du 12 février 2008 qui a procédé au renouvellement de l'ensemble des mandats. Sept membres exercent des fonctions de direction au sein du groupe La Poste, trois sont indépendants, et cinq autres membres, élus par les salariés en février 2008, représentent un tiers du Conseil, conformément aux dispositions de la loi de démocratisation du secteur public. Tous sont de nationalité française. Conformément aux dispositions de la loi de démocratisation du secteur public, les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée de cinq ans. Par ailleurs, l'État a nommé un Commissaire du gouvernement auprès de La Banque Postale au titre des missions d'intérêt général confiées à celle-ci.

##### Formation et expérience des membres du Conseil

###### Président du Conseil de surveillance

<b>Jean-Paul Bailly</b> (62 ans)	Diplômé de l'École Polytechnique et du MIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Carrière à la RATP, successivement en tant que Directeur du Département du matériel roulant autobus, Directeur du Métro et du RER puis Directeur du Personnel. Nommé en 1990 Directeur général adjoint de la RATP, puis Président-directeur général en 1994.</li> <li>· Parallèlement, membre du Conseil économique, social et environnemental depuis 1995, Président d'International Post Corporation (IPC) depuis 2006 et Président de l'Union internationale des transports publics (UITP) entre 1997 et 2001.</li> <li>· Président du groupe La Poste depuis 2002 et Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale depuis 2006.</li> </ul>
----------------------------------	--	---

###### Vice-Président du Conseil de surveillance

<b>Marc-André Feffer</b> (59 ans)	Diplômé de l'IEP Paris, titulaire d'une Maîtrise en droit et ancien élève de l'ENA	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Carrière dans l'administration : successivement membre du Conseil d'État, conseiller au cabinet du Président des Communautés européennes, puis Directeur dans les services du Premier Ministre jusqu'en 1988.</li> <li>· Vice-Président délégué général de Canal + jusqu'en 2003.</li> <li>· Directeur général délégué du groupe La Poste depuis 2004, membre du Comité exécutif, Président du Conseil d'administration de Poste Immo.</li> </ul>
-----------------------------------	--	--

###### Autres membres du Conseil de surveillance exerçant des fonctions de direction au sein du groupe La Poste

<b>Didier Brune</b> (52 ans)	Diplômé d'HEC et de l'ENSPTT	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Carrière au sein du groupe La Poste depuis 1983, notamment en tant que Directeur de l'Exploitation nationale et internationale à Chronopost, puis Directeur Finance et Stratégie de la branche Courrier.</li> <li>· Directeur de la Stratégie du Groupe depuis 2003, en charge de la synthèse stratégique, des négociations institutionnelles avec l'État (retraites, Banque Postale et évolution juridique de La Poste), ainsi que de la veille et de la prospective.</li> </ul>
<b>Paul-Marie Chavanne</b> (57 ans)	Diplômé de l'École centrale des arts et manufactures de Paris, ancien élève de l'ENA, Inspecteur des Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Carrière dans l'administration : Chef de bureau puis Sous-Directeur à la Direction du Trésor jusqu'en 1989.</li> <li>· Entrée dans le groupe Sopargès, puis PSA Peugeot Citroën en tant que Directeur général adjoint d'Automobiles Citroën jusqu'en 1997.</li> <li>· Directeur général du groupe Stafor-Facom en 1997, Président en 1998, puis Président du Directoire d'Auto Distribution en 1999.</li> <li>· Directeur général délégué du groupe La Poste depuis 2001, membre du Comité exécutif, Directeur du métier Colis et Président-directeur général de GeoPost.</li> </ul>
<b>Nicolas Duhamel</b> (55 ans)	Diplômé de l'IEP Paris et ancien élève de l'ENA, Inspecteur des Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Carrière au ministère de l'Économie et des Finances jusqu'en 1984.</li> <li>· Chef du service financier de France Télécom jusqu'en 1988.</li> <li>· Diverses fonctions de direction dans le secteur des médias (notamment Directeur général de la Régie publicitaire des Pages Jaunes, Directeur financier du groupe Havas et Directeur général adjoint du pôle édition de Vivendi Universal).</li> <li>· Directeur général délégué, Directeur financier et membre du Comité exécutif du groupe La Poste depuis 2002.</li> </ul>
<b>Georges Lefebvre</b> (56 ans)*	Titulaire d'une Licence de mathématique, diplômé de l'ENSPTT	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Carrière dans l'administration des PTT, notamment comme Directeur des Ressources humaines, puis administrateur civil des PTT.</li> <li>· Entrée à la Direction générale de La Poste en 1991, en charge de la conduite du volet social du changement de statut.</li> <li>· Directeur des ressources humaines du groupe La Poste depuis 1998, Directeur général du groupe, et membre du Comité exécutif.</li> </ul>
<b>Didier Négier</b> (54 ans)	Diplômé de l'ENSAE, de l'IEP Paris et de l'université Paris-IX-Dauphine en économie monétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Début de carrière en tant qu'économiste à l'ambassade de France à Londres puis comme dirigeant d'une PME dans le secteur de l'industrie et des services.</li> <li>· Directeur associé en 1985 du cabinet McKinsey en France, à la tête du secteur banque/assurance.</li> <li>· Directeur général adjoint à La Poste Grand Public en 2005, puis Directeur des services partagés du groupe La Poste et par ailleurs en charge des systèmes d'information, des achats et de l'optimisation des coûts.</li> </ul>



## Membres indépendants du Conseil de surveillance

<b>Gérard Barbot</b> (62 ans)	Inspecteur général des finances (h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carrière au sein du ministère de l'Économie et des Finances jusqu'en 1984.</li> <li>Entrée à la Caisse des Dépôts et Consignations en 1984, puis Directeur général de CDC Ixis en 2000 après avoir contribué à sa création.</li> <li>Depuis 2004, activité de conseil et d'administrateur indépendant auprès d'entreprises financières et de services et Président de plusieurs comités d'audit.</li> </ul>
<b>Sylvain Lemoyne de Forges</b> (54 ans)	Diplômé de l'École Polytechnique, ancien élève de l'ENA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carrière dans l'administration, notamment comme chef du service des affaires monétaires et financières à la Direction du Trésor, Ministre conseiller pour les affaires financières à l'ambassade de France à Londres, administrateur représentant la France à la BERD, puis Directeur général de l'Agence France Trésor (AFT) au ministère de l'Économie et des Finances.</li> <li>Entrée au sein du groupe Veolia en 2003, Directeur Risques et Marchés de Veolia Environnement depuis 2007.</li> </ul>
<b>Didier Ribadeau Dumas</b> (62 ans)	Licencié en droit, ancien élève de l'ENA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Économie et des Finances de 1971 à 1984, Sous-Directeur à la Direction du Trésor (1981-1984).</li> <li>Directeur général d'une banque du groupe CIC jusqu'en 1989.</li> <li>Vice-Président puis Senior Vice-Président au bureau de Paris du Boston Consulting Group jusqu'en 2006.</li> <li>Depuis 2006, Gérant de DRD Conseil et associé de Courcelles, conseil en stratégie.</li> </ul>

## Membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

<b>Jean-Robert Larangé</b> (54 ans)	Diplômé de l'Institut supérieur du commerce international (ISCID-IFCE), titulaire d'un Mastère d'affaires Internationales de l'EDHEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctions de responsable marketing et commercial dans diverses sociétés (notamment Thomson-CSF, Alliance.com, Iris Développement).</li> <li>Entrée au sein du groupe La Poste en 2002 en tant que Directeur du développement commercial de l'activité financière entreprise du centre financier de Paris Île-de-France, puis responsable du suivi des recommandations de l'Inspection générale de La Banque Postale.</li> <li>Depuis 2006, responsable des services bancaires dans le réseau de La Poste géré en partenariat et dans les entités hors bureau de poste.</li> </ul>
<b>Steeve Maigne</b> (39 ans)	Formation commerciale et financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carrière au sein du groupe La Poste, notamment en tant que conseiller financier puis chargé de clientèle de 1998 à 2004.</li> <li>Secrétaire régional pour la CFE-CGC Paris/Île-de-France chargé du réseau grand public de La Poste et membre des commissions du dialogue social de La Poste jusqu'en 2007.</li> <li>Représentant des salariés au Conseil de surveillance des fonds gérant l'épargne salariale de La Poste jusqu'en 2007.</li> <li>Depuis 2008, responsable du projet des Synergies internes au sein de la Direction des Entreprises, des Collectivités et des Associations de La Banque Postale.</li> </ul>
<b>Maryvonne Michelet</b> (56 ans)	Titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier, du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), et d'une Licence de Langues étrangères appliquées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entrée en 1979 au service du personnel du ministère des Postes et Télécommunications, en 1986 aux services financiers internationaux de La Poste, puis en 1997 à la Direction juridique de La Poste.</li> <li>Actuellement juriste de droit bancaire à La Banque Postale, également en charge de missions de consulting internationales pour le groupe La Poste.</li> </ul>

**Serge Trinca** (62 ans)\*  
\* Serge Trinca a démissionné de son mandat à la date du 15 janvier 2009. Il est remplacé par sa suivante de liste, Françoise Paget Bitsch à compter de cette date.

	Diplômé en comptabilité et titulaire d'un DESS de l'IAE (option Gestion Finances)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctions de Directeur des ressources humaines dans diverses sociétés industrielles et d'assurance (dont Groupama Assurances) jusqu'en 1991.</li> <li>Consultant en ressources humaines au sein du cabinet Romance Alant Consultants.</li> <li>Entrée au sein du groupe La Poste en 1998, à la Direction des ressources humaines puis à la Direction de l'exploitation des services financiers.</li> <li>Depuis 2006, chargé de projet « handicap, égalité et diversité ».</li> </ul>
<b>Hélène Wolff</b> (53 ans)	Diplômée de l'université Paris-I (DEA d'Économie internationale) et Paris-IX-Dauphine (DESS en Marchés financiers et DESUP en Informatique de gestion)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable marketing au Crédit Mutuel jusqu'en 1988, puis diverses fonctions de direction au sein de sociétés financières.</li> <li>Entrée au sein du groupe La Poste en 1993, successivement en tant qu'organisateur comptable, responsable MOA sur le pôle paie, puis sur les processus bancaires.</li> <li>Depuis 2006, chef de projet MOA Épargne au sein de La Banque Postale, puis responsable de la cellule de veille marketing et concurrentielle de la distribution multicanal.</li> </ul>
<b>Françoise Paget Bitsch</b> (52 ans)	Licenciée en mécanique des fluides (université d'Aix-Marseille)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entrée au sein du groupe La Poste en 1979 en tant que cadre en établissement.</li> <li>Fonctions de responsable du développement commercial, d'adjoint puis de chef d'établissement jusqu'en 1994.</li> <li>Contrôleur de gestion en département puis en délégation jusqu'en 2003, notamment en charge du projet de bascule vers l'euro dans le département du Vaucluse.</li> <li>Contrôleur opérationnel à La Poste et depuis 2006, contrôleur opérationnel bancaire.</li> </ul>

## Formation et expérience du Commissaire du gouvernement

## Commissaire du gouvernement

<b>Christian Bodin</b> (56 ans)	Titulaire d'une Licence de droit privé, diplômé de l'IEP Paris, titulaire du CAPA et ancien élève de l'ENA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carrière dans l'administration, notamment à la CDC et à la Direction du Budget, puis comme Sous-Directeur en charge des affaires économiques au ministère des DOM-TOM jusqu'en 1995.</li> <li>Conseiller économique et commercial (notamment chef de la mission économique régionale en Côte-d'Ivoire puis en Arabie Saoudite jusqu'en 2005), et inspecteur des services extérieurs de la DGTPE.</li> <li>Depuis 2006, contrôleur général économique et financier (DGTPE), Commissaire du gouvernement auprès de La Banque Postale, de la Caisse de garantie du logement social, du Crédit maritime mutuel et de sociétés de financements du cinéma (Sofica).</li> </ul>
---------------------------------	--	---

## Appréciation de la notion de membre indépendant

Dès la création de La Banque Postale, son Conseil de surveillance s'est référé, pour apprécier le caractère indépendant de certains de ses membres, à la définition générale de cette notion figurant au sein des principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiés en 2003 par l'Afep/Medef. Ainsi, un membre du Conseil de surveillance est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

## Rôle du Conseil

Le Conseil de surveillance dispose des pouvoirs qu'il tient du Code de commerce, de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et des statuts de la Société, notamment au titre de l'article 25.

Le Conseil de surveillance délibère préalablement aux décisions du Directoire sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de l'entreprise.

Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et donne les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation conformément à l'article 14 des statuts.

Il vérifie et contrôle les comptes. Il nomme les membres du Directoire, fixe leur rémunération et dispose en outre, conformément aux termes de l'article 12 des statuts, de la possibilité de les révoquer.

### Activité du Conseil en 2008

Le Conseil de surveillance s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2008 avec un taux de participation moyen de 86 %.

Outre les membres du Conseil eux-mêmes, certains directeurs de La Banque Postale ont participé occasionnellement aux séances du Conseil en fonction des points inscrits à l'ordre du jour. Les Commissaires aux comptes ont pour leur part assisté aux séances dédiées à la présentation des comptes annuels et semestriels.

### Au cours de l'année 2008, les travaux du Conseil ont notamment porté sur :

- la composition de ses comités,
- les rapports d'activité trimestriels du Directoire,
- la politique de contrôle interne de la Banque,
- les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice 2007 ainsi que le rapport de gestion du Directoire et la proposition d'affectation du résultat,
- les comptes semestriels 2008,
- les actions stratégiques mises en œuvre en 2008,
- l'actualisation de la stratégie sur le Livret A,
- le suivi de l'activité des filiales,
- le rapport sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques (articles 42 et 43 du règlement 97-02 du CRBF),
- les projets de partenariats et d'acquisitions,
- la rémunération des mandataires sociaux dirigeants,
- le programme de formation de ses membres représentant les salariés,
- le budget 2009.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, les membres du Conseil de surveillance sont convoqués dix jours avant la réunion du Conseil et reçoivent sept jours avant le dossier préparatoire aux travaux du Conseil.

### Règlement intérieur

Le Conseil de surveillance a adopté au cours de sa séance du 25 janvier 2006 son règlement intérieur qui définit et détermine les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux. Il a également adopté lors de cette séance la charte du membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale qui précise les principes applicables à ce dernier, en particulier ses droits et obligations.

### ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil de surveillance a créé trois comités pour l'assister dans ses missions : un Comité d'audit, un Comité de nomination-rémunération et un Comité stratégique. Il respecte en cela les préconisations du code de gouvernement d'entreprise de l'Afep/Medef.

Les missions de chacun de ces comités, les critères de choix de ses membres et ses règles de fonctionnement sont inscrits dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil de surveillance.

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de six membres :

- trois membres indépendants, Didier Ribadeau Dumas, son Président, Gérard Barbot et Sylvain Lemoyne de Forges,
- un membre issu de La Poste, Nicolas Duhamel,
- deux membres représentant les salariés, Hélène Wolff et Steeve Maigne.

Le Commissaire du gouvernement, Christian Bodin, assiste également au Comité d'audit.

#### Le Comité est chargé notamment de :

- vérifier la clarté des informations financières fournies par le Directoire et apprécier la pertinence des méthodes comptables adoptées,
- conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes,
- apprécier la qualité du contrôle interne, notamment les principes et le dispositif de maîtrise des risques.

Le Comité d'audit se réunit au moins six fois par an et, en particulier, avant toute réunion du Conseil de surveillance dont l'ordre du jour comprend une ou plusieurs questions entrant dans son domaine de compétence. Il rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance après chacune de ses séances.

En 2008, il s'est réuni neuf fois avec un taux de participation moyen de 83 %.

#### Au cours de l'année 2008, ses travaux ont notamment porté sur :

- les fraudes et malversations,
- le suivi de la mission de la Commission bancaire,
- la revue du contrôle interne effectuée par les Commissaires aux comptes,
- le devoir de conseil,
- les comptes annuels sociaux et consolidés 2007 et le rapport annuel 2007,
- les rapports au titre du règlement 97-02 (articles 42 et 43, articles 38 et 39),
- la politique de gestion du bilan et les risques associés,
- l'épargne réglementée,
- la lutte anti-blanchiment et anti-terrorisme (LAB/LAT),
- le rapport annuel d'activité 2007 de l'Inspection générale,
- les comptes semestriels 2008,
- le programme de travail de l'Inspection générale pour 2009,
- l'évaluation du fonctionnement du Comité.

### Comité de nomination-rémunération

Le Comité de nomination-rémunération est composé de trois membres : un membre indépendant, Gérard Barbot, qui le préside, et deux membres issus de La Poste, Jean Paul Bailly et Georges Lefebvre.

#### Le Comité est chargé notamment de :

- l'examen du profil des personnalités pressenties pour siéger au Conseil de surveillance en raison de leur indépendance vis-à-vis de la Société et du groupe La Poste, ou pour devenir membres du Directoire,
- l'examen des rémunérations des mandataires sociaux, que celles-ci soient fixes ou variables, versées en numéraire ou constituées d'avantages en nature,
- l'étude des régimes de retraite et de prévoyance,
- l'étude de l'opportunité de créer des mécanismes de participation ou d'intéressement des dirigeants et/ou des salariés, au capital ou non.

Le Comité de nomination-rémunération s'est réuni trois fois dans l'année avec un taux de participation de 100 %.

#### Au cours de l'année 2008, ses travaux ont notamment porté sur :

- le bilan des rémunérations perçues en 2007 par les membres du Comité exécutif,
- les évolutions du dispositif relatif au bonus moyen terme des membres du Directoire,
- la part variable des membres du Directoire au titre de l'exercice 2007, l'évolution de leur rémunération fixe pour l'année 2008, ainsi que les indicateurs clés pour la détermination de leur part variable 2008,
- les implications de la loi TEPA et des recommandations de l'Afep/Medef publiées en octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants,
- le projet de retraite additionnelle pour les membres du Directoire et les membres du Comité de direction de La Banque Postale titulaires d'un contrat de travail avec celle-ci.

### Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé de cinq membres :

- un membre indépendant, Sylvain Lemoyne de Forges,
- deux membres issus du groupe La Poste, Marc-André Feffer qui préside le Comité et Paul-Marie Chavanne,
- deux membres représentant les salariés, Jean-Robert Larangé et Serge Trinca qui est remplacé à compter du 15 janvier 2009 par sa suivante de liste, Françoise Paget Bitsch.

Le Commissaire du gouvernement, Christian Bodin, assiste également au Comité stratégique.

Le Comité stratégique examine et suit la réalisation du plan stratégique pluriannuel de la société, ainsi que les projets et opérations stratégiques de la société et de ses filiales.

Le Comité stratégique s'est réuni deux fois dans l'année (avec un taux de participation de 100 %) pour traiter des partenariats ou acquisitions envisagés par La Banque Postale.

### ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMITÉS

#### Conseil de surveillance

Après trois années de fonctionnement depuis la création de La Banque Postale, une évaluation des travaux du Conseil de surveillance sera réalisée durant le deuxième trimestre 2009. Cette évaluation sera pilotée par Gérard Barbot et portera notamment sur la formation des membres du Conseil de surveillance, le fonctionnement du Conseil dans l'accomplissement de ses principales missions, le fonctionnement de ses comités et l'information du Conseil sur les risques de la Banque et leur gestion.

#### Comité d'audit

Le Comité d'audit a procédé en fin d'année à une auto-évaluation de son fonctionnement en 2008. Cette auto-évaluation a porté sur la formation des membres, la méthodologie déployée pour l'appréhension des risques, la qualité des dossiers traités et l'organisation du travail. Le Comité a également évalué la qualité des restitutions de ses travaux auprès du Conseil de surveillance.

La qualité des travaux réalisés par le Comité, grâce à la collaboration étroite du Directoire et des directions de la Banque, notamment la Direction des Risques, la Direction de la Conformité et l'Inspection générale, constitue un point particulièrement satisfaisant que cette auto-évaluation a permis de mettre en exergue. De même, en termes de méthode de travail, le choix d'organiser le programme de l'année du Comité d'audit sur la base d'une approche thématique consistant en des présentations synthétiques mais documentées par des directeurs de la Banque de sujets intéressant le Comité d'audit (lutte anti-blanchiment et anti-terrorisme, épargne réglementée, etc.) s'est avéré très positif.

Quelques pistes ont été par ailleurs identifiées en vue d'améliorer l'information du Conseil de surveillance. Ainsi le Comité d'audit pourrait notamment étudier, en amont de l'élaboration des comptes, les impacts liés aux choix de différentes doctrines comptables applicables. Il pourrait en outre poursuivre sur la voie de l'approche thématique, en se focalisant plus particulièrement sur l'étude de la gestion des risques dans un contexte de crise financière.

#### 1.1.1.2 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale de La Banque Postale sont définies à l'article 31 des statuts.



### 1.1.1.3 Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

#### APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE L'AFEP/MEDEF SUR LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

À la suite des travaux du Comité de nomination-rémunération initiés au cours de l'année 2008, le Conseil de surveillance du 11 mars 2009 a pris la décision de mettre en conformité avec les recommandations de l'Afep/Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, publiées en octobre 2008, les aspects du dispositif de La Banque Postale qui ne l'étaient pas, à savoir ceux relatifs aux indemnités de départ des membres du Directoire. Toutefois, le Conseil de surveillance a décidé que la révocation des membres du Directoire en absence de faute grave ou lourde et sans déficience affectant gravement la situation financière de la société donnera lieu à versement d'une indemnité.

#### RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés.

Il est alloué à titre de jetons de présence une somme forfaitaire annuelle au Président du Conseil de surveillance.

Le montant des jetons de présence des autres membres est calculé en fonction de leur présence effective aux séances du

Conseil de surveillance et des comités, le président de chaque comité percevant une somme forfaitaire annuelle supplémentaire.

Il est fait application des règles internes du groupe La Poste en ce qui concerne le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du Conseil de surveillance issus du groupe La Poste. Ainsi, leurs jetons de présence sont versés à La Poste.

#### RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La rémunération fixe des membres du Directoire au titre de leur mandat est déterminée par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité de nomination-rémunération. Elle est fonction d'une analyse de benchmark des rémunérations de responsables des activités de banque de détail en France issue d'un panel d'établissements de crédit.

La rémunération fixe annuelle peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée, conformément à la décision du Conseil de surveillance du 25 septembre 2008 (sur proposition du Comité de nomination-rémunération) à 80 % de la rémunération fixe annuelle du Président du Directoire et à 50 % de celle du membre du Directoire. Depuis 2008, la détermination de cette part variable repose sur une combinaison pondérée de critères financiers (notamment l'évolution du PNB, du coefficient d'exploitation, des ratios prudentiels) et qualitatifs.

Les membres du Directoire peuvent également bénéficier d'une part variable à long terme à trois ans susceptible d'atteindre un an de salaire et dont le montant brut sera calculé au vu des réalisations à fin 2008. Cette part variable à long terme vise à rémunérer une surperformance par rapport à la feuille de route du business plan se traduisant par le gain d'une année.

## 1.1.2. Contrôle interne

### 1.1.2.1 Environnement de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne de La Banque Postale prend sa source dans les dispositions du Code monétaire et financier et du règlement 97-02 modifié, ainsi que dans celles du règlement général de l'AMF. Ces fondements s'inscrivent également dans les bonnes pratiques définies par le Comité de Bâle et dans celles du « cadre de référence » établi sous l'égide de l'AMF.

Ces fondements sont mis en place au travers de documents internes : la « Charte de l'Audit » pour le contrôle périodique, la « Politique de Maîtrise des Risques » et « les éléments clés d'un Dispositif de Maîtrise des risques efficace » à destination des directions du siège pour le contrôle permanent.

Ces documents sont eux-mêmes déclinés en processus et procédures opérationnels de contrôle.

### 1.1.2.2 Principes

Le contrôle interne de La Banque Postale repose sur deux principes fondamentaux :

**La responsabilité des acteurs opérationnels.** Cela constitue le fondement d'un dispositif de maîtrise et de contrôle efficace. Chaque collaborateur doit s'assurer que son activité et les opérations qu'il traite sont réalisées selon les procédures prévues et avec le niveau de qualité requis. Chaque collaborateur doit pouvoir rendre compte à tout moment de la bonne maîtrise de son activité et de ses risques. Ce principe s'appuie sur une implication forte du management.

**Proportionnalité des contrôles au niveau du risque à maîtriser.** Chaque responsable mène une analyse de ses risques et met en place un dispositif de contrôle adapté à ceux-ci pour disposer d'une assurance raisonnable de la maîtrise de ses activités, de leur conformité aux normes et règles externes et internes de l'entreprise.

### 1.1.2.3 Périmètre

Le dispositif de contrôle interne de La Banque Postale inclut toutes les activités de la banque. Il porte sur tous les types de risques et sur toutes les entités de La Banque Postale, tous ses collaborateurs directs ainsi que ceux qui agissent en son nom et pour son compte. Le dispositif de contrôle interne s'étend également aux prestations de service essentiel externalisées.

### 1.1.2.4 Acteurs

Le dispositif de contrôle interne de La Banque Postale se structure autour :

- de comités de gouvernance relatifs au contrôle interne,
- de fonctions de contrôle centrales,
- du contrôle permanent de l'ensemble des directions.

#### UNE INDÉPENDANCE DES STRUCTURES DE PILOTAGE

La Banque Postale a mis en place un Comité d'audit et s'est dotée de plusieurs comités qui traitent du contrôle interne et auxquels participe au moins un des deux membres du Directoire de la Banque. Ainsi :

**Le Comité d'audit** est une émanation du Conseil de surveillance. Il vérifie la clarté des informations fournies et apprécie la pertinence des méthodes comptables adoptées par la Banque et apprécie la qualité du contrôle interne.

**Le Comité conformité** est animé par le Directeur de la conformité. Au-delà de son rôle en matière de conformité et de déontologie, le Comité coordonne les activités de contrôle et examine les rapports annuels relatifs au contrôle interne.

**Le Comité des risques** est animé par le Directeur des risques. Il a pour mission :

- de définir la politique de maîtrise des risques de crédit, de marché et opérationnels,
- d'examiner les risques sensibles et d'approuver les principaux engagements,
- de valider les dispositifs de maîtrise des risques et d'être informé de leur respect.

**Le Comité de coordination du contrôle interne** rassemble, autour du membre du Directoire en charge du contrôle interne, les directeurs des directions centrales en charge du contrôle interne pour lui permettre d'assurer la cohérence de celui-ci et son efficacité. Il s'agit de l'Inspecteur général, des Directeurs de la conformité, des risques et de la Direction juridique.

#### DES FONCTIONS DE CONTRÔLE CENTRALES

**L'Inspection générale** est chargée, à titre exclusif, du contrôle périodique au sens du règlement CRBF 97-02 modifié. Elle évalue la maîtrise des risques ainsi que la qualité du contrôle interne. L'Inspection générale a pour mission principale de s'assurer, sur l'ensemble de l'univers d'audit (soit l'ensemble des activités et entités de la Banque, de ses filiales et des prestataires de service externalisé) de :

- l'existence, la qualité, l'efficacité et du caractère approprié du dispositif de contrôle interne,
- la fiabilité et l'intégrité des traitements et des contrôles concernant les informations comptables et les informations de gestion,
- l'analyse, la mesure et la maîtrise des risques ainsi que du niveau de risque effectivement encouru,
- la conformité vis-à-vis des lois, règlements, règles internes et instructions ainsi que de la déontologie et des usages professionnels.

**La Direction de la Conformité** est rattachée directement au Directoire de la Banque. Ses missions sont :

- la maîtrise du risque de non-conformité tel que défini dans l'article 4 du règlement 97-02 modifié. À ce titre, lui sont notamment rattachées les fonctions de déontologie et de pilotage de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la coordination du dispositif de contrôle permanent, sans préjudice des responsabilités propres à la Direction des risques et, notamment, la coordination des corps de contrôle de deuxième niveau. Elle a la responsabilité du pilotage fonctionnel des contrôleurs bancaires sur le réseau des bureaux de poste. Elle fournit pour cela aux contrôleurs bancaires et à leurs responsables les outils qui leur permettent de réaliser leurs missions de contrôle : programmes, questionnaires de contrôles, outils de consolidation des résultats agrégés selon les niveaux correspondant aux responsabilités des managers. Le périmètre de cette responsabilité est étendu aux directeurs du contrôle interne des centres financiers et à leurs contrôleurs internes par l'intermédiaire de la Direction fonctionnelle en charge du contrôle au sein de la Direction des opérations bancaires.

**La Direction des risques** est rattachée directement au Directoire de la Banque et a pour mission de définir le cadre dans lequel les acteurs opérationnels de La Banque Postale peuvent exercer leur activité et engager la Banque, de contrôler que les règles ainsi définies sont en permanence respectées et enfin de mesurer et surveiller l'évolution des risques et veiller à leur adéquation avec les fonds propres, la trajectoire financière et la stratégie de la Banque.

- La Direction des risques se compose de trois directions,
- la Direction des risques de marché qui garantit la mise en œuvre du dispositif de surveillance et de contrôle des risques des activités de marché,
  - la Direction des risques de crédit qui est responsable de la filière risque de crédit,
  - la Direction des risques opérationnels qui est responsable, de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels de la Banque. Elle englobe également les fonctions, prévues par la réglementation, relatives à la sécurité des systèmes d'information et à la continuité des activités.

Des informations complémentaires sont fournies sur le dispositif de gestion des risques de La Banque Postale. Ces informations sont détaillées dans le rapport de gestion (Page 93).

## UN ANCRAGE DU CONTRÔLE DANS LE DISPOSITIF OPÉRATIONNEL

La Banque Postale a organisé un contrôle au plus près des activités et a mis en place un dispositif spécifique pour assurer la maîtrise des opérations réalisées dans les bureaux de poste, cela en coordination avec l'Enseigne La Poste.

Pour les activités bancaires réalisées en bureau de poste, la Direction générale de l'Enseigne La Poste est en charge, sur la base d'un cahier des charges établi par la Direction de la conformité de La Banque Postale, de la conception et du pilotage du contrôle de premier niveau assuré par les Directeurs d'établissement. Il dispose pour cela d'un guide de contrôle, qui comporte les grilles de contrôle se rapportant à chacun des thèmes ou opérations retenus, ainsi qu'une fiche destinée à tracer toutes les mesures correctives prises par les Directeurs d'établissement à la suite des dysfonctionnements relevés.

La mise en œuvre du guide de contrôle par les Directeurs d'établissement fait l'objet d'un pilotage permanent qui permet à la ligne hiérarchique et plus particulièrement aux Directeurs de l'Enseigne La Poste de s'assurer de la réalisation et de la qualité des contrôles effectués.

Les contrôleurs bancaires, salariés de La Banque Postale, réalisent le contrôle de deuxième niveau des activités bancaires en bureau de poste, sous la responsabilité hiérarchique des Représentants territoriaux de la Banque et le pilotage de la Direction de la conformité.

### 1.1.2.5 Le contrôle de l'élaboration et du traitement de l'information comptable

La responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable appartient à la Direction comptable de La Banque Postale. Ses missions consistent notamment à assurer la production et la diffusion d'une information comptable de qualité, en s'appuyant sur le pilotage de la filière comptable de La Banque Postale, et en recourant aux moyens de la maîtrise d'ouvrage comptable positionnée au sein de la Direction comptable.

La filière comptable de La Banque Postale inclut, au-delà de la Direction comptable, les équipes comptables des back offices bancaires placées sous l'autorité hiérarchique des Directeurs des centres financiers. La Direction comptable de la Banque adresse à ces équipes les instructions et les programmes de contrôle garantissant l'homogénéité et la qualité de l'information produite. La filière comptable inclut également un centre spécialisé dans le traitement de la comptabilité des moyens généraux de la Banque, ainsi que l'équipe comptable de la Direction des opérations financières en charge des opérations de marché de La Banque Postale.

## 1.1.3. Approbation du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Au cours de sa délibération du 11 mars 2009, le Conseil de surveillance a approuvé le projet de rapport du Président du

La Direction comptable coordonne et définit les programmes de justification et de contrôles de premier niveau qui doivent être mis en œuvre par les services comptables opérationnels de la Banque situés dans les centres financiers, dans les centres nationaux, à la Direction des opérations financières, et dans les services comptables moyens généraux du Siège et de Brive. Ces programmes de contrôles sont révisés en fonction de l'analyse des risques effectuée périodiquement lors des travaux de contrôle et d'élaboration des comptes.

La Direction comptable complète les contrôles de premier niveau par un ensemble de contrôles de second niveau, consistant en des contrôles transversaux récurrents permettant de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des contrôles de premier niveau réalisés dans les entités opérationnelles. Le processus de contrôle est formalisé par des manuels de contrôles, et repose également sur les procédures de justification des comptes et de formalisation des dossiers d'arrêtés prévus dans les programmes de travail. Les contrôles de second niveau sont assurés par une équipe dédiée de contrôleurs comptables : cycles de révision axés autour des principales activités de la Banque, ou autour de cycles transverses internes, notamment sur la production réglementaire.

Les contrôles de second niveau sont documentés par des synthèses par cycles, et sont étayés par un tableau de bord, mis en place sur la comptabilité de la banque de détail et les opérations de marché. Sa couverture s'étendra à terme à la comptabilité des moyens généraux.

Les programmes de travail des contrôleurs comptables sont actualisés périodiquement, pour :

- s'adapter aux évolutions des activités et du contexte réglementaire,
- intégrer les évolutions liées aux projets,
- prendre en compte les nouveaux facteurs de risques identifiés, ou à l'inverse, les risques disparus,
- optimiser l'efficacité du contrôle dans le cadre du raccourcissement des délais des clôtures périodiques.

La Direction comptable coordonne également, à travers des instructions spécifiques, la consolidation des sociétés composant le Groupe La Banque Postale.

Elle pilote le processus d'arrêté des comptes, et s'assure de la qualité des outils et des procédures comptables mises en œuvre dans la filière. La Direction comptable enfin s'associe à d'autres directions (Direction des risques et Direction fiscale notamment) pour exercer les contrôles nécessaires sur leurs productions communes.

Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

## 1.2 Informations sur les membres du Conseil de surveillance et du Directoire

### 1.2.1. Liste des mandats

*Nota bene: Sont identifiés par un astérisque (\*) les mandats et fonctions exercés dans des sociétés dont les titres de capital sont admis aux négociations sur un marché réglementé.*

#### 1.2.1.1 Membres du Directoire

##### ■ Monsieur Patrick Werner, Président du Directoire de La Banque Postale :

- Directeur général délégué - Directeur des activités financières de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial)
- Président-directeur général de SF2 (SA),
- Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Gestion Privée (SA à directoire et conseil de surveillance) depuis le 8 juillet 2008,
- Président du Conseil de surveillance de XAnge Private Equity (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Représentant permanent de SF2, Administrateur de Sopassure (SA),
- Président du Conseil d'administration de La Banque Postale Prévoyance (SA),
- Administrateur de CNP Assurances (SA) \*
- Président du Comité de surveillance de la Société Financière de Paiements (SAS),
- Président du Conseil de surveillance de Issy-SF2 4 (SA à directoire et conseil de surveillance) depuis le 10 octobre 2008,
- Président de BMS Développement (SAS),
- Président de BMS Exploitation (SAS),
- Administrateur de Europay France (SAS),
- Président de SFPMEI (SAS),
- Administrateur de Poste Immo (SA),
- Représentant de La Banque Postale, Gérante de CRSF Dom (SCI),
- Représentant de La Banque Postale, Gérante de CRSF Métropole (SCI),
- Président des sicav « LBPAM Obli Court Terme » jusqu'au 10 mars 2008, « LBPAM Actions Euro » et « LBPAM Actions Indice Euro » jusqu'au 28 janvier 2008,
- Représentant permanent de La Banque Postale, Administrateur de l'association Apfen,
- Membre du Conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts.

##### ■ Monsieur Philippe Bajou, membre du Directoire de La Banque Postale :

- Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Gestion Privée (SA à directoire et conseil de surveillance) jusqu'au 8 juillet 2008 et membre du Conseil de surveillance depuis le 8 juillet 2008,
- Vice-Président du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Vice-Président du Comité d'administration de Titres-Cadeaux (SAS),
- Représentant permanent de SF2, Administrateur de Colipost (SA de droit malien) jusqu'au 29 juillet 2008,
- Directeur général de EF Primo (SA),
- Président de Fédération-SF2 (SAS),
- Président des sicav « LBPAM Actions Monde » et « LBPAM Obli Revenus »,
- Président du Comité d'administration de Easybourse (SAS) depuis le 23 juin 2008,
- Administrateur de la Fondation La Poste.

#### 1.2.1.2 Membres du Conseil de surveillance

##### ■ Monsieur Jean-Paul Bailly, Président du Conseil de surveillance et membre du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :

- Président de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial),
- Représentant permanent de La Banque Postale, Administrateur de SF2 (SA) jusqu'au 11 avril 2008,
- Administrateur de Sopassure (SA),
- Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Administrateur de CNP Assurances (SA)\*,
- Représentant permanent de La Poste, Administrateur de GeoPost (SA),
- Représentant permanent de La Poste, Administrateur de Sofipost (SA),
- Représentant permanent de La Poste, Administrateur de Poste Immo (SA),
- Représentant permanent de La Poste, Président de SF 12 (SAS),
- Administrateur de Systar (SA)\*,



- Représentant permanent de La Poste, Administrateur de Xelian (SA) depuis le 28 mars 2008,
- Administrateur représentant l'État et membre du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable de GDF Suez (SA)\* depuis le 16 juillet 2008.

■ **Monsieur Gérard Barbot, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit et Président du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :**

- Membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Administrateur et Président du Comité d'audit de GeoPost (SA),
- Membre du Conseil de surveillance de Oddo & Cie (SCA),
- Membre du Conseil de surveillance du Crédit Foncier de France (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Président du Conseil de surveillance de Vauban Mobilisation Garanties (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Gérant de Gimar Capital Investissement (SCA).

■ **Monsieur Didier Brune, membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale**

- Directeur de la Stratégie de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial),
- Administrateur de Sofipost (SA),
- Administrateur de Somepost (SA),
- Administrateur de Aspheria Holding (SA) jusqu'au 10 mars 2008.

■ **Monsieur Paul-Marie Chavanne, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité stratégique de La Banque Postale :**

- Directeur général délégué - Directeur des Colis de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial),
- Président-directeur général de GeoPost (SA),
- Membre du Conseil de surveillance de GeoPost Imdh GmbH,
- Directeur de GeoPost UK,
- Membre du Comité de surveillance de Exapaq (SAS),
- Membre du Comité de surveillance de Fret GV (SAS),
- Membre du Comité de surveillance de GeoPost Intercontinental (SAS),
- Représentant permanent de GeoPost, Administrateur de Chronopost (SA),
- Administrateur de Sofipost (SA),
- Président du Conseil d'administration jusqu'au 13 mars 2008 et représentant permanent de Sofipost, Administrateur depuis le 13 mars 2008 d'Europe Airpost (SA),
- Administrateur de Generali Assurances IARD (SA),
- Administrateur de Generali Assurances Vie (SA),
- Administrateur, représentant l'État, de GDF Suez (SA)\* jusqu'au 16 juillet 2008,
- Administrateur d'Aviation Group Limited (SARL de droit anglais) depuis le 15 avril 2008.

■ **Monsieur Nicolas Duhamel, membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit de La Banque Postale :**

- Directeur général délégué, Directeur financier de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial),
- Administrateur de SF2 (SA) jusqu'au 2 décembre 2008,
- Membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale Asset Management (SA à directoire et conseil de surveillance),
- Administrateur de La Banque Postale Prévoyance (SA),
- Administrateur de GeoPost (SA),
- Administrateur de Poste Immo (SA),
- Administrateur de Sofipost (SA),
- Membre du Conseil de surveillance de XAnge Capital (SA).

■ **Monsieur Marc-André Feffer, Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique de La Banque Postale :**

- Directeur général délégué chargé de la stratégie et du développement des affaires internationales et juridiques et de la régulation de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial),
- Administrateur jusqu'au 28 mars 2008 et Président-directeur général du Conseil d'administration depuis le 28 mars 2008 de Sopassure (SA),
- Représentant permanent de Sopassure, Administrateur de CNP Assurances (SA)\*,
- Administrateur de GeoPost (SA),
- Membre du Comité de surveillance de GeoPost Intercontinental (SAS),
- Président du Conseil d'administration de Poste Immo (SA),
- Président du Conseil de surveillance de XAnge Capital (SA).

■ **Monsieur Philippe Galopin, contrôleur bancaire (Représentation territoriale bancaire) et membre du Conseil de surveillance élu par les salariés de La Banque Postale jusqu'au 27 février 2008.**

■ **Monsieur Jean-Robert Larangé, chef de projet Stratégie et Développement (Direction marketing), membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité stratégique de La Banque Postale depuis le 27 février 2008.**

- **Monsieur Georges Lefebvre, Représentant Permanent de La Poste, Membre du Conseil de surveillance et Membre du Comité de nomination-rémunération de La Banque Postale :**
- Directeur général et Directeur des ressources humaines et des relations sociales de La Poste,
  - Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de GeoPost (SA),
  - Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de Poste Immo (SA),
  - Administrateur et membre du Comité de nomination-rémunération de Sofipost (SA),
  - Président du Conseil d'administration des sicav « LBPAM Profil 100 », « LBPAM Profil 50 », « LBPAM Profil 80 », « LBPAM Profil 80 PEA » et « LBPAM Profil 15 »,

- Président du Conseil d'administration de Xelian (SA) depuis le 28 mars 2008.

■ **Monsieur Sylvain Lemoyne de Forges, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique de La Banque Postale :**

- Directeur Risques et Marchés de Veolia Environnement (SA),
- Administrateur de Veolia Environnement Services (SA),
- Président-directeur général de Veolia PPP Finance (SA),
- Administrateur et membre du Comité stratégique de La Monnaie de Paris (EPIC),
- Gérant de SCI Fondvert (SCI).

■ **Monsieur Steeve Maigne, chef de projet EPI (Direction des Entreprises, Collectivités et des Associations), membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité d'audit de La Banque Postale depuis le 27 février 2008.**

■ **Madame Maryvonne Michelet, juriste (Direction juridique) et membre du Conseil de surveillance élu par les salariés de La Banque Postale depuis le 27 février 2008.**

■ **Monsieur Didier Négiar, membre du Conseil de surveillance de La Banque Postale :**

- Directeur des Achats, de l'Optimisation des coûts et des systèmes d'information et Directeur des Services aux métiers

- de La Poste (Établissement Public Industriel et Commercial),
- Administrateur et Directeur général de Xelian (SA) depuis le 28 mars 2008,
- Représentant permanent de SAS Véhiposte, Administrateur de GIE Véhiposte depuis le 7 février 2008.

■ **Monsieur Didier Ribadeau Dumas, membre du Conseil de surveillance et Président du Comité d'audit de La Banque Postale :**

- Gérant de DRD Conseil (SARL),
- Gérant de Sauvigny (SCI),
- Censeur de ABC Arbitrage (SA).

■ **Monsieur Frédéric de Saint Léger, Responsable dérivé Recherche et Développement (Direction des Opérations financières), membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité stratégique de La Banque Postale jusqu'au 27 février 2008.**

■ **Monsieur Serge Trinca, chargé des projets « handicap, égalité et diversité » (Direction des Opérations bancaires), membre du Conseil de surveillance élu par les salariés et membre du Comité stratégique de La Banque Postale depuis le 27 février 2008.**

■ **Madame Hélène Wolff, responsable de la cellule de veille marketing et concurrentielle de la distribution multicanal (Direction marketing), Membre du Conseil de surveillance élue par les salariés et membre du Comité d'audit de La Banque Postale.**

## 1.2.2. Rémunérations

### 1.2.2.1 Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés. L'enveloppe globale attribuable fixée par l'Assem-

blée générale du 23 mai 2006 est de 450 000 euros. Il est fait application des règles internes au groupe La Poste en ce qui concerne le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du Conseil de surveillance issus de La Poste. Ainsi, les jetons de présence attribués aux membres du Conseil de surveillance issus du groupe La Poste sont versés à La Poste.

#### MONTANT DES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN LIEN AVEC LEURS MANDATS AU SEIN DU GROUPE LA BANQUE POSTALE

Nom des mandataires sociaux	Montants perçus au titre de 2007 (€)	Bénéficiaire	Montants perçus au titre de 2008 (€)	Bénéficiaire
<b>Jean-Paul Bailly</b>				
Jetons de présence	90 000	La Poste	90 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Marc-André Feffer</b>				
Jetons de présence	24 500	La Poste	26 000	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Didier Brune</b>				
Jetons de présence	15 000	La Poste	13 125	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Paul-Marie Chavanne</b>				
Jetons de présence	10 500	La Poste	12 375	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-

Nom des mandataires sociaux	Montants perçus au titre de 2007 (€)	Bénéficiaire	Montants perçus au titre de 2008 (€)	Bénéficiaire
<b>Nicolas Duhamel</b>				
Jetons de présence	22 500	La Poste	15 750	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Georges Lefebvre</b>				
Jetons de présence	18 000	La Poste	17 625	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Didier Négiar</b>				
Jetons de présence	12 000	La Poste	13 125	La Poste
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Gérard Barbot</b>				
Jetons de présence	53 500*	L'intéressé	56 125*	L'intéressé
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Sylvain Lemoyne de Forges</b>				
Jetons de présence	25 500	L'intéressé	26 625	L'intéressé
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Didier Ribadeau Dumas</b>				
Jetons de présence	37 500	L'intéressé	38 625	L'intéressé
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Philippe Galopin</b>				
Jetons de présence	0	-	NA	-
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	NA	-
<b>Frédéric de Saint Léger</b>				
Jetons de présence	0	-	NA	-
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	NA	-
<b>Hélène Wolff</b>				
Jetons de présence	0	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	0	-	0	-
<b>Jean-Robert Larangé</b>				
Jetons de présence	NA	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	NA	-	0	-
<b>Steeve Maigne</b>				
Jetons de présence	NA	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	NA	-	0	-
<b>Maryvonne Michelet</b>				
Jetons de présence	NA	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	NA	-	0	-
<b>Serge Trinca</b>				
Jetons de présence	NA	-	0	-
Autres rémunérations exceptionnelles	NA	-	0	-
<b>Total</b>	<b>309 000</b>		<b>309 375</b>	

\* Gérard Barbot a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats au sein des Conseils de surveillance de La Banque Postale 36 500 euros en 2007 et 39 125 euros en 2008) et de La Banque Postale Asset Management (17 000 euros en 2007 et 17 000 euros en 2008).

## RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat au Conseil de surveillance.

L'ensemble des rémunérations brutes (part variable comprise) versées au titre de leur contrat de travail aux membres du Conseil de surveillance représentant les salariés s'est élevé en 2008 à 325 460 euros.

## 1.2.2.2 Rémunération des membres du Directoire

Les membres du Directoire ne sont pas liés par un contrat de travail avec La Banque Postale. Ils ne perçoivent donc de sa part aucune autre rémunération que celles versées au titre de leur mandat social.

TABLEAU 1: SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES, OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Exercice 2007 (€)	Exercice 2008 (€)
<b>Patrick Werner</b>		
Rémunérations brutes dues au titre de l'exercice* (détaillées au tableau 2)	464 000	Non connu
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>TOTAL</b>	<b>464 000</b>	<b>Non connu</b>
<b>Philippe Bajou</b>		
Rémunérations brutes dues au titre de l'exercice* (détaillées au tableau 2)	366 572	Non connu
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
<b>TOTAL</b>	<b>366 572</b>	<b>Non connu</b>
<b>TOTAL DIRECTOIRE</b>	<b>830 572</b>	<b>Non connu</b>

\* Part de la rémunération supportée par La Banque Postale

TABLEAU 2: RÉCAPITULATIF DÉTAILLÉ DES RÉMUNÉRATIONS BRUTES PERÇUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

	Exercice 2007 (€)		Exercice 2008 (€)	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au titre de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au titre de l'exercice
<b>Patrick Werner</b>				
Rémunération fixe*	320 000	320 000	344 000	344 000
Rémunération variable annuelle	144 000	91 200	(a)	144 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	(b)	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature**	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>464 000</b>	<b>411 200</b>	<b>Non connu</b>	<b>488 000</b>
<b>Philippe Bajou</b>				
Rémunération fixe*	250 000	250 000	280 000	280 000
Rémunération variable annuelle	112 000	70 400	(a)	112 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	(b)	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature**	4 572	4 572	4 572	4 572
<b>TOTAL</b>	<b>366 572</b>	<b>324 972</b>	<b>Non connu</b>	<b>396 572</b>
<b>TOTAL DIRECTOIRE</b>	<b>830 572</b>	<b>736 172</b>	<b>Non connu</b>	<b>884 572</b>

\* Part de la rémunération supportée par La Banque Postale

\*\* Voiture de fonction

(a) Le montant de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2008 sera fixé par le Conseil de surveillance de La Banque Postale prévu au second trimestre 2009. Le montant total dû au titre de l'exercice 2008 n'est donc pas connu à la date de publication du présent Rapport financier.

(b) Le montant de la part variable à long terme à trois ans pour la période 2006/2008 sera fixé par le Conseil de surveillance de La Banque Postale prévu au second trimestre 2009. Le montant total dû au titre de l'exercice 2008 n'est donc pas connu à la date de publication du présent Rapport financier.

La rémunération fixe des membres du Directoire au titre de leur mandat est déterminée par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité de nomination-rémunération, en fonction d'une analyse de benchmark des rémunérations de responsables des activités de banque de détail en France d'un panel d'établissements de crédit.

Cette rémunération fixe annuelle peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée. Les membres du Directoire sont en outre susceptibles de bénéficier d'une part variable à long terme à trois ans (cf. rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, page 107).

Les membres du Directoire bénéficient par ailleurs d'une affiliation à un régime de couverture des frais de santé et de prévoyance.

## AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE LEURS FONCTIONS

Les membres du Directoire sont éligibles à une indemnité de départ en cas de cessation de leurs mandats.

Le Comité de nomination-rémunération du 19 décembre 2008 a initié le processus de mise en conformité du dispositif avec la



loi du 21 août 2007 (loi TEPA) et les recommandations de l'AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Le Conseil de surveillance du 11 mars 2009 a ensuite décidé :

- Qu'une indemnité sera versée en raison de la cessation du mandat social, sauf faute grave ou lourde et sauf déficience affectant gravement la situation financière de la société, dans les cas suivants :
  - révocation en cours de mandat,
  - changement de contrôle ou de stratégie entraînant une sortie définitive du Groupe La Poste.
- Que le montant maximal de cette indemnité sera limité à deux fois la moyenne annuelle des sommes perçues au titre de rémunération au cours des 3 derniers exercices clos.
- Que le versement de l'indemnité sera subordonné à la réalisation des conditions de performance suivantes :
  - Valorisation de la société supérieure aux fonds propres,
  - Taux de réalisation des objectifs annuels égal ou supérieur à 80 % pour deux des trois derniers exercices clos.

L'indemnité de départ sera due dans sa totalité si les deux conditions sont remplies. Elle sera réduite de 50 % si, la première condition étant atteinte, le taux de réalisation des objectifs est compris entre 50 % inclus et 80 % exclu.

- Qu'en cas de non renouvellement du mandat social, la décision de verser une indemnité sera laissée au Conseil de surveillance après avis du Comité de Nomination-Rémunération. Cette indemnité sera fixée dans le respect des règles et conditions de performance précédemment définies.

En cas de réintégration dans la fonction publique dans les deux ans suivant la date du départ contraint du mandataire social, le montant de l'indemnité sera réduit à due concurrence de la rémunération annuelle perçue (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

### ENGAGEMENTS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE MIS EN PLACE AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

À la date du 31 décembre 2008, aucun engagement de retraite complémentaire n'a été mis en place par La Banque Postale au profit des membres du Directoire.

#### 1.2.2.3 Rémunération des membres du Comité exécutif

L'ensemble des rémunérations brutes (part variable comprise) versées au titre de leur contrat de travail aux membres du Comité exécutif s'est élevé en 2008 à 2 888 341 euros.

## RAPPORT DE GESTION

# 2

<b>2. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>83</b>
<b>2.1. Environnement et faits marquants</b>	<b>84</b>
2.1.1. Actualité de l'activité de banque de détail	85
2.1.2. Actualité dans les filiales	87
<b>2.2. Le groupe La Banque Postale en 2008</b>	<b>88</b>
2.2.1. Présentation des activités du Groupe	88
2.2.2. Les résultats 2008	88
2.2.3. Les notations	89
<b>2.3. Gouvernance</b>	<b>90</b>
2.3.1. Directoire	90
2.3.2. Comités internes du Directoire	90
<b>2.4. Relations avec l'actionnaire</b>	<b>92</b>
<b>2.5. Information sur les Commissaires aux comptes</b>	<b>92</b>
<b>2.6. Gestion des risques</b>	<b>93</b>
2.6.1. La lutte contre les risques de non-conformité	93
2.6.2. Les risques liés à la gestion financière	96
2.6.2.1. Les facteurs structurels de risques	96
2.6.2.2. Les risques de marché et de contrepartie	97
2.6.2.3. Les risques de liquidité	97
2.6.3. Les risques de crédit	97
2.6.4. Les risques opérationnels	98
2.6.4.1. Gouvernance de la maîtrise des risques opérationnels	98
2.6.4.2. Règles de gestion des risques opérationnels	98
2.6.4.3. Règles de gestion du niveau de sécurité des systèmes d'information	99
2.6.4.4. Règles de gestion des plans de continuité d'activité	99
2.6.5. Couvertures et assurances	100
<b>2.7. Éléments comptables</b>	<b>100</b>
2.7.1. Résultats de la banque de détail	100
2.7.2. Résultats de la gestion d'actifs	104
2.7.3. Résultats de l'activité d'assurance	104
2.7.4. Bilan consolidé	104
2.7.5. Ratios prudentiels	105

## 2.1 Environnement et faits marquants

### DE LA CRISE FINANCIÈRE À LA RÉCESSION

Déjà ébranlées par la flambée des matières premières, les économies développées ont subi en 2008 un nouveau choc avec l'aggravation de la crise financière née aux États-Unis du « krach » de l'immobilier et du crédit hypothécaire. La crise a atteint un paroxysme à l'automne quand la survie de banques de premier plan s'est trouvée menacée, voire compromise. Les mesures de sauvetage adoptées par les autorités ont stabilisé peu ou prou le système financier mais elles n'ont pu enrayer les effets récessifs de la crise. Celle-ci a eu pour conséquence une contraction de l'offre et de la demande de crédit, qui a déprimé les dépenses financées par emprunt. La baisse des dépenses, amplifiée par la perte de confiance et la volonté d'épargner et de couper les budgets face à un avenir incertain, a entraîné fin 2008 un recul marqué de la production et de l'emploi. L'onde récessive, propagée par les échanges commerciaux, a atteint les pays émergents, affectés aussi par d'importants rapatriements de capitaux vers les pays développés. Quant aux exportateurs de matières premières, ils ont été touchés avant tout par la chute des prix de nombreux produits de base.

### UN VIF REFLUX DE L'INFLATION

De fait, la flambée des prix des matières premières, qui s'était prolongée au premier semestre à cause d'une demande encore vive des pays émergents et, pour partie, de la spéculation, a fait place à une chute spectaculaire des cours aux premiers signes de retournement de l'activité mondiale. Le prix du baril, qui frôlait 150 dollars en juillet 2008, est retombé à 40 dollars fin 2008, malgré la baisse des quotas de production décidée par l'OPEP. De même, les tensions antérieures sur les prix de diverses denrées alimentaires se sont dissipées. Ces violentes secousses sur les produits de base ont provoqué d'amples fluctuations des prix à la consommation. L'inflation dans la zone euro a culminé l'an dernier à 4,1 % en juillet (3,6 % en France) puis est retombée à 1,5 % en fin d'année (1 % en France). Point positif, ce vif reflux de l'inflation a allégé le budget des ménages en fin d'année et laissé le champ libre aux banques centrales pour consacrer leurs efforts à la relance du crédit et de l'activité.

### DES BANQUES CENTRALES ET DES ÉTATS MOBILISÉS FACE À LA CRISE FINANCIÈRE

Afin d'endiguer la récession et de réactiver le crédit, les banques centrales ont baissé drastiquement leurs taux directeurs. La Réserve fédérale américaine (FED) a réduit le sien à zéro ou presque en décembre. La BCE, qui avait relevé son taux directeur à 4,25 % en juillet quand l'inflation menaçait encore, l'a baissé précipitamment à l'automne, jusqu'à 2,5 % en décembre. Simultanément, les banques centrales ont accru massivement leurs prêts de liquidités aux banques, allongé leur durée et élargi la gamme des contreparties exigées. Ce qui a permis d'apaiser en fin d'année les vives tensions subies par les banques sur leurs financements à court terme. De leur côté, les États ont apporté leur garantie sur les emprunts à plus long terme levés par les

banques et ont, au besoin, renforcé leurs fonds propres.

### TAUX DES EMPRUNTS D'ÉTAT : UNE RECHUTE CONTRARIÉE PAR LA DÉRIVE DES BESOINS DE FINANCEMENT

Les taux des obligations d'État sont montés au printemps 2008 en réponse à la flambée des produits de base et à la montée du risque d'inflation. Ils ont rechuté ensuite avec la baisse des taux des banques centrales, le reflux de la hausse des prix, l'entrée dans la récession et la poussée d'aversion au risque, qui a conduit les investisseurs à rechercher la sécurité des titres publics. Mais la hausse du cours des emprunts d'État et son corollaire, la baisse de leur rendement, ont été contrariés en fin d'année par la perspective d'émissions obligataires massives : les besoins de financement publics dérapent à cause des relances budgétaires, de la chute des rentrées fiscales et des levées de fonds nécessaires pour consolider les banques. De ce fait, une défiance croissante des investisseurs s'est manifestée à l'encontre des États dont la situation budgétaire est jugée préoccupante. D'où une hausse de la prime de risque sur les obligations des pays concernés.

### LES MARCHÉS D' ACTIONS ONT VIOLEMMENT DÉCROCHÉ

L'aggravation de la crise financière et la récession ont provoqué à l'automne un recul brutal du cours des actions sur toutes les places financières. Les valeurs bancaires ont beaucoup souffert, mais aussi les valeurs industrielles dites cycliques dont les chiffres d'affaires et les résultats sont très sensibles à la conjoncture. Le recul des Bourses a été particulièrement vif en octobre. Les mesures de sauvegarde du système financier ont ensuite ramené un peu de calme. Mais les marchés d'actions sont restés volatils jusqu'en fin d'année. Au total, les grands indices boursiers ont perdu entre 30 et 50 % sur l'année (-34 % pour le Dow Jones, -43 % pour le CAC 40, -44 % pour l'Euro Stoxx 50).

### MARCHÉS DE L'ÉPARGNE ET DU CRÉDIT EN FRANCE : UNE COLLECTE « SURLIQUIDE » ET UN RETOURNEMENT DE L'IMMOBILIER

Le flux de placements financiers des Français a fléchi en 2008 tout en restant substantiel : environ 115 milliards d'euros (en y incluant les intérêts capitalisés réinvestis), soit 9 % de leur revenu après impôts. Sur ce montant, une proportion exceptionnellement élevée — les trois quarts — a été placée en épargne liquide ou quasi liquide : livrets d'épargne, comptes à terme, OPCVM monétaires. En effet, les ménages ont été poussés vers les placements liquides et sans risque par le contexte économique et financier : dégradation de la conjoncture, chute des marchés d'actions, vive hausse jusqu'à l'été des taux courts de marché et des taux d'intérêt réglementés. En particulier, les versements nets sur les Livrets A et Bleus ont bondi (18 milliards d'euros), à cause du relèvement du taux à 4 % en août et de la recherche de sécurité par les épargnants au plus fort de la crise financière, à l'automne. Les placements liquides ont drainé l'épargne aux dépens,

d'une part, des dépôts à vue, d'autre part, des OPCVM non monétaires et unités de comptes des contrats d'assurance vie qui ont subi une très forte décollecte. Les versements sur unités de compte ont ainsi reculé de 40 % en 2008. Par ailleurs, l'épargne liquide a continué de profiter de la désaffection des épargnants pour les plans d'épargne logement (PEL), qui souffrent encore des évolutions réglementaires et fiscales défavorables. Enfin, malgré leur statut de placement sûr, les supports en euros des contrats d'assurance vie ont peu tiré parti de la crise financière, à cause d'un

rendement insuffisamment attractif par rapport aux placements de court terme en 2008.

Sur le marché immobilier résidentiel, le ralentissement de l'activité amorcé en 2006 a fait place en 2008 à un vrai retournement, accentué sans doute par le resserrement de l'accès au crédit bancaire provoqué par la crise financière. La production de crédits nouveaux à l'habitat a ainsi reculé de près de 20 % en 2008, après avoir, il est vrai, quintuplé depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.

## 2.1.1. Actualité de l'activité de banque de détail

### ACTIVITÉS

Concernant le domaine de l'épargne réglementée, La Banque Postale a enregistré une forte progression des encours. Ainsi, les encours moyens de Livrets A progressent de façon très significative, de plus de 4,5 milliards d'euros sur l'année. Les encours de Livrets Développement Durable et les encours de Livrets d'Épargne Populaire progressent également.

S'agissant de l'emploi des fonds collectés sur le Livret Développement Durable, La Banque Postale a poursuivi en 2008 les orientations de gestion adoptées en 2007. Ne pouvant accorder de crédit aux entreprises, elle place les fonds collectés auprès de OSEO et de BNP Paribas, ainsi qu'auprès de nouveaux établissements (Banques Populaires notamment).

La Banque Postale a également lancé en août 2008 une campagne de prévention de la banalisation de la distribution du Livret A, destinée à fidéliser les clients, et à en conquérir de nouveaux. Au premier janvier 2009 est intervenu le transfert des dépôts du Livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse Nationale d'Épargne, augmentant le bilan de La Banque Postale au 1<sup>er</sup> janvier de plus de 59 milliards d'euros.

L'activité de l'année a également été marquée par le dynamisme de l'activité de crédit immobilier, dont les encours moyens progressent de plus de 3,5 milliards d'euros, au détriment des actifs de marché, et en particulier le portefeuille d'investissements dont les encours reculent de 2,7 milliards d'euros entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008. Ce dynamisme s'est manifesté tout au long de l'année, sans ralentissement durant la phase d'accélération de la crise financière à l'automne. La forte liquidité de La Banque Postale et l'impact mesuré de la crise sur sa gestion financière lui ont permis de conserver sa politique de distribution de crédit, dans les périodes de tension les plus fortes.

En raison du caractère récent et encore incomplet de l'entrée de La Banque Postale sur le marché du crédit, la Banque dispose toujours de ressources importantes investies essentiellement en obligations d'État ou titres assimilés (présentant des garanties similaires), et pour une part limitée sur d'autres supports tels que des titres de créances émis par des établissements bénéficiant d'une notation élevée. Dans ce cadre, La Banque Postale avait investi sur les obligations classiques émises par la banque Lehman Brothers, notées alors AA-/A+, pour lesquels elle a constitué au 31 décembre 2008 une dotation aux provisions de 78 millions d'euros.

D'autres effets de la crise financière se sont matérialisés par la constatation d'une dépréciation sur des instruments financiers détenus dans le cadre de la gestion de portefeuille, et par la réduction progressive de l'encours du portefeuille de titres à court terme. Ce mouvement s'inscrit dans le contexte général de la forte réduction du volume d'activité des marchés financiers, notamment au second semestre 2008.

Ce contexte de marchés inactifs a contribué à la décision de La Banque Postale d'utiliser les amendements publiés par l'IASB le 18 octobre 2008. Ainsi, La Banque Postale a procédé au reclassement rétroactif, au 1<sup>er</sup> juillet 2008, de 2,5 milliards d'euros d'actifs financiers (essentiellement des titres de créances), de la catégorie Actifs disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, dont le marché sous-jacent était devenu inactif. Les reclassements opérés permettent à La Banque Postale de faire converger plus rapidement le niveau du portefeuille AFS (Available for sale) vers le niveau cible souhaité par La Banque Postale.



## NOUVELLES OFFRES

L'année 2008 a été ponctuée par le lancement de nouvelles offres ou services bancaires :

- Création en mars 2008 du Compte sur Livret de La Banque Postale, qui vient enrichir la gamme épargne disponible, qui s'étend désormais au-delà des seuls livrets défiscalisés.
- En mars également, La Banque Postale lance une nouvelle offre CCP :
  - plus personnalisée selon l'âge et les besoins financiers des clients ;
  - plus proche en matière de consultation et de gestion du compte (consultation de compte à distance, relevé de compte en ligne sur le site internet de la Banque, nouveaux tarifs, nouveau site internet...);
  - plus responsable, par des baisses tarifaires sur les frais de tenue de compte, des remises dans le cadre des programmes de fidélité (Adesio), ou la gratuité des relevés de compte mensuels.
- Lancement le 15 mai 2008 de nouvelles offres vers la clientèle personnes morales, visant à compléter la gamme « Ingénierie Sociale » de La Banque Postale. Ces nouvelles offres visent à optimiser la retraite des salariés (offres d'indemnités de fin de carrière, de solution retraite article 83 et de PERE) ou à valoriser le capital humain (offre « Service RH »).
- Lancement par La Banque Postale de la distribution d'OPCI à destination des particuliers. Gérés par Ciloger, ces OPCIs sont commercialisés par La Banque Postale et les Caisses d'Épargne auprès de leurs clientèles respectives.
- Lancement en juin 2008 de l'offre « Tekemel », regroupant des prestations d'assistance et d'assurance vers la clientèle originaire du Maghreb résidant en France.
- Lancement en novembre 2008 d'un nouveau contrat d'assurance vie multisupport et multigestionnaire (contrat Cachemire).
- Lancement par La Banque Postale et la SNCF d'une carte bancaire prépayée co-brandée (Carte Régliss) destinée au marché des jeunes.

## ORGANISATION

Les évolutions de l'organisation de La Banque Postale se sont poursuivies, notamment au cours du premier semestre 2008. Trois modifications sont intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- La Direction de l'exploitation des services financiers (DESF) de La Poste a été transférée au sein de la Direction des opérations

bancaires de La Banque Postale. Ce transfert visait à rapprocher la Direction des opérations bancaires des autres directions du siège.

- La Direction commerciale bancaire (DCB) a été créée également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle est composée de personnes venant de la Direction marketing et commerciale (DMC) de La Banque Postale et de la Direction des activités bancaires (DAB) de La Poste Grand Public (devenue l'Enseigne). La Direction commerciale bancaire a pour missions de définir :
  - le Plan d'Action Commercial (PAC) de La Banque Postale,
  - les processus commerciaux et les méthodes de vente,
  - la maîtrise d'ouvrage des outils commerciaux des acteurs de La Banque Postale et du système d'information et de gestion commerciale.

Au niveau régional, les 25 Directions commerciales régionales bancaires (DCRB) déploient les actions définies par la Direction commerciale et pilotent les 107 Directions commerciales bancaires (DCB) au niveau local.

- Enfin, la Direction des Entreprises, des Collectivités et des Associations (DECA) a été créée pour développer son activité sur le marché des personnes morales, en mettant en place une entité dédiée à cette clientèle. Il s'agit, à travers cette nouvelle entité, d'intensifier la diversification de l'offre de produits à la clientèle, et d'exploiter les synergies internes multimarchés pour développer l'activité de La Banque Postale avec les personnes morales.

En parallèle, le dispositif contractuel entre La Banque Postale et La Poste est actualisé pour répondre à deux exigences :

- Prendre en compte les évolutions d'organisation. Ces évolutions se traduisent par le rattachement aux services financiers de La Poste des équipes d'appui, de support et d'expertise bancaire rattachées antérieurement à l'Enseigne La Poste. Ce transfert concerne également les Conseillers en immobilier. Ce premier volet est finalisé en juin 2008 ;
- Effectuer des opérations de maintenance du dispositif rendues nécessaires après deux ans de fonctionnement. Ce deuxième volet est réalisé tout au long de l'année 2008.

La Banque Postale s'est engagée en 2008 dans un regroupement de ses équipes autour d'un nouveau siège central situé à Issy-les-Moulineaux. Elle a donc quitté les locaux qu'elle occupait antérieurement rue de la Fédération. Désormais, le siège central de La Banque Postale est établi au 30, boulevard Gallieni (Issy-les-Moulineaux). Les directions du siège de la Banque se sont progressivement regroupées autour de ce nouveau site au cours de l'année 2008.

## 2.1.2. Actualité dans les filiales

### NOUVELLES FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATION

Le 25 janvier 2008, La Banque Postale et la Société Générale ont créé une filiale commune détenue à parité, Transactis, afin de rapprocher et développer les activités monétiques des deux groupes en regroupant les savoir-faire et les investissements. La Société a démarré opérationnellement le 2 avril 2008. Les contrats avec les prestataires et les licences de logiciels détenues par les établissements ont été progressivement transférés à Transactis.

Le 18 avril 2008, SF2 a racheté 95,01 % de la société Easybourse pour un montant total de 3,2 millions d'euros. Le 7 novembre 2008, SF2 a racheté les 4,99 % restant de la société Easybourse pour un montant de 0,2 million d'euros.

En 2009, Easybourse prendra le statut de prestataire de service d'investissement (PSI) afin de pouvoir réaliser des opérations transactionnelles de « bourse en ligne ».

### PARTICIPATION DANS LES OPÉRATIONS DE CAPITAL POUR DES FILIALES EXISTANTES

La Banque Postale, via sa filiale SF2, a participé à deux opérations successives qui ont permis d'assainir la situation financière de BMS Exploitation : tout d'abord une augmentation de capital pour l'ensemble des associés, puis une réduction de capital destinée à absorber les pertes antérieures.

Il est également prévu une recapitalisation de BMS Développement, avec une réduction de capital et un abandon de créances de la part de chacun des associés.

### PARTENARIATS

Le 25 octobre 2007, La Banque Postale et Oddo & Cie ont signé un protocole d'accord concernant la gestion sous mandat à destination de la clientèle patrimoniale de La Banque Postale, le Conseil en gestion de patrimoine et l'animation des Conseillers en gestion de patrimoine (CGP) de La Banque Postale. Cela s'est traduit le 1<sup>er</sup> juillet 2008 par la cession pour un montant de 16 millions d'euros à Oddo & Cie de 49 % dans La Banque Postale Gestion Privée. L'objectif de cette opération est de renforcer le savoir-faire et d'élargir les missions de la Société :

- gérer les six profils de mandats de gestion en titres vifs à destination de la clientèle patrimoniale de La Banque Postale qui représentent un encours de plus de 200 millions d'euros au 30 juin 2008,
- animer et former les 54 CGP de la Banque.

Au mois de novembre 2007, La Banque Postale a obtenu l'autorisation de distribuer des crédits à la consommation. Au terme d'un processus de sélection très structuré qui s'est déroulé sur le premier semestre 2008, la Société Générale et La Banque Postale sont entrées en phase de négociation exclusive pour participer à la création de la joint venture qui développera l'offre de crédit à la consommation à destination des clients de La Banque Postale.

La société Issy-SF2 4 sera utilisée pour le développement de cette filiale. Elle a été transformée en société anonyme à directeur et conseil de surveillance pour les besoins de ce projet. Une augmentation de capital sera réservée à la Société Générale pour lui permettre d'accéder au capital de la Société.

Enfin, La Banque Postale a obtenu l'autorisation de distribuer des produits d'assurance dommage. Elle a donc entamé un nouveau processus de sélection afin de choisir son partenaire pour lancer cette activité.

### DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS

Le 29 juillet 2008, l'Assemblée générale extraordinaire de Coripost-Africa SA a prononcé par anticipation la dissolution de la société (créée le 8 septembre 2007), les conditions de réussite n'étant pas réunies :

- aucun accord n'a été trouvé entre les parties sur le pacte d'actionnaire,
- le Conseil d'administration n'a pas été saisi d'un plan d'affaires réaliste, assurant l'autosuffisance financière de la société,
- aucune convention réglementée, réglant les relations entre Coripost et son sous-traitant préférentiel, la société Ça-va Mali, n'a pu être approuvée par le CA,
- l'actionnaire Post Invest n'avait pas mobilisé au début 2008 sa part des premières provisions nécessaires au financement de l'activité opérationnelle.

## 2.2 Le groupe La Banque Postale en 2008

### 2.2.1. Présentation des activités du Groupe

Le groupe La Banque Postale est centré sur l'activité de banque de détail en France, principalement sur une clientèle de particuliers. À cette activité s'ajoutent deux pôles complémentaires dans les domaines de l'assurance et de la gestion d'actifs :

#### ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA BANQUE DE DÉTAIL

La présence du Groupe dans le domaine de la banque de détail est essentiellement portée par les activités propres de La Banque Postale, dans le domaine de la monétique, des moyens de paiement, de l'offre de produits d'épargne, de la distribution de crédit.

La Banque Postale s'appuie notamment, pour mener ces activités, sur du personnel de La Poste dont la Banque supporte le coût complet :

- personnel en charge du conseil et de l'animation commerciale, situé principalement dans les bureaux de poste,
- personnel du guichet pour la partie bancaire de son activité,
- personnel des centres financiers et les centres nationaux, responsable du traitement back-office des opérations des clients,
- personnel de la Direction de l'informatique des services financiers.

La Banque Postale a commencé à développer en 2008 un nouveau domaine d'activité orienté vers les entreprises, les collectivités et les associations.

#### ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ASSURANCE

Se retrouvent dans ce pôle les activités de prévoyance, mises en place à partir de 1998 dans le cadre d'une société détenue en

commun avec la CNP. Cette société, baptisée depuis La Banque Postale Prévoyance, propose des produits d'assurance décès, de santé... et figure parmi les leaders du marché.

Dans ce pôle figurent également les activités de courtage exercées par la société Sogerco ; celle-ci intervient notamment dans l'assurance des moyens de paiement, avec le produit Alliatys par exemple, et s'est particulièrement signalée par sa participation à la conception et à la mise en place de « l'assurance des postiers ».

Enfin, le pôle abrite la détention du Groupe dans le capital de la CNP.

#### ACTIVITÉS DANS LA GESTION D'ACTIFS

Le pôle gestion d'actifs de La Banque Postale comporte via le sous-groupe LBP-AM l'activité de création et de gestion des OPCVM commercialisés par la banque de détail.

Le sous-groupe intègre également la gestion de produits structurés ainsi qu'une société d'incubation dans des sociétés de gestion innovantes et/ou spécialisées ; l'objectif étant de permettre aux clients de La Banque Postale d'investir dans des supports bénéficiant de ces savoir-faire.

Le pôle gestion d'actifs comprend également une activité de private equity ainsi que la gestion de supports immobiliers des clients de La Banque Postale (SCPI, OPCI...) permettant de leur offrir un large spectre d'investissements.

### 2.2.2. Les résultats 2008

L'environnement dans lequel évolue La Banque Postale a été marqué, comme en 2007, par les effets de la crise financière. Les orientations de gestion retenues au cours de l'année intègrent ce contexte particulier, et s'inscrivent également dans la continuité de la politique de gestion pratiquée dès la création de la Banque en 2006. Elles reposent sur une gestion financière prudente et sur la poursuite d'une offre de produits et de services bancaires au juste prix pour le plus grand nombre.

La collecte d'encours clientèle s'est fortement développée, en même temps que le dynamisme de la commercialisation de crédits immobiliers se confirmait. Le nombre de clients actifs a continué de progresser, passant de 9,3 millions fin 2007 à 9,5 millions en fin 2008. Dans le même temps, le taux d'équipement de la clientèle progresse, le taux d'équipement en cartes

de paiement atteignant près de 56 % et 39 % en offres groupées.

Le contexte de forte baisse des indices boursiers, combiné aux fortes tensions sur les spreads de crédit ont engendré des effets contrastés sur la gestion financière. La gestion de portefeuille a subi les effets défavorables des tensions sur les spreads de signature, tandis que la gestion de trésorerie, fortement liquide dégageait des marges accrues, sur des volumes d'activités qui se sont en revanche progressivement réduits au cours du deuxième semestre.

Les résultats 2008 de La Banque Postale se caractérisent par une croissance du PNB (Produit Net Bancaire) de 70,1 millions d'euros, soit une hausse de 1,5 % par rapport à 2007. Après correction de la variation de la provision épargne logement,

la neutralisation de la plus value dégagée en 2007 par la participation de La Banque Postale dans Euronext et la prise en compte des dépréciations engendrées par les effets de la crise financière, le PNB progresse de 4,6 %.

Les charges d'exploitation, pour leur part, progressent de 184,6 millions d'euros (hausse de 4,4 %), sous différents effets. Parmi ceux-ci, on notera notamment les frais de personnel qui progressent en raison de la finalisation en 2008 des recrutements lancés en 2007 et des effets de variation de périmètre résultant des réorganisations. La provision pour pénalité relative au contrôle des produits d'épargne réglementée impacte les charges d'exploitation pour un montant de 52,5 millions d'euros. On notera enfin les effets des investissements en informatique qui progressent du fait de l'augmentation du plan de charge des métiers, et des dépenses informatiques engendrées par le déménagement et

les réorganisations. A contrario, le coût du guichet et les charges d'affranchissement reculent de façon significative en 2008.

Au total, le résultat brut d'exploitation s'établit à 400 millions d'euros, en baisse de 114 millions d'euros par rapport à 2007. Le coût du risque, en hausse de 94,5 millions d'euros a été impacté en 2008 principalement par les effets de provisions suite à la faillite de la banque Lehman Brothers à hauteur de 78 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 91,8 %.

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence recule de 96,5 millions d'euros, les effets de la crise financière impactant également les résultats de CNP Assurances. Le résultat net annuel part du groupe ressort à 302,6 millions d'euros.

### 2.2.3. Les notations

Lors de la création de La Banque Postale, l'agence de notation Fitch avait noté la Banque AA+ / F1+. Au cours du mois d'avril, l'agence a procédé à l'alignement de la notation de La Banque Postale sur celle donnée par l'agence Standard & Poor's à La Poste. À cette occasion, La Banque Postale a été notée AA-

Le 21 janvier 2009, postérieurement à la clôture, et simultanément à un ajustement de la notation du Groupe, Standard & Poor's a abaissé la notation long terme de La Banque Postale. Elle passe de AA- à A+. À cette occasion, la note court terme de La Banque Postale est passée de A1+ à A1, ceci malgré la très forte liquidité de La Banque Postale.



## 2.3 Gouvernance

### 2.3.1. Directoire

La Banque Postale est une société à Directoire et Conseil de surveillance.

La Direction générale de la Société est assurée par le Directoire qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts, notamment dans son article 25 au Conseil de surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Directoire est composé de deux membres :

- Patrick Werner qui en est le Président
- et Philippe Bajou.

Les deux membres du Directoire ont la qualité de dirigeant responsable visée à l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier.

Comme l'avait autorisé le Conseil de surveillance, les membres du Directoire ont réparti entre eux les tâches de direction. Ils ont par ailleurs fixé les montants au-delà desquels certains actes engageant la Société devront être autorisés préalablement par le Directoire sous peine d'engager la responsabilité de son auteur vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires.

#### Formation et expérience des membres du Directoire

##### Président du Directoire

**Patrick Werner** (58 ans)

Diplômé de l'IEP Paris, ancien élève de l'ENA, Inspecteur des Finances

- Inspection des Finances de 1976 à 1980.
- Chef du service de l'audit interne de la Caisse des Dépôts et Consignations en 1980 puis Directeur général de C3D (holding des filiales de la CDC) de 1988 à 1991.
- Directeur général du groupe d'assurances Victoire de 1991 à 1995.
- Délégué général puis Vice-Président délégué général de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) de 1995 à 1998.
- Entrée au sein du groupe La Poste en 1998 : membre du Comité exécutif et Directeur général délégué chargé des activités financières.
- Depuis 2006, Président du Directoire de La Banque Postale et Directeur général délégué de La Poste chargé des activités financières, membre du Comité exécutif de La Poste.

##### Membre du Directoire

**Philippe Bajou** (50 ans)

Diplômé de l'ENSPTT, Licence en Électronique (Paris XI)

- Carrière au sein du groupe La Poste depuis 1982, chargé de mission au Ministère des Postes et Télécommunications auprès du Directeur des affaires communes en 1989, puis diverses fonctions au sein de la Direction financière de La Poste.
- Directeur des affaires financières et participations de La Poste en 1995, en charge du projet de gestion des fonds des CCP à partir de 1998.
- Directeur général d'Efiposte en 2000.
- Depuis 2006, membre du Directoire de La Banque Postale.

### 2.3.2. Comités internes du Directoire

La Banque Postale dispose, outre le Comité exécutif et le Comité de direction, de sept comités internes présidés par un membre du Directoire.

Sont membres de ces comités les responsables des directions concernées par les sujets traités et les directeurs de pôles (assurance et gestion d'actifs). Les Représentants territoriaux de la Banque (RTB) participent également à certains comités.

L'ordre du jour de ces comités, établi après consultation des membres, est approuvé par le Président du comité. Il est adressé aux membres 24 heures avant la tenue du comité. Un compte rendu est systématiquement rédigé et proposé au Président pour approbation.

• **Le Comité exécutif** assiste le Directoire dans la définition des orientations stratégiques, la prise de décisions majeures collectives, et leurs déclinaisons opérationnelles. Il élabore le plan stratégique. Il se réunit trois fois par mois et il se constitue occasionnellement en Comex stratégique pour étudier les modalités de mise en œuvre des décisions stratégiques et assurer le suivi des grands projets.

Au 31 décembre 2008, la composition du Comex est la suivante :

- Patrick Werner, Président du Directoire,
- Philippe Bajou, membre du Directoire,
- Serge Bayard, Directeur de la stratégie,
- Philippe Blin, Directeur des systèmes d'Information,
- Yves Brassart, Directeur financier,
- Yves Caplain, Inspecteur général,
- Marie Cheval, Directeur adjoint des opérations bancaires et Directrice de la qualité, des processus et des procédures,
- Bernard Condat, Directeur commercial,
- Jean-Luc Enguéhard, Directeur du pôle gestion d'actifs,
- Sylvie François, Directeur des ressources humaines,
- Sylvie Lefoll, Directeur de la communication,
- Marc Levy, Directeur de la conformité,
- Bernard Rayne, Directeur des opérations bancaires,
- Alain Saubole, Directeur des risques,
- François Schwerer, Directeur juridique,
- Pierre-Manuel Sroczynski, Directeur des opérations financières,
- Didier Vuillaume, Directeur marketing,
- Daniëlle Wajsbrot, Directeur du pôle assurance.

• **Le Comité de direction** est un lieu d'échanges réciproques d'informations notamment sur le déploiement des grandes politiques de la Banque, sur l'avancement des projets, sur le budget et sur les résultats de la Banque. Il fait le point sur les performances de la Banque à l'aide du tableau de bord regroupant les indicateurs clés de suivi de l'activité et il analyse une fois par trimestre la mise en œuvre et les résultats de la politique commerciale de la Banque. Il traite également de la gestion des carrières des cadres supérieurs et des cadres à haut potentiel. Il se réunit une fois par mois. Au 31 décembre 2008, il se compose de l'ensemble des membres du Comex auxquels s'ajoutent les six Représentants Territoriaux de la Banque (Philippe Bettinger, Anne-Laure Bourn, Daniëlle Faivre, Bernard Feissat, Eric Moitié et Jean-Luc Thiebault) ainsi que Philippe Espanol, Directeur des Entreprises, Collectivités et Associations.

• **Le Comité des risques** participe à la définition de la politique de crédit par activités, revoit les risques sensibles, approuve les principaux engagements, suit les risques de marché et opérationnels et valide le dispositif de maîtrise des risques. Il se réunit une fois par mois.

• **Le Comité de conformité et déontologie** veille à la cohérence et à l'efficacité des actions menées au regard des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières. Il veille notamment à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment et le terrorisme, coordonne les activités de contrôle interne, s'assure du respect des règles de déontologie, suit l'actualisation de la liste des personnels « sensibles » et instruit les cas de conflits d'intérêts majeurs. Il se réunit une fois par mois.

• **Le Comité ALM** s'assure de la cohérence des politiques financières et commerciales de la banque, projette et encadre l'évolution des marges nettes d'intérêts futures, pilote les risques financiers du bilan, en particulier le risque de liquidité, le risque de taux et le risque de crédit/contrepartie.

• **Le Comité stratégique des systèmes d'information** suit le budget informatique et prépare les arbitrages au sein du portefeuille de projets informatiques en conformité avec le plan stratégique. Il se réunit tous les trimestres.

• **Le Comité marketing et commercial** valide le mix marketing mis en œuvre sur les marchés identifiés comme prioritaires pour le développement du PNB commercial. Il se réunit une fois par mois.

• **Le Comité qualité client** propose les orientations en matière de politique qualité et suit la satisfaction des clients, la qualité de service qui leur est délivrée, et les bonnes pratiques du secteur. Il lance et suit l'avancement des plans d'action « Qualité ». Il se réunit tous les trimestres.

• **Le Comité développement responsable**, créé en 2008, a pour missions de définir, prioriser et orienter les chantiers à mener en matière de développement responsable. Il analyse les résultats des chantiers entrepris et promeut leur exploitation au sein des différents métiers de la banque. Il se réunit tous les trimestres.

## 2.4 Relations avec l'actionnaire

En application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 et de son décret d'application du 30 août 2005, La Poste a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature liés à ses services financiers, y compris les participations, à l'exception, le cas échéant, de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerçait directement. En rémunération de ces apports il lui a été attribué 1 008 333 000 actions de La Banque Postale d'une valeur nominale de 2,16 euros. À la suite de ces opérations, La Poste détient 99,99 % du capital.

L'article 16 susvisé prévoit expressément que La Poste doit détenir la majorité du capital de sa filiale.

La Poste, par ailleurs, s'est engagée dans le traité d'apport à conserver pendant trois ans les actions qu'elle détient dans la Société. À la connaissance de La Banque Postale, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure modifier la participation de La Poste.

Les relations entre La Poste et La Banque Postale sont très étroites. Elles s'exercent tant au travers de la gouvernance et des organes de direction que dans les relations industrielles et commerciales. Ainsi, le Président du Directoire de La Banque Postale est Directeur général délégué de La Poste, chargé des

activités financières. Il est membre du Comité exécutif de La Poste. Au sein du Conseil de surveillance de La Banque Postale, sept des dix membres élus par les actionnaires sont issus du groupe La Poste, le Président de La Poste présidant le Conseil de surveillance. La Poste est également représentée dans les comités du Conseil de surveillance.

La Poste est le prestataire principal de La Banque Postale qui recourt pour la réalisation de son activité aux moyens de La Poste. Différentes conventions ont été à ce titre et en application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005, conclues entre La Poste et La Banque Postale. Les principales conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance de La Banque Postale, conformément aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce, les membres du Comité exécutif de La Poste ne prenant pas part au vote. Elles sont régulièrement mises à jour en fonction des évolutions constatées et présentées au Conseil de surveillance pour approbation.

Enfin, La Banque Postale est le banquier principal de La Poste.

À côté des relations étroites entretenues avec sa maison mère, La Banque Postale entretient des relations fréquentes avec l'Agence des Participations de l'État qui est informée notamment des orientations stratégiques de la Banque.

## 2.5 Information sur les Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes de La Banque Postale	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b> 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine  représenté par Gérard Hautefeuille et Agnès Hussherr  suppléant : Pierre Coll	28 avril 2004	Assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
<b>Mazars et Guérard</b> Tour Exaltis 61, rue Henri-Régnauld 92400 Courbevoie  représenté par Guillaume Potel  suppléant : Anne Vaute	23 mai 2006	Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

## 2.6 Gestion des risques

### 2.6.1. La lutte contre les risques de non-conformité

#### LA CONFORMITÉ

Les articles du règlement 97-02 ont transposé en France la fonction de « compliance » qui devient fonction « conformité ». Ils sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le jour même de la naissance de La Banque Postale.

La Banque Postale s'est donc dotée dès sa création d'un Comité « conformité et déontologie » qui s'inscrit dans ses comités de gouvernance, ainsi que d'une Direction de la conformité dont le Directeur appartient à son Comité exécutif.

#### Le Comité « conformité et déontologie »

Ce comité mensuel est animé par le Directeur de la conformité et rapporte au Directoire de La Banque Postale.

Il a pour mission de :

- veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions menées au regard des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
- coordonner les activités de contrôle interne,
- valider la politique de déontologie et s'assurer de sa mise en œuvre,
- examiner les rapports annuels relatifs au contrôle interne ainsi que les rapports du responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI).

Ses membres sont : les membres du Directoire, l'Inspecteur général, les Directeurs des opérations bancaires, de la qualité, des processus et des procédures, des risques, ainsi que les Directeurs juridique, marketing et commercial. Deux représentants territoriaux de la Banque y participent également par roulement semestriel.

#### La Direction de la conformité

Elle est rattachée directement au Directoire de la Banque. Ses missions sont :

- la maîtrise du risque de non-conformité tel que défini dans l'article 4 du règlement 97-02 modifié. À ce titre, lui sont notamment rattachées les fonctions de déontologie et de pilotage de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la coordination du dispositif de contrôle permanent, sans préjudice des responsabilités propres à la Direction des risques et notamment des corps de contrôle de deuxième niveau.

La Direction de la conformité dispose d'un budget pour ses moyens propres et dispose d'un droit de regard sur les budgets des autres fonctions « conformité » du dispositif (contrôle interne des centres financiers, contrôleurs bancaires dans le réseau). Elle peut, en cas de désaccord du Directeur de la conformité, demander un arbitrage du Directoire sur ces budgets.

Le Directeur de la conformité dispose d'une compétence pleine et entière d'animation fonctionnelle de la filière conformité, constituée notamment par les assistants des Représentants territoriaux de la Banque en charge de l'animation des contrôleurs bancaires et des contrôleurs internes des centres financiers. Cette compétence s'exerce en particulier dans la gestion des carrières selon des dispositions adaptées à chacune des organisations.

La Direction de la conformité pilote également le dispositif d'ensemble des contrôles de premier et de deuxième niveau de La Banque Postale. À ce titre elle est en charge :

- du pilotage des contrôleurs bancaires du réseau : en collaboration avec les responsables territoriaux de la Banque, elle définit et diffuse la méthodologie de contrôle et détermine, en relation avec la Direction des risques, le contenu et les procédures de reporting et de consolidation ;
- de la coordination des différents corps de contrôle de deuxième niveau et du contrôle de premier niveau : mise en cohérence des méthodologies, participation à la définition des tableaux de bord et des circuits de remontée de l'information, consolidation de l'information. La Direction des risques définit quant à elle ses propres tableaux de bord qui lui sont remontés directement ;
- de la rédaction ou de la centralisation des rapports réglementaires relatifs au contrôle interne.

#### Les cinq pôles de la Direction de la conformité lui permettent de mettre en œuvre ses missions.

Le pôle expertise-conformité élabore l'« avis écrit » prévu par la réglementation pour les nouveaux produits, il valide également tous les supports de mise en marché tels que les procédures internes qui accompagnent les produits et services, et les documents de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs, les supports commerciaux sous toutes leurs formes à destination des clients.

Ce pôle a également la responsabilité de l'organisation de la veille réglementaire.

Le pôle déontologie est en charge de la définition et de la diffusion des règles de bonne conduite ainsi que de l'animation des correspondants déontologie. Lui est également rattachée la fonction réglementaire de responsable de la conformité pour les services d'investissement.

Cette cellule définit ainsi la politique de déontologie de la Banque et de ses filiales et la diffuse dans le réseau et les moyens d'exploitation.



• **Le pôle pilotage des contrôles de deuxième niveau** a la responsabilité du pilotage fonctionnel des contrôleurs bancaires sur le réseau des bureaux de poste. Il fournit pour cela aux 200 contrôleurs bancaires et à leurs 12 responsables les outils qui leur permettent de réaliser leurs missions de contrôle : programmes, questionnaires de contrôles, outils de consolidation des résultats agrégés selon les niveaux correspondant aux responsabilités des managers. Le périmètre de cette responsabilité est étendu aux 28 directeurs du contrôle interne des centres financiers et à leurs 83 contrôleurs internes par l'intermédiaire de la Direction fonctionnelle en charge du contrôle au sein de la Direction des opérations bancaires.

• **La direction Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (DIRLABLAT)**, pilote le dispositif qui met en œuvre les équipes de correspondants TRACFIN qui lui sont rattachées ainsi que les personnes dédiées des centres financiers et du réseau des bureaux de poste. Elle valide les procédures et les supports de formation et de sensibilisation diffusés à l'ensemble des agents et suit la mise en œuvre effective de ces formations. C'est enfin elle qui assure la maîtrise d'ouvrage des applications informatiques dédiées à ces activités.

• **Le pôle synthèse des contrôles permanents des Directions du siège, filiales et des PSE** a la responsabilité de synthétiser les dispositifs de contrôle interne de maîtrise des risques pour les activités de son périmètre. Il lui revient de prendre toutes initiatives favorisant l'amélioration de ces dispositifs, dans le cadre du règlement 97-02 et en coordination avec la Direction des risques pour ses propres domaines de responsabilité. Ce pôle a également en charge la constitution de plusieurs des rapports réglementaires.

L'ensemble de ces dispositifs agissent en cohérence et exercent un double rôle de conseil et de contrôle pour s'assurer que les bonnes pratiques, la culture et les valeurs de l'entreprise s'inscrivent bien dans les actions au quotidien afin de :

- protéger les clients du risque de défaut de conseil,
- protéger la Banque et ses collaborateurs du risque de non-respect de la réglementation
- et protéger la collectivité en luttant contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

À noter, qu'en mai 2008, la Banque s'est dotée d'un correspondant à la protection des données à caractère personnel, le CIL, indépendant de la Direction de la conformité et de toute autre direction. Celui-ci veille, au sein de La Banque Postale et pour le compte de ses mandataires sociaux, à l'application de la loi Informatique et Libertés.

#### ■ La relation avec les clients

**La primauté de l'intérêt des clients constitue un élément essentiel de la relation.**

Les actions développées en ce sens déclinent les valeurs de confiance qui sont fondamentales pour La Banque Postale et

pour le groupe La Poste. Les caractéristiques d'une partie significative de la clientèle composée de personnes âgées ou dont la situation financière est fragile renforcent encore cette obligation.

**Le devoir de conseil est donc pris en compte dans les différents aspects de l'élaboration des produits et de la conduite de la relation avec les clients :**

- création des produits et attention particulière portée aux supports de mise en marché ;
- organisation de la cohérence entre la composition de la force de vente, le mode de calcul de son commissionnement, les produits et services proposés à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes ;
- adéquation des informations disponibles dans les dossiers clients au regard des contrôles réalisés sur ce point par les contrôleurs bancaires.

**La Banque Postale est particulièrement attentive à ce que les produits proposés à la souscription des clients soient adaptés à leur situation et clairement compréhensibles**, c'est-à-dire sans éléments de sophistication inutile susceptibles de troubler la compréhension des clients qui ne seraient pas particulièrement avertis ; notamment dans le cadre de l'application de la MIF, les clients particuliers ont tous été classés « non professionnels ». Ceci fait partie des critères que la Direction de la conformité prend en compte dans l'avis écrit qu'elle communique au Comité marketing en application de l'article 11-1 du règlement CRBF 97-02 modifié.

**Cette constante attention portée à la transparence des informations communiquées aux clients** guide aussi la Direction de la conformité lorsqu'elle valide l'ensemble des notes de procédures destinées au réseau en accompagnement des produits et services, ainsi que l'ensemble des supports commerciaux sous toutes leurs formes. Plus de 1 200 documents ont ainsi été validés au cours de l'exercice.

**La Banque Postale** est notamment attentive à la cohérence entre la composition de la ligne conseil et sa formation ou ses compétences, les produits et services que chaque catégorie de conseillers clientèle est habilitée à proposer à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes. La Banque Postale veille également à ce que le mode de calcul du commissionnement de la ligne conseil soit neutre vis-à-vis du niveau de risque des produits financiers proposés à la clientèle.

**La Banque a également intégré à ses programmes de contrôle la directive MIF : ainsi, une part significative du travail des contrôleurs bancaires porte sur :**

- le contrôle systématique de la présence et de la formalisation des documents qui permettent de s'assurer de l'adéquation des besoins des clients aux produits et services qui leur sont proposés ;
- le contrôle du respect des ciblage de clientèle prescrit au réseau.

## LA DÉONTOLOGIE

**La Banque Postale a choisi, dès sa création, de conserver le titre de Déontologue pour le Responsable de la conformité pour les services d'investissement.**

Cette décision permet de donner plus de sens et de visibilité à la fonction et crée ainsi une sorte de « référent » en matière de « règles de bonne conduite », en pleine cohérence avec le dispositif de « droit d'alerte » du règlement du CRBF 97-02 modifié.

**À cette fin, la fonction déontologie bancaire est organisée en trois niveaux :**

- le pôle déontologie de La Banque Postale, rattachée à la Direction de la conformité ;
- des correspondants déontologie auprès des unités opérationnelles : l'Enseigne La Poste, les centres financiers, la Direction informatique des services financiers, les filiales et les directions du siège ;
- des relais locaux qui constituent les contacts de proximité.

**La fonction de correspondant déontologie** définie par La Banque Postale est assurée par des collaborateurs rattachés directement au Directeur des opérations bancaires, au Directeur de l'Enseigne La Poste, au Directeur informatique des services financiers de La Poste et auprès des directions du siège.

Le rôle de correspondant peut être confié à un collaborateur ayant d'autres fonctions à assurer, dans la mesure où il y a indépendance entre ces missions et son action dans le cadre de la déontologie.

Ces collaborateurs œuvrent à la diffusion des normes déontologiques au sein de leur entité. Ils sont les garants et promoteurs des règles de comportement de La Banque Postale.

**Les relais locaux sont animés par les correspondants déontologie.**

De par leur position proche du terrain, les relais locaux sont les capteurs des éventuels manquements ou dysfonctionnements dont ils ont connaissance et qu'ils font remonter. Ils ont également une action pédagogique d'information et de sensibilisation auprès des agents. Une centaine de relais locaux sont positionnés dans le Réseau, auprès des Directeurs de l'Enseigne La Poste. Un relais local est également positionné au sein de chacun des centres financiers en la personne du Directeur du contrôle interne et de la conformité.

**Les prescriptions en matière de règles de bonne conduite sont intégrées aux règlements intérieurs** de La Banque Postale et de La Poste. Le recueil de déontologie est annexé aux règlements intérieurs.

La **formation continue** en matière de déontologie est assurée dans toutes les entités de la Banque, de l'Enseigne et des centres financiers. Une formation spécifique est délivrée aux nouveaux entrants.

Par ailleurs, des **contrôles de l'application des normes** déontologiques sont réalisés.

Enfin, La Banque Postale a mis en place un dispositif de retrait d'habilitation à agir en son nom et pour son compte en cas de manquements déontologiques des collaborateurs de l'Enseigne La Poste et des centres financiers. Ce processus est piloté par le Déontologue et le Directeur de la Conformité.

## LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LES ACTIVITÉS ILLICITES

La Banque Postale est particulièrement attentive à cette responsabilité. Elle est particulièrement consciente de sa responsabilité en la matière, compte tenu notamment de ses caractéristiques : accessibilité à une très large clientèle, activité de mandats, y compris pour des clients occasionnels.

Les actions liées à cette activité passent donc par une coordination étroite et rigoureuse entre La Banque Postale, les centres financiers, l'Enseigne et les filiales.

**L'identification des clients et leur « connaissance »** constituent la première des obligations de vigilance.

Les procédures sont strictes, leur application est rigoureuse, les centres financiers ayant interdiction d'ouvrir un compte qui ne comporterait pas les justificatifs d'identité et de domicile prévus par la réglementation. Cette application est étroitement contrôlée par les corps de contrôle dédiés.

**Les indices de soupçon** sont adressés par les Directeurs d'établissement et par les responsables des centres financiers aux cellules de sécurité des opérations financières (SOF) des centres financiers. Les dossiers susceptibles de justifier une déclaration sont transmis à l'un des correspondants TRACFIN rattaché à la Direction lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (DIRLABLAT) au sein de la Direction de la conformité de La Banque Postale. Les correspondants ont l'exclusivité de la relation avec TRACFIN.

Les techniciens des cellules SOF et les correspondants TRACFIN disposent également d'outils de détection des opérations suspectes. La Banque Postale s'est dotée **d'outils puissants**. En matière de lutte contre le financement du terrorisme, ils filtrent la totalité des comptes et la quasi-totalité des transactions, le reste faisant l'objet de vérification manuelle. En matière de lutte contre le blanchiment, les outils génèrent l'essentiel des alertes qui ont fait l'objet des déclarations à TRACFIN.

**Un programme récurrent de formation** a été engagé en 2007 en coordination avec l'Enseigne et les centres financiers, et a été déployé vers l'ensemble des acteurs de la Banque ou agissant au nom et pour le compte de la Banque. Le programme de formation par e-learning, très important en raison des effectifs concernés (80 000 personnes), sera poursuivi en 2009.

Le fonctionnement de ce dispositif fait l'objet **de nombreuses missions de contrôle**, tant sur le respect des procédures, que sur son efficacité et son pilotage.

## 2.6.2. Les risques liés à la gestion financière

### 2.6.2.1 Les facteurs structurels de risques

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont d'abord liés à son activité de banque de détail : **risque de liquidité** et **risque de taux** associés à la fonction de transformation des ressources clientèle courtes en emplois longs, **risque de crédit** sur les prêts immobiliers et, dans une moindre mesure, sur les comptes ordinaires débiteurs.

Compte tenu de la proportion importante des actifs financiers à son actif, les **risques de marché et de contrepartie** représentent également des facteurs structurels de risques que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

#### LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprise, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement) le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2008 un excédent de ressources important, l'encours de crédits immobiliers ne représentant qu'un quart des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc a priori pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarii de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

- **Risque de liquidité tactique**

Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.

Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en Comité des risques.

- **Risque de liquidité structurel**

Lié à l'évolution de la structure de bilan de la banque.

Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM.

Gestion de ce risque délégué au Comité ALM dans le respect des principes et limites validées par le Comité des risques.

Aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen - long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en Comité ALM.

Début 2008, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte de la liquidité réelle des passifs et actifs et de la capacité de refinancement de la banque. Cette évolution vise à tenir compte du caractère très liquide du portefeuille de titres souverains (mobilisable auprès de la banque centrale par exemple) à hauteur de 50%, avec toutefois, l'introduction de limites visant à tenir compte d'un éventuel tarissement du marché des mises en pension de titres. Ce changement de méthodologie s'est traduit par la hausse conséquente de l'excédent de liquidité dans l'indicateur de mesure de liquidité, hausse neutralisée en grande partie par une modification de même ampleur des limites.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision au moins une fois l'an de manière à les ajuster à minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement...).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.

Même si le cadre mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

- Un programme de 10 milliards d'euros de certificats de dépôts, dont le montant de titre émis varie entre 30% et 40% du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme.

- Un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 millions d'euros de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006.

- Accès au marché interbancaire

- Usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'état, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

#### LE RISQUE DE TAUX

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux à La Banque Postale sont de deux types :

- ceux constituant une aide à la décision pour la mise en place de couvertures,
- ceux destinés à évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Dans la première famille se situent les indicateurs de sensibilité.

Ils portent à la fois sur la chronique des revenus futurs (**sensibilité des marges futures**) et sur la valeur actualisée des flux futurs (**sensibilité de la VAN**).

Ces sensibilités sont établies d'une part avec des scénarios de taux déterministes, d'autre part par dispersion stochastique des taux, cette dernière méthode permettant de mieux appréhender les options implicites ou explicites présentes dans le bilan.

En effet, il est toujours nécessaire de modéliser le comportement des clients, mais cette fois-ci face à des modifications de l'environnement des taux d'intérêt. Parmi les options implicites dont disposent les clients, les plus significatives, tant en termes d'impact sur le bilan que sur les marges, sont :

- le risque de remboursement anticipé des crédits en vie en cas de baisse des taux,
- les risques sur l'épargne logement : collecte à un taux fixe élevé plus importante que prévu en cas de baisse des taux de marché, utilisation plus importante que prévue des droits à prêt à taux fixe bas, en cas de hausse des taux de marché. Ces risques font d'ailleurs l'objet d'une provision spécifique, dont le montant est déterminé sur la base du même modèle de comportement des clients détenteurs d'épargne logement que celui utilisé dans les simulations sur les marges futures.

Dans la seconde famille des indicateurs se situe la mesure des fonds propres économiques (FPE) liés au risque global de taux.

- L'appréhension des FPE permet de démontrer la capacité de l'établissement à faire face à des évolutions adverses des marchés dans un intervalle de confiance donné à l'aide de ses fonds propres.

- Les scénarios de stress, fondés sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques, permettent de mieux connaître le profil de risque de l'établissement et surtout d'anticiper les mesures qu'il conviendrait d'adopter si ce scénario venait à se produire.

Le pilotage du risque de taux est assuré en premier lieu par le portefeuille d'actifs financiers, en choisissant les maturités et les modalités d'indexation des coupons de ces derniers. Les instruments dérivés, de type fermes ou optionnels, ne sont

## 2.6.3. Les risques de crédit

Les informations relatives à l'exposition au risque de crédit, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (Notes

utilisées que de manière secondaire, pour gérer par exemple les expositions futures, pour lesquelles une couverture en « cash » ne s'avère pas adaptée.

#### LA SUPERVISION DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

La supervision des risques de liquidité et de taux relève principalement du Comité ALM. Présidé par un membre du Directoire, il est composé, outre du Directeur des opérations financières qui en assure l'animation, du Directeur marketing et commercial, du Directeur des risques et du Directeur financier.

- Le Comité ALM examine périodiquement les modélisations des dépôts clientèle et valide formellement les hypothèses d'écoulement associées.
- Il suit les indicateurs de risque de taux et de liquidité, et anticipe leur évolution à venir, compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.
- Enfin, il décide des politiques de placement en actifs financiers et de couverture à mettre en œuvre.

Le Comité des risques, également présidé par un membre du Directoire, valide le dispositif de maîtrise des risques ALM, en particulier les limites applicables à l'ALM.

La déclinaison opérationnelle des orientations fixées par ces comités est définie par le Comité de gestion financière, présidé par le Directeur des opérations financières, et mise en œuvre par les opérateurs de la salle des marchés agissant pour le compte de l'ALM de La Banque Postale.

En application de la nouvelle norme IFRS 7 relative à l'information sur les risques, la présentation détaillée des risques attachés à la gestion financière est détaillée dans les annexes des comptes consolidés.

### 2.6.2.2 Les risques de marché et de contrepartie

Les informations relatives à l'exposition au risque de marché et de contrepartie, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (Notes annexes aux comptes consolidés : Gestion des risques financiers et politique de couverture).

### 2.6.2.3 Les risques de liquidité

Les informations relatives à l'exposition au risque de liquidité, fournies au titre de l'application de la norme IFRS 7, sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés (Notes annexes aux comptes consolidés : Gestion des risques financiers et politique de couverture).

annexes aux comptes consolidés : Gestion des risques financiers et politiques de couverture)



## 2.6.4. Les risques opérationnels

### 2.6.4.1 Gouvernance de la maîtrise des risques opérationnels

La Direction des risques est responsable vis-à-vis du Directoire, de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels de la Banque.

Dans ce cadre, la Direction des risques opérationnels, sous la responsabilité de la Direction des risques, rapporte au Comité des risques pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de gestion et de maîtrise des risques opérationnels.

En matière de suivi des risques, elle définit des indicateurs mensuels de suivi des risques opérationnels validés par le Comité des risques. La Direction des risques opérationnels est ainsi en charge d'une mission de contrôle permanent.

Dans le cadre de la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations (article 6-a du règlement 97-02 modifié), les principales missions de la Direction des Risques opérationnels sont de :

- s'assurer que La Banque Postale a bien défini et formalisé ses objectifs en matière de sécurité des systèmes d'information et déterminé ses principaux points de vulnérabilité. Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) de La Banque Postale est maître d'ouvrage sur ces aspects. Il détermine le niveau de sécurité et les règles correspondants aux normes de la profession et au niveau souhaité par le Directoire. Il valide la mise en œuvre des moyens et contrôle leur mise en application.
- s'assurer que La Banque Postale dispose bien de plans de continuité de l'activité et pilote, si nécessaire, les tests à effectuer et les améliorations à apporter,
- identifier les risques opérationnels au sein d'une cartographie des risques par processus et par entités, les analyser, les coter (en impact et en occurrence), les hiérarchiser, suivre la mise en œuvre des plans d'actions préconisés et rendre compte notamment au moyen d'indicateurs,
- s'assurer du suivi et du traitement des risques liés aux moyens de paiement et répondre aux exigences réglementaires, notamment en matière de rédaction des rapports (Banque de France, Commission bancaire...).

La Direction des risques opérationnels s'appuie sur des réseaux de correspondants exclusivement dédiés ou exerçant des activités opérationnelles, dans trois domaines :

- la sécurité des systèmes d'information,
- la continuité d'activité,
- la cartographie des risques / le suivi des plans de traitement.

### 2.6.4.2 Règles de gestion des risques opérationnels

#### CADRE DE RÉFÉRENCE

La définition du risque opérationnel adoptée par La Banque Postale est la suivante :

« le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, système internes ou à des événements extérieurs, en y excluant les risques stratégiques et en y incluant les risques d'atteinte à la réputation ».

Cette définition inclut les risques juridiques et de non-conformité tels que définis respectivement aux alinéas k) et p) de l'article 4 du règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La Banque Postale a retenu la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel. Dans ce cadre, la Direction des risques opérationnels a mis en place un dispositif d'analyse, de mesure et de gestion du risque opérationnel conforme aux prescriptions de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Ce dispositif s'appuie notamment sur :

- la construction d'une cartographie des risques opérationnels, par processus et par entités,
- la mise en œuvre d'un système de remontée des incidents et des pertes constatés dans les différentes entités de La Banque Postale vers la Direction des risques,
- un reporting mensuel des principaux indicateurs du risque opérationnel vers le Comité des risques et le Comité de direction.

Ce dispositif se doit de répondre au mieux aux exigences décrites pour la mise en œuvre de l'approche de mesure avancée du risque opérationnel afin de préparer La Banque Postale à un éventuel passage en méthode avancée.

Il vise à doter La Banque Postale, ainsi que l'ensemble des entités agissant en son nom et pour son compte, d'une organisation lui permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre ses risques opérationnels, afin d'informer son haut management et ses collaborateurs, et de mettre en œuvre un dispositif de maîtrise des risques approprié.

Chaque risque identifié dans la cartographie fait l'objet d'une analyse de ses causes et de ses conséquences potentielles. La criticité du risque est évaluée par l'intermédiaire d'une cotation prospective « à dire d'expert », sur un double axe impact/occurrence. Les incidents et les pertes recensés sont systématiquement rattachés au risque correspondant ; ils viennent ainsi compléter l'analyse qualitative et la cotation des risques.

#### RÉALISATIONS 2008

La Direction des risques opérationnels a poursuivi en 2008 les travaux menés dans le cadre du projet CaRO (Cartographie des Risques Opérationnels). Ce projet, initié au troisième trimestre 2007, a pour objectifs :

- de doter La Banque Postale d'un outil de gestion des risques opérationnels proposé par un éditeur du marché,
- de décentraliser l'identification et la gestion du risque opérationnel, dans toutes ses composantes (risques/incidents et pertes/dispositifs de maîtrise des risques/plans d'action) au plus près des équipes opérationnelles,
- et, en corollaire, d'élargir le réseau de correspondants « risques opérationnels » et de formaliser leurs rôles et missions vis-à-vis de la DRO.

Après un appel d'offres mené entre novembre 2007 et janvier 2008 auprès de sept éditeurs, La Banque Postale a retenu fin janvier 2008 la solution logicielle Front Risk de l'éditeur e-Front.

Le paramétrage et les tests (techniques et fonctionnels) se sont déroulés entre mars et octobre 2008. L'outil est opérationnel depuis le 12 novembre 2008.

Au 31 décembre 2008, environ 700 utilisateurs, appartenant au siège de la Banque, aux centres financiers ou aux Régions territoriales bancaires, sont accrédités à l'outil. Le déploiement intégral du dispositif cible, sur toutes les directions de La Banque Postale, les entités agissant en son nom et pour son compte et les filiales entrant dans le périmètre de consolidation, s'achèvera au cours des premiers mois de 2009.

### 2.6.4.3 Règles de gestion du niveau de sécurité des systèmes d'information

#### CADRE DE RÉFÉRENCE

La politique de sécurité des systèmes d'information de La Banque Postale, validée en janvier 2007, s'applique à l'ensemble des systèmes d'information (SI) et aux organisations qui contribuent au fonctionnement de La Banque Postale.

La gestion de la sécurité des SI de La Banque Postale suit un processus d'amélioration continue telle que définie par la norme ISO 27001.

Le dispositif de contrôle du niveau de sécurité des SI de La Banque Postale mis en place en 2007 repose sur :

- le Comité de la sécurité des SI de La Banque Postale, piloté par le Responsable de la sécurité des SI de la Banque (RSSI). Ce comité assure en particulier le suivi des plans d'action correctifs destinés à couvrir les risques sécurité SI détectés suite aux incidents de sécurité, aux audits internes et aux missions de contrôle. Ce comité fait des points réguliers au Comité des risques de la Banque ;
- la mise en place d'indicateurs mensuels qui alimentent le reporting périodique présenté au Comité des risques et au Comité d'audit.

#### RÉALISATIONS 2008

La Banque Postale a défini sa politique d'accréditation aux SI et a mis en place un réseau de correspondants « accréditation » dans les différentes entités de la Banque. La Direction des risques opérationnels pilote un projet de refonte des processus de gestion des accréditations aux SI et des outils informatiques associés, qui se déroulera jusqu'en 2010.

En 2008, la nomination des correspondants accréditation a été réalisée dans l'ensemble des entités de la Banque. 80 % des profils décrivant les droits d'accès par métier ou fonction aux SI ont été identifiés.

La Direction des risques opérationnels a poursuivi ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage des différents métiers de la Banque pour la mise en œuvre de la démarche de gestion de la sécurité dans les projets de développement SI.

En 2008, une politique de contrôle du niveau de sécurité des SI a été définie. Le Comité de contrôle du niveau de sécurité des SI a été créé. Ce comité bimestriel, présidé par le Responsable de la sécurité des SI de la Banque (RSSI), pilote et coordonne les audits de contrôle. Ceux-ci ont porté sur quatre grands domaines des SI. Les plans de progression résultant des audits effectués sont suivis.

### 2.6.4.4 Règles de gestion des plans de continuité d'activité

#### CADRE DE RÉFÉRENCE

La politique générale du plan de continuité d'activité de La Banque Postale définit les principes directeurs, le cadre de référence et l'organisation permettant de garantir la continuité des prestations de services essentielles de La Banque Postale en cas de crise.

Cette politique s'impose à toutes les entités et à tout le personnel dans l'exercice de ses activités bancaires et financières au sein de La Banque Postale qui agissent au nom et pour le compte de la Banque. Elle s'applique également à l'ensemble des filiales du groupe La Banque Postale.

Le dispositif d'organisation adopté par La Banque Postale pour assurer la mise en œuvre et le contrôle du PCA de La Banque repose sur :

- un réseau de Correspondants Continuité d'Activité (CCA), responsables sur leur périmètre métier de la déclinaison opérationnelle du PCA de La Banque Postale, de son suivi et du reporting associé,
- un réseau de ReLais Continuité d'Activité (RLCA), constitué par chaque CCA. Les RLCA assurent la collecte d'informations relatives aux processus prioritaires et s'assurent de la mise en œuvre du PCA auprès de chaque entité.

Le PCA global, défini comme le plan de continuité d'activité rassemblant l'ensemble des plans mis en place au sein de La Banque en vue d'assurer la sauvegarde, la reprise et la continuité des prestations de services essentielles de l'entreprise, est placé sous la responsabilité du Responsable du plan de continuité d'activité de La Banque Postale (RPCA) à la Direction des Risques de la Banque.

Les CCA sont les interlocuteurs du RPCA pour les questions relatives au PCA de leur périmètre.

#### RÉALISATIONS 2008

La Banque Postale a réalisé un bilan de maturité du PCA sur l'ensemble des entités de la Banque. Ce bilan a permis de démontrer qu'une attention particulière devait être portée sur le PCA du siège.

La Direction des risques opérationnels a initié une démarche de mesure d'impact sur l'activité du siège de la Banque en cas de choc extrême, afin que celles-ci définissent leurs stratégies de continuité et les procédures associées.

En 2008, 52 tests/exercices de dispositifs de continuité ont été réalisés, dont un test de continuité des activités du siège. La Banque Postale a également participé au test de place du 4 juin organisé par la Banque de France et basé sur un scénario de panne générale électrique sur l'Île-de-France.

## 2.6.5. Couvertures et assurances

Le groupe La Banque Postale a mis en place un programme d'assurance destiné à couvrir le Groupe dans les domaines :

- de l'utilisation des véhicules,
- de la responsabilité civile dans le cadre de l'exercice des activités de la Banque,
- des dommages,
- des transports,

- de la construction,
- des expositions et des manifestations,
- du déplacement des agents.

Le montage de ce programme est réalisé par le pôle assurance en collaboration avec le service risques et assurances du groupe La Poste.

## 2.7 Éléments comptables

L'année 2008 a été marquée par une progression du Produit Net Bancaire du Groupe. Il progresse de 70,1 millions d'euros, pour s'établir à 4 815,4 millions d'euros (+1,5 %).

La progression du PNB s'est inscrite en 2008 dans un contexte particulier marqué par les effets de la crise financière. Dans ce contexte, le dynamisme commercial s'est réaffirmé.

L'activité de crédit à la clientèle est restée très dynamique tout au long de l'année. En matière d'épargne, les flux de la clientèle

se sont fortement portés vers les instruments d'épargne liquide, en raison notamment de la hausse des taux de rémunération observée au cours de l'année sur ces produits, mais également en raison du dynamisme commercial autour du Livret A. Les nouvelles offres en matière d'assurance vie ont également contribué à la progression du PNB.

Au total, comme en 2007, les activités de la banque de détail restent prédominantes dans la formation du PNB.

PNB sectoriel (en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Banque de détail	4 672,9	4 616,6	1,2 %
Gestion d'actifs	75,7	64,8	1,7 %
Assurance	66,8	63,8	4,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 815,4</b>	<b>4 745,2</b>	<b>1,5 %</b>

Les charges d'exploitation progressent de 4,4 % à 4 305,6 millions d'euros, hors dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations.

Les dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations s'établissent à 109,8 millions d'euros, en légère augmentation (+3,3 millions d'euros) par rapport à 2007.

Le coût du risque enregistre une hausse de 94,5 millions d'euros par rapport à 2007. Cette variation intègre deux composantes principales : une dotation pour dépréciation des obligations détenues par La Banque Postale sur Lehman Brothers (78 millions d'euros), et dans une plus faible mesure une progression de la

dotations nettes aux provisions sur les crédits et les dépôts à vue, liée au développement de l'activité commerciale de La Banque Postale. Le résultat d'exploitation s'établit à 287,7 millions d'euros, en recul de 209 millions d'euros.

La quote-part des résultats mis en équivalence recule de 96,5 millions d'euros, sous l'effet notamment du recul significatif de la quote-part du résultat mis en équivalence de CNP Assurances. Le résultat des sociétés mises en équivalence contribue à hauteur de 130,6 millions d'euros au résultat net part du Groupe, qui s'établit, après impôts, à 302,6 millions d'euros pour l'exercice 2008. Il recule de 237 millions d'euros.

### 2.7.1. Résultats de la banque de détail

En 2008, le résultat du secteur d'activité banque de détail représente 41 % du résultat net part du Groupe (pour 49,5 % en 2007).

Banque de détail (en millions d'euros)	2008	2007	Variation
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>4 672,9</b>	<b>4 616,6</b>	<b>56,2</b>
Charges générales d'exploitation	- 4 240,4	- 4 066,1	- 174,3
Dotations aux amortissements	- 109,0	- 106,0	- 3,0
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>323,4</b>	<b>444,6</b>	<b>- 121,2</b>
Coût du risque	- 109,0	- 17,8	- 91,2
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>214,4</b>	<b>426,8</b>	<b>- 212,4</b>
Quote-part dans le résultat net des mises en équivalence	-	-	-
Gains ou pertes sur les autres actifs	- 0,7	- 3,9	3,2
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>213,6</b>	<b>422,9</b>	<b>- 209,3</b>

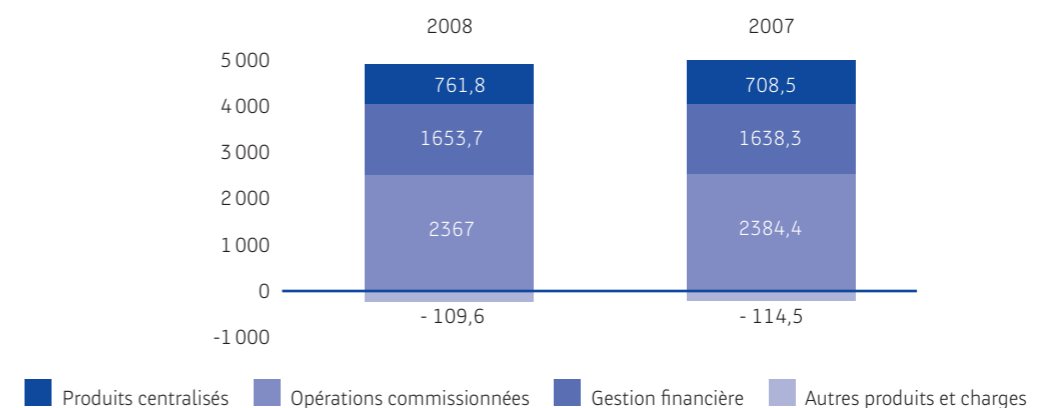
### LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB de la banque de détail est constitué des commissions perçues sur la clientèle, du PNB de la gestion financière (marges

d'intérêts, résultats du portefeuille de titres et résultats de la gestion de la trésorerie) et de la rémunération des produits centralisés.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Gestion financière	2 367	2 384,4	- 17,4
Opérations commissionnées	1 653,7	1 638,3	15,4
Produits centralisés	761,8	708,5	53,3
Autres produits et charges	- 109,6	- 114,5	4,8
<b>Total PNB</b>	<b>4 672,9</b>	<b>4 616,6</b>	<b>56,2</b>

### Évolution de la répartition du PNB banque de détail (en millions d'euros)



### Produits centralisés

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Livret A	641,4	703,2	61,8
LEP	54,8	56,2	1,4
LDD	12,3	2,4	- 9,9
<b>PNB - produits centralisés</b>	<b>761,8</b>	<b>708,5</b>	<b>+ 53,3</b>

Le Livret A a connu une forte progression expliquée par la très forte hausse des encours moyens (près de 4,8 milliards d'euros). Le PNB généré par l'activité sur le Livret d'Épargne Populaire (LEP) est quasiment stable d'une année à l'autre. Les encours moyens de LEP progressent faiblement.

Enfin, le PNB généré par les encours centralisés du Livret de Développement Durable (LDD) a diminué, en raison de la baisse du taux de centralisation dont l'effet a primé sur la hausse des encours collectés en 2008. Le taux de centralisation du LDD a été ramené de 50 % au 31 décembre 2007 à 0 % au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

### Clientèle détail

Le PNB dégagé par les opérations commissionnées progresse de 1 % pour s'établir à 1 653,7 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Clientèle	966,9	897,2	69,7
Assurance	498,7	523,9	- 25,2
Titres et OPCVM	188,1	217,2	- 29,1
<b>PNB - opérations commissionnées</b>	<b>1 653,7</b>	<b>1 638,3</b>	<b>15,4</b>



Les commissions sur les services bancaires ont progressé de 7,8 % pour s'établir à 966,9 M€.

Cette progression résulte notamment de la poursuite de la politique commerciale. Ainsi le nombre de clients actifs est passé de 9,3 millions fin 2007 à 9,5 millions fin 2008. Dans le même temps, le taux d'équipement de la clientèle en cartes de paiement a atteint le taux de 55,8 % et en offres groupées 39 %.

### Gestion financière

Deux mouvements jouent favorablement sur le PNB : d'une part les intérêts sur les crédits qui progressent fortement (+ 151,7 millions d'euros) en raison du dynamisme de l'activité, et d'autre part les dividendes qui progressent notamment en raison du versement de 29,6 millions d'euros en fin d'année de dividendes de Visa Inc. à La Banque Postale.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Reprise provision Épargne Logement	25,0	102,6	- 77,6
Intérêts sur dépôts	- 1 253,9	- 1 176,4	- 77,5
Intérêts sur crédits	1 100,8	949,1	151,7
Opérations de marché	2 369,6	2 428,2	- 58,6
Dividendes	125,5	80,9	44,6
<b>PNB - Gestion financière</b>	<b>2 367</b>	<b>2 384,4</b>	<b>- 17,4</b>

L'analyse plus détaillée des opérations réalisées dans le cadre de la gestion du bilan de la Banque se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM)	1 718,4	1 731,2	- 12,8
Actifs disponibles à la vente (AFS y compris couvertures en juste valeur)	349,9	453,6	- 103,7
Actifs disponibles à la vente reclassés en prêts et créances (L&R)	63,4	0,0	63,4
Livret Développement Durable (y compris couvertures des cash flows)	92,6	22,9	69,7
Trésorerie	140,7	180,1	- 39,4
Dérivés	4,6	40,4	- 35,8
<b>PNB - Gestion financière</b>	<b>2 369,6</b>	<b>2 428,2</b>	<b>- 58,6</b>

Concernant les activités de marché, le PNB du portefeuille HTM recule de 12,8 millions d'euros, expliqués essentiellement par la diminution des volumes gérés.

La variation du PNB dégagé par les portefeuilles AFS et L&R s'analyse globalement. Trois effets s'y matérialisent en 2008 :

- l'effet des reclassements de AFS vers L&R décidés par La Banque Postale en octobre 2008 (avec date d'effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2008). Les reclassements ont pour effet de matérialiser un produit d'intérêt de 63,4 millions d'euros en 2008 sur le portefeuille L&R (néant en 2007),
- l'effet des dépréciations d'actifs portés dans le portefeuille AFS conduisant à enregistrer une dépréciation de 50 millions d'euros en 2008,
- des effets complémentaires portant sur trois éléments :
  - les produits de cession des titres Euronext enregistrés en 2007 (- 15 millions d'euros),

Malgré une hausse constatée sur les commissions liées aux assurances crédit, le PNB global dégagé par les commissions d'assurance recule de 25,2 millions d'euros, sous l'effet d'un recul plus prononcé des commissions perçues au titre de l'assurance vie. Les commissions sur titres et OPCVM reculent de 29,1 millions d'euros dans un contexte de la crise financière qui entraîne un ralentissement du volume des transactions clientèle et une baisse des encours actions notamment.

A contrario, la hausse du taux moyen de rémunération sur les dépôts pèse sur le PNB (- 77,5 millions d'euros). Deux éléments supplémentaires contribuent également de façon défavorable : la variation de reprise de la provision épargne logement (- 77,6 millions d'euros), et la baisse du PNB des activités de marché (- 58,6 millions d'euros). Au total, le PNB de la gestion financière recule de 17,4 millions d'euros.

- l'acquisition de titres à rémunération variable, enregistrés en juste valeur en normes IFRS (- 12,5 millions d'euros),
- la baisse globale de l'encours du portefeuille AFS, atténuée néanmoins par des taux de rendement supérieurs à ceux observés en 2007 (- 26,2 millions d'euros).

Les résultats rattachés au refinancement des encours de Livret de Développement Durable non centralisés enregistrent une augmentation de 69,7 millions d'euros due à la diminution progressive du taux de centralisation au cours de l'exercice 2008 jusqu'au remboursement intégral des titres de développement industriel au cours du mois de décembre 2008. Les taux de rémunération obtenus sur les placements des fonds réinvestis ont enregistré une augmentation importante.

Les autres activités de marché (gestion de trésorerie et portefeuille de dérivés) ont subi les mouvements de taux, et l'assèchement du marché de la liquidité après la faillite de Lehman Brothers en

septembre 2008, dont le corollaire a été l'interruption par La Banque Postale du renouvellement du portefeuille de titres court terme.

### Charges d'exploitation

Les charges générales d'exploitation, hors dotations aux amortissements et dépréciations, augmentent de 177 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Frais de personnel	170	122	48
Autres charges d'exploitation	4 070	3 944	126
Dotations aux amortissements et dépréciations	109	106	3
<b>TOTAL</b>	<b>4 349</b>	<b>4 172</b>	<b>177</b>

L'augmentation des frais de personnel reflète essentiellement l'augmentation du nombre de personnes travaillant au sein de La Banque Postale (+ 390 personnes en effectif moyen sur 2008). La croissance du personnel de la Banque résulte des transferts d'effectifs en provenance de La Poste opérés en raison de la création de la Direction commerciale bancaire et en raison du comblement en 2008 de postes ouverts en 2007.

Les conventions conclues avec La Poste représentent (utilisation des moyens de production et de distribution, ainsi que l'affranchissement) représentent 76 % des charges d'exploitation, en hausse de 34 millions d'euros par rapport à 2007.

Les charges liées aux conventions sont constituées :

- des charges refacturées au titre de la « convention de guichet » (1 149 millions d'euros en 2008 contre 1 153 millions d'euros en 2007),
- des charges relatives aux conseillers bancaires, en recul de 54 millions d'euros (1 051 millions d'euros en 2008, contre 1 105 millions d'euros en 2007),

### Coût du risque

Le coût du risque de l'activité de banque de détail, impacté par la faillite de la banque Lehman Brothers, s'établit à 109 millions d'euros, en hausse de 91,2 millions d'euros par rapport à 2007. La variation intègre une dépréciation de 78 millions d'euros, constituée au 31 décembre 2008 sur l'encours de dette obligataire Lehman Brothers détenu par La Banque Postale. Les principaux autres événements sont une dotation nette de provisions sur les

des charges liées au personnel de La Poste dans les centres financiers et services informatiques, en progression de 88 millions d'euros, expliqués notamment par la création de la ligne commerciale bancaire. Les opérations d'optimisation des processus se poursuivent et ont permis d'accompagner le développement de la Banque en maîtrisant les effectifs.

La provision pour pénalité relative au contrôle des produits d'épargne réglementée impacte les charges d'exploitation pour un montant de 52,5 millions d'euros.

La facture d'affranchissement représente 266 millions d'euros soit 6 % des charges d'exploitation en baisse de 25 millions d'euros grâce notamment à la refacturation aux clients des envois intramensuels.

Les dotations aux amortissements et dépréciations augmentent de 3 millions d'euros.

crédits à hauteur de 11 millions d'euros, due à une hausse importante de l'encours des crédits et à un effet de base, une dotation nette sur les provisions des dépôts à vue à hauteur de 4 millions d'euros, une dotation nette sur créance à risque de cartes bancaires de 1 million d'euros et, enfin, une reprise nette de provisions sur Créance Africaine de 2 millions d'euros.

### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'activité de banque de détail recule de 212,4 millions d'euros, et s'établit à 214,4 millions d'euros.

## 2.7.2. Résultats de la gestion d'actifs

Les encours gérés du secteur s'élevaient à près de 111 milliards d'euros au 31 décembre 2008, contre 35 milliards d'euros au 31 décembre 2007. La principale progression est liée à la signature d'un mandat de près de 68 milliards d'euros, confié en fin d'année par CNP Assurances à La Banque Postale Asset Management (LBPAM), ce qui place cette dernière au 6<sup>e</sup> rang des sociétés de gestion d'OPCVM en France. Par ailleurs, LBPAM réalise une année record en termes de collecte nette OPCVM avec plus de 7 milliards d'euros. Grâce à cette collecte, et malgré une année particulièrement difficile, l'activité gestion d'actifs de La Banque Postale affiche une progression d'encours en OPCVM (hors mandats) de 5,41 % alors que le marché a connu une baisse globale des encours de près de 18 %.

Le PNB 2008 s'établit à 75,7 millions d'euros contre 64,8 millions d'euros en 2007 : la baisse des encours sur les OPCVM actions et diversifiés, principalement liée à un effet marché, est compensée par une forte collecte sur les OPCVM monétaires et par la gestion du mandat CNP.

Les charges d'exploitation sont en augmentation à 45 millions d'euros, comparé à 37 millions d'euros en 2007.

Enfin, le résultat net part du Groupe s'établit à 20 millions d'euros, en augmentation de 11 % par rapport à 2007.

## 2.7.3. Résultats de l'activité d'assurance

Le PNB 2008 a atteint 66,8 millions d'euros, en hausse de 3 millions d'euros, et correspond à une situation contrastée. Le chiffre d'affaires du portefeuille d'assurance en couverture de prêts progresse, de même que celui du contrat Alliatys relatif à la couverture des moyens de paiement. A contrario, les revenus exceptionnels obtenus en 2007 par le contrat de prévoyance collective des salariés du groupe La Poste diminuent en 2008.

En contrepartie, les charges restent contenues à 21 millions d'euros, au même niveau qu'en 2007. Le secteur assurance enregistre un résultat net part du Groupe de 159 millions d'euros qui provient principalement de la mise en équivalence du résultat CNP Assurances : 131 millions d'euros à comparer avec 227 millions d'euros pour l'exercice 2007. À noter que le résultat de CNP Assurances a été impacté par la faillite de la banque Lehman Brothers.

## 2.7.4. Bilan consolidé

*Nota bene* : le bilan 2007 présenté dans les états financiers a été corrigé du retraitement effectué sur les comptes de régularisation.

Le total bilan du Groupe diminue de 7,6 milliards d'euros, résultant notamment de la chute des encours d'actifs financiers à la juste valeur par le résultat (- 6,9 milliards d'euros) incluant une baisse des titres détenus à des fins de transaction à hauteur de 7,1 milliards d'euros dans un contexte d'assèchement du marché de la liquidité impactant l'activité de la gestion de trésorerie de La Banque Postale. Cette diminution est également marquée par :

- la baisse des encours d'actifs financiers disponibles à la vente (- 3,4 milliards d'euros) liée au transfert en catégorie prêts et créances de 2,5 milliards d'euros de titres suivant l'amendement de la norme IAS 39 et à la poursuite du programme de réduction des titres disponibles à la vente (AFS) ;

- la diminution des encours d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (- 2,7 milliards d'euros).

Ces effets de diminution sont compensés par l'augmentation des prêts et créances sur la clientèle (+ 5,8 milliards d'euros), due à la progression significative des encours de crédits immobiliers marquant ainsi le fort dynamisme de cette activité au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la politique d'octroi de La Banque Postale est restée inchangée durant la crise financière.

Les dettes représentées par un titre de La Banque Postale sont composées à hauteur de 2 620 millions d'euros au 31 décembre 2008, d'émissions de certificats de dépôts. Ces certificats de dépôts sont émis sur des durées courtes, dans le cadre de la gestion de trésorerie.

## 2.7.5. Ratios prudentiels

### RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité constitue la mesure permettant d'apprécier la capacité des établissements financiers à faire face aux risques. Le ratio de solvabilité du 31 décembre 2008 prend en compte la mise en application du pilier 1 de Bâle II dont la nouveauté concerne essentiellement la prise en compte des risques opérationnels et la possibilité de recourir à des modèles internes pour la quantification des exigences de fonds propres.

La Banque Postale a choisi d'utiliser, pour chacun des risques couverts par le pilier 1, les approches standard.

Le ratio de solvabilité de La Banque Postale sur les chiffres arrêtés au 31 décembre 2008 s'établit à 12,4 %, le ratio Tier one s'établissant quant à lui à 10,7 %.

Fonds propres prudentiels, encours pondérés et ratios de solvabilité		
(en millions d'euros)	31.12.2008 (Bâle II)	31.12.2007 (Bâle I)
<b>Fonds propres prudentiels</b>		
Capitaux propres part du Groupe	3 577	3 918
Dividendes	-96	-272
Intérêts minoritaires après distribution	0	2
Déductions prudentielles <sup>(1)</sup>	-572	-849
Autres déductions <sup>(2)</sup>	-28	
Total fonds propres durs	2 881	2 799
Total fonds propres complémentaires	500	500
Autres déductions <sup>(2)</sup>	-28	-52
Total de fonds propres prudentiels	3 353	3 247
<b>Risques pondérés</b>		
Ratio international de solvabilité	12,4 %	14,2 %
Ratio Tier one	10,7 %	12,2 %
Ratio de couverture	155,5 %	177,0 %

<sup>(1)</sup> Principalement formée par les survaleurs, les immobilisations incorporelles et neutralisation des impacts IFRS.  
<sup>(2)</sup> Participations dans des sociétés financières ou d'assurance non consolidées ou mises en équivalence.

### RATIO D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

L'exigence de fonds propres pour le groupe La Banque Postale fait ressortir un niveau de couverture des fonds propres disponibles sur les fonds propres exigés :

- de 133,6 % sur les seuls fonds propres Tier one
- de 155,5 % en tenant compte des fonds propres complémentaires

Le groupe La Banque Postale ayant été qualifiée de conglomérat

financier par la Commission Bancaire en application des textes de transposition de la directive conglomérats financiers, les fonds propres du Groupe doivent être à tout moment supérieurs ou égaux à la somme des exigences de solvabilité applicables à ses activités dans le secteur bancaire et dans le secteur des assurances.

Cette exigence était satisfaite au 31 décembre 2008.



**AUTRES RATIOS****Contrôle des grands risques**

Conformément à la réglementation sur les grands risques, les établissements doivent respecter les deux contraintes suivantes :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du groupe. La Banque Postale respecte en permanence ce ratio, les limites d'exposition par contreparties étant fixées en sorte. En outre, l'établissement doit informer la Commission bancaire sur les bénéficiaires dont l'encours est supérieur à 10 % des fonds propres nets consolidés. Dans ce cadre, La Banque Postale déclare trois contreparties appartenant toutes au secteur bancaire français.
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas 8 fois ces fonds propres consolidés. Cette limite est consommée à hauteur de 7,5 % et elle est donc respectée en permanence par La Banque Postale.

**Ratio de liquidité**

Ce ratio de surveillance de la liquidité à court terme, calculé mensuellement, doit être supérieur à 100 %.

La Banque Postale respecte en permanence ce ratio, dont la moyenne sur l'exercice 2008 s'élève à 164 % avec un minimum à 154 % constaté en avril 2008.

## OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008



## 3

### 3. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008

107

Au cours de l'année 2008, le Conseil de surveillance a exercé, dans le respect des dispositions légales et statutaires, les vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires dans le cadre de sa mission de surveillance de la gestion de la société par le Directoire.

Ainsi, le Conseil a notamment examiné les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 qui lui ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi. Il a également examiné le rapport de gestion du Directoire portant notamment sur l'activité du groupe La Banque Postale au cours de cet exercice.

Le Conseil de surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes et le rapport de gestion du Directoire.

**Pour le Conseil de surveillance,  
Le Président,**

**Jean-Paul Bailly**

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

# 4

<b>4. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>109</b>
Bilan consolidé au 31 décembre 2008	110
Compte de résultat 2008	111
Tableau de variation des capitaux propres	112
Tableau des flux de trésorerie relatif à l'exercice 2008	113
<b>4.1. Cadre juridique et financier</b>	<b>114</b>
4.1.1 Création de La Banque Postale	114
4.1.2 Faits marquants de la période	114
4.1.3 Cadre réglementaire	116
4.1.4 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008	117
4.1.5 Normes et interprétations non encore appliquées	117
4.1.6 Principes d'élaboration des comptes consolidés	118
4.1.7 Règles de présentation et d'évaluation	120
<b>4.2. Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture</b>	<b>129</b>
4.2.1 Politique de maîtrise des risques	129
4.2.2 Organisation générale de la Direction des risques	129
4.2.3 Les facteurs structurels de risques	129
4.2.4 Expositions aux risques de La Banque Postale	132
4.2.5 Exposition aux risques au titre du groupe CNP Assurances	146
<b>4.3. Notes annexes aux comptes consolidés : notes relatives au bilan, compte de résultat et autres informations</b>	<b>148</b>
<i>Notes de 1 à 45</i>	
<b>4.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>172</b>
4.4.1 Opinion sur les comptes consolidés	172
4.4.2 Justification des appréciations	172
4.4.3 Vérification spécifique	173



## Bilan consolidé au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales	1	2 138 554	2 667 865
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2	8 468 249	15 404 436
Instruments dérivés de couverture	3	272 400	104 885
Actifs financiers disponibles à la vente	4	8 821 901	12 266 475
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5	18 889 024	16 571 502
Prêts et créances sur la clientèle	6	28 795 903	24 422 360
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8	147 548	317 114
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	37 649 538	40 350 306
Actifs d'impôts courants/différés	10	132 435	119 147
Comptes de régularisation et actifs divers <sup>(1)</sup>	11	4 413 108	4 834 683
Participations mises en équivalence	12	1 565 966	1 832 035
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	624 397	609 287
Écarts d'acquisition	14	26 157	26 157
<b>Total</b>		<b>111 945 180</b>	<b>119 526 252</b>
<b>PASSIF</b>			
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	2	270 550	129 185
Instruments dérivés de couverture	3	174 668	120 647
Dettes envers les établissements de crédit	15	6 904 765	15 835 829
Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup>	16	92 302 124	91 225 311
Dettes représentées par un titre	17	2 620 113	2 912 291
Passifs d'impôts courants/différés	18	4 945	38 471
Comptes de régularisation et passifs divers <sup>(1)</sup>	19	4 892 456	4 242 115
Provisions techniques des entreprises d'assurance	20	307 690	253 508
Provisions	21	389 312	349 375
Dettes subordonnées	22	500 993	501 417
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>3 577 478</b>	<b>3 918 101</b>
Capital souscrit		2 342 454	2 342 454
Réserves consolidées et autres		934 585	703 600
Gains/pertes latents ou différés		(2 143)	332 468
Résultat de l'exercice		302 582	539 579
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>86</b>	<b>2</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>3 577 564</b>	<b>3 918 103</b>
<b>Total</b>		<b>111 945 180</b>	<b>119 526 252</b>

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

## Compte de résultat 2008

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés <sup>(1)</sup>	23	5 071 288	4 809 508
Intérêts et charges assimilés <sup>(1)</sup>	23	(2 748 020)	(2 319 347)
Commissions (produits)	28	1 855 791	1 861 051
Commissions (charges)	28	(203 080)	(207 495)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	29	697 509	515 117
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	30	48 300	24 026
Produits des autres activités	31	643 685	258 473
Charges des autres activités	31	(550 064)	(196 056)
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>4 815 409</b>	<b>4 745 277</b>
Charges générales d'exploitation	32	(4 305 579)	(4 124 293)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	33	(109 833)	(106 474)
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>		<b>399 997</b>	<b>514 510</b>
Coût du risque	34	(112 328)	(17 790)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>287 669</b>	<b>496 720</b>
Quote part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12	130 580	227 057
Gains ou pertes nets sur autres actifs	35	(731)	(3 876)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>417 518</b>	<b>719 901</b>
Impôts sur les bénéfices	36	(114 851)	(180 322)
<b>Résultat net l'ensemble consolidé</b>		<b>302 667</b>	<b>539 579</b>
Intérêts minoritaires		(85)	
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>302 582</b>	<b>539 579</b>
Résultat net part du groupe par action (en euros)		14,85	26,49

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

## Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

	Capitaux propres part du groupe							Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe	
	Capital <sup>(1)</sup>	Réserves légales, RAN et autres réserves	Réserves consolidées <sup>(2)</sup>	Gains, pertes latents ou différés (nets d'IS)			Actifs disponibles à la vente <sup>(4)</sup>			Instruments dérivés de couverture
				liés aux écarts de conversion <sup>(3)</sup>	liés à la réévaluation	Variation de valeur des instruments financiers				
<b>Capitaux propres IFRS au 31.12.2006</b>	<b>2 342 454</b>	<b>128 155</b>	<b>337 136</b>	<b>17 870</b>	<b>(439)</b>	<b>413 462</b>	<b>0</b>	<b>493 066</b>	<b>3 731 704</b>	
Affectation du résultat 2006		386 677	106 389					(493 066)	0	
Distribution 2007 au titre du résultat 2006		(161 935)							(161 935)	
Gains ou pertes latents				3 617		(100 092)	(3 118)		(99 593)	
Autres variations		10 362	(103 184)			1 168			(91 654)	
Résultat 2007								539 579	539 579	
<b>Capitaux propres IFRS au 31.12.2007</b>	<b>2 342 454</b>	<b>363 259</b>	<b>340 341</b>	<b>21 487</b>	<b>(439)</b>	<b>314 538</b>	<b>(3 118)</b>	<b>539 579</b>	<b>3 918 101</b>	
Affectation du résultat 2007		397 260	142 319					(539 579)	0	
Distribution 2008 au titre du résultat 2007		(109 383)							(109 383)	
Distribution exceptionnelle		(163 000)							(163 000)	
Gains ou pertes latents			(9 521)		404	(358 797)	46 931		(320 983)	
Autres variations			(26 690)	(23 149)					(49 839)	
Résultat 2008								302 582	302 582	
<b>Capitaux propres IFRS au 31.12.2008</b>	<b>2 342 454</b>	<b>488 136</b>	<b>446 449</b>	<b>(1 662)</b>	<b>(35)</b>	<b>(44 259)</b>	<b>43 813</b>	<b>302 582</b>	<b>3 577 478</b>	

(1) Au 31 décembre 2008, le capital de La Banque Postale est composé de 20 369 166 actions d'une valeur nominale de 115 euros.

(2) Les montants repris dans les autres variations au titre de 2007 correspondent essentiellement au rachat d'Écureuil Vie par la CNP et à l'imputation dans les capitaux propres de l'écart d'acquisition dérogé.

(3) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées par le groupe CNP Assurances.

(4) Les gains ou pertes latents ou différés sur actifs disponibles à la vente comprennent notamment 98 millions d'euros au 31 décembre 2008 au titre des gains nets latents constatés par le groupe CNP Assurances pour 589 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les pertes latentes nettes recyclées en résultat au cours de l'exercice s'élèvent à 17,5 millions d'euros.

Estimation du dividende prévisionnel: 96 142 milliers d'euros, soit 4,72 euros par action.

(En milliers d'euros)

	Intérêts minoritaires			Capitaux propres
	Réserves	Résultat	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	
<b>Capitaux propres IFRS au 31.12.2006</b>	<b>(3 041)</b>	<b>3 695</b>	<b>654</b>	<b>3 732 358</b>
Affectation du résultat 2006	3 695	(3 695)	0	0
Distribution 2007 au titre du résultat 2006				(161 935)
Gains ou pertes latents				(99 593)
Autres variations	(652)		(652)	(92 306)
Résultat 2007				539 579
<b>Capitaux propres IFRS au 31.12.2007</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3 918 103</b>
Affectation du résultat 2007			0	0
Distribution 2008 au titre du résultat 2007				(109 383)
Distribution exceptionnelle				(163 000)
Gains ou pertes latents				(320 983)
Autres variations	(1)		(1)	(49 840)
Résultat 2008		85	85	302 667
<b>Capitaux propres IFRS au 31.12.2008</b>	<b>1</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>3 577 564</b>

## Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2008

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

**Les activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées, d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles.

**Les activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les dettes subordonnées.

**Les activités opérationnelles** comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente ».

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)

	31.12.2008	31.12.2007
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>417 518</b>	<b>719 901</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	111 399	106 474
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions	183 404	(16 330)
+/- Pertes nettes/gains des activités d'investissement	727	(8 149)
+/- Pertes nettes/gains des activités de financement		
+/- Quote part dans résultat des sociétés mises en équivalence	(130 580)	(227 057)
+/- Autres mouvements	84 192	492 227
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>249 142</b>	<b>347 165</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(6 859 200)	5 353 379
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 959 990)	(3 096 955)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	7 607 784	(1 758 245)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 868 353	415 500
- Impôts versés	(161 261)	(166 153)
<b>= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(1 504 314)</b>	<b>747 526</b>
<b>Total flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>(837 654)</b>	<b>1 814 592</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et participations	2 627 549	(928 922)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(126 456)	(100 488)
<b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>2 501 093</b>	<b>(1 029 410)</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(272 383)	(161 935)
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	
<b>Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>(272 383)</b>	<b>(161 935)</b>
<b>Effet de la variation des taux de change et changement de mode sur la trésorerie (D)</b>		<b>(1 612)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>1 391 056</b>	<b>621 635</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 189 170</b>	<b>1 567 535</b>
Caisse, banques centrales	2 667 865	1 371 620
Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(478 695)	195 915
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture</b>	<b>3 580 226</b>	<b>2 189 170</b>
Caisse, banques centrales	2 138 554	2 667 865
Comptes et prêts emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 441 672	(478 695)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>1 391 056</b>	<b>621 635</b>



# Notes annexes aux comptes consolidés : principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

## 4.1 Cadre juridique et financier

### 4.1.1 Création de La Banque Postale

La fin de l'exercice 2005 a été marquée par la transformation de la société Efposte, initialement entreprise d'investissement, en La Banque Postale, agréée en tant que banque. Cette transformation s'est inscrite dans le cadre de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales.

En application de la loi susvisée et du décret d'application du 30 août 2005, les biens, droits et obligations liés aux comptes, livrets et contrats de la Caisse nationale d'épargne (CNE) ont été transférés à La Poste le 31 décembre 2005. À cette même date, ces éléments, ainsi que les biens, droits et obligations liés aux services financiers de La Poste ont été apportés à Efposte, dont la dénomination sociale est devenue La Banque Postale, en date d'effet juridique et comptable du 31 décembre 2005.

Ces apports comprenaient les participations détenues par La Poste dans le capital de la société SF2, qui exerce une activité de holding (notamment la détention indirecte des titres de la Caisse nationale de prévoyance) et dans le capital des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM, sociétés civiles immobilières, propriétaires des immeubles d'exploitation de la Banque.

S'agissant d'une opération réalisée entre entités sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés ont été valorisés à la valeur nette comptable.

Conformément aux dispositions de la loi et de son décret d'application susvisés, les dispositions relatives aux fonds collectés sur le Livret A pour le compte de la Caisse nationale d'épargne ont été maintenues (centralisation auprès de la Caisse des dépôts et consignations).

### 4.1.2 Faits marquants de la période

#### 4.1.2.1 Impacts des marchés financiers sur l'exercice 2008

La crise financière, débutée en 2007 autour des subprimes aux États-Unis, s'est propagée en Europe en 2008 et a connu une intensification extrême sur les marchés financiers à partir de septembre 2008, en raison de la faillite de la banque Lehman Brothers.

Les marchés financiers ont connu une attrition du volume d'activité sur l'ensemble du marché de la dette, court et long termes. D'une manière générale, les établissements financiers ont rencontré deux natures de difficultés : d'une part, des tensions en matière de niveaux de fonds propres, compte tenu des dépréciations constatées sur les actifs qu'ils détenaient et, d'autre part, des contraintes fortes de liquidité, en raison des difficultés de refinancement liées à l'assèchement des transactions sur le marché monétaire.

Les effets de la crise ont été, pour La Banque Postale, fortement atténués à la fois par la qualité de ses actifs et par le caractère hautement liquide de sa gestion financière.

#### AU TITRE DE LA BANQUE POSTALE

Les résultats de La Banque Postale au premier semestre 2008 n'ont pas été affectés de façon significative par les effets de la crise financière. Aucune dépréciation n'était enregistrée au 30 juin 2008 sur les positions potentiellement exposées aux effets de la crise.

Sur les marchés financiers, le second semestre a été marqué par un choc d'une ampleur sans précédent, déclenché par l'annonce de la faillite de la banque Lehman Brothers, le sauvetage de la société d'assurance AIG et le regroupement de banques d'affaires avec des banques de réseau, surtout aux États-Unis. Le choc a contraint les autorités monétaires et les gouvernements à mettre en place des plans de sauvetage sans précédent.

#### Impact de la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers

La politique de gestion financière de La Banque Postale privilégie les actifs obligataires simples et de bonne qualité, titres d'État en majorité, mais aussi titres de dette senior du secteur privé.

Parmi cette dernière catégorie, le secteur bancaire a été privilégié, car régulé, bénéficiant de bonnes notations et avec une profondeur de marché importante. Des critères de diversification géographique sont également pris en compte ; ils ont orienté une partie des placements vers le secteur bancaire américain, notamment la banque Lehman Brothers.

De la même façon, les portefeuilles de titres transférés à La Banque Postale à sa création comportaient également des critères de diversification qui ont conduit à détenir des positions sur les banques d'affaires anglo-saxonnes.

Au total, la faillite de la banque Lehman Brothers se traduit dans le résultat de La Banque Postale par un impact, après imposition, de 51 millions d'euros.

#### Conséquences en matière de refinancement et de gestion de la liquidité

La Banque Postale se refinance sur le marché à court terme par des émissions de certificats de dépôts et la mise en pension d'une partie de ses titres d'État. Ce refinancement n'a pas pour objet de financer l'exploitation de la Banque, qui est structurellement excédentaire en dépôts, mais de maintenir la présence de la Banque sur le marché de la dette court terme, en tant que mesure préventive de gestion du risque de liquidité.

Les fonds ainsi levés à court terme sont replacés sur les mêmes maturités, sur des signatures en majorité bancaires, procurant à la Banque une marge traditionnellement serrée, mais qui est devenue significative depuis les premiers signes de la crise, à l'été 2007.

Le gel du marché interbancaire intervenu à la fin du mois de septembre a conduit à réduire de manière importante le recours à ce refinancement, faute de pouvoir replacer les fonds.

#### Effets sur le portefeuille d'instruments financiers

Durant cette période, les instruments de nature actions visant à diversifier la gestion financière sur des sous-jacents complémentaires au taux d'intérêt ont subi les mouvements de baisse des prix sur les actifs boursiers et sur les matières premières. À ce titre, La Banque Postale enregistre en 2008 une dépréciation de 50 millions d'euros au titre de ces instruments de diversification.

Enfin, La Banque Postale a utilisé les amendements de la norme IAS 39 publiés le 13 octobre 2008 par l'IASB, permettant d'effectuer des reclassements d'instruments financiers du portefeuille des titres disponibles à la vente vers le portefeuille « Prêts et créances ». La Banque Postale a effectué le reclassement de 2,5 milliards d'euros de titres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008. Les titres reclassés sont essentiellement composés de titres de créances bancaires pour lesquels le marché sous-jacent était devenu inactif. La Banque Postale dispose des moyens lui

permettant de porter ces instruments dans un avenir prévisible ou éventuellement jusqu'à leur échéance. Ce reclassement n'a pas d'incidence sur le compte de résultat de la Banque. Il permet en revanche de réduire de façon significative les variations de capitaux propres résultant de l'affectation en réserves recyclables des variations de juste valeur des instruments reclassés. Il permet également d'ajuster le volume du portefeuille de titres disponibles à la vente plus rapidement au niveau décidé par La Banque Postale en mai 2007.

#### AU TITRE DU GROUPE CNP ASSURANCES

*Pour mémoire, le groupe CNP Assurances est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.*

L'évolution des marchés financiers s'est traduite au 31 décembre 2008 par un impact sur le résultat publié par le groupe CNP Assurances de - 822 millions d'euros (- 410 millions d'euros de variation nette de juste valeur des actifs classés en juste valeur par résultat et - 412 millions d'euros de dépréciations d'actifs classés en disponibles à la vente) et de - 1 476 millions d'euros sur les capitaux propres (variation de juste valeur des titres classés en disponibles à la vente). Ces données incluent l'impact sur le résultat de la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers, qui s'élève à 220 millions d'euros nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

Compte tenu des moins-values latentes comptabilisées sur l'année, une participation aux bénéfices différée active nette de 819 millions d'euros a été comptabilisée au bilan (1 175 millions d'euros de participation aux bénéfices différée active et 356 millions d'euros de participation aux bénéfices différée passive). Ce montant correspond à la participation aux bénéfices différée active jugée recouvrable par le groupe CNP Assurances. Ce dernier démontre en effet, par un test de recouvrabilité fondé sur la même méthodologie, que son test de suffisance des passifs et sur les principales hypothèses que l'« embedded value », que l'imputation de cette participation aux bénéfices différée active sur des profits futurs ou latents est fortement probable. La recouvrabilité de ce montant est confortée par la nature obligataire d'une part significative de ces moins-values latentes.

Le groupe CNP a par ailleurs repris au premier semestre une provision complémentaire pour écart de taux relative aux prestations en cas d'incapacité temporaire et d'invalidité permanente. Le degré de prudence de cette provision complémentaire apparaît désormais sans objet au regard des normes IFRS. La pertinence du taux d'actualisation retenu à la clôture pour le calcul des engagements contractuels demeure : ce taux respecte en effet les obligations réglementaires et comptables. Après impôts, cette reprise a dégagé un résultat de 146 millions d'euros au premier semestre 2008.

Il n'a pas été fait usage par le groupe CNP de l'amendement à la norme IAS 39 publié par l'IASB en octobre 2008 permettant la

reclassement de certains titres devenus illiquides du portefeuille de transaction vers une autre catégorie et n'a donc reclassé aucun actif financier en 2008. En revanche, les modalités d'appréciation des dépréciations d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente ont été ajustées pour prendre en compte les possibilités d'évolution plus marquées des marchés financiers. L'incidence de ce changement de modalité de calcul sur le second semestre aurait un impact sur le résultat de 263 millions d'euros net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

L'impact de la crise financière sur la valeur des participations détenues par le Groupe est partiellement compensé par la politique de couverture engagée par le Groupe. En particulier, CNP Assurances détient une promesse d'achat par la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE) de sa participation dans Natixis Global Asset Management (NGAM). Cette promesse est exerçable sur quatre fenêtres annuelles (du 17 novembre au 17 décembre) de chaque année, de 2008 à 2011.

Conformément aux principes énoncés dans la norme IAS 39 sur les instruments financiers, les variations de juste valeur de cette option de vente (« put ») détenue par CNP Assurances sont enregistrées en résultat. Au 31 décembre 2008, la juste valeur du « put » de 203 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2007) implique un produit comptabilisé en résultat de 183 millions d'euros. Ce montant, qui traduit la couverture détenue par CNP Assurances sur la diminution de la juste valeur de la participation de CNP Assurances dans NGAM, est accru du fait de la forte volatilité sur les marchés financiers.

#### 4.1.2.2 Banalisation de la distribution du Livret A

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 prévoit, dans son article 145, l'ouverture à la concurrence de la distribution du Livret A en permettant sa commercialisation à

### 4.1.3 Cadre réglementaire

En application du règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé, d'appliquer le référentiel établi par l'International Accounting Standards Board (IASB), le groupe La Banque Postale établit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'approuvé par l'Union européenne. En particulier, le Groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions. Ce règlement européen permet ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur certaines des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de

tout établissement de crédit habilité à recevoir du public des fonds à vue. En corollaire est prévue la suppression de la Caisse nationale d'épargne, dans laquelle sont logés aujourd'hui les fonds du Livret A de La Banque Postale, ce qui explique pourquoi ces dépôts ne figurent pas aujourd'hui au bilan.

#### EFFET SUR LE BILAN DE LA BANQUE POSTALE

L'article 146 de la LME prévoit le transfert de l'ensemble des fonds de la CNE vers La Banque Postale en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

« Les dépôts du Livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne [...], les dettes qui y sont attachées et la créance détenue à la même date par la Caisse nationale d'épargne sur la Caisse des dépôts et consignations au titre de la centralisation des dépôts du Livret A sont transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à La Banque Postale. Les droits et obligations relatifs à ces éléments de bilan sont également transférés à cet établissement. Les autres actifs, passifs, droits et obligations de la Caisse nationale d'épargne sont transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2009 au bénéfice du fonds d'épargne [de la CDC]. »

Le bilan de La Banque Postale augmentera donc de l'ordre de 59 milliards d'euros le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

– au passif, au niveau des comptes d'épargne à régime spécial ;  
– à l'actif, au niveau des comptes et prêts sur établissement de crédit à vue (centralisation à 100 % à la CDC le 1<sup>er</sup> janvier 2009).

#### 4.1.2.3 Évolutions de périmètre

Au terme du protocole d'accord du 25 octobre 2007 intervenu entre La Banque Postale et Oddo & Cie, La Banque Postale a cédé, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, 24 500 actions représentant 49 % du capital et des droits de vote de La Banque Postale Gestion Privée au groupe Oddo & Cie.

Considérant que La Banque Postale conserve un contrôle exclusif sur cette société, celle-ci demeure consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle).

Les effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, le bilan, le compte de résultat, ainsi que les règles spécifiques de première application retenues selon la norme IFRS 1 ont été détaillés dans le rapport annuel 2007.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe a utilisé le format d'états de synthèse proposé par la recommandation n°2004-R03 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité.

### 4.1.4 Normes et interprétations appliquées par le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008

#### 4.1.4.1 Amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7

L'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB le 13 octobre 2008 a été adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Cet amendement permet de reclasser, dans des circonstances rares, les actifs financiers autres que les dérivés et que les actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat en dehors de la catégorie « juste valeur par le résultat ».

Il permet également de transférer des actifs financiers de la

catégorie « Actifs disponibles à la vente » vers celle de « Prêts et créances » à la condition qu'ils répondent à la définition de cette dernière à la date du reclassement et que l'entité a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le groupe La Banque Postale a fait usage au 1<sup>er</sup> juillet 2008 des possibilités de reclassement offertes par cet amendement.

Les effets de ces reclassements sont décrits dans la note 40.

### 4.1.5 Normes et interprétations non encore appliquées

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application au 31 décembre 2008. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou de leur adoption par l'Union Européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2008.

#### 4.1.5.1 IFRS 8 « Secteurs opérationnels »

Cette norme, publiée par l'IASB le 30 novembre 2006, a été adoptée le 21 novembre 2007 par l'Union européenne. Son application par le Groupe sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et aura simplement une incidence sur les informations à fournir en annexe. Elle ne modifiera pas les modalités de comptabilisation ou d'évaluation des opérations.

#### 4.1.5.2 IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

La révision de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », publiée par l'IASB le 6 septembre 2007, entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Son application par le Groupe n'aura pas d'effet sur son résultat net ou le niveau de capitaux propres, mais modifiera le format des états de synthèse.

#### 4.1.5.3 Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »

L'amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »,

publiée par l'IASB le 29 mars 2007, entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Groupe applique déjà le traitement optionnel, qui consiste à capitaliser les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible et rendu obligatoire par cet amendement. Il n'aura donc pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

#### 4.1.5.4 IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » et IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »

La révision des normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » a été publiée le 10 janvier 2008 par l'IASB. Ces normes révisées suite au projet « Business Combination Phase II » portent sur la comptabilisation des prises de contrôle et de leur traitement ultérieur. Elles sont applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### 4.1.5.5 IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions »

L'IASB a publié le 17 janvier 2008 les amendements de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». Ces amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et d'annulation entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Son application par le Groupe n'aura pas d'effet significatif sur son résultat net ou le niveau des capitaux propres.



#### 4.1.5.6 Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »

L'IASB a publié le 14 février 2008 des amendements de la norme IAS 32 visant à permettre le classement en capitaux propres de certains instruments financiers « remboursables au gré du porteur ». Le Groupe n'est pas concerné par ces amendements.

#### 4.1.5.7 IFRIC 13 « Programmes de fidélisation client »

Cette interprétation qui précise le traitement comptable des programmes de fidélisation client, publiée par l'IASB le 28 juin

2007, entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

#### 4.1.5.8 IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupes », IFRIC 12 « Accords de concession de services », IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leurs obligations », IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » et IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »

Le Groupe n'est pas concerné par ces interprétations.

### 4.1.6 Principes d'élaboration des comptes consolidés

#### 4.1.6.1 Détermination du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales et participations contrôlées ou sous influence notable, dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

#### 4.1.6.2 Méthodes de consolidation

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe comprend l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont à tout moment exerçables ou convertibles. Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

##### INTÉGRATION GLOBALE

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie comme le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

##### INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le référentiel IFRS définit le contrôle conjoint comme le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

##### MISE EN ÉQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote. Cette présomption peut être réfutée s'il est démontré l'absence d'influence notable malgré la détention de plus de 20% des droits de vote. A contrario, l'influence notable peut être démontrée même si le seuil des 20% n'est pas atteint.

#### CAS PARTICULIER DES ENTITÉS AD HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités ad hoc ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité ad hoc par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

À ce jour, le Groupe ne détient pas d'entités ad hoc susceptibles d'être consolidées.

#### 4.1.6.3 Règles de consolidation

##### 4.1.6.3.1 RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

##### 4.1.6.3.2 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture.

Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui résulte de l'évolution des taux de change sur le capital, les réserves et le résultat est portée en « Gains ou pertes latents ou différés – Écarts de conversion ».

##### 4.1.6.3.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont traités par le Groupe selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'acquisition est déterminé comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les coûts directement encourus dans le cadre de l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Les analyses nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments et leur correction éventuelle peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement rapporté au résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique dans la devise de référence de la filiale acquise et convertis sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

Ils font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation, et ce, au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

À la date d'acquisition, chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) qui constitue le niveau le plus fin utilisé par la Direction au sein des grands métiers du Groupe pour déterminer le retour sur investissement d'une activité. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de cette UGT, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée en résultat.

La valeur comptable des écarts d'acquisition des entreprises associées est intégrée à la valeur de mise en équivalence.

Lors d'un rachat d'actions de minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, le nouvel écart d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition total pour le lot complémentaire et la quote-part de situation nette rachetée, est comptabilisé en déduction des capitaux propres s'il est positif.

Dès lors, en l'état actuel des textes, les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe à enregistrer, au titre des engagements de rachat des intérêts minoritaires, une dette avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Le Groupe a choisi d'enregistrer en moins des capitaux propres l'écart entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires, représentant la contrepartie de la dette.

Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.

#### 4.1.6.3.4 INTÉGRATION DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :  
 – les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré.  
 Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;  
 – les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.  
 Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrats.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrat d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaires. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

### ■ 4.1.7 Règles de présentation et d'évaluation

#### 4.1.7.1 Opérations en devises

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe, au cours de clôture. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les actifs non monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### 4.1.7.2 Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des frais d'acquisition directement imputables à l'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe mettent en œuvre un test de suffisance des passifs, qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaires.

#### Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement. Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

valeur en contrepartie du résultat).

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des catégories ci-dessous :

##### 4.1.7.2.1 PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

#### Reclassement d'actifs financiers

Un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » qui n'est plus postérieurement à son acquisition négociable sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance peut être reclassé dans la catégorie « Prêts et créances ».

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché à la date du reclassement et les actifs financiers ainsi transférés sont ensuite évalués selon les règles applicables à leur nouvelle catégorie. Les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS-IFRS, La Banque Postale a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC n° 02002-03, applicables aux comptes individuels.

Ainsi, sont distingués, parmi les créances dépréciées au sens des normes internationales, les encours douteux non compromis et compromis.

#### Méthodes de déclassement

Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation. Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte, pour chaque dossier, du montant et de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclassement en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois et pour les prêts à la consommation au-delà de trois mois d'échéances impayées.

La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs, le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée.

#### Dépréciation de prêts sur base individuelle

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise

en place d'un prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non-recouvrement.

Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déçus compromis garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée. Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

#### Dépréciations collectives sur les prêts

Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une analyse et, le cas échéant, d'une dépréciation sur une base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits « sensibles » qui forment une sous-catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de cent quatre-vingts jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.

Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement, cette dernière étant calculée sur observation de la période 2005 à 2008. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

#### Dépréciations des découverts

Les provisions constituées tiennent compte pour les découverts sur comptes courants postaux actifs des performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée.

#### Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan. Une provision est comptabilisée en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.



#### 4.1.7.2.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les titres classés dans cette catégorie correspondent aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance, auxquels s'ajoutent les actifs et les passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IAS 39, sous réserve du respect des conditions énoncées par la norme :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable ;
- groupe d'actifs/passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés.

Le Groupe a notamment choisi d'inscrire en actifs financiers à la juste valeur par le résultat des OAT indexées sur le TEC 10.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

#### 4.1.7.2.3 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers cotés à revenu et maturité fixes ou déterminables que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et qu'il n'a pas choisi de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, la cession ou le transfert de ces titres avant l'échéance sous peine de faire l'objet d'une sanction interdisant au Groupe la classification de titres au sein de cette catégorie pendant deux périodes annuelles.

En date d'arrêt, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

#### 4.1.7.2.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente constituent une catégorie par défaut et comprennent les actifs financiers non classés en prêts et créances, ni en actifs financiers détenus jusqu'à maturité ou en juste valeur par résultat.

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée significative lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu au moins 40% de sa valeur entre la date de son acquisition et la date de clôture. Elle est considérée comme durable dès lors qu'elle s'étend sur une période de plus de six mois de réelle baisse, soit une période durant laquelle l'instrument a toujours été au-dessous de -20% sans signal fort de remontée dans le mois précédent l'arrêt. Cette démarche n'exclut pas l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

#### 4.1.7.2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Au sens d'IAS 39, un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matière première, de taux de change, d'index de prix de taux ou de crédit, ou d'autre variable appelée « sous-jacent » ;
- il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

#### Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

#### Dérivés de couverture

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie « Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat », même si, économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et, tant qu'elle est en vie, à chaque arrêt.

Selon la nature du risque couvert, l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

#### Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe, ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou, a fortiori, s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste

valeur par le résultat », tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

#### Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macrocouverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

#### Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou, a fortiori, s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

### Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le Groupe.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

### « Day one profit »

Le Groupe ne dégage pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

#### 4.1.7.2.6 ENGAGEMENT DE GARANTIE Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué, le cas échéant, de la commission de garantie.

#### 4.1.7.2.7 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR OU VALEUR DE MARCHÉ

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif, la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des « futures » est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repo. La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères, tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de « cash-flows » futurs.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (« bid ») et le prix offert à l'achat (« ask ») lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir. En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente, s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre, et selon le prix offert à l'achat, s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

#### 4.1.7.2.8 DETTES

##### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

##### Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission, puis les arrêts suivants sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 4.1.7.2.9 DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier, il est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

### Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur. Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

### Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

#### 4.1.7.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, c'est-à-dire utilisées à des fins administratives. Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers sont activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie si elle est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties selon le rythme de consommation estimé des avantages économiques attendus, qui correspond généralement à la durée de vie du bien.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre dix et quatre-vingts ans :

- gros œuvre : quatre-vingts ans ;

- toitures : soixante ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : quarante ans ;
- gros équipements : vingt ans ;
- petits équipements, agencements : dix ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur trois ans.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

#### 4.1.7.4 Comptes d'épargne à régime spécial

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements, aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe, font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions ») et dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts. Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par



rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne logement, qui constitue une seule et même génération, d'autre part. Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimale attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients. Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté, ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul, d'une part, et des observations historiques des comportements effectifs des clients, d'autre part. Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle de particuliers pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

#### 4.1.7.5 Provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages au personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

#### 4.1.7.6 Distinction entre dettes et capitaux propres : titres super-subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments et compte tenu de leurs caractéristiques contractuelles, les titres super-subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe sont qualifiés d'« instruments de dettes ».

#### 4.1.7.7 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat.

#### 4.1.7.8 Produits et charges de commissions

Le Groupe comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement). Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement). Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

#### 4.1.7.9 Impôts sur le résultat

##### 4.1.7.9.1 IMPÔTS EXIGIBLES

La Banque Postale et sept de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % font partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe La Poste.

##### 4.1.7.9.2 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale. Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs d'impôts différés nets ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie pour lesquels les impôts différés sont directement imputés sur les capitaux propres.

Le taux d'impôt sur les sociétés retenu est de 34,43 % au 31 décembre 2008.

#### 4.1.7.10 Avantages au personnel

Le groupe La Banque Postale accorde à ses salariés, fonctionnaires et personnel contractuel, différents types d'avantages classés en quatre catégories :

##### 4.1.7.10.1 AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

##### 4.1.7.10.2 AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice comme, par exemple, le compte épargne temps.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

##### 4.1.7.10.3 INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. L'engagement est évalué sur la base des droits acquis par l'ensemble du personnel en activité en fonction notamment du taux de rotation du personnel, du salaire futur estimé du bénéficiaire lors de son départ majoré le cas échéant des charges sociales, de la table de mortalité (Insee TH/TF00-02). Les indemnités qui seront versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

##### 4.1.7.10.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Le régime de retraite du personnel contractuel est un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan, en particulier les indemnités de départ à la retraite.

Ces engagements sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions...) et spécifiques au Groupe (taux de turnover, taux de revalorisation des traitements et salaires...).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture ajustée des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite ;
- des taux d'actualisation permettant de déterminer la valeur actuelle des engagements. Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle au titre de 2008 et 2007, en référence aux obligations privées de première catégorie, sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Taux d'actualisation 2007 (zone euro)	4,7 %	5,1 %	5 %	5 %
<b>Taux d'actualisation 2008 (zone euro)</b>	<b>5,5 %</b>	<b>5,3 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>5,2 %</b>

#### 4.1.7.11 Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

Une charge est comptabilisée dans les comptes du Groupe à compter de la date d'octroi des plans aux salariés à hauteur de la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la durée d'acquisition des droits par la contrepartie d'une dette.

#### 4.1.7.12 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc.

Les évaluations suivantes nécessitent la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant

des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments complexes non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables ;

- la détermination de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ;
- l'évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût et pour lesquels une information sur la juste valeur doit être donnée en annexe ;
- les évaluations opérées au titre du risque de crédit : les provisions calculées sur base portefeuille font appel en particulier à des estimations de probabilité de défaillance, et généralement au jugement d'expert ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;
- l'évaluation des provisions autres que liées au risque de crédit fait également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'évaluation de la provision épargne logement utilise des hypothèses d'évolution des comportements clients fondées sur des observations historiques ne préjugant pas nécessairement de l'avenir ;
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition intègrent par construction un certain nombre d'hypothèses ;
- la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place nécessite la formulation d'hypothèses et d'estimations.

## 4.2 Notes annexes aux comptes consolidés : gestion des risques financiers et politique de couverture

### 4.2.1 Politique de maîtrise des risques

La Direction des risques (DDR) est l'entité dédiée à la maîtrise et au contrôle permanent des risques de La Banque Postale. Elle a reçu pouvoir du Directoire, à qui elle est directement rattachée, pour la définition et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise et de surveillance des risques financiers et opérationnels de l'établissement.

Les principes en matière de maîtrise et de surveillance des risques sont décrits dans « La Politique de maîtrise des risques ». Ce document, rédigé par la Direction des risques, est révisé au moins annuellement dans le cadre d'un processus faisant intervenir le Directoire et le Comité des risques pour validation, le Comité d'audit et le Conseil de surveillance pour information.

Ces grands principes sont ensuite déclinés en limites opérationnelles revues périodiquement en fonction notamment de

l'évolution de l'activité, du montant des fonds propres ou de la conjoncture. Ces limites sont validées par le Comité des risques de l'établissement, présidé par un membre du Directoire.

Les limites opérationnelles sont calibrées de sorte à garantir le respect des principes et limites globales figurant dans la politique de maîtrise des risques, ainsi que celles prévues par la réglementation (notamment grands risques).

La Direction des risques veille au respect des limites opérationnelles ainsi fixées et en rend compte au Directoire, notamment dans le cadre du Comité des risques, et au Comité d'audit conformément à l'article 39 du règlement CRBF n° 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

### 4.2.2 Organisation générale de la Direction des risques

La Direction des risques, dont l'effectif cible à fin 2008 est de 52 collaborateurs, est constituée de trois pôles :

- la Direction des risques de marché et de contrepartie (DRMC), qui couvre l'ensemble des risques liés à la pratique d'activités sur les marchés financiers et à la gestion du bilan ;
- la Direction des risques de crédit, dédiée à la maîtrise et à la surveillance des risques de défaillance sur les crédits et facilités de caisse octroyés par la Banque à sa clientèle de détail ;
- la Direction des risques opérationnels, en charge de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels ;

elle regroupe également les fonctions prévues par la réglementation bancaire et financière, dédiées à la continuité des activités, la sécurité des systèmes d'information et la sécurité des moyens de paiement.

Le dispositif de surveillance par la Direction des risques concerne les risques portés par La Banque Postale. Toutefois, cette Direction peut être amenée à centraliser et à analyser des indicateurs de risques spécifiques pour les filiales.

### 4.2.3 Les facteurs structurels de risques

Les risques financiers (hors risques opérationnels) inclus dans le périmètre de surveillance de la Direction des risques sont les risques de crédit, de contrepartie, de marché, le risque global de taux et les risques de liquidité.

#### 4.2.3.1 Risques de crédit

Sur les activités de marché, le risque de crédit naît des opérations de trésorerie interbancaire (dépôts, prêts, pensions) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.

Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le

montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont, le cas échéant, complétées par des limites dites « de groupe », encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme mêmes bénéficiaires au sens de l'article 3 du règlement CRBF n° 93-05 modifié.

Les tiers notés et autorisés sont, au 31 décembre 2008, au nombre de 231. Compte tenu des limites en vigueur, ils disposaient tous d'une notation interne au moins BBB+ au moment de l'investissement. Néanmoins, deux émetteurs ont vu leur notation être dégradée à BBB et BBB- respectivement durant l'année 2008. L'engagement de La Banque Postale sur l'émetteur noté BBB- a été remboursé en intégralité durant le mois de janvier 2009.



Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité des risques.

Sur les activités de banque de détail, le risque de crédit vient principalement des crédits immobiliers et, dans une moindre mesure, des découverts et facilités de caisse accordés sur les comptes ouverts par les clients.

#### 4.2.3.2 Risques de contrepartie

Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme.

Ces opérations, réalisées uniquement avec des contreparties bancaires, sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant un « netting » des expositions et la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.

Le collatéral à ce jour admis par La Banque Postale est essentiellement constitué d'espèces. Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des risques de marché et de contrepartie, sont très peu significatifs.

#### 4.2.3.3 Risques de marché

Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de « trading » à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).

Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché, englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 298 et 299 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.

Les risques de variation de ce portefeuille de marché, définis dans la politique de maîtrise des risques de La Banque Postale, sont appréhendés à travers d'indicateurs de sensibilité, d'une « value at risk » (99 %, 1 jour) et de simulations de crises (« stress-scenarii »).

Ce portefeuille de marché est principalement exposé aux risques de variation des taux d'intérêt et des « spreads » de crédit et, dans

une moindre mesure, aux marchés actions et aux cours de change. Les méthodes de calcul de la VaR (« value at risk »), ainsi que les facteurs de risque qu'elle couvre sont en permanence ajustés afin de prendre en compte l'évolution des activités ou des produits négociés.

La pertinence et la fiabilité du modèle de VaR sont estimées au moyen d'une analyse ex-post visant à comparer les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille à la VaR. Cette analyse repose sur un dénombrement des dépassements et un jeu de trois tests visant à vérifier le respect de certaines hypothèses sous-jacentes au modèle.

La bibliothèque de simulations de crises, composée de 41 scénarii à fin décembre 2008, intègre des événements historiques (attentats du 11 septembre 2001, LTCM...) et des scénarii hypothétiques calibrés à partir d'une analyse statistique des variations des facteurs de risque avec pour objectif de simuler le pire des cas sur une base décennale.

Cette bibliothèque est simulée mensuellement, et les résultats sont présentés mensuellement au Comité des risques et semestriellement au Comité d'audit.

#### 4.2.3.4 Risques de liquidité

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprise, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement), le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2008 un excédent de ressources important, l'encours de crédits immobiliers ne représentant qu'un quart des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc a priori pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarii de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risques de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

#### Risque de liquidité tactique

Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement. Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en Comité des risques.

#### Risque de liquidité structurel

Lié à l'évolution de la structure de bilan de la Banque. Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM. Gestion de ce risque déléguée au Comité ALM dans le respect des principes et limites validés par le Comité des risques. Aujourd'hui mesuré via l'impatte de liquidité moyen-long terme, qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La Banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impatte au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en Comité ALM.

Début 2008, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte de la liquidité réelle des passifs et actifs, et de la capacité de refinancement de la Banque. Cette évolution vise à tenir compte du caractère très liquide du portefeuille de titres souverains (mobilisable auprès de la banque centrale par exemple) à hauteur de 50 % avec, toutefois, l'introduction de limites visant à tenir compte d'un éventuel tarissement du marché des mises en pension de titres. Ce changement de méthodologie s'est traduit par la hausse conséquente de l'excédent de liquidité dans l'indicateur de mesure de liquidité, hausse neutralisée en grande partie par une modification de même ampleur des limites.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors-bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision au moins une fois l'an, de manière à les ajuster à minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement...).

Les crédits accordés inscrits en hors-bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du

taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.

Même si le cadre mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 10 milliards d'euros de certificats de dépôts, dont le montant de titre émis varie entre 30 et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme ;
- un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 millions d'euros de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006.
- l'accès au marché interbancaire ;
- l'usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

#### 4.2.3.5 Risque global de taux

Le risque global de taux est mesuré sur l'agrégat constitué du bilan modélisé de l'activité de banque de détail (crédits et dépôts) et des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Il est encadré par une limite visant à limiter à 15 % des fonds propres l'impact sur la valeur économique du bilan d'un choc de taux de 200 bp, conformément aux préconisations du Comité de Bâle sur la mesure du risque global de taux.

Cet indicateur est systématiquement présenté en Comité des risques et en Comité ALM, et semestriellement en Comité d'audit.

Le risque de taux est principalement couvert par l'achat de titres obligataires à taux fixe, mais aussi, dans une moindre mesure, par la mise en place de swaps d'intérêts faisant l'objet d'une couverture IFRS de type juste valeur ou des flux de trésorerie. Le portefeuille de swaps en « carve out » issu du portefeuille de swaps de macrocouverture n'a pas été abondé depuis le passage aux normes IFRS.

## 4.2.4 Expositions aux risques de La Banque Postale

### 4.2.4.1 Risques de crédit sur opérations de marché

#### ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

Notation	31.12.2008	31.12.2007
Range AAA	21 829,1	25 067,1
Range AA	13 635,3	13 639,1
Range A	2 185,1	1 383,2
Autres	-	260,9
<b>Total</b>	<b>37 649,5</b>	<b>40 350,3</b>

	31.12.2008	31.12.2007
Souverain	36 267,1	37 875,5
Bancaire	965,0	1 809,2
Corporate	371,5	619,6
Titrisation	45,9	45,9
<b>Total</b>	<b>37 649,5</b>	<b>40 350,3</b>

	31.12.2008	31.12.2007
France	19 572,8	22 793,9
Zone euro	17 283,7	16 686,0
Hors zone euro	793,0	870,4
<b>Total</b>	<b>37 649,5</b>	<b>40 350,3</b>

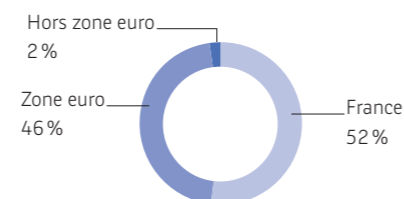
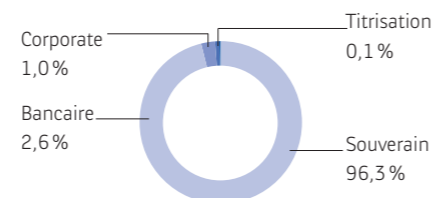
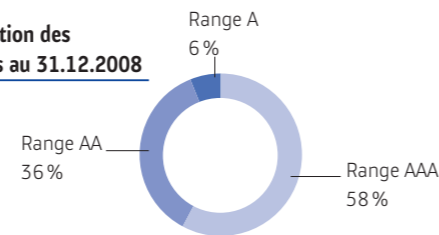
#### ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent à la fois des titres et des dérivés. Est précisée ci-dessous la

Notation	31.12.2008	31.12.2007
Range AAA	-	120,5
Range AA	4 870,6	12 829,7
Range A	2 791,3	1 871,3
Autres	139,9	65,2
<b>Total</b>	<b>7 801,8</b>	<b>14 886,7</b>

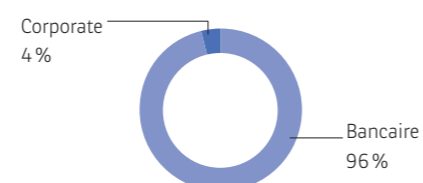
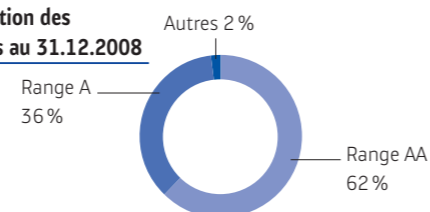
	31.12.2008	31.12.2007
Souverain	-	101,2
Bancaire	7 515,4	14 463,4
Corporate	286,4	322,0
Titrisation	-	-
<b>Total</b>	<b>7 801,8</b>	<b>14 886,7</b>

#### Répartition des encours au 31.12.2008



décomposition des titres uniquement, ces derniers représentant l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat. Il s'agit d'actifs de très bonne qualité, ainsi que le montrent les deux tableaux ci-dessous (chiffres exprimés en millions d'euros).

#### Répartition des encours au 31.12.2008



	31.12.2008	31.12.2007
France	6 111,3	10 901,1
Zone euro	1 063,9	2 300,9
Hors zone euro	626,6	1 684,7
<b>Total</b>	<b>7 801,8</b>	<b>14 886,7</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent par ailleurs 354,3 millions d'euros d'exposition sur des titres souverains français TEC10 à fin 2008 et 348,9 millions d'euros à fin 2007. Ils comprennent également 22,5 millions d'euros investis sur des fonds en gestion déléguée.

#### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

La répartition des encours de La Banque Postale sur ce poste se présente comme suit :

	31.12.2008	31.12.2007
Obligations	2 535	6 217
Effets publics	5 169	5 123
OPCVM et actions	569	285
<b>Total</b>	<b>8 301</b>	<b>11 625</b>

Les effets publics se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

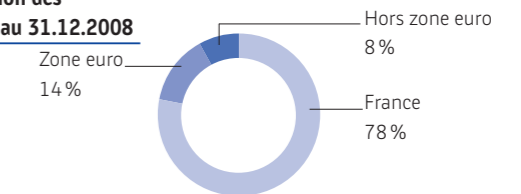
	31.12.2008	31.12.2007
Souverain	5 162,7	5 088,3
Bancaire <sup>(1)</sup>	33,7	34,5
<b>Total</b>	<b>5 196,4</b>	<b>5 122,8</b>

(1) Il s'agit de la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement).

Notation	31.12.2008	31.12.2007
Range AAA	34,8	676,5
Range AA	3 868,1	3 256,0
Range A	1 293,4	1 190,2
<b>Total</b>	<b>5 196,4</b>	<b>5 122,8</b>

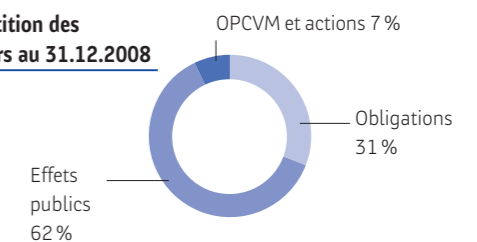
	31.12.2008	31.12.2007
France	1,1	529,7
Zone euro	5 155,2	4 552,4
Hors zone euro	40,0	40,7
<b>Total</b>	<b>5 196,4</b>	<b>5 122,8</b>

#### Répartition des encours au 31.12.2008

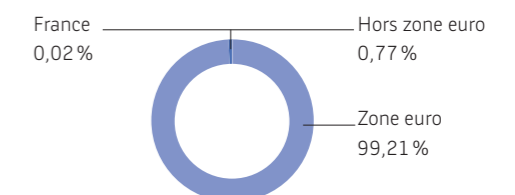
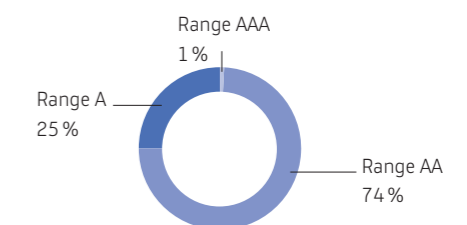
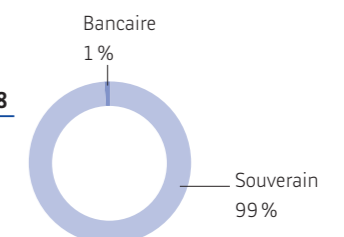


La présentation des risques sur les instruments financiers à terme est détaillée dans le paragraphe 4.2.3.2 relatif au risque de contrepartie.

#### Répartition des encours au 31.12.2008



#### Répartition des encours au 31.12.2008





Les obligations se décomposent de la façon suivante (chiffres exprimés en millions d'euros) :

	31.12.2008	31.12.2007
Souverain <sup>(1)</sup>	616,5	20,7
Bancaire	1 394,3	5 220,6
Corporate	510,1	778,2
Titrisation	14,0	197,7
<b>Total</b>	<b>2 534,9</b>	<b>6 217,2</b>

(1) Il s'agit essentiellement de la Société de financement de l'économie française.

Notation	31.12.2008	31.12.2007
Range AAA	1 332,4	1 377,4
Range AA	474,8	2 956,6
Range A	528,8	1 706,0
Autres	198,9	177,2
<b>Total</b>	<b>2 534,9</b>	<b>6 217,2</b>

	31.12.2008	31.12.2007
France	1 055,7	2 830,2
Zone euro	1 013,1	2 284,3
Hors zone euro	466,1	1 102,6
<b>Total</b>	<b>2 534,9</b>	<b>6 217,2</b>

## OPÉRATIONS INTERBANCAIRES DE DÉPÔTS OU REPO

Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôt ou de prêt/emprunt de titres.

### Dépôts

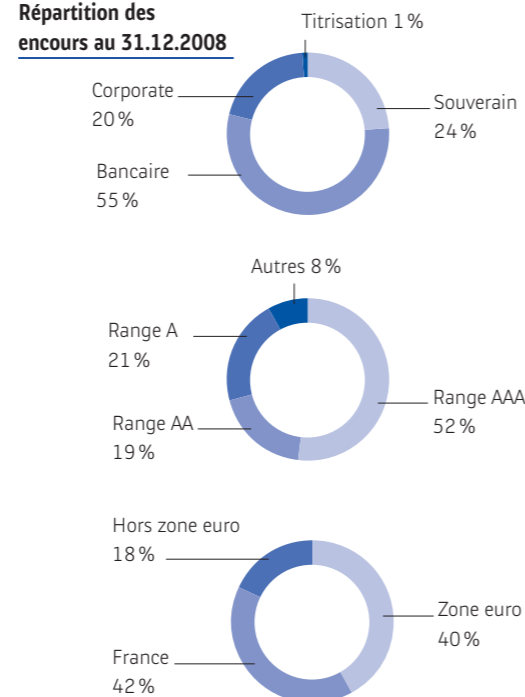
Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).

Chiffres exprimés en millions d'euros :

	31.12.2008	31.12.2007
France	3 821,1	3 104,4
Zone euro	407,0	1 514,4
Hors zone euro	103,7	201,3
<b>Total</b>	<b>4 331,8</b>	<b>4 820,0</b>

Notation	31.12.2008	31.12.2007
Range AAA	1 675,8	518,6
Range AA	1 925,9	3 236,0
Range A	730,1	1 065,4
<b>Total</b>	<b>4 331,8</b>	<b>4 820,0</b>

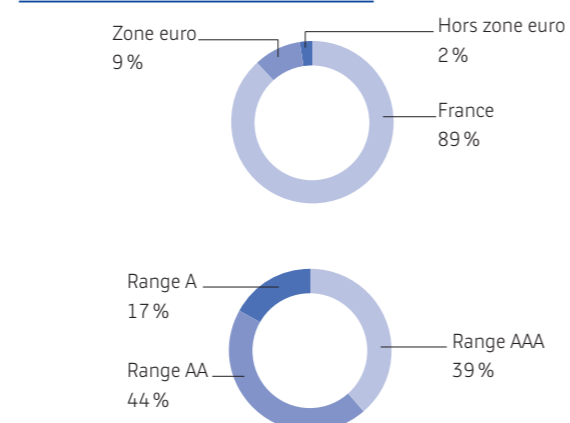
### Répartition des encours au 31.12.2008



À fin décembre 2008, La Banque Postale dispose de 2 263 millions d'euros de dépôts interbancaires, dont 1 461 millions d'euros à moins de trois mois et 802 millions d'euros compris entre trois mois et un an.

La Banque Postale a par ailleurs 2 069 millions d'euros de dépôts, dont la maturité est comprise entre un et onze ans. Il s'agit de dépôts réalisés dans le cadre de l'investissement des sommes placées par les clients sur les Livrets de Développement Durable. Ces dépôts interbancaires à plus d'un an n'ont été réalisés qu'avec des banques françaises, notées dans le range A ou au-dessus.

### Répartition des encours au 31.12.2008



### Repo

Le risque de contrepartie sur les opérations de prêt/mise en pension de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des banques de premier plan, avec lesquelles elle a signé un accord de « netting » et de collatéral.

Dans ce contexte, les prêts et mises en pension de titres ne génèrent qu'un risque de contrepartie de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2008, auprès de trois banques, dont deux banques françaises et une banque zone euro. Ces trois établissements sont notés dans le range AA.

### POINT SPÉCIFIQUE SUR LES EXPOSITIONS BANCAIRES

La Banque Postale a une exposition de 16,4 milliards d'euros sur des entités bancaires. Plusieurs éléments peuvent être soulignés :

- près de 75 % de cette exposition porte sur des entités bancaires situées en France ;
- près de 90 % de cette exposition porte sur des entités bancaires situées en zone euro ;
- plus de 70 % de ces expositions bancaires ont une maturité inférieure à un an ;
- plus de 42 % de ces expositions bancaires ont une maturité inférieure à trois mois.

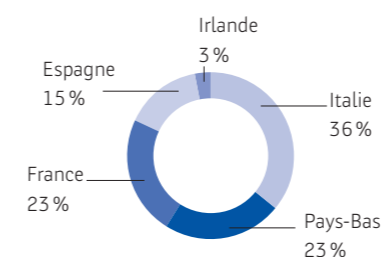
### POINT SPÉCIFIQUE SUR LES TITRISATIONS

La Banque Postale a une exposition de 164,86 millions d'euros sur des titrisations. La Banque Postale n'a pas réalisé d'investissements sur cette classe d'actifs, les titrisations à son bilan au 31 décembre portefeuille de titrisations est aujourd'hui géré en extinction.

Les tranches sur lesquelles La Banque Postale est exposée sont toutes notées AAA. Seule une tranche pour 4,7 millions d'euros est notée A chez Standard & Poor's et Baa1 chez Moody's au 31 décembre 2008. Ces notations externes ne sont pas le reflet d'une éventuelle dégradation de la qualité du sous-jacent et tiennent compte uniquement du fait que cette titrisation fait l'objet d'une garantie par un assureur (« monoliner »). Ces notations externes A et Baa1 sont celles de l'assureur en question.

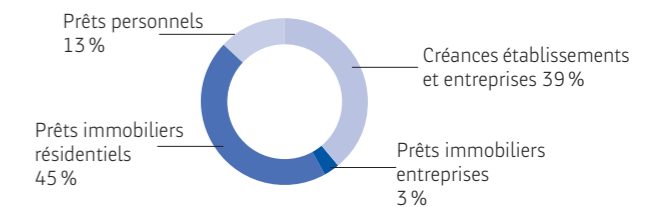
Au 31 décembre 2008, La Banque Postale n'a pas connaissance d'une éventuelle dégradation significative de la qualité de crédit des sous-jacents de son portefeuille de titrisations.

La répartition géographique des titrisations de La Banque Postale se présente comme suit :



La Banque Postale n'est présente dans aucune titrisation de créances aux États-Unis, mais uniquement sur quelques pays de la zone euro. Près du quart de cette exposition correspond à des créances originées en France.

La répartition de l'encours de titrisation par types d'actifs sous-jacents se présente comme suit :



La partie la plus importante de l'encours est constituée de prêts immobiliers pour des particuliers.

### 4.2.4.2 Risques de crédit sur opérations à la clientèle

#### 4.2.4.2.1 PRÉSENTATION DES RISQUES

Le risque de crédit est défini dans le règlement CRBF n°97-02 modifié comme le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation bancaire.

Les opérations visées à La Banque Postale sont :

- les prêts immobiliers aux particuliers destinés à financer la résidence principale, la résidence secondaire et les biens à usage locatif des clients de la Banque. En 2008, trois nouvelles natures de crédits immobiliers ont été mises en force :
  - les prêts à remboursement in fine du capital,
  - les crédits relais totaux avec remboursement du capital et du cumul des intérêts lors de la dernière mensualité ou lorsque le bien est vendu,
  - les crédits immobiliers aux sociétés civiles immobilières, qu'elles soient familiales ou non, contrôlées par des personnes physiques et ayant pour principal objet la gestion du patrimoine privé de ces personnes physiques ;
- les découverts sur comptes à vue y compris les facilités de caisse aux personnes morales pour la clientèle de détail. Actuellement, l'organisation en place pour cette dernière activité est très voisine de celle existant historiquement pour la clientèle des particuliers :
  - les prêts à la consommation en faveur du personnel de La Poste et de ses filiales ;
  - les microcrédits sociaux. Ces crédits sont des prêts à la consommation réservés aux seules personnes physiques qui ne peuvent obtenir du système bancaire un prêt à conditions de marché : travailleurs en situation précaire, personnes aux

ressources limitées, demandeurs d'emploi, RMistes, allocataires de minima sociaux, étudiants, apprentis...

L'encours des prêts à l'habitat, principale activité de crédit de la banque de détail, a très sensiblement augmenté en 2008 : 18,23 %, pour atteindre 27,5 milliards d'euros d'encours au bilan au 31 décembre 2008.

La couverture commerciale de l'ensemble du territoire permet géographiquement une forte division du risque ; de plus, il n'a pas de risque de concentration du fait du nombre très important de contreparties.

Par ailleurs, La Banque Postale est confrontée aux risques liés à la distribution et à la gestion d'encours de crédit. Aussi, met-elle en œuvre des dispositifs de sélection, mesure, suivi et surveillance des risques, dont l'objectif est d'assurer l'efficacité de la filière risque de crédit de la banque de détail.

#### 4.2.4.2.2 DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE À LA BANQUE POSTALE

Les principales mesures et dispositions de la politique de gestion du risque de crédit visent à :

- la définition des normes, procédures et outils nécessaires à la gestion du risque ;
- le déploiement coordonné de ces règles et outils au sein des entités concernées ;
- la surveillance de la bonne appropriation et la correcte application de ces règles au sein des différentes entités.

Les grands principes de la politique de gestion du risque de crédit sont décrits dans le document « La Politique de maîtrise des risques de La Banque Postale » : règles et procédures d'octroi, d'engagement, de gestion du recouvrement amiable et du contentieux. Ces différentes règles sont présentées au Comité des risques pour validation et au Comité d'audit pour information.

La Direction des risques est responsable de la filière risque de crédit. Elle propose, au niveau national, les règles qui encadrent la prise de risque, notamment les règles d'engagement et les règles d'octroi des crédits. À cet effet, elle collabore en tant que de besoin avec la Direction du marketing et avec la Direction commerciale.

S'agissant de la gestion du risque né, la Direction des risques est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction juridique, et de celles relatives au provisionnement des créances, en liaison avec la Direction comptable.

Au-delà de ses limites de compétences propres, elle fait valider ces principes en Comité des risques ou en Directoire sur demande du Président du Comité des risques.

Après validation, la Direction des risques s'assure de la mise en œuvre et suit la correcte application de ces règles tout au long du processus crédit.

Conformément au règlement n° 97-02, la Direction des risques garantit la mise en œuvre du dispositif de surveillance des risques et coordonne tous les dispositifs qui participent à la filière risque de crédit.

Elle s'appuie notamment sur les contrôleurs des centres financiers (DCIC et CICF), dont certains sont spécialisés en contrôle du risque de crédit, animés en relais de la Direction des risques par la Direction des risques opérationnels et du contrôle interne (DROCI).

Elle définit également les indicateurs de suivi du risque de crédit, analyse les évolutions et les commente en Comité des risques mensuel.

S'agissant du dispositif de maîtrise des risques, elle s'appuie sur un réseau de correspondants en centres financiers.

Chaque correspondant est le relais opérationnel, au sein de son entité, de la Direction des risques.

En tant que relais opérationnels, les correspondants de la Direction des Risques doivent faire remonter des alertes métier liées aux risques.

Les correspondants participent régulièrement à des réunions organisées par la Direction des risques en vue d'échanger directement sur les problématiques métier et les axes de progrès identifiés.

#### 4.2.4.2.3 EXPOSITIONS AU TITRE DES EXERCICES 2008 ET 2007

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Bilan brut au 31.12.2008		Hors bilan brut au 31.12.2008		Exposition totale au 31.12.2008	
	Encours	Exposition totale (%)	Encours	Exposition totale (%)	Encours	Total (%)
Prêts immobiliers	27 510 797	93%	2 109 021	7%	29 619 818	81%
Prêts consommation	73 732	94%	4 519	6%	78 250	0%
Créances rattachées	71 556	100%	-	0%	71 556	0%
Prêts immobiliers sociaux	593	100%	-	0%	593	0%
Découverts et facilités de caisse	412 929	7%	5 699 842	93%	6 112 771	17%
Différés cartes de paiement	547 096	100%	-	0%	547 096	2%
Mandats	28 072	100%	-	0%	28 072	0%
Épargne boursière	1 371	100%	-	0%	1 371	0%
<b>Total</b>	<b>28 646 145</b>	<b>79%</b>	<b>7 813 382</b>	<b>21%</b>	<b>36 458 157</b>	<b>100%</b>

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Bilan brut au 31.12.2007		Hors bilan brut au 31.12.2007		Exposition totale au 31.12.2007	
	Encours	Exposition totale (%)	Encours	Exposition totale (%)	Encours	Total (%)
Prêts immobiliers	23 247 926	92%	1 995 148	8%	25 243 074	79%
Prêts consommation	63 043	93%	4 487	7%	67 530	0%
Créances rattachées	57 169	100%	-	0%	57 169	0%
Prêts immobiliers sociaux	1 360	100%	-	0%	1 360	0%
Découverts et facilités de caisse	467 291	8%	5 298 690	92%	5 765 981	18%
Différés cartes de paiement	571 531	100%	-	0%	571 531	2%
Mandats	104 897	100%	-	0%	104 897	0%
Épargne boursière	1 233	100%	-	0%	1 233	0%
<b>Total</b>	<b>24 514 450</b>	<b>77%</b>	<b>7 298 325</b>	<b>23%</b>	<b>31 811 542</b>	<b>100%</b>

Remarque : les éléments présentés au titre des risques de crédit sur opérations avec la clientèle, issus de données de gestion, n'intègrent pas les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comptablement comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Les encours des prêts immobiliers représentent, à fin 2008, 81% de l'encours des engagements de crédits (contre 79% à fin 2007). Cette évolution s'explique par la poursuite de l'augmentation des encours de crédits immobiliers passant de 23,2 milliards d'euros à fin 2007 à 27,5 milliards d'euros à fin 2008.

La part prépondérante dans le hors-bilan est constituée par les autorisations de découvert sur comptes à vue.

Le hors-bilan sur les prêts immobiliers d'un montant de 2,1 milliards d'euros représente 7% de l'exposition totale en crédits immobiliers.

L'encours des crédits consommation regroupe les prêts au personnel du groupe La Poste et les microcrédits sociaux. Ces derniers sont constitués d'un encours de 102 milliers d'euros (55 prêts).



## 4.2.4.2.4 EXPOSITION AUX RISQUES DE CRÉDIT

## Exposition maximale aux risques de crédit à la date de clôture

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Encours sains au 31.12.2007		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis		Bilan brut au 31.12.2008		Hors bilan brut au 31.12.2008	
	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Total bilan (%)	Encours	Total HB (%)
Prêts immobiliers	27 448 107	99,77 %	38 756	0,14 %	23 934	0,09 %	27 510 797	96 %	2 109 021	27 %
Prêts consommation	73 416	99,57 %	114	0,15 %	203	0,27 %	73 732	0 %	4 519	0 %
Créances rattachées	71 469	99,88 %	87	0,12 %	-	-	71 556	0 %	-	0 %
Prêts immobiliers sociaux	416	70,18 %	136	22,99 %	41	6,83 %	593	0 %	-	0 %
Découverts et facilités de caisse	376 581	91,20 %	14 683	3,56 %	21 665	5,25 %	412 929	1 %	5 699 842	73 %
Différés cartes de paiement	547 096	100,00 %	-	-	-	-	547 096	2 %	-	0 %
Mandats	-	-	-	-	28 072	100,00 %	28 072	0 %	-	0 %
Épargne boursière	-	-	1 371	100,00 %	-	-	1 371	0 %	-	0 %
<b>Total</b>	<b>28 517 085</b>	<b>99,55 %</b>	<b>55 146</b>	<b>0,19 %</b>	<b>73 914</b>	<b>0,26 %</b>	<b>28 646 145</b>	<b>100 %</b>	<b>7 813 382</b>	<b>100 %</b>

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Encours sains au 31.12.2007		Encours bruts douteux non compromis		Encours bruts douteux compromis		Bilan brut au 31.12.2007		Hors bilan brut au 31.12.2007	
	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Total bilan (%)	Encours	Total HB (%)
Prêts immobiliers	23 198 015	99,79 %	26 640	0,11 %	23 270	0,10 %	23 247 926	95 %	1 995 148	27 %
Prêts consommation	62 732	99,51 %	59	0,09 %	253	0,40 %	63 043	0 %	4 487	0 %
Créances rattachées	57 105	99,89 %	63	0,11 %	-	-	57 169	0 %	-	0 %
Prêts immobiliers sociaux	1 155	84,94 %	100	7,37 %	105	7,69 %	1 360	0 %	-	0 %
Découverts et facilités de caisse	439 865	94,13 %	10 742	2,30 %	16 683	3,57 %	467 291	2 %	5 298 690	73 %
Différés cartes de paiement	571 531	100,00 %	-	-	-	-	571 531	2 %	-	0 %
Mandats	71 758	68,41 %	-	-	33 140	31,59 %	104 897	0 %	-	0 %
Épargne boursière	-	-	247	20,00 %	986	80,00 %	1 233	0 %	-	0 %
<b>Total</b>	<b>24 402 161</b>	<b>99,54 %</b>	<b>37 851</b>	<b>0,15 %</b>	<b>74 437</b>	<b>0,30 %</b>	<b>24 514 450</b>	<b>100 %</b>	<b>7 298 325</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2008, les encours sur prêts immobiliers atteignent 27,5 milliards d'euros, dont 0,23 % d'encours douteux (0,21 % à fin 2007), tandis que les prêts à la consommation s'élèvent à 73,5 millions d'euros, dont 0,43 % d'encours douteux (0,49 % à fin 2007).

Les taux de douteux n'enregistrent pas, par rapport à l'année précédente, de variation significative; cette quasi-stabilité est favorisée par l'accroissement des encours en 2008 (+ 18 % pour les prêts immobiliers, + 17 % pour les prêts personnels).

## Garanties obtenues

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.2008	
	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Total (%)
<b>Prêts immobiliers</b>										
Sains	7 273 409	26,50 %	18 587 127	67,72 %	172 381	0,63 %	1 415 190	5,16 %	27 448 107	99,77 %
Douteux non compromis	19 613	50,61 %	16 043	41,40 %	848	2,19 %	2 251	5,81 %	38 756	0,14 %
Douteux compromis	19 014	79,44 %	810	3,39 %	317	1,32 %	3 793	15,85 %	23 934	0,09 %
<b>Total</b>	<b>7 312 037</b>	<b>26,58 %</b>	<b>18 603 981</b>	<b>67,62 %</b>	<b>173 546</b>	<b>0,63 %</b>	<b>1 421 233</b>	<b>5,17 %</b>	<b>27 510 797</b>	<b>100 %</b>

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.2007	
	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Total (%)
<b>Prêts consommation</b>										
Sains	-	-	-	-	-	-	73 416	99,57 %	73 416	99,57 %
Douteux non compromis	-	-	-	-	-	-	114	0,15 %	114	0,15 %
Douteux compromis	-	-	-	-	-	-	203	0,27 %	203	0,27 %
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73 732</b>	<b>100,00 %</b>	<b>73 732</b>	<b>100,00 %</b>

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.2007	
	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Total (%)
<b>Prêts immobiliers</b>										
Sains	6 844 611	29,51 %	15 111 009	65,14 %	1 482	0,01 %	1 240 914	5,35 %	23 198 015	99,79 %
Douteux non compromis	13 699	51,42 %	11 513	43,22 %	499	1,87 %	930	3,49 %	26 640	0,11 %
Douteux compromis	17 975	77,25 %	1 048	4,50 %	525	2,26 %	3 722	15,99 %	23 270	0,10 %
<b>Total</b>	<b>6 876 285</b>	<b>29,58 %</b>	<b>15 123 569</b>	<b>65,05 %</b>	<b>2 506</b>	<b>0,01 %</b>	<b>1 245 565</b>	<b>5,36 %</b>	<b>23 247 926</b>	<b>100 %</b>

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Sûreté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31.12.2007	
	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Bilan (%)	Encours	Total (%)
<b>Prêts consommation</b>										
Sains	-	-	-	-	-	-	62 732	99,51 %	62 732	99,51 %
Douteux non compromis	-	-	-	-	-	-	59	0,09 %	59	0,09 %
Douteux compromis	-	-	-	-	-	-	253	0,40 %	253	0,40 %
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 043</b>	<b>100,00 %</b>	<b>63 043</b>	<b>100,00 %</b>

La répartition du stock de crédits par types de garanties reste stable par rapport à 2007 pour les prêts immobiliers. On constate une légère augmentation de 2,5 % du recours au cautionnement

d'une personne morale au détriment de la prise d'une sûreté réelle. Pour les prêts à la consommation, l'intégralité du stock est considérée comme sans garantie.

## Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains		% du bilan des sains	Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Décomposition des prêts sains	Encours des prêts sains		% du bilan des sains
		Encours	Bilan (%)				Encours	Bilan (%)	
Prêts immobiliers	Sains sans impayés	27 322 089	99,54 %	100,00 %	Prêts immobiliers	Sains sans impayés	23 093 090	99,55 %	
	Sains avec impayés	126 018	0,46 %			Sains avec impayés	104 925	0,45 %	
	<b>Total sains</b>	<b>27 448 107</b>	<b>100,00 %</b>			<b>Total sains</b>	<b>23 198 015</b>	<b>100,00 %</b>	
Prêts consommation	Sains sans impayés	73 125	99,60 %	100,00 %	Prêts consommation	Sains sans impayés	62 543	99,70 %	
	Sains avec impayés	290	0,40 %			Sains avec impayés	189	0,30 %	
	<b>Total sains</b>	<b>73 416</b>	<b>100,00 %</b>			<b>Total sains</b>	<b>62 732</b>	<b>100,00 %</b>	

On constate une très grande stabilité entre 2007 et 2008. La proportion des dossiers sans impayé parmi les dossiers sains

demeure supérieure à 99,5 %, pour les prêts immobiliers et les prêts à la consommation.

Exercice 2008	Tranche de durée	% du total
Prêts immobiliers	de 0 à 5 ans	3,70%
	de 5 à 10 ans	12,23%
	de 10 à 15 ans	30,77%
	de 15 à 20 ans	35,15%
	de 20 à 25 ans	20,14%
<b>Total</b>		<b>100,00%</b>

Les tranches de durées présentées correspondent aux durées initiales des financements. La durée maximale de crédits octroyés par La Banque Postale est de 25 ans. La part des tranches de durée les plus longues (15 à 25 ans)

### Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés individuellement

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% du bilan des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours <sup>(1)</sup>	70 722	52,92%
	Impayé de 30 à 60 jours <sup>(1)</sup>	24 994	18,70%
	Impayé de 60 à 90 jours <sup>(1)</sup>	14 635	10,95%
	Impayé de 90 à 180 jours <sup>(1)</sup>	23 292	17,43%
	<b>Total impayés<sup>(1)</sup></b>	<b>133 642</b>	<b>100,00%</b>
	dont douteux par contagion	<b>7 624</b>	<b>5,70%</b>
<b>Soit sains impayés</b>	<b>126 018</b>		

(1) Ces chiffres (issus des états de suivi de dossiers) intègrent les prêts douteux par contagion ayant des impayés. Ces derniers représentent 5,5% des actifs financiers en souffrance.

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Tranche de durée	% du total
Prêts consommation	Impayé < 30 jours	42,27%
	Impayé de 30 à 60 jours	52,30%
	Impayé de 60 à 180 jours	5,43%
	<b>Total impayés</b>	<b>290</b>

Le stock des prêts immobiliers en impayé augmente au 31 décembre 2008 par rapport à l'arrêté de l'année précédente de 20%. Il est à noter que la part portant sur les impayés de soixante jours à cent quatre-vingts jours augmente fortement de 60%.

La répartition des garanties détenues sur les prêts immobiliers sains avec impayés est la suivante :

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Type de garantie	Créances	% du total
Prêts immobiliers sains avec impayés	Sûreté réelle	52 505	42%
	Caution personne morale	67 095	53%
	Personne physique	529	0%
	Sans garantie	5 882	5%
	<b>Total</b>	<b>126 018</b>	<b>100%</b>

Sur cette population, on constate une part des encours sans impayé avec, comme garantie, une sûreté réelle plus importante que pour le total des encours sains : 42% contre 27%. En revanche, comme pour le total des encours sains, seuls 5% ne sont pas garantis par une caution personne morale ou par une sûreté réelle.

Exercice 2007	Tranche de durée	% du total
Prêts immobiliers	de 0 à 5 ans	3,10%
	de 5 à 10 ans	12,49%
	de 10 à 15 ans	33,54%
	de 15 à 20 ans	35,19%
	de 20 à 25 ans	15,67%
<b>Total</b>		<b>100,00%</b>

augmente par rapport à 2007 : 53% contre 50%. En 2008, l'encours des prêts immobiliers financés pour une durée initiale de moins de vingt ans représente 80%, contre 84% au 31 décembre 2007.

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Maturité de l'impayé	Encours des prêts en impayé	% du bilan des impayés
Prêts immobiliers	Impayé < 30 jours <sup>(1)</sup>	66 105	60,44%
	Impayé de 30 à 60 jours <sup>(1)</sup>	19 345	17,69%
	Impayé de 60 à 90 jours <sup>(1)</sup>	9 604	8,78%
	Impayé de 90 à 180 jours <sup>(1)</sup>	14 312	13,09%
	<b>Total impayés<sup>(1)</sup></b>	<b>109 366</b>	<b>100,00%</b>
	dont douteux par contagion	<b>4 441</b>	<b>4,06%</b>
<b>Soit sains impayés</b>	<b>104 925</b>		

(1) Ces chiffres (issus des états de suivi de dossiers) intègrent les prêts douteux par contagion ayant des impayés. Ces derniers représentent 4,06% des actifs financiers en souffrance.

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Tranche de durée	% du total
Prêts consommation	Impayé < 30 jours	85,22%
	Impayé de 30 à 60 jours	10,44%
	Impayé de 60 à 180 jours	4,34%
	<b>Total impayés</b>	<b>189</b>

Pour les prêts consommation, l'augmentation est plus forte : + 53%, avec une part au 31 décembre 2008 des impayés de moins de trente jours se réduisant à 42%, contre 85% au 31 décembre 2007.

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Type de garantie	Créances	% du total
Prêts immobiliers sains avec impayés	Sûreté réelle	48 092	46%
	Caution personne morale	51 309	49%
	Personne physique	336	0%
	Sans garantie	5 188	5%
	<b>Total</b>	<b>104 925</b>	<b>100%</b>

Enfin, pour ces actifs financiers en souffrance mais non dépréciés individuellement, une provision de 10,6 millions d'euros est constituée au 31 décembre 2008 (7,6 millions d'euros au 31 décembre 2007). Elle est en augmentation de 40% par rapport à l'arrêté précédent. L'estimation de leur juste valeur n'est pas disponible au 31 décembre 2008.

### Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés

Exercice 2008 (En milliers d'euros)	Type de garantie	Créances		dont intérêts	Valeur garantie retenue (b)	Solde à provisionner hors actualisation (c)=(a)-(b)	Taux de provisionnement hors actualisation (c)/(a)	Provisions actualisées (d)=(c) actual	Taux de provisionnement actualisés (d)=(c) actual
		(a)	% du total						
<b>Prêts immobiliers</b>									
<b>Douteux non compromis</b>	Sûreté réelle	13 969	36%	215	13 216	753	5%	3 668	26%
	Caution personne morale	8 186	21%	105	8 098	88	1%	368	4%
	Personne physique	396	1%	5	-	396	100%	396	100%
	Sans garantie	1 132	3%	21	-	1 132	100%	1 132	100%
	Douteux par contagion sans impayé	15 072	39%	-	12 714	2 359	16%	3 809	25%
	<b>Total</b>	<b>38 756</b>	<b>100%</b>			<b>4 727</b>	<b>12%</b>	<b>9 373</b>	<b>24%</b>
<b>Douteux compromis</b>	Sûreté réelle	19 014	79%	359	17 847	1 167	6%	3 163	17%
	Caution personne morale	810	3%	22	789	21	3%	102	13%
	Personne physique	317	1%	9	-	317	100%	317	100%
	Sans garantie	3 793	16%	74	-	3 793	100%	3 793	100%
	<b>Total</b>	<b>23 934</b>	<b>100%</b>			<b>5 298</b>	<b>22%</b>	<b>7 374</b>	<b>31%</b>
<b>Prêts consommation</b>									
Douteux	Douteux	39	12%	0	-	39	100%	39	100%
	Douteux par contagion sans impayé	75	24%	-	ns	-	0%	-	0%
	Douteux compromis	203	64%	5	-	203	100%	203	100%
	<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>100%</b>			<b>241</b>	<b>76%</b>	<b>241</b>	<b>76%</b>

Exercice 2007 (En milliers d'euros)	Type de garantie	Créances		dont intérêts	Valeur garantie retenue (b)	Solde à provisionner hors actualisation (c)=(a)-(b)	Taux de provisionnement hors actualisation (c)/(a)	Provisions actualisées (d)=(c) actual	Taux de provisionnement actualisés (d)=(c) actual
		(a)	% du total						
<b>Prêts immobiliers</b>									
<b>Douteux non compromis</b>	Sûreté réelle	9 100	34%	150	8 337	763	8%	2 625	29%
	Caution personne morale	5 882	22%	108	5 674	208	4%	407	7%
	Personne physique	263	1%	6	-	263	100%	263	100%
	Sans garantie	422	2%	6	-	422	100%	422	100%
	Douteux par contagion sans impayé	10 973	41%	-	9 582	1 391	13%	2 555	23%
	<b>Total</b>	<b>26 640</b>	<b>100%</b>			<b>3 047</b>	<b>11%</b>	<b>6 272</b>	<b>24%</b>
<b>Douteux compromis</b>	Sûreté réelle	17 975	77%	341	17 076	899	5%	2 842	16%
	Caution personne morale	1 048	5%	27	1 022	25	2%	128	12%
	Personne physique	525	2%	19	-	525	100%	525	100%
	Sans garantie	3 722	16%	64	-	3 722	100%	3 722	100%
	<b>Total</b>	<b>23 270</b>	<b>100%</b>			<b>5 172</b>	<b>22%</b>	<b>7 217</b>	<b>31%</b>
<b>Prêts consommation</b>									
Douteux	Douteux	24	8%	0	-	24	100%	24	100%
	Douteux par contagion sans impayé	34	11%	-	ns	-	0%	-	0%
	Douteux compromis	253	81%	7	-	253	100%	253	100%
	<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>100%</b>			<b>277</b>	<b>89%</b>	<b>277</b>	<b>89%</b>



On constate, par rapport à l'arrêté de l'exercice précédent, une sensible augmentation de 45,5% des douteux non compromis en prêts immobiliers. Dans le montant des douteux non compromis, on enregistre sur le total de 38,75 millions d'euros: 15,07 millions de douteux par contagion sans impayé et 7,62 millions de douteux par contagion avec impayés. Les douteux par contagion représentent donc 58,5% des douteux non compromis.

Le taux de dépréciation (avant actualisation) des prêts immobiliers reste stable: 12% des douteux non compromis (11% à

fin 2007), 22% des douteux compromis (22% en 2007). Cela s'explique par la répartition de ces encours par types de garanties et la continuité des méthodes de provisionnement appliquées. Pour les prêts à la consommation au personnel du groupe La Poste, compte tenu de la non-dépréciation des crédits sans impayé (douteux par contagion), le taux de provisionnement des créances s'élève à 76% pour 2008 (89% en 2007).

Pour mémoire, les découverts sur compte à vue et sur facilités de caisse ne sont pas dépréciés sur base individuelle à ce jour.

#### 4.2.4.3 Exposition au risque de contrepartie

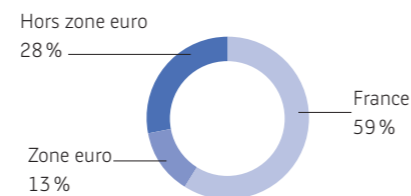
La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.

Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille

(en million d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
France	68,2	37,7
Zone euro	15,3	1,0
Hors zone euro	32,2	13,3
<b>Total</b>	<b>115,7</b>	<b>52,0</b>

qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de « netting » et de collatéral. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « vanille ». À fin 2008, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 115,7 millions d'euros. Ces contreparties sont toutes notées dans le range A au moins.

#### Répartition des encours au 31.12.2008



#### 4.2.4.4 Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité moyen-long terme, qui correspond à un écoulement statique du passif (convention d'écoulement) et de l'actif.

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen-long terme sont:

Fonds propres nets des immobilisations	In fine
Dette	Date contractuelle ou date du « call »
Dépôts à vue/livrets/CEL/CAT	Convention d'écoulement
Plan épargne logement	Écoulement certain (cf. provision EL)
Comptes à terme	Convention d'écoulement
Crédits immobiliers	Échéancier contractuel + remboursements anticipés structurels
Option crédits EL	Production probable sur maturité moyenne observée
Titres obligataires/dépôts	Échéancier contractuel
Engagements hors bilan	Convention d'écoulement

Les plots sur lesquels porte le calcul sont les suivants: 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre du Comité des risques et du Comité ALM.

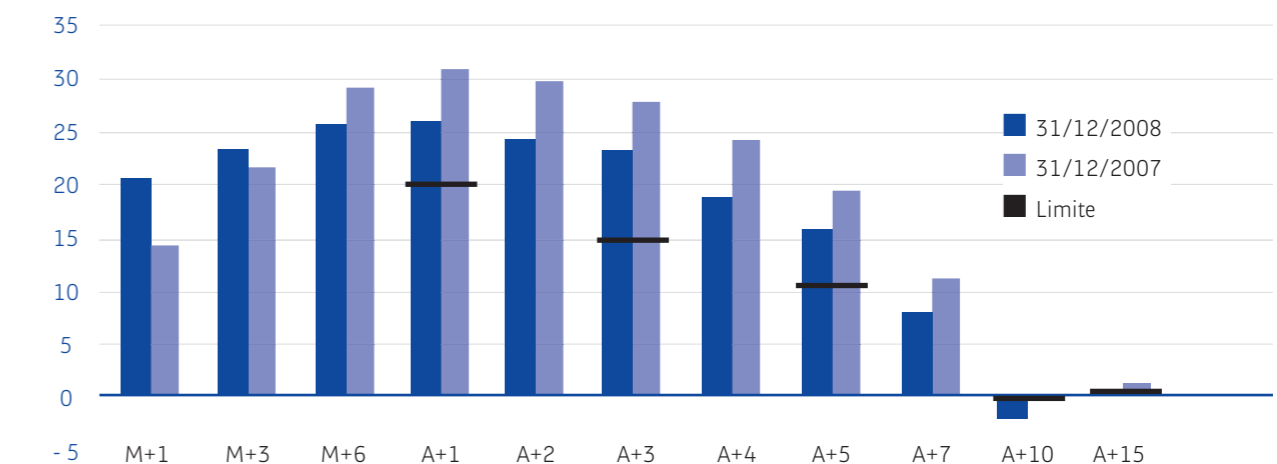
#### Impasse mesurée au 31 décembre 2007 pro forma et au 31 décembre 2008:

(en millions d'euros)	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	7 ans	10 ans	15 ans
31.12.2007	14 484	21 550	29 014	30 523	29 754	27 422	24 076	19 279	11 088	(273)	1 099
31.12.2008	20 455	23 127	25 640	25 997	23 883	23 163	18 792	15 530	8 098	(1 660)	242

Suite à la mise en place d'un nouveau dispositif, dans un souci de comparabilité, les chiffres présentés au titre du 31 décembre

2007 ont été retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

#### Impasses de liquidité de La Banque Postale sur le bilan global (en milliards d'euros)



Une impasse positive sur un plot signifie que la Banque dispose plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure au plot.

L'impasse de liquidité positive sur les plots inférieurs à dix ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cette abondance de liquidité est par ailleurs renforcée par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci, dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la

Banque. L'augmentation du volume des crédits immobiliers et la diminution des ressources PEL en 2008 expliquent la diminution du surplus de liquidité pour les plots inférieurs à dix ans et le creusement de l'impasse sur le plot dix ans.

Le dispositif de limites de liquidité est complété de scénarii de stress, parmi lesquels le tarissement du marché des mises en pension de titres.

#### 4.2.4.5 Risque de marché

L'ensemble des positions marquées au marché (portefeuille de négociation et titres disponibles à la vente) est encadré par une « value at risk » (99%, 1 jour), dont la limite est revue mensuellement par le Comité des risques.

La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance faisant intervenir 2 431 facteurs de risque, couvrant les risques de taux, « spread », change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée. Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (« scaling factor ») visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte.

Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.

La Direction des risques procède à une analyse ex-post (« back testing ») des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité. Cette analyse consiste, au-delà du simple dénombrement des dépassements, à mesurer le respect de certaines hypothèses (notamment la normalité et le caractère markovien des distributions).

Les mesures de la VaR sont complétées mensuellement par des simulations de stress visant à mesurer l'exposition de la Banque à des situations de marché dépassant l'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR.

## « Value at risk » des opérations marquées au marché



(En millions d'euros)	31.12.2007	30.06.2008	31.12.2008
VaR globale	9,3	20,4	15,8
VaR des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	2,1	2,7	1,8

## Contributions des facteurs de risques de la VaR globale

(En millions d'euros)	31.12.2007	30.06.2008	31.12.2008
Taux d'intérêts	6,5	19,1	8,8
Spread de crédit	3,2	1,3	3,3
Change	0,0	0,4	0,3
Marchés action	(0,5)	(0,5)	3,3
Volatilité	0,0	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>9,3</b>	<b>20,4</b>	<b>15,8</b>

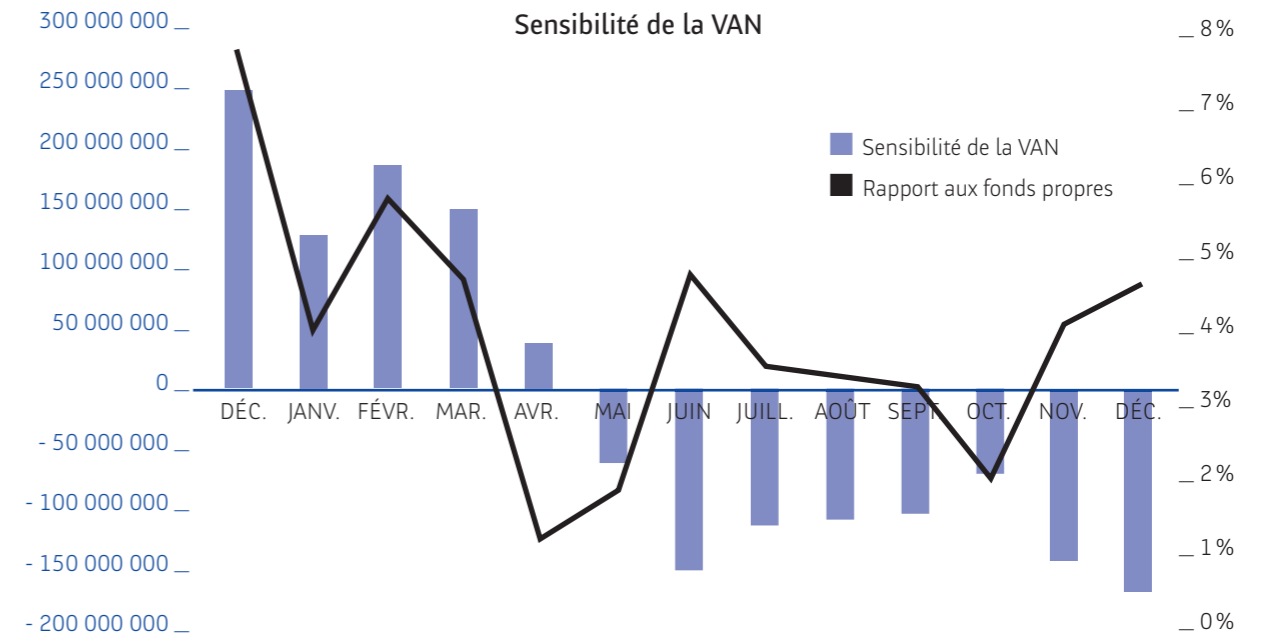
## Statistiques sur l'exercice 2008

(En millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
VaR Globale	18,5	12,0	26,0
VaR des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	1,6	0,9	4,1

Cette VaR a été en moyenne de 21,4 millions d'euros sur l'exercice, avec un maximum de 26 millions d'euros constaté durant le mois de juin. Ce pic tient essentiellement à l'augmentation

de la volatilité des facteurs de risque liée à l'éclatement de la crise de crédit et à la baisse des marchés boursiers.

## 4.2.4.6 Risque global de taux



Conformément aux préconisations du Comité de Bâle, le choc appliqué pour le calcul de la sensibilité de la valeur économique du bilan est de 200 bp. Cet indicateur est calculé sur un bilan statique, sans prise en compte de la production nouvelle.

Les actifs et les passifs sans échéance contractuelle sont écoulés conformément aux scénarii validés par le Comité ALM de la Banque.



## 4.2.5 Exposition aux risques au titre du groupe CNP Assurances

### 4.2.5.1 Risque de crédit

Au 31 décembre 2008, le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances comporte 94,2 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 47,5 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

Au 31 décembre 2007, le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances comportait 95,6 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 49 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

### 4.2.5.2 Risque de change

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée: moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Concernant le risque de change, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact sur le résultat et les capitaux propres d'une variation de + 10 % de l'euro par rapport au dollar, à la livre sterling et au real brésilien. Si l'impact d'une variation du dollar ou de la livre sterling sur le résultat et les capitaux propres provient de la détention d'actifs financiers libellés dans ces devises, l'exposition du Groupe au real brésilien s'explique par la consolidation par intégration globale de la filiale brésilienne Caixa.

#### Analyse de la sensibilité au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Change €//\$ + 10 %	Change €/£ + 10 %
Impact résultat	(20,1)	(3,5)
Impact sur les capitaux propres	(31,7)	(6,0)

L'impact de la sensibilité du résultat prend en compte les couvertures.

Du fait de la participation de CNP Assurances dans la société brésilienne Caixa, une variation de + 10 % de l'euro par rapport au real brésilien se traduirait par une perte de 12 millions d'euros sur le résultat et de 40 millions d'euros sur les capitaux propres de CNP Assurances (pour respectivement 10,4 millions d'euros et 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2007).

#### Analyse de la sensibilité au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Change €//\$ + 10 %	Change €/£ + 10 %
Impact résultat	(48,1)	(10,7)
Impact sur les capitaux propres	(8,1)	(3,2)

### 4.2.5.3 Risque de marché

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV aux risques de marché et d'assurance.

CNP Assurances publie son « embedded value » selon les principes de la Market Consistent European Embedded Value (MCEV) établis par le CFO Forum (réunion des Directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créée en 2002), à l'exception de l'intégration de la prime de liquidité et de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières « market consistent ». Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2008.

La MCEV est la somme de :

- l'actif net réévalué, qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In-Force ;
- la valeur du portefeuille In-Force, qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base de méthodologie « market consistent » à l'exception de Caixa Seguros, dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux swaps. Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties présentes dans le portefeuille mais pas la valeur temps de ces options.

La sensibilité de la MCEV aux risques de marché vise à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV. Le périmètre couvert par ces analyses reprend, outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autres une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque ;
- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

#### Analyse des sensibilités MCEV au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Taux d'intérêt + 100 bp	Taux d'intérêt - 100 bp	Actions - 10 %
Impact MCEV	(101)	(54)	(354)

### 4.2.5.4 Risque de liquidité

#### Projection de paiements par échéance au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 473,1	69 584,4	57 366,5	46 096,5	137 638,7

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2008 est de 216 milliards d'euros.

#### Projection de paiements par échéance au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	14 349	72 657	56 077	51 160	166 695

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2007 est de 208 milliards d'euros.

### 4.2.5.5 Risque de taux des passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent une ventilation des provisions techniques par engagement de taux.

#### Au 31 décembre 2008

(En millions d'euros)	Taux minimum garanti	Provisions techniques	%
	0 % <sup>(1)</sup>	110 717,4	45,8
	]0 %-2 %]	7 919,9	3,3
	]2 %-3 %]	49 278,9	20,4
	]3 %-4 %]	3 891,2	1,6
	]4 %-4,5 %]	5 568,7	2,3
	> 4,5 % <sup>(2)</sup>	1 224,2	0,5
	UC	33 772,7	14,0
	Autres <sup>(3)</sup>	29 140	12,1
<b>Total</b>		<b>241 513</b>	<b>100</b>

#### Au 31 décembre 2007

(En millions d'euros)	Taux minimum garanti	Provisions techniques	%
	0 % <sup>(1)</sup>	98 825	42
	]0 %-2 %]	8 478	3,6
	]2 %-3 %]	46 416	19,7
	]3 %-4 %]	4 402	1,9
	]4 %-4,5 %]	5 516	2,3
	> 4,5 % <sup>(2)</sup>	911	0,4
	UC	41 506	17,6
	Autres <sup>(3)</sup>	29 464	12,5
<b>Total</b>		<b>235 518</b>	<b>100</b>

(1) Provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement d'une filiale brésilienne où les taux obligataires sont supérieurs à 10 %.

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

## 4.3 Notes annexes aux comptes consolidés : notes relatives au bilan, compte de résultat et autres informations

### 4.3.1 Note 1 : Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Caisse	211 963	191 210
Banques centrales	1 926 591	2 476 655
<b>Caisse, banques centrales</b>	<b>2 138 554</b>	<b>2 667 865</b>

### 4.3.2 Note 2 : Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat

#### 4.3.2.1 Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Transaction	Option juste valeur	TOTAL	Transaction	Option juste valeur	TOTAL
Effets publics et valeurs assimilées		354 278	354 278		351 144	351 144
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 805 370		7 805 370	14 891 282		14 891 282
Actions et autres titres à revenu variable	22 072	22 492	44 564	36 712		36 712
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</b>	<b>7 827 442</b>	<b>376 770</b>	<b>8 204 212</b>	<b>14 927 994</b>	<b>351 144</b>	<b>15 279 138</b>

#### 4.3.2.2 Dérivés détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	246 719	226 998	122 373	129 025
Instruments dérivés de taux de change		28 587		
Autres instruments dérivés	17 318	14 965	2 925	160
<b>Dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>264 037</b>	<b>270 550</b>	<b>125 298</b>	<b>129 185</b>

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>17 318</b>	<b>14 965</b>	<b>2 925</b>	<b>160</b>
Options de taux	17 318	14 965	2 925	160
<b>Autres dérivés</b>	<b>246 719</b>	<b>255 585</b>	<b>122 373</b>	<b>129 025</b>
Swap de taux	246 719	255 585	122 373	129 025

### 4.3.3 Note 3 : Instruments dérivés de couverture

#### 4.3.3.1 Dérivés de couverture de juste valeur

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	206 498	174 448	104 885	116 021
<b>Instruments dérivés de couverture de juste valeur</b>	<b>206 498</b>	<b>174 448</b>	<b>104 885</b>	<b>116 021</b>

(En milliers d'euros)	31.12.2008		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux	6 764 500	206 498	174 448

#### 4.3.3.2 Dérivés de couverture de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux d'intérêt	65 902	220		4 626
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>65 902</b>	<b>220</b>		<b>4 626</b>

(En milliers d'euros)	31.12.2008		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Swap de taux	1 300 000	65 902	220

### 4.3.4 Note 4 : Actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	5 196 389	5 223 085
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 824 492	6 540 570
Actions et autres titres à revenu variable	669 238	398 644
Titres de participation non consolidés	131 782	104 176
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>8 821 901</b>	<b>12 266 475</b>
dont pertes latentes nettes sur titres à revenu fixe	(103 643)	(98 526)
dont gains et pertes latents nets sur titres à revenu variable	(38 575)	24 092



## DÉTAIL DES TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	31.12.2008				31.12.2007
	Val. comptable des titres	Avances & créances rattachées	Dépréciations	Valeur nette	Quote part de capital en %
					Val. nette des titres
Crédit Logement	97 282			97 282	6,00%
Visa Inc.	11 082			11 082	
Thiriet Gestion	4 259			4 259	33,40%
Easybourse	4 960			4 960	100,00%
Ciloger	3 053			3 053	45,00%
Transactis	2 474			2 474	50,00%
Société financière de paiements	2 404			2 404	49,00%
Europay	1 339			1 339	6,00%
X Ange Private Equity	1 237			1 237	90,00%
Europost Management Cie	1 163			1 163	99,12%
SCPI Atout Pierre Habitation	420			420	1,23%
SCPI Atout Pierre Habitation 2	420			420	1,68%
SAS Carte Bleue	185			185	7,73%
Vernier Roosevelt	81			81	31,00%
SIFA	300			300	0,61%
Eurogiro Holding A/S	65			65	9,09%
Fédération SF2	40			40	100,00%
Issy La Banque Postale	40			40	100,00%
Issy SF2-4					
EF Primo	27			27	100,00%
GIE Cesu	25			25	16,66%
AM Lab	19	760		779	47,50%
Coripost					
Stelphia Asset Management	144			144	14,37%
BMS Exploitation	9 386	1 062	(10 448)	0	14,22%
BMS Développement	2 023		(2 023)	0	9,60%
SFPMEI	1 001		(1 001)	0	9,58%
Titres Cadeaux	0			0	50,00%
Autres	3			3	
<b>Total des participations et avances</b>	<b>143 432</b>	<b>1 822</b>	<b>(13 472)</b>	<b>131 782</b>	<b>104 176</b>

Les titres de participation non consolidés qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. Leur montant s'élève à 23 418 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

## 4.3.5 Note 5: Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs	92 361	48 782
Comptes et prêts à vue	902 895	
Titres reçus en pension livrée	553 456	226 396
Créances douteuses		153
<b>Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue</b>	<b>1 548 712</b>	<b>275 331</b>
Comptes et prêts à terme	14 692 675	16 108 950
Prêts subordonnés et participatifs	188 854	187 221
<b>Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme</b>	<b>14 881 529</b>	<b>16 296 171</b>
<b>Titres assimilés à des prêts et créances</b>	<b>2 458 783</b>	
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>18 889 024</b>	<b>16 571 502</b>

Les titres assimilés à des prêts et créances correspondent aux actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable et qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ils sont issus, pour

l'essentiel, de la catégorie « Actifs disponibles à la vente », suite aux reclassements opérés au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et autorisés par l'amendement à la norme IAS 39 d'octobre 2008.

## 4.3.6 Note 6: Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	316 566	400 477
Autres concours à la clientèle	54 525	71 758
Créances douteuses	36 348	27 426
Dépréciations	(22 846)	(16 555)
<b>Prêts et créances sur la clientèle à vue</b>	<b>384 593</b>	<b>483 106</b>
Crédits de trésorerie	620 828	634 529
Crédits à l'habitat	27 548 982	23 275 767
Titres reçus en pensions livrées	37 233	
Créances douteuses	92 386	84 784
Dépréciations	(56 474)	(55 826)
<b>Prêts et créances sur la clientèle à terme</b>	<b>28 242 955</b>	<b>23 939 254</b>
<b>Titres assimilés à des prêts et créances</b>	<b>168 355</b>	
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>28 795 903</b>	<b>24 422 360</b>

Les titres assimilés à des prêts et créances correspondent aux actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable et qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ils sont issus de la catégorie « Actifs disponibles à la vente », suite aux reclassements opérés au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et autorisés par l'amendement à la norme IAS 39 d'octobre 2008.

Les prêts à la consommation (crédits de trésorerie) sont octroyés en faveur du personnel de La Poste et de ses filiales.

#### 4.3.7 Note 7 : Dépréciation d'actifs

(En milliers d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres	31.12.2008
Prêts et créances sur la clientèle	(72 381)	(28 628)	21 509		180	(79 320)
dont provisions collectives	(7 584)	(4 809)	1 768			(10 625)
Actifs disponibles à la vente	(13 026)	(131 326)	16			(144 336)
dont titres de participation	(13 010)	(463)				(13 473)
Autres provisions	(349)	(60)	123		(185)	(471)
<b>Dépréciation d'actifs</b>	<b>(85 756)</b>	<b>(160 014)</b>	<b>21 648</b>		<b>(5)</b>	<b>(224 127)</b>

#### 4.3.8 Note 8 : Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	147 548	317 114
<b>Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>147 548</b>	<b>317 114</b>

#### 4.3.9 Note 9 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	34 476 230	35 623 561
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 173 308	4 726 745
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>37 649 538</b>	<b>40 350 306</b>

#### 4.3.10 Note 10 : Actifs d'impôts

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Impôts différés actifs	65 188	118 983
Autres créances d'impôts	67 247	164
<b>Actifs d'impôts</b>	<b>132 435</b>	<b>119 147</b>

Les actifs d'impôts différés concernent principalement la provision épargne logement.

#### 4.3.11 Note 11 : Comptes de régularisation et autres actifs

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	519 152	587 500
Comptes d'ajustement sur devises et Instruments Financiers à Terme (IFT)		5
Comptes d'encaissement	411 795	93 007
Autres comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	2 696 965	2 013 857
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3 627 912</b>	<b>2 694 369</b>
Gestion collective des Livrets de Développement Durable <sup>(2)</sup>		1 462 123
Débiteurs divers	779 284	666 806
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6 383	11 734
Dépréciation	(471)	(349)
<b>Actifs divers</b>	<b>785 196</b>	<b>2 140 314</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>4 413 108</b>	<b>4 834 683</b>

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

L'analyse des comptes de régularisation inscrits au bilan au 31 décembre 2008 a mis en évidence la comptabilisation en date d'opération de virements transmis au cours du mois de décembre 2008 et présentant systématiquement des dates de règlement ultérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Conformément aux principes de comptabilisation des virements, la traduction au bilan de La Banque Postale de ces opérations a été annulée au 31 décembre 2008. Dans un souci de comparabilité, un traitement identique a été appliqué au 31 décembre 2007.

(2) Les encours du Livret de Développement Durable ne sont plus centralisés auprès de la Caisse des dépôts et consignations depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

#### 4.3.12 Note 12 : Participations mises en équivalence

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de M€	Dont résultat	Valeur de M€	Dont résultat
Groupe CNP Assurances	1 565 966	130 580	1 832 035	227 057
<b>Participations mises en équivalence</b>	<b>1 565 966</b>	<b>130 580</b>	<b>1 832 035</b>	<b>227 057</b>

### 4.3.13 Note 13 : Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	31.12.2008							31.12.2007
	Brut au 01.01.2008	Acq.	Cessions, mises hors service	Autres mvts 31.12.2008	Brut au 31.12.2008	Amort. & prov.	Net	Net
Logiciels, frais d'études informatiques	308 239	10 587	(6 925)	38 801	350 702	(229 217)	121 485	126 395
Immobilisations incorporelles en cours	50 712	54 689		(38 296)	67 105		67 105	50 712
Autres immobilisations incorporelles	32 929				32 929		32 929	32 929
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>391 880</b>	<b>65 276</b>	<b>(6 925)</b>	<b>505</b>	<b>450 736</b>	<b>(229 217)</b>	<b>221 519</b>	<b>210 036</b>
Terrains	73 616		(247)		73 369		73 369	73 616
Constructions	221 475	12 768	(1 337)	8 359	241 265	(15 185)	226 080	210 744
Installations techniques, matériaux et outillage	47 388	873	(4 584)	1 469	45 146	(52 598)	(7 452)	(86)
Matériel informatique	1 789	124			1 913	(1 734)	179	278
Immobilisations corporelles en cours	14 491	48 626		(33 427)	29 690		29 690	14 491
Autres immobilisations corporelles	378 172	5 149	(55 256)	23 602	351 667	(270 655)	81 012	100 208
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>736 931</b>	<b>67 540</b>	<b>(61 424)</b>	<b>3</b>	<b>743 050</b>	<b>(340 172)</b>	<b>402 878</b>	<b>399 251</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>1 128 811</b>	<b>132 816</b>	<b>(68 349)</b>	<b>508</b>	<b>1 193 786</b>	<b>(569 389)</b>	<b>624 397</b>	<b>609 287</b>

(En milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2007
	Cumul des amort. au 01.01.2008	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Cumul des amort. au 31.12.2008	Amort. & prov.	Amort. & prov.
Logiciels, frais d'études informatiques	(181 844)	(51 517)	4 202	(58)	(229 217)	(181 844)	(181 844)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(181 844)</b>	<b>(51 517)</b>	<b>4 202</b>	<b>(58)</b>	<b>(229 217)</b>	<b>(181 844)</b>	<b>(181 844)</b>
Constructions	(10 731)	(4 543)	89		(15 185)	(10 731)	(10 731)
Installations techniques, matériaux et outillage	(47 474)	(9 710)	4 587		(52 597)	(47 474)	(47 474)
Matériel informatique	(1 511)	(223)			(1 734)	(1 511)	(1 511)
Autres immobilisations corporelles	(277 964)	(43 840)	52 721	(1 573)	(270 656)	(277 964)	(277 964)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(337 680)</b>	<b>(58 316)</b>	<b>57 397</b>	<b>(1 573)</b>	<b>(340 172)</b>	<b>(337 680)</b>	<b>(337 680)</b>

### 4.3.14 Note 14 : Écarts d'acquisition

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Écarts d'acquisition actifs bruts au 1 <sup>er</sup> janvier	26 157	26 874
Écarts résultant de prises de participation et des évolutions de la structure du Groupe	0	0
Autres mouvements		(717)
<b>Montant brut des écarts d'acquisition</b>	<b>26 157</b>	<b>26 157</b>
Dépréciations au 1 <sup>er</sup> janvier	0	0
Pertes de valeurs nettes de la période	0	0
Autres mouvements	0	0
<b>Montant des dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Montant net des écarts d'acquisition - actifs</b>	<b>26 157</b>	<b>26 157</b>

Il s'agit des « goodwill » relatifs à La Banque Postale Asset Management (24 810 milliers d'euros) et La Banque Postale Prévoyance (1 347 milliers d'euros).

### 4.3.15 Note 15 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	85 377	87 993
Comptes et emprunts au jour le jour		660 979
Autres sommes dues	10 278	249
<b>Dettes envers les établissements de crédit à vue</b>	<b>95 655</b>	<b>749 221</b>
Comptes et emprunts à terme	362 284	410 898
Titres donnés en pension livrée	6 446 826	14 675 710
<b>Dettes envers les établissements de crédit à terme</b>	<b>6 809 110</b>	<b>15 086 608</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>6 904 765</b>	<b>15 835 829</b>

### 4.3.16 Note 16 : Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plan Épargne Logement	18 057 282	20 926 447
Compte Épargne Logement	6 098 766	6 243 813
Plan Épargne Populaire	7 994 221	9 368 955
Livre d'Épargne Populaire	13 307 881	13 293 848
Livret de Développement Durable	3 953 190	3 050 829
Livret Jeune	1 190 437	1 165 391
Livret B	2 835 557	3 204 117
Comptes de liquidité Plan d'épargne en actions	249 523	372 894
Autres comptes à régime spécial	1 478 775	
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>47 970 832</b>	<b>49 194 234</b>
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	40 557 004	39 832 539
Titres et valeurs donnés en pension	1 447 007	
Autres sommes dues <sup>(1)</sup>	267 829	669 313
<b>Dettes envers la clientèle à vue</b>	<b>42 271 840</b>	<b>40 501 852</b>
Comptes à terme	1 669 257	1 360 847
Emprunts clientèle	390 195	
Titres et valeurs donnés en pension		168 378
<b>Dettes envers la clientèle à terme</b>	<b>2 059 452</b>	<b>1 529 225</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>92 302 124</b>	<b>91 225 311</b>

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

L'analyse des comptes de régularisation inscrits au bilan au 31 décembre 2008 a mis en évidence la comptabilisation en date d'opération de virements transmis au cours du mois de décembre 2008 et présentant systématiquement des dates de règlement ultérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Conformément aux principes de comptabilisation des virements, la traduction au bilan de La Banque Postale de ces opérations a été annulée au 31 décembre 2008. Dans un souci de comparabilité, un traitement identique a été appliqué au 31 décembre 2007.

### 4.3.17 Note 17 : Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Certificats de dépôts, billets de trésorerie	2 620 113	2 912 291
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>2 620 113</b>	<b>2 912 291</b>



### 4.3.18 Note 18 : Passifs d'impôts

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Impôts différés passifs	2 578	2 616
Impôts courants	2 367	35 855
<b>Passifs d'impôts</b>	<b>4 945</b>	<b>38 471</b>

### 4.3.19 Note 19 : Comptes de régularisation et passifs divers

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges à payer et produits constatés d'avance	394 198	461 087
Comptes d'ajustement sur devises et IFT		274
Autres comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	3 555 790	3 008 543
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3 949 988</b>	<b>3 469 904</b>
Dettes de titres	35 566	19 825
Dépôts de garanties reçues	328 768	27 595
Créditeurs divers	551 495	700 619
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	26 639	24 172
<b>Passifs divers</b>	<b>942 468</b>	<b>772 211</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>4 892 456</b>	<b>4 242 115</b>

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

L'analyse des comptes de régularisation inscrits au bilan au 31 décembre 2008 a mis en évidence la comptabilisation en date d'opération de virements transmis au cours du mois de décembre 2008 et présentant systématiquement des dates de règlement ultérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Conformément aux principes de comptabilisation des virements, la traduction au bilan de La Banque Postale de ces opérations a été annulée au 31 décembre 2008. Dans un souci de comparabilité, un traitement identique a été appliqué au 31 décembre 2007.

### 4.3.20 Note 20 : Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En milliers d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres	31.12.2008
Provisions techniques vie	157 059	189 632	(156 902)			189 789
Provisions techniques non-vie	86 862	107 575	(83 137)		(472)	110 828
Provisions pour égalisation	7 603	8 320	(9 765)		472	6 630
Autres provisions		53			390	443
<b>Provisions techniques</b>	<b>251 524</b>	<b>305 580</b>	<b>(249 804)</b>	<b>0</b>	<b>390</b>	<b>307 690</b>

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes techniques assurance « comptabilité reflet »		1 984
<b>Shadow</b>		<b>1 984</b>

Il s'agit des provisions constituées par La Banque Postale Prévoyance.

Au 31 décembre 2008, une participation aux bénéfices différée nette active de 1 880 milliers d'euros est comptabilisée à l'actif du bilan.

### 4.3.21 Note 21 : Provisions

(En milliers d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres	31.12.2008
Provisions sur avantages au personnel	3 845	1 684	(842)			4 687
Provisions pour risques épargne logement	271 000		(25 000)			246 000
Provisions pour litiges sociaux et charges de personnel	1 930	2 211	(1 349)		(779)	2 013
Autres provisions	72 600	87 056	(20 888)	(2 935)	779	136 612
<b>Provisions</b>	<b>349 375</b>	<b>90 951</b>	<b>(48 079)</b>	<b>(2 935)</b>	<b>0</b>	<b>389 312</b>

#### Informations relatives à l'épargne logement (en millions d'euros)

Ancienneté	Encours collecté	Crédits octroyés	Provisions 2008	Provisions 2007	Mouvements nets
Plus de 10 ans	5 998		98	29	69
Plus 10 à 4 ans	9 462		21	14	7
Moins de 4 ans	2 597		26	61	(35)
<b>Total PEL</b>	<b>18 057</b>	<b>423</b>	<b>145</b>	<b>104</b>	<b>41</b>
<b>Total CEL</b>	<b>6 099</b>	<b>1 404</b>	<b>101</b>	<b>167</b>	<b>(66)</b>
<b>Total</b>	<b>24 156</b>	<b>1 827</b>	<b>246</b>	<b>271</b>	<b>(25)</b>

### 4.3.22 Note 22 : Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dettes subordonnées	500 993	501 417
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>500 993</b>	<b>501 417</b>

(En milliers d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance <sup>(1)</sup>	Taux	Devise d'origine	31.12.2008
Dette subordonnée à terme	12.12.2006	12.12.2016	<sup>(2)</sup>	Euro	500 000
<b>Total</b>					<b>500 000</b>

(1) Un remboursement total anticipé est possible à compter du 12 décembre 2011 sur demande de La Banque Postale.

(2) Référencé à l'Euribor 3 mois.

### 4.3.23 Note 23 : Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	24	1 738 147	1 436 572
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	25	1 154 400	1 118 612
Intérêts sur opérations de couverture <sup>(1)</sup>	27	105 308	72 143
Intérêts sur actifs disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance	26	2 073 433	2 182 181
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		<b>5 071 288</b>	<b>4 809 508</b>
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	24	(687 766)	(484 697)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	25	(1 770 489)	(1 658 647)
Intérêts sur opérations de couverture <sup>(1)</sup>	27	(104 910)	(41 893)
Intérêts sur dettes représentées par un titre	26	(184 855)	(134 110)
<b>Intérêts et charges assimilés</b>		<b>(2 748 020)</b>	<b>(2 319 347)</b>

(1) Montant retraité par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

#### 4.3.24 Note 24 : Opérations de trésorerie et interbancaires

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes à vue	75 785	63 500
Prêts interbancaires	1 575 390	1 363 765
Titres et valeurs reçus en pension	17 680	9 307
Autres produits	69 292	
<b>Produits sur opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>1 738 147</b>	<b>1 436 572</b>
Comptes à vue	(4 982)	(4 635)
Emprunts interbancaires	(45 626)	(17 998)
Titres et valeurs donnés en pension	(630 699)	(462 064)
Autres charges	(6 459)	
<b>Charges sur opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>(687 766)</b>	<b>(484 697)</b>
<b>Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>1 050 381</b>	<b>951 875</b>

#### 4.3.25 Note 25 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires débiteurs	18 409	19 412
Intérêts sur créances commerciales et autres encours à la clientèle	1 080 042	932 208
Gestion collective des Livrets de Développement Durable	22 662	3 352
Reprises de provisions et dépréciations	25 000	102 617
Autres produits	8 287	61 023
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>1 154 400</b>	<b>1 118 612</b>
Comptes ordinaires créditeurs	(37 689)	(36 417)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 675 243)	(1 588 701)
Autres charges	(57 557)	(33 529)
<b>Charges sur opérations avec la clientèle</b>	<b>(1 770 489)</b>	<b>(1 658 647)</b>
<b>Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle</b>	<b>(616 089)</b>	<b>(540 035)</b>

Le montant des intérêts sur créances douteuses courus et échus s'élève à 3 425 milliers d'euros.

#### 4.3.26 Note 26 : Intérêts sur actifs disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à échéance et dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits d'intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente	373 021	445 146
Produits d'intérêts sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 700 412	1 737 035
<b>Produits d'intérêts sur opérations sur instruments financiers</b>	<b>2 073 433</b>	<b>2 182 181</b>
Charges sur opérations sur dettes représentées par un titre	(184 855)	(134 110)
<b>Charges d'intérêts sur opérations sur instruments financiers</b>	<b>(184 855)</b>	<b>(134 110)</b>
<b>Produits et charges d'intérêts sur actifs disponibles à la vente et actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>1 888 578</b>	<b>2 048 071</b>

#### 4.3.27 Note 27 : Opérations de couverture

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur opérations clientèle <sup>(1)</sup>	85 844	36 067
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de flux de trésorerie	287	102
Produits d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur d'instruments financiers	19 177	35 974
<b>Produits d'intérêts sur opérations de couverture</b>	<b>105 308</b>	<b>72 143</b>
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur opérations clientèle <sup>(1)</sup>	(88 966)	(4 634)
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de flux de trésorerie	(1 425)	
Charges d'intérêts sur opérations de couverture de juste valeur d'instruments financiers	(14 519)	(37 259)
<b>Charges d'intérêts sur opérations de couverture</b>	<b>(104 910)</b>	<b>(41 893)</b>
<b>Intérêts, produits et charges assimilés sur instruments de couverture</b>	<b>398</b>	<b>30 250</b>

(1) Montant retraité par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

#### 4.3.28 Note 28 : Commissions

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	395	(42)	813	(415)
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 039 188	(61 362)	930 668	(73 512)
Commissions sur prestations de services financiers	5 469 166	(136 461)	654 163	(127 666)
Commissions sur opérations sur titres	228 260	(4 106)	236 637	(4 289)
Commissions sur prestations assurance	31 040		29 149	0
Commissions sur instruments financiers		(1 109)	0	(1 613)
Autres commissions	9 992		9 621	
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>1 855 791</b>	<b>(203 080)</b>	<b>1 861 051</b>	<b>(207 495)</b>
<b>Commissions nettes</b>	<b>1 652 711</b>		<b>1 653 556</b>	

#### 4.3.29 Note 29 : Gains et pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net sur actif financier de transaction (hors dérivé)	744 764	522 730
Résultat net sur instruments de dérivés de transaction <sup>(1)</sup>	(54 020)	(11 899)
Résultat net de réévaluation des éléments couverts et instruments dérivés de couverture	4 213	1 989
Résultat sur actif financier à la juste valeur sur option	2 552	2 297
<b>Gains et pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>697 509</b>	<b>515 117</b>

(1) Montant retraité par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

### 4.3.30 Note 30 : Gains ou pertes nettes sur actifs disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plus-values cessions sur titres à revenu fixe	27 622	11 675
Moins-values de cession sur titres à revenu fixe	(3 231)	(18 822)
Dividendes et revenus assimilés	71 555	9 929
Plus-values de cession sur titres à revenu variable	2 364	21 244
Moins-values de cession sur titres à revenu variable et perte de valeur	(50 010)	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs AFS</b>	<b>48 300</b>	<b>24 026</b>

### 4.3.31 Note 31 : Produits et charges des autres activités

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges refacturées et transferts de charge	47 260	40 595
Autres produits divers d'exploitation	434 583	54 946
Produits d'assurance	145 867	155 764
Reprises de provisions aux autres charges d'exploitation	15 975	7 168
<b>Produits des autres activités</b>	<b>643 685</b>	<b>258 473</b>
Produits rétrocédés		(866)
Autres charges diverses d'exploitation	(449 937)	(75 540)
Charges d'assurance	(87 869)	(111 407)
Dotations aux provisions aux autres charges d'exploitation	(12 258)	(8 243)
<b>Charges des autres activités</b>	<b>(550 064)</b>	<b>(196 056)</b>

Les autres produits et charges divers d'exploitation comprennent 10 218 milliers d'euros de résultat de change.

### 4.3.32 Note 32 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	(112 100)	(84 171)
Charges de retraites (y compris provisions)	(13 314)	(4 527)
Autres prestations postérieures à l'emploi et autres actions sociales envers les actifs	(4 509)	(2 782)
Autres charges sociales	(45 201)	(31 047)
Intéressement et participation	(4 979)	(5 015)
Impôts et taxes assimilés sur rémunérations	(23 147)	(17 289)
Dotations/reprises de provisions	(862)	1 275
Transfert de charges de personnel	10 127	4 463
<b>Frais de personnel</b>	<b>(193 985)</b>	<b>(139 093)</b>
Impôts et taxes	(34 842)	(33 445)
Redevance de crédit-bail	(1)	(7)
Loyers et charges locatives	(58 775)	(40 639)
Rémunération d'intermédiaires	(73 324)	(41 726)
Transport	(722)	(299)
Sous-traitance générale	(3 403 526)	(3 356 444)
Services extérieurs divers	(460 425)	(481 547)
Déplacements missions	(11 196)	(8 467)
Études et recherches	(10 298)	(11 287)
Dotations/reprises de provisions	(58 485)	(11 339)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(4 111 594)</b>	<b>(3 985 200)</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(4 305 579)</b>	<b>(4 124 293)</b>

Les charges de sous-traitance générale comprennent notamment les charges liées aux conventions de services entre La Poste et La Banque Postale pour 3 270 millions d'euros.

La provision pour pénalité relative au contrôle des produits d'épargne réglementée impacte les charges d'exploitation pour un montant de 52,5 millions d'euros.

### 4.3.33 Note 33 : Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(109 833)	(106 474)
<b>Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>(109 833)</b>	<b>(106 474)</b>



#### 4.3.34 Note 34 : Coût du risque

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux dépréciations clientèle	(28 628)	(24 055)
Reprises de dépréciations clientèle	21 509	23 691
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(16 787)	(10 180)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(11 845)	(11 084)
Récupération sur créances amorties	4 740	4 209
Dotations aux dépréciations sur actifs disponibles à la vente et autres actifs	(81 333)	(1 049)
Reprises de dépréciations sur actifs disponibles à la vente et autres actifs	16	18
Dotations/reprises aux autres dépréciations		660
<b>Coût du risque</b>	<b>(112 328)</b>	<b>(17 790)</b>

#### 4.3.35 Note 35 : Gains et pertes sur autres actifs

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(391)	(2 769)
Plus ou moins-values de cession de titres de participation consolidés	(340)	(1 107)
<b>Gains et pertes sur autres actifs</b>	<b>(731)</b>	<b>(3 876)</b>

#### 4.3.36 Note 36 : Impôts sur les bénéfices et impôts différés

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Impôts sur les sociétés	(93 189)	(148 418)
Impôts différés	(21 662)	(31 904)
<b>Impôts</b>	<b>(114 851)</b>	<b>(180 322)</b>

#### Variation des impôts différés actif/passif

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	Variation	Impact résultat	Impact réserves
<b>Impôts différés nets</b>	<b>62 610</b>	<b>116 367</b>	<b>53 757</b>	<b>21 662</b>	<b>32 095</b>
Reclassement résultat/réserves					50 015
<b>Impôts différés - actif</b>	<b>65 188</b>	<b>118 983</b>	<b>53 795</b>		
<b>Impôts différés - passif</b>	<b>2 578</b>	<b>2 616</b>	<b>38</b>		

#### Analyse des impôts différés par nature

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Provision épargne logement	84 698	93 305
Provisions retraites	1 569	1 314
Autres provisions non déductibles	14 926	8 020
Autres sources de différences temporelles	(586)	(905)
<b>Impôts différés liés aux décalages temporels</b>	<b>100 607</b>	<b>101 734</b>
Juste valeur des instruments financiers	(27 985)	20 830
Autres retraitements IFRS	(10 012)	(6 197)
<b>Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS</b>	<b>(37 997)</b>	<b>14 633</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>62 610</b>	<b>116 367</b>

#### Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>302 582</b>	
Part des intérêts minoritaires	85	
Quote-part de résultat des mises en équivalence	(130 580)	
Charge d'impôt	114 851	
<b>Résultat comptable avant impôt</b>	<b>286 938</b>	
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(98 793)</b>	<b>(34,43 %)</b>
Effets des différences permanentes	(823)	(0,29 %)
Effets des taux d'imposition (opérations à taux réduits)	(80)	(0,03 %)
Effets de l'imposition des dividendes	6 086	2,13 %
Autres effets	(3 165)	(1,10 %)
<b>Charge d'impôt comptabilisée</b>	<b>(96 775)</b>	<b>(33,73 %)</b>

#### 4.3.37 Note 37 : Engagements donnés et reçus

##### Valeur contractuelle des engagements donnés ou reçus

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements donnés sur titre</b>		
Engagements de financement		
– en faveur d'établissements de crédit	1 346 991	482 534
– en faveur de la clientèle	7 813 382	7 298 098
Engagements de garantie		
– en faveur de la clientèle	454 649	10 405
Engagements sur titres		
– titres à livrer	146 650	623 307
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements reçus sur titre</b>		
Engagements de financement		
– reçus d'établissements de crédit	3 400 216	
– reçus de la clientèle		1 060
Engagements sur titres		
– titres à recevoir	113 336	25 931
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
Autres engagements donnés	3 446 287	2 129
<b>Engagements donnés et reçus</b>		

#### Engagement relatif au Crédit Logement :

La Poste et, à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale se sont engagées à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux engagements de capital en titres B.

En outre, La Poste et, désormais, La Banque Postale se sont engagées à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élève au 31 décembre 2008 à 218 893 milliers d'euros.

#### 4.3.38 Note 38 : Engagements relatifs aux opérations de change au comptant et à terme de prêts/emprunts de devise

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Opérations de change comptant</b>		
- devises achetées non encore reçues		9 904
- euros vendus non encore livrés		9 939
<b>Opérations de change à terme</b>		
- euros à recevoir contre devises à livrer		
- devises à recevoir contre euros à livrer		9 857
- euros à livrer contre devises à recevoir		9 927
- devises à livrer contre euros à recevoir		
<b>Report/déport non couru</b>		
- à recevoir		310
<b>Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme de prêts/emprunts de devises</b>		

#### 4.3.39 Note 39 : Juste valeur d'éléments du bilan

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur d'éléments du bilan comptabilisés au coût amorti.

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Montant au bilan	Juste valeur	Montant au bilan	Juste valeur
<b>ACTIF</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Prêts et créances sur les établissements de crédit à vue	1 548 712	1 548 712	275 331	275 331
Prêts et créances sur les établissements de crédit à terme	14 881 529	14 914 658	16 296 171	16 296 171
Titres assimilés à des prêts et créances sur les établissements de crédit	2 458 783	2 403 885		
Prêts et créances sur la clientèle				
Prêts et créances sur la clientèle à vue	384 593	384 593	483 106	483 106
Prêts et créances sur la clientèle à terme	28 242 955	29 301 955	23 939 254	23 745 254
Titres assimilés à des prêts et créances sur la clientèle	168 355	156 645		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	37 649 538	38 565 620	40 350 306	39 505 313
<b>PASSIF</b>				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers les établissements de crédit à vue	95 655	95 655	749 221	749 221
Dettes envers les établissements de crédit à terme	6 809 110	6 881 699	15 086 608	15 086 608
Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup>	92 302 124	92 302 124	91 225 311	91 225 311
Dettes représentées par un titre	2 620 113	2 607 402	2 912 291	2 910 440
Dettes subordonnées	500 993	356 040	501 417	486 850

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

#### Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les trois types de crédits commercialisés par la Banque :

- découverts sur comptes à vue : juste valeur = encours est une hypothèse conservatrice du fait du taux client (12 %) et de la durée très faible (moins d'un mois) ;
- crédits postiers : actualisation sans prendre en compte

d'hypothèses de remboursements anticipés (peu d'historique) ;

- prêts immobiliers aux particuliers : actualisation avec prise en compte des remboursements anticipés structurels.

#### Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- dépôts dont le taux de rémunération est administré : juste valeur = encours ;
- Livrets B/Livrets Jeune/PEP/CAT : juste valeur = encours ;
- dépôts à vue : juste valeur = encours - valeur pied de coupon des swaps en couverture des DAV (via l'option « carve out »).

#### 4.3.40 Note 40 : Amendements IAS 39 et IFRS 7 : reclassements d'actifs financiers

Le Groupe a utilisé les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne pré-

sentait plus la liquidité attendue vers le portefeuille « Prêts et créances » permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de la Banque. Ces reclassements ont été réalisés à la juste valeur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

##### 4.3.40.1 Montants reclassés

(En milliers d'euros)	31.12.2008		01.07.2008
	Montant au bilan	Juste valeur	Juste valeur
<b>ACTIF</b>			
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie « Prêts et créances »	2 458 993	2 380 042	2 485 327

##### 4.3.40.2 Montants enregistrés au résultat et dans les capitaux propres au titre des actifs reclassés (avant impôts)

(En milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007
	Résultat	Capitaux propres <sup>(1)</sup>	Capitaux propres
<b>Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie « Prêts et créances » :</b>			
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	70 630		
Dépréciations			
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		(41 628)	(29 831)

(1) Jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

#### 4.3.40.3 Montants qui auraient été enregistrés au résultat et dans les capitaux propres si ces actifs n'avaient pas été reclassés (avant impôts)

(En milliers d'euros)

31.12.2008

	Résultats	Capitaux propres
<b>Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie « Prêts et créances »</b>		
Dépréciations		
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		(113 629)

Le montant des cash-flows recouvrables est estimé à 2 380 millions d'euros.

#### 4.3.41 Note 41 : Information sectorielle

Le groupe La Banque Postale est structuré autour des pôles suivants :

– **La banque de détail** regroupe les activités de La Banque Postale, des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM qui portent les immeubles d'exploitation de la Banque, ainsi que la holding SF2 et la société Issy SF2-4.

– **Le pôle assurance** se compose du groupe CNP Assurances, LBP Prévoyance (ex-Assurposte) et Sogerco.

– **La gestion d'actifs** avec le groupe La Banque Postale Asset Management, La Banque Postale Structured Asset Management et La Banque Postale Gestion Privée (ex-Efiposte Gestion).

L'activité du Groupe est réalisée en France à l'exception des filiales étrangères de CNP Assurances.

Les transactions intra ou intersecteurs sont conclues à des conditions commerciales de marché.

#### 4.3.41.1 Résultat par secteur d'activité

##### Produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs
Intérêts et produits assimilés	5 068 843		2 225		220	169
Intérêts et charges assimilées	(2 748 020)	(169)				
Commissions (produits)	1 605 508	177 197	31 881	3 256	207 433	1 952
Commissions (charges)	(1 898 222)	(6 970)	(2 289)	(39 950)		(135 485)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	697 371		138			
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	36 010		10 543		1 747	
Produits et charges des autres activités	32 276	637	61 054	(41)	292	(597)
<b>PNB interne/externe</b>	<b>4 502 166</b>	<b>170 695</b>	<b>103 552</b>	<b>(36 735)</b>	<b>209 692</b>	<b>(133 961)</b>
<b>PNB par secteur</b>	<b>4 672 861</b>		<b>66 817</b>		<b>75 731</b>	
<b>PNB</b>			<b>4 815 409</b>			

##### Produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2007

(En milliers d'euros)	Banque de détail		Assurance		Gestion d'actifs	
	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs	Activités externes	Activité intersecteurs
Intérêts et produits assimilés	4 808 916		592			197
Intérêts et charges assimilées	(2 319 347)	(197)				
Commissions (produits)	1 607 469	172 468	29 429	3 860	224 154	632
Commissions (charges)	(1 928 222)	(5 059)		(25 710)	(14 673)	(146 190)
Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	515 112		5			
Gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente	17 554		5 191		1 281	
Produits et charges des autres activités	12 320	227	50 476	- 40	(379)	(188)
<b>PNB INTERNE/EXTERNE</b>	<b>4 449 201</b>	<b>167 439</b>	<b>85 692</b>	<b>(21 890)</b>	<b>210 383</b>	<b>(145 549)</b>
<b>PNB par secteur</b>	<b>4 616 640</b>		<b>63 802</b>		<b>64 834</b>	
<b>PNB</b>			<b>4 745 277</b>			

##### Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intersecteur et non ventilé	Résultat consolidé
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 672 861</b>	<b>66 817</b>	<b>75 731</b>		<b>4 815 409</b>
Charges générales d'exploitation	(4 240 448)	(20 967)	(44 164)		(4 305 579)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(109 042)	(82)	(709)		(109 833)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>323 371</b>	<b>45 768</b>	<b>30 858</b>		<b>399 997</b>
Coût du risque	(109 019)	(2 830)	(479)		(112 328)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>214 352</b>	<b>42 938</b>	<b>30 379</b>		<b>287 669</b>
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		130 580			130 580
Gains ou pertes sur autres actifs	(737)		6		(731)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>213 615</b>	<b>173 518</b>	<b>30 385</b>		<b>417 518</b>
Impôts sur les bénéfices				(114 851)	(114 851)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>					<b>302 667</b>
Intérêts minoritaires				(85)	(85)
<b>Résultat net part du groupe</b>					<b>302 582</b>

##### Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2007

(En milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intersecteur et non ventilé	Résultat consolidé
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 616 640</b>	<b>63 802</b>	<b>64 835</b>		<b>4 745 277</b>
Charges générales d'exploitation	(4 066 125)	(20 970)	(37 198)		(4 124 293)
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	(105 951)	(79)	(444)		(106 474)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>444 564</b>	<b>42 753</b>	<b>27 193</b>		<b>514 510</b>
Coût du risque	(17 792)		2		(17 790)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>426 772</b>	<b>42 753</b>	<b>27 195</b>		<b>496 720</b>
QP dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		227 057			227 057
Gains ou pertes sur autres actifs	(3 870)		(6)		(3 876)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>422 902</b>	<b>269 810</b>	<b>27 189</b>		<b>719 901</b>
Impôts sur les bénéfices				(180 322)	(180 322)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>					<b>539 579</b>
Intérêts minoritaires					
<b>Résultat net part du groupe</b>					<b>539 579</b>



### 4.3.41.2 Éléments de bilan par secteur d'activité

#### Éléments de bilan par d'activité au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	Banque	Assurance de détail	Gestion	Intragroupe d'actifs	TOTAL intersecteurs
Caisses, banques centrales	2 138 554				2 138 554
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 442 631	25 618			8 468 249
Instruments dérivés de couverture	272 400				272 400
Actifs financiers disponibles à la vente	9 749 670	340 560	52 611	(1 320 940)	8 821 901
Prêts et créances	47 756 620	78 228	4 230	(154 151)	47 684 927
Participations mises en équivalence		1 565 966			1 565 966
<b>Actifs sectoriels</b>					
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	270 550				270 550
Instruments dérivés de couverture	174 668				174 668
Opérations interbancaires et assimilées					
dettes envers les établissements de crédit	6 904 719	67 205	28	(67 187)	6 904 765
Opérations avec la clientèle	92 382 498	6 591		(86 965)	92 302 124
Dettes représentées par un titre	2 620 113				2 620 113
<b>Passifs sectoriels</b>					

#### Éléments de bilan par secteur d'activité au 31 décembre 2007

(En milliers d'euros)	Banque de détail	Assurance	Gestion d'actifs	Intragroupe intersecteurs	TOTAL
Caisses, banques centrales	2 667 865				2 667 865
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 363 095	41 341			15 404 436
Instruments dérivés de couverture	104 885				104 885
Actifs financiers disponibles à la vente	11 923 256	274 738	68 481		12 266 475
Prêts et créances	41 032 927	46 555	5 297	(90 917)	40 993 862
Participations mises en équivalence		1 832 035			1 832 035
<b>Actifs sectoriels</b>					
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	129 185				129 185
Instruments dérivés de couverture	120 647				120 647
Opérations interbancaires et assimilées					
dettes envers les établissements de crédit	15 835 229	34 780		(34 180)	15 835 829
Opérations avec la clientèle <sup>(1)</sup>	91 276 807	5 240		(56 736)	91 225 311
Dettes représentées par un titre	2 912 291				2 912 291
<b>Passifs sectoriels</b>					

(1) Montants retraités par rapport à la présentation dans le rapport annuel 2007.

### 4.3.42 Note 42 : Éléments de bilan par durée restant à courir

Les tableaux ci-dessous présentent les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe par date contractuelle d'échéances. Les titres à revenu fixe, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles.

Les titres de participations et les OPCVM ont été portés dans la colonne « Indéterminée ». Les créances et dettes à vue figurent dans la colonne « Moins d'un mois », ainsi que les créances et les dettes rattachées.

#### Éléments de bilan par durée restant à courir au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	Moins d'un mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéter- minée	Total
<b>ACTIF</b>								
Caisses, banques centrales	2 138 554							2 138 554
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 671 433	3 072 225	2 412 473	197	17 429	249 929	44 563	8 468 249
Instruments dérivés de couverture – actif					219 209	53 191		272 400
Actifs financiers disponibles à la vente	200 120	70 722	1 173 216	1 625 173	4 694 188	339 306	719 176	8 821 901
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 545 558	11 837 205	1 696 031	1 012 152	1 600 529	1 197 549		18 889 024
Prêts et créances sur la clientèle	1 225 403	348 286	1 453 755	17 236 146	1 899 353	6 632 960		28 795 903
Écarts réévaluation portefeuilles couverts en taux	147 548							147 548
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	805 608	626 188	4 090 149	4 210 606	13 737 101	14 179 886		37 649 538
	<b>8 734 224</b>	<b>15 954 626</b>	<b>10 825 624</b>	<b>24 084 274</b>	<b>22 167 809</b>	<b>22 652 821</b>	<b>763 739</b>	
<b>PASSIF</b>								
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	6 002	16 846	41 300	8 214	141 525	56 663		270 550
Instruments dérivés de couverture – passif	220			328	173 708	412		174 668
Dettes envers les établissements de crédit	2 110 033	4 131 736	376 692		100 000	186 304		6 904 765
Dettes envers la clientèle	88 374 177	428 253	1 346 952	668 532	1 484 210			92 302 124
Dettes représentées par un titre	1 644 374	882 954	92 785					2 620 113
Dettes subordonnées	993					500 000		500 993
	<b>92 135 799</b>	<b>5 459 789</b>	<b>1 857 729</b>	<b>677 074</b>	<b>1 899 443</b>	<b>743 379</b>		

### 4.3.43 Note 43 : Informations relatives aux parties liées et rémunération des dirigeants

Les parties liées au groupe La Banque Postale comprennent les principaux dirigeants et les sociétés consolidées par le

groupe La Poste. La Banque Postale est une entité contrôlée par La Poste.

#### 4.3.43.1 Relations entre entités consolidées

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe La Banque Postale consolidées par intégration globale étant éliminées en consolidation ne sont mentionnées ci-dessous que les données relatives aux opérations réciproques avec les

sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint pour la part non éliminée en consolidation et celles sur lesquelles il exerce une influence notable.

(En milliers d'euros)	Avec les entités du groupe La Poste <sup>(1)</sup>		
	Avec les entités du groupe La Poste <sup>(1)</sup>	Proportionnelles (parts non éliminées)	Mises en équivalence
Intérêts	(993)		
Commissions	9 958	40 791	413 248
<b>Éléments de PNB avec les entités liées</b>	<b>8 965</b>	<b>40 791</b>	<b>413 248</b>
Crédits	67 102	73 796	
Autres actifs financiers		2 547	
Autres actifs	68 106	25 378	305 707
<b>Total des actifs avec les entités liées</b>	<b>135 208</b>	<b>101 721</b>	<b>305 707</b>
Dettes	90 452	73 805	18 842
Autres passifs financiers			
Autres passifs	188 230		
<b>Total des passifs avec les entités liées</b>	<b>278 682</b>	<b>73 805</b>	<b>18 842</b>
Engagements donnés	500 000		
Engagements reçus			
<b>Total des engagements avec les entités liées</b>	<b>500 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Il s'agit presque exclusivement d'opérations réalisées avec La Poste.

#### 4.3.43.2 Rémunération des dirigeants

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Directoire et du Comité exécutif.

Les membres du Directoire bénéficient d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'une part variable annuelle plafonnée en fonction de la réalisation des objectifs fixés au business plan et d'une part variable à moyen terme à trois ans en cas de surperformance par rapport à la feuille de route du business plan.

Ils bénéficient par ailleurs d'une affiliation à un régime de couverture des frais de santé et de prévoyance et d'une indemnité de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein du Directoire limitée à deux fois la moyenne annuelle des sommes perçues au titre de leur rémunération au cours des 3 derniers exercices clos.

La rémunération brute totale versée aux membres du Directoire

s'élève à 885 milliers d'euros au 31 décembre 2008 et 736 milliers d'euros pour l'exercice 2007. Le détail des éléments de rémunération figure au paragraphe 1.2.2.2 du rapport de gestion.

La rémunération des membres du Comité exécutif, à l'exception des membres du Directoire, est détaillée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Rémunérations et avantages en nature	2 888	2 196
Avantages postérieurs à l'emploi	426	323
<b>Total</b>	<b>3 314</b>	<b>2 519</b>

La variation observée entre les deux exercices s'explique par la nomination de quatre nouveaux membres au sein de ce Comité en 2008. Par ailleurs, en 2007, cinq membres étaient rentrés en cours d'année, et leur rémunération prorataée en conséquence dans l'information donnée.

À ces éléments peuvent s'ajouter des indemnités de départ en cas de cessation de leurs fonctions au sein de La Banque Postale.

### 4.3.44 Note 44 : Gestion du capital et des ratios réglementaires

Les fonds propres de La Banque Postale sont gérés pour permettre à la Banque de respecter les ratios réglementaires et garantir sa solvabilité tout en distribuant à son actionnaire La Poste un niveau de dividendes conforme à ses attentes et sa politique de Groupe.

La nature de l'activité de La Banque Postale requiert peu de fonds propres au titre du ratio de solvabilité : d'une part, le portefeuille de crédits est encore de taille modeste au regard de la taille du bilan, malgré une croissance de près de 25 % des encours prêts et créances entre 2007 et 2008. D'autre part, le portefeuille de titres est de très bonne qualité, étant investi principalement sur des titres d'État ou assimilés.

Par ailleurs, La Banque Postale poursuit l'objectif de rapprocher sa structure de fonds propres de celle existant dans d'autres établissements de crédit : des émissions obligataires ont été et seront lancées pour exploiter les différentes catégories de fonds propres, qu'il s'agisse de fonds propres de base (Tier one)

ou complémentaires (Tier two), pour autant que les conditions de marché permettent de le faire à un coût raisonnable.

En conséquence, La Banque Postale, qui applique le règlement n° 2000-03 du CRBF relatif aux conglomérats financiers, présente pour 2008 un ratio de solvabilité significativement supérieur à l'exigence minimale réglementaire de 8 % ; ce niveau est atteint malgré la mise en œuvre de la directive Bâle II qui s'est traduite, pour La Banque Postale, par une exigence de fonds propres significativement supérieure à celle requise dans le cadre de la directive Bâle I.

Enfin, La Banque Postale a poursuivi en 2008 une gestion prudente de sa liquidité. Celle-ci s'est concrétisée par des excédents sur toute l'année, confortés par la qualité des actifs financiers détenus. Le ratio de liquidité de La Banque Postale se place donc là encore à un niveau très supérieur à l'exigence minimale réglementaire de 100 %.

### 4.3.45 Note 45 : Périmètre de consolidation

(En milliers d'euros)

Sociétés	Nationalité	METH <sup>(1)</sup>	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt
<b>Banque de détail</b>			<b>2008</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2007</b>
La Banque Postale	Française	MÈRE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CRSF DOM <sup>(2)</sup>	Française	GLOB	99,94	99,94	99,94	99,94
SCI CRSF Métropole <sup>(2)</sup>	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SF2	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
Issy SF2-4	Française	GLOB	100,00	100,00	-	-
<b>Assurance</b>						
Groupe CNP Assurances	Française	EQUI	35,48	19,71	35,48	19,71
La Banque Postale Prévoyance	Française	PROP	50,00	50,00	50,00	50,00
Sogercos	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
Sopassure	Française	PROP	50,02	50,02	50,02	50,02
<b>Gestion d'actifs</b>						
La Banque Postale Gestion Privée	Française	GLOB	51,00	51,00	100,00	100,00
La Banque Postale Asset Management	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
La Banque Postale Structured Asset Management	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Méthodes de consolidation :

GLOB : intégration globale.

PROP : intégration proportionnelle.

EQUI : mise en équivalence.

(2) SCI détenant les immeubles d'exploitation de la Banque.

## 4.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de La Banque Postale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### ■ 4.4.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie 4.1.2.1 relative aux impacts des marchés financiers sur l'exercice 2008 et sur la note 4.3.40 de l'annexe, qui exposent le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser certains actifs financiers.

#### ■ 4.4.2 Justification des appréciations

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit en général, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Votre Société comptabilise des dépréciations sur des actifs

disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 4.1.7.2.4, 4.3.4, 4.3.7 et 4.3.30 de l'annexe).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations ;

– Votre Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 4.1.7.2.1, 4.2.4, 4.3.7 et 4.3.34 de l'annexe). Nous avons examiné les méthodologies de dépréciation, le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et

de contrepartie, l'appréciation des risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives ;

– Votre Société constitue une provision pour couvrir les conséquences défavorables estimées des contrats d'épargne logement (notes 4.1.7.4 et 4.3.21 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;

– Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions (notes 4.1.7.5 et 4.3.21 de l'annexe) s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre Société pour identifier et évaluer les risques ;

– Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente » et sont évalués en retenant une approche multicritère (notes 4.1.7.2.7 et 4.3.4 de l'annexe). Nous avons revu les approches et hypothèses retenues par la Société dans la détermination des valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations à la date de clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### ■ 4.4.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 27 mars 2009  
Les Commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Gérard Hautefeuille

Agnès Husserr

Guillaume Potel



## INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX



<b>5. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>175</b>
5.1. Bilan au 31 décembre 2008	176
5.2. Hors Bilan au 31 décembre 2008	177
5.3. Compte de résultat au 31 décembre 2008	178
5.4. Répartition des bénéfices 2008	179
5.5. Tableau des cinq derniers exercices	179
5.6. Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2008	180

## Informations sur les comptes sociaux

### 5.1 Bilan au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>ACTIF</b>		
Caisse, Banques centrales	2 138 555	2 667 864
Effets publics et valeurs assimilées	40 059 511	41 207 338
Créance sur les établissements de crédit	16 414 740	16 571 080
Opérations avec la clientèle		
comptes ordinaires débiteurs	403 864	450 735
créances commerciales		
autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées	28 267 955	23 993 321
Obligation et autres titres à revenu fixe	15 963 383	25 904 469
Actions et autres titres à revenu variable	584 711	280 453
Participations et autres titres détenus à long terme	13 913	
Parts dans les entreprises liées	1 144 297	1 144 736
Immobilisations incorporelles	221 399	209 879
Immobilisations corporelles	395 438	386 340
Autres actifs	526 947	1 718 271
Comptes de régularisation	3 986 519	5 467 990
<b>Total</b>	<b>110 121 231</b>	<b>120 002 475</b>

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>PASSIF</b>		
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit	6 904 645	15 835 458
Opérations avec la clientèle		
comptes d'épargne à régime spécial	47 970 834	49 244 061
comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	40 320 447	39 532 756
autres dettes envers la clientèle	3 774 288	2 989 865
Dettes représentées par un titre		
bons de caisses		
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 620 112	2 911 253
emprunts obligataires et assimilés		
autres dettes représentées par un titre		
Autres passifs	1 153 458	949 643
Comptes de régularisation	3 680 451	4 692 097
Provisions	389 272	348 659
Dettes subordonnées	500 993	501 417
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	22 000	22 000
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)		
capital souscrit	2 342 454	2 342 454
primes d'émission et d'apport		
réserves	359 418	267 160
écart de réévaluation		
provisions réglementées et subventions d'investissement	117	167
report à nouveau	895	1 345
résultat de l'exercice	81 846	364 140
<b>Total</b>	<b>110 121 231</b>	<b>120 002 475</b>

### 5.2 Hors bilan au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
en faveur d'établissements de crédit	1 346 991	482 534
en faveur de la clientèle	7 298 098	7 813 382
<b>Engagements de garantie</b>		
en faveur d'établissements de crédit		
en faveur de la clientèle	454 649	
<b>Engagements sur titres</b>		
titres à livrer	146 650	623 307
<b>Engagements donnés par les entreprises d'assurance</b>		
<b>Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
reçus d'établissements de crédit	3 400 216	
reçus de la clientèle		1 060
<b>Engagements de garantie</b>		
reçus d'établissements de crédit		
reçus de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
titres à recevoir	113 336	25 931
<b>Autres engagements donnés et reçus</b>		
<b>Autres engagements donnés</b>	3 445 344	
<b>Autres engagements reçus</b>		

Les engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 14. Les engagements hors bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 15.

**Engagement relatif au crédit logement :** La Poste, et à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux augmentations de capital en titres B. En outre, La Poste, et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2008 à 218 893 000 euros.

### 5.3 Compte de résultat au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
opérations de trésorerie et interbancaires	1 679 322	1 776 735
opérations avec la clientèle	1 131 223	1 057 820
obligations et autres titres à revenu fixe	2 188 663	2 220 931
autres intérêts et produits assimilés	19 650	814 042
<b>Intérêts et charges assimilés</b>		
opérations de trésorerie et interbancaires	(689 439)	(484 384)
opérations avec la clientèle	(1 772 126)	(1 657 218)
obligations et autres titres à revenu fixe	(178 382)	(129 626)
autres intérêts et charges assimilés	(37 199)	(1 079 071)
<b>Revenu des titres à revenu variable</b>	144 925	80 967
<b>Commissions (produits)</b>	1 804 098	1 779 936
<b>Commissions (charges)</b>	(219 221)	(191 934)
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	683 243	536 405
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</b>	(214 089)	(69 817)
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	81 997	58 377
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	(62 107)	(62 210)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 560 557</b>	<b>4 650 955</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>		
Frais de personnel	(179 739)	(121 139)
Autres charges générales d'exploitation	(4 104 867)	(3 970 156)
Refacturations	10 250	(5)
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	(100 028)	(97 489)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>186 172</b>	<b>462 165</b>
<b>Coût du risque</b>	(108 559)	(17 417)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>77 613</b>	<b>444 748</b>
<b>Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	15 773	12 588
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>93 385</b>	<b>457 336</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Impôts sur les bénéfices	(11 539)	(93 196)
<b>Dotations nettes aux Fonds pour risques bancaires généraux et aux provisions réglementées</b>		
<b>Résultat net social</b>	<b>81 846</b>	<b>364 140</b>
<b>Résultat net social par action (en euros)</b>	<b>4,02</b>	<b>17,88</b>

### 5.4 Répartition des bénéfices 2008

Proposition de répartition des bénéfices soumise à l'Assemblée générale annuelle.

<b>Bénéfice distribuable</b>	
Report à nouveau antérieur	895 452,96
Bénéfice de l'exercice	81 846 297,74
Dotations à la réserve légale	(4 092 314,89)
<b>Total</b>	<b>78 649 435,81</b>
<b>Prélèvement sur le poste « autres réserves »</b>	<b>17 500 000,00</b>
<b>Total distribuable</b>	<b>96 149 435,81</b>
<b>Affectation</b>	
au titre de dividende	96 142 463,52
au report à nouveau	6 972,29
<b>Total</b>	<b>96 149 435,81</b>

Elle fixe en conséquence le dividende à 4,72 euros pour chacune des 20 369 166 actions qui composent le capital social.

Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts, sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2009.

L'Assemblée générale prend note qu'au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 les dividendes ou autres revenus distribués tous éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Montant <sup>(1)</sup> distribué	Par action <sup>(1)</sup>
<b>2005</b>	1 018 458 300	30 553 749	0,03
<b>2006</b>	20 369 166	161 934 869	7,95
<b>2007</b>	20 369 166	109 382 421	5,37

(1) Montants exprimés en euros

De plus, La Banque Postale a procédé en février 2008 à une distribution exceptionnelle de réserve de 163 000 000 euros.

### 5.5 Tableau des cinq derniers exercices

(En euros)	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Situation financière</b>					
Capital social	162 000 000,00	2 342 454 090,00	2 342 454 090,00	2 342 454 090,00	2 342 454 090,00
Nombre d'actions	10 125 000	1 018 458 300	20 369 166	20 369 166	20 369 166
<b>Résultat global</b>					
Chiffre d'affaires (*)	2 189 871 354,57	2 394 860 208,14	7 747 368 226,27	8 255 396 044,25	7 519 031 417,41
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	68 531 893,21	68 827 013,54	486 077 342,87	618 806 196,25	573 575 957,56
Impôts sur les bénéfices	(23 490 502,00)	(20 412 458,40)	(30 631 279,41)	(93 195 747,00)	(11 539 082,00)
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	41 665 162,53	47 058 852,58	324 858 318,89	364 139 821,44	81 846 297,74
Bénéfice distribué (proposition)	13 972 500,00	30 553 749,00	161 934 869,70	109 382 421,42	96 142 463,52
<b>Résultat réduit à une action</b>					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	6,44	0,05	22,36	25,80	25,02
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	4,12	0,05	15,95	17,88	4,02
Bénéfice distribué (proposition)	1,38	0,03	7,95	5,37	4,72
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	75	92	1 120	1 249	1 690
Montant de la masse salariale	4 908 175,69	6 282 843,71	60 817 995,76	67 160 632,12	104 503 763,80
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 011 305,03	2 977 080,21	35 804 599,05	34 643 555,63	41 233 187,05

(\*) Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net).





## POLITIQUE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



<b>6. POLITIQUE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>183</b>
6.1. Règles et principes de présentation des données sociales et environnementales	184
6.1.1. Indicateurs sociaux	185
6.1.2. Indicateurs environnementaux	187

La Banque Postale place le développement responsable au cœur de ses convictions comme de ses actions. Elle traduit cet état d'esprit au quotidien dans les relations avec ses collaborateurs actuels et futurs, ses clients et l'ensemble des parties prenantes. En 2008, ces engagements se sont concrétisés par deux décisions majeures. D'une part la création d'un Comité développement responsable, chargé de piloter la démarche développement durable au plus haut niveau de La Banque Postale.

D'autre part, pour la première fois en 2008, La Banque Postale a souhaité communiquer sur ses performances environnementales et sociales selon des critères homogènes fixés par la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).

De plus amples informations sur la démarche développement responsable de La Banque Postale, sur les actions menées en 2008 et sur les objectifs visés sont disponibles dans la partie « Banque socialement responsable » du rapport d'activité.

## 6.1 Règles et principes de présentation des données sociales et environnementales

### INDICATEURS SOCIAUX

Le modèle postal de banque inclut à la fois les salariés de La Banque Postale et les collaborateurs travaillant au nom et pour le compte de La Banque Postale. Les acteurs de La Banque Postale sont donc : les salariés de La Banque Postale, les collaborateurs des services financiers de La Poste, et les collaborateurs de la Ligne commerciale bancaire de La Poste.

### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Le périmètre couvert par les données présentées prend en compte le périmètre des salariés de La Banque Postale et des collaborateurs des services financiers. Il s'exprime en part de la surface totale occupée par ces collaborateurs.

L'impact environnemental des collaborateurs de la Ligne commerciale bancaire n'est pas intégré au reporting de La Banque Postale en 2008.

### 6.1.1 Indicateurs sociaux

		Périmètre
<b>Effectif total</b>	Le nombre total de collaborateurs travaillant pour La Banque Postale au 31 décembre 2008 est de 32 720 personnes, dont 1,2% de CDD.	Les acteurs de La Banque Postale
<b>Embauches, distinction CDI et CDD</b>	684 personnes ont été recrutées en 2008, dont 65,2% en contrat à durée indéterminée.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Licenciements et leurs motifs</b>	La part des licenciements dans l'effectif est de 0,1% en 2008, soit 21 personnes.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Heures supplémentaires</b>	Le volume d'heures supplémentaires effectuées en 2008 est de 4,3 heures par collaborateur.	Les acteurs de La Banque Postale
<b>Plan de réduction des effectifs, reclassements, mesures d'accompagnement</b>	Cette rubrique est sans objet pour La Banque Postale au sens du droit social.	Les acteurs de La Banque Postale
<b>L'organisation du temps de travail, la durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel</b>	3 379 personnes sont en temps partiel choisi, soit 10,3% des collaborateurs. Ce temps partiel choisi concerne à 88% des femmes.	Les acteurs de La Banque Postale
<b>Absentéisme et motifs</b>	Le nombre de jours de congés maladie par collaborateur en 2008 est de 11,2.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes</b>	Au 31 décembre 2008, la part des femmes participant au Comité exécutif de La Banque Postale est de 22%. En 2008, sur la base des informations de 2006 et 2007, une analyse comparée de la situation des hommes et des femmes à La Banque Postale montre des résultats remarquables en matière d'égalité professionnelle. À poste égal, les écarts globaux de rémunération constatés en 2007 étaient de 3%. Au sein des services financiers, un Accord sur l'égalité professionnelle a été signé en novembre 2008. Il a notamment pour objectifs de faciliter l'accès des femmes aux postes de management opérationnel et d'accélérer la mixité des niveaux d'encadrement supérieur.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Rémunérations et leur évolution</b>	La Banque Postale a mis en place, dès 2006, un système de rétribution global permettant d'associer ses salariés à son développement. Ce système reconnaît la maîtrise du poste, le développement des compétences, la performance individuelle, ainsi que la contribution à la performance collective de l'entreprise au travers de la rémunération fixe, du bonus sur la performance individuelle et d'un dispositif complet en matière de rémunération collective et d'épargne salariale (participation et intéressement, PEE et PERCO avec abondement).	La Banque Postale
<b>Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail</b>		
<b>Relations professionnelles et bilan des accords collectifs</b>	En 2008, 6 accords ont été signés à La Banque Postale dont 1 portant sur l'emploi des personnes en situation de handicap, et 16 pour les services financiers, dont 2 nationaux portant sur l'égalité professionnelle et sur l'emploi des travailleurs handicapés et des postiers en situation d'inaptitude à leur poste de travail. Depuis la création de La Banque Postale en 2006, ce sont 68 accords qui ont été signés, 22 en 2008, 21 en 2007 et 25 en 2006. Ce nombre important d'accords reflète un dialogue social intense et de qualité.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Formation</b>	Le nombre de jours de formation dispensés par La Banque Postale est de 146 456,3 en 2008, soit 4,5 jours par collaborateur et par an. Cet effort de formation soutenu de la part de La Banque Postale porte sur l'ensemble des acteurs de La Banque Postale. L'accord relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle au sein de La Banque Postale, signé en 2007 pour une durée indéterminée, affirme également la volonté de La Banque Postale de promouvoir la diversité, l'égalité professionnelle, et garantit l'égalité d'accès aux formations aux personnes en situation de handicap.	Les acteurs de La Banque Postale



		Périmètre
<b>Emploi et insertion des personnes en situation de handicap</b>	À La Banque Postale, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est de 1,39 %. 4 personnes en situation de handicap ont été embauchées en 2008. Au sein des services financiers, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est de 5,71 %. 13 personnes en situation de handicap ont été recrutées en 2008. En ce qui concerne l'emploi indirect, La Banque Postale et les services financiers ont réalisé 453 000 euros HT d'achats au secteur protégé/adapté, soit l'équivalent de 18,85 emplois indirects.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Œuvres sociales</b>	La Banque Postale soutient l'engagement de ses collaborateurs et encourage leur esprit solidaire qui se concrétise par leur participation bénévole au développement des pays du Sud. 20 collaborateurs de La Banque Postale sont partis en 2008 en mission de congés solidaires au Mali, au Bénin, à Madagascar et au Cameroun. En 2008, La Banque Postale a signé une convention de mécénat avec l'ONG Planète Urgence pour financer des missions de solidarité internationales liées à trois axes principaux : – la lutte contre l'exclusion éducative et la promotion de l'économie solidaire ; – la préservation de l'environnement ; – l'éducation au développement durable auprès d'enfants ou d'adultes. Ces financements représentent un montant de 187 427 euros.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Difficultés éventuelles de recrutement</b>	Cette rubrique est sans objet pour La Banque Postale.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Conditions d'hygiène et de sécurité</b>	En 2008, 4 CHSCT ont eu lieu à La Banque Postale et 3 au sein des services financiers. La Banque Postale met également l'accent sur les actions de prévention. En 2008, ont eu lieu 14 actions de prévention à destination des salariés de La Banque Postale. Les thématiques portaient sur : le diabète, la nutrition, le cholestérol, l'audiométrie, la vaccination anti-grippale, le sommeil, le don du sang, l'ergonomie.	La Banque Postale et les services financiers
<b>Charges sociales</b>	La Banque Postale respecte l'ensemble de ses obligations légales en matière de charges sociales.	Les acteurs de La Banque Postale
<b>Importance de la sous-traitance</b>	La Banque Postale s'assure, notamment par le biais de sa charte « Achats responsables », que tous ses fournisseurs respectent la législation en vigueur, notamment du point de vue des conditions de travail, et des principes fondamentaux définis par l'Organisation internationale du travail. En signant cette charte, le fournisseur s'engage à respecter les réglementations sociales européennes, et à agir en faveur de la diversité, du handicap et de l'égalité des chances.	La Banque Postale et les services financiers

## 6.1.2 Indicateurs environnementaux

		Périmètre
<b>Eau</b>	En 2008, La Banque Postale stabilise ses consommations en eau à 38 litres par collaborateur et par jour en moyenne, soit 7,8 m <sup>3</sup> par collaborateur et par an. Ce ratio est identique à celui de 2007. Le périmètre couvert par cette donnée représente 85 % du parc immobilier de La Banque Postale. Le périmètre couvert en 2008 est également le même que celui couvert en 2007 <sup>(1)</sup> .	
<b>Énergie</b>	Les émissions de CO <sub>2</sub> moyennes de La Banque Postale en 2008 sont de 631 kg de CO <sub>2</sub> par collaborateur. Ces émissions mesurées correspondent à la consommation énergétique de ses bâtiments. Le périmètre couvert par cette donnée représente 85 % du parc immobilier de La Banque Postale <sup>(2)</sup> .	
<b>Efficacité énergétique et énergies renouvelables</b>	La Banque Postale, dans le cadre du Plan Performance et Confiance du groupe La Poste, doit réduire de 9 % ses émissions de CO <sub>2</sub> d'ici à 2012, par rapport à 2007. Afin d'atteindre cet objectif, 13 diagnostics ont permis d'identifier les axes d'amélioration de la performance énergétique de son parc immobilier. Les actions mises en œuvre suite à ces études visent notamment : – à sensibiliser les utilisateurs des bâtiments sur les économies potentielles liées aux comportements quotidiens ; – à remplacer progressivement les fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrages ; – ou bien encore à remplacer progressivement les lampes à incandescence par des lampes à meilleur rendement telles que les lampes fluocompactes.	
<b>Rejets dans l'air</b>	Les émissions moyennes de CO <sub>2</sub> dues aux déplacements professionnels des collaborateurs de La Banque Postale représentent 158 kg de CO <sub>2</sub> par collaborateur. La Banque Postale a mis en place en 2008 une formation à la conduite écoresponsable, ayant pour objectif de sensibiliser les conducteurs réguliers à une conduite moins émettrice de CO <sub>2</sub> : 65 personnes ont été formées en 2008, l'objectif étant de former 1 000 personnes d'ici à fin 2009, puis 400 personnes par an pendant 4 ans. Dès 2006, afin de réduire les émissions de CO <sub>2</sub> liées aux déplacements domicile-travail de ses collaborateurs, La Banque Postale a mis en place sur toute la France des plans de déplacement entreprise (PDE) : 17 PDE ont été signés au 31 décembre 2008. Ces plans de déplacement entreprise encouragent le recours à des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, marche à pied, vélo) ou plus respectueux de l'environnement (covoiturage, véhicules hybrides). Ils ont conduit à un engagement volontaire d'environ 2 400 personnes et à une économie de l'ordre de 700 tonnes de CO <sub>2</sub> <sup>(3)</sup> .	La Banque Postale et les services financiers
<b>Matières premières</b>	La part de papier responsable consommé par La Banque Postale en 2008 est de 86 % <sup>(4)</sup> , sur une consommation totale de papier de près de 7 850 tonnes en 2008. En 2007, cette part était de 70 %, pour une consommation totale sensiblement identique. Afin de garantir un papier de qualité pour les échanges avec ses clients, le périmètre couvert en 2007 et 2008 prend en compte le papier à destination des clients de La Banque Postale, c'est-à-dire les relevés de compte et les imprimés publicitaires, et le papier à usage interne, c'est-à-dire le papier bureautique A4 et A3. Pour La Banque Postale, un papier responsable est un papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement. Ainsi, en 2008, la totalité des papiers utilisés pour les relevés de compte ou pour la bureautique provient de forêts gérées durablement (labels FSC ou PEFC).	
<b>Déchets</b>	Dès 2006, La Banque Postale a mis en place une démarche de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire (DOM inclus). Cette démarche s'accompagne d'un kit opérationnel à destination de chaque site pour les aider à mettre en place un tri et une gestion définie de leurs déchets. À fin 2008, tous les sites de La Banque Postale ont organisé la collecte de leurs déchets et portent une attention particulière à leur tri. La Banque Postale a mis en place un contrat national pour l'enlèvement et la valorisation des déchets dangereux de type DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et répond ainsi à ses obligations légales en matière de gestion des DEEE. Périmètre couvert par la démarche de gestion des déchets : 100 %.	

		Périmètre
Conditions d'utilisation des sols	Cette rubrique est sans objet pour La Banque Postale.	
Rejets dans l'eau, les sols		
Nuisances sonores et olfactives	Cette rubrique est sans objet pour La Banque Postale.	
Mesures prises pour limiter l'atteinte à l'équilibre biologique	Cette rubrique est sans objet pour La Banque Postale.	
Conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires	La Banque Postale répond à ses obligations légales en matière de collecte et de tri de ses déchets (DEEE notamment), et met également en place, de façon volontaire, des actions visant à diminuer ses émissions de CO <sub>2</sub> .	
Démarches d'évaluation ou de certification entreprises	L'évaluation des impacts environnementaux de La Banque Postale, initiée dès sa création en 2006, s'est poursuivie en 2008 par la fiabilisation de son reporting développement durable, via la mise en place d'un processus de reporting soutenu par un protocole et des fiches indicateur.	
Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de l'entreprise sur l'environnement	La Banque Postale entend prévenir les conséquences de son activité sur l'environnement en limitant ses émissions de CO <sub>2</sub> . Les dépenses engagées ont permis en 2008 la réalisation de 13 Diagnostics de performance énergétique (150 000 euros) et la mise en place sur 2008-2009 d'une formation à la conduite écoresponsable pour 1 000 collaborateurs de La Banque Postale (150 000 euros). Avec la mise en place des Plans de Déplacement Entreprise, La Banque Postale limite les émissions de CO <sub>2</sub> des déplacements domicile-travail, en prenant à sa charge jusqu'à 50% des frais de transport des collaborateurs adhérant à la démarche. Cette mesure volontaire de La Banque Postale entre 2006 et 2008 est devenue obligatoire pour toutes les entreprises françaises depuis le 31 décembre 2008.	La Banque Postale et les services financiers
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	La nature des activités de La Banque Postale ne nécessite pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.	
Indemnités versées au cours de l'exercice	Cette rubrique est sans objet pour La Banque Postale.	
Filiales à l'étranger	Cette rubrique est sans objet pour La Banque Postale.	

## NOTES

(1) **Eau** : Les consommations d'eau sont issues de relevés de compteurs ou de factures. Le ratio moyen exprimé en Litres par Jour est établi sur la base d'un nombre de jours travaillés de 204. À partir des données mesurées depuis 2006, la marge d'erreur associée à cette moyenne est évaluée à 11%.

(2) **Énergie** : Les consommations d'énergie sont issues du reporting effectué par les fournisseurs d'énergie, ainsi que des relevés de compteurs ou de factures.

Les facteurs d'émission retenus sont ceux donnés par l'Ademe pour l'électricité, le gaz et le fioul, ainsi que celui donné par la Société de chauffage urbain de Paris pour les données relatives au chauffage urbain.

À partir des données mesurées depuis 2006, la marge d'erreur associée à cette moyenne est évaluée à 11%.

(3) **Rejets dans l'air** : Les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> établies par collaborateur prennent en compte les véhicules de service, d'entreprise et de fonction. La part extrapolée est de 23%.

Les économies de CO<sub>2</sub> constatées suite à la mise en place des plans de déplacement entreprise sont une estimation basée sur le nombre de personnes ayant souscrit à la démarche, pondérée par un parcours journalier moyen de 7,6 kilomètres, établi sur la base des données déclarées par les adhérents.

(4) **Matières premières** : La part totale de papier responsable utilisé par La Banque Postale est la moyenne des quantités de papier responsable provenant des trois principales sources identifiées, sur la quantité totale de papier consommé. Elle est estimée en fonction des informations (labels, certificats) recueillies au 31 décembre 2008.

À la marge, les cahiers et autres blocs-notes sont sélectionnés selon les critères de responsabilité de La Banque Postale, mais ne font pas l'objet d'un reporting en 2008.

Ref. : 617099



**La Banque Postale**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance,  
au capital de 2 342 454 090 euros.

Siège social : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06  
RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z

[www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)



La Banque Postale est une entreprise du groupe La Poste